★ Année 1950. — N° 119 A. N. Le Numéro : 15 francs. Jeudi 23 Novembre 1950. ★

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : **800 fr.** ; ÉTRANGER : **2.100 fr.**
(Compte chèque postal: 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION **QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e** | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

1re LÉGISLATURE

SESSION DE 1950 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 266e SÉANCE

1re Séance du Mercredi 22 Novembre 1950.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.

2. — Excuse et congé.

3. — Acceptation d'une discussion d'urgence.

4. — Demande de discussion d'urgence d'un projet de loi.

5. — Dépôt, avec demande de discussion d'urgence, de propositions de loi.

6. — Dépôt, avec demande de discussion d'urgence, d'une proposition de résolution.

7. — Ordre du jour de l'Assemblée.

Résultat du scrutin vérifié sur la proposition de M. Quilici tendant à discuter le 29 novembre au soir le projet de loi relatif à l'application de la loi sur les loyers en Algérie. — Adoption.

8. — Retrait provisoire de l'ordre du jour de propositions de loi.

9. — Situation en Indochine.

Discussion d'interpellations.

MM. Letourneau, ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés; le président, Frédéric-Dupont, interpellateur; Pleven, président du conseil; de Chevigné, Aumeran, Arthaud, interpellateurs; Juglas.

Discussion générale: M. Palewski.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

10. — Demande d'arbitrage sur l'urgence d'une discussion. — Inscription à l'ordre du jour de l'appel nominal des signataires.

11. — Ordre du jour.

PRESIDENCE DE M. EDOUARD HERRIOT

La séance est ouverte à quinze heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la deuxième séance d'hier a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

EXCUSE ET CONGE

M. le président. M. Louis Marin s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce jour et demande un congé.

Le bureau est d'avis d'accorder ce congé.

Conformément à l'article 42 du règlement, je soumets cet avis à l'Assemblée.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le congé est accordé.

— 3 —

ACCEPTATION D'UNE DISCUSSION D'URGENCE

M. le président. Dans la séance du 17 novembre 1950, M. de Menthon a déposé, avec demande de discussion d'urgence, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à accorder, à titre exceptionnel, la gratuité de l'envoi d'un colis aux soldats d'Indochine à l'occasion des fêtes de Noël.

M. le président du conseil a tacitement accepté l'urgence.

D'autre part, la commission intéressée l'a acceptée.

Conformément au paragraphe I de l'article 63 du règlement, l'urgence est acquise de plein droit.

La discussion d'urgence pourra être inscrite à l'ordre du jour d'une séance réservée aux urgences, après décision de la conférence des présidents.

— 4 —

DEMANDE DE DISCUSSION D'URGENCE

M. le président. M. le président du conseil demande la discussion d'urgence du projet de loi ouvrant une avance de trésorerie au profit du budget annexe des prestations familiales agricoles, qui a été renvoyé à la commission des finances.

Il va être procédé à l'affichage et à la notification de la demande de discussion d'urgence.

— 5 —

DEPOT, AVEC DEMANDE DE DISCUSSION D'URGENCE, DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Kauffmann, avec demande de discussion d'urgence, une proposition de loi relative à la fixation du prix du blé.

La proposition sera imprimée sous le n° 11365, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'agriculture. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de MM. Beugniez et Bouxom, avec demande de discussion d'urgence, une proposition de loi instituant temporairement une majoration des prestations familiales.

La proposition sera imprimée sous le n° 11367, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du travail et de la sécurité sociale. (*Assentiment.*)

Il va être procédé à l'affichage et à la notification des demandes de discussion d'urgence.

— 6 —

DEPOT, AVEC DEMANDE DE DISCUSSION D'URGENCE, D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Bissol, avec demande de discussion d'urgence, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à attribuer un premier secours de 15 millions de francs aux victimes de l'incendie de la commune du Marin (Martinique).

La proposition sera imprimée sous le n° 11366, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

Il va être procédé à l'affichage et à la notification de la demande de discussion d'urgence.

— 7 —

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE

Résultat du scrutin vérifié sur un amendement aux propositions de la conférence des présidents.

M. le président. Voici, après vérification, le résultat du dépouillement du scrutin qui a eu lieu hier après-midi sur l'amendement présenté par M. Quilici aux propositions de la conférence des présidents en vue de tenir séance mercredi soir 29 novembre pour la discussion du projet de loi étendant à l'Algérie l'application de la loi sur les loyers.

Nombre des votants	520
Majorité absolue	261
Pour l'adoption	268
Contre	252

L'Assemblée nationale a adopté.

En conséquence, l'ordre du jour de l'Assemblée se trouve ainsi complété.

— 8 —

RETRAIT PROVISOIRE DE L'ORDRE DU JOUR DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. L'ordre du jour appellerait le vote sans débat des propositions de loi: 1° de MM. Penoy et Blocquaux, tendant à modifier l'article 50 de la loi n° 47-1465 du 8 août 1947 et à éviter à certaines catégories de sinistrés le payement d'un loyer pour occupation de baraquements provisoires; 2° de M. Guiguen et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article 50 de la loi n° 47-1465 du 8 août 1947, afin de réglementer la perception des redevances notifiées aux occupants des baraques; 3° de M. Gabriel Paul et plusieurs de ses collègues, tendant à exonérer du payement de leur loyer les sinistrés logés en baraques.

Mais le Gouvernement demande que cette affaire soit retirée de l'ordre du jour.

En conséquence, les propositions de loi sont provisoirement retirées de l'ordre du jour et un deuxième rapport supplémentaire sera présenté par la commission, conformément à l'article 37 *in fine* du règlement.

— 9 —

SITUATION EN INDOCHINE

Discussion d'interpellations.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations:

1° De M. Frédéric-Dupont, sur les événements d'Indochine et sur les responsabilités du Gouvernement qui faisaient écrire au général Carpentier, dans son rapport de juillet dernier: « La preuve est faite que le Gouvernement se refuse à défendre l'Indochine »;

2° De M. de Chevigné, sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour faire face aux développements de la situation en Indochine;

3° De M. Aumeran, sur les conséquences désastreuses de la politique suivie en Indochine;

4° De M. Arthaud, sur les récents développements militaires et politiques au Viet-Nam et sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour répondre enfin au vœu de la nation: conclure sans délai la paix au Viet-Nam.

La conférence des présidents du 17 novembre avait organisé ce débat dans le cadre des séances de cet après-midi et de ce soir, cette dernière séance devant être prolongée jusqu'à 3 heures du matin, mais l'Assemblée a décidé hier que la séance de ce soir serait suspendue à minuit et que le débat se poursuivrait et se terminerait demain matin.

Le temps de parole a été réparti de la façon suivante:

Interpellateurs:

M. Frédéric-Dupont, 45 minutes.

M. de Chevigné, 30 minutes.

M. Aumeran, 30 minutes.

M. Arthaud, 45 minutes.

Gouvernement, 2 heures.

Groupe communiste, 66 minutes.

Groupe du mouvement républicain populaire, 57 minutes.

Groupe socialiste, 38 minutes.

Groupe radical et radical-socialiste, 18 minutes.

Autres groupes, 15 minutes chacun.

Ce temps comprend toutes les interventions dans la discussion générale, sur les motions ou les ordres du jour, pour les explications de vote et même les interruptions.

Avant d'ouvrir la discussion, je dois faire connaître que j'ai reçu deux décrets désignant, en qualité de commissaires du Gouvernement:

Pour assister M. le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés:

M. Jean Aubry, chef adjoint du cabinet;

M. Bour, conseiller technique;

M. le capitaine Eymard-Duvernay;

M. le colonel d'Esneval;

M. le colonel Mazeau, directeur des affaires militaires.

Pour assister M. le président du conseil des ministres:

M. le général Crépin, du cabinet du président du conseil des ministres.

Acte est donné de ces communications.

La parole est à M. le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés.

M. Jean Letourneau, *ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés.* Mesdames, messieurs, au cours des très amples débats que votre Assemblée a consacrés, dès le 19 octobre dernier, aux affaires d'Indochine, M. le président du conseil vous avait indiqué, après vous avoir donné les explications en

sa possession sur les événements militaires de la frontière, qu'il attendait le résultat de la mission confiée au général Juin et à moi-même pour vous demander de vous prononcer sur la politique que la France se devait de suivre à l'avenir en Indochine.

C'est, au retour de ma mission, à ce rendez-vous que je me trouve aujourd'hui.

Je le déclare avec netteté, la France doit poursuivre fermement sa politique. Depuis trois ans, depuis le gouvernement du président Ramadier, le Gouvernement a opté pour une politique déterminée, qui est celle de l'indépendance des Etats associés au sein de l'Union française. C'est cette politique qu'il faut résolument développer, en accentuant certains traits, en définissant plus nettement certaines orientations, en accélérant le rythme, en acceptant les audaces nécessaires.

Ce qui doit cesser, c'est l'impression parfois donnée d'un manque de cohésion et de résolution dans l'application. Les réticences, les réserves, les arrière-pensées, doivent être définitivement écartées.

M. Charles Lussy. Très bien!

M. Jean Letourneau, *ministre d'Etat.* Le problème de l'Indochine est d'abord un problème politique. L'action militaire en est le moyen.

Mais il est en premier lieu une question à laquelle j'ai le devoir de répondre nettement : Avons-nous présentement, aurons-nous demain, les moyens de poursuivre cette politique jusqu'à son terme ?

Je pense aussi que ces explications nous permettront d'approfondir à nouveau le sens de cette politique, les buts qu'elle recherche, les chances que les moyens en notre possession nous permettent normalement d'entrevoir. Définir une fois encore, en la précisant, cette politique que nous menons dans la péninsule indochinoise, déterminer les missions confiées en conséquence à notre corps expéditionnaire, telles sont les deux principales questions auxquelles il me faut répondre.

Chacun d'entre vous est très informé du déroulement des événements durant ces dernières années. Il est donc inutile que je m'appesantisse sur le rôle que l'armée française a joué là-bas. Sa mission primordiale n'a cessé d'être la pacification. Et que l'on ne vienne pas nous dire que cette mission a totalement échoué.

Il est évident que les zones où nous sommes sont les zones de grand peuplement et qu'en particulier, au Viet-Nam, les populations sont venues en grand nombre habiter les régions où l'autorité du gouvernement vietnamien et la présence française leur assurent plus de tranquillité, plus de moyens pour travailler en paix.

Il n'est que trop clair aussi que les forces armées nationales en Indochine, qui atteignaient, en 1945, difficilement 40.000 hommes, s'élèvent aujourd'hui à 150.000 hommes sans compter les milices d'auto-défense.

Les campagnes de l'an dernier, celles en particulier du bas delta du fleuve Rouge, exécutées du 15 octobre 1949 au 30 mai 1950, nous ont permis de faire perdre au Viet-Minh le contrôle d'importantes provinces comme celle de Nam Dinh, de Hung-Yen, de Thai Binh, de Hanam, provinces grandes productrices de riz et où la population atteint 2 millions d'habitants.

Cette lutte, qui fut menée courageusement, dans l'ensemble de la péninsule, par nos troupes, assistées des troupes nationales, fut une lutte particulièrement dure et meurtrière. Nos hommes l'ont conduite avec un rare courage et une belle constance. Tous les observateurs ont constaté le sentiment de sécurité des populations dès qu'elles pouvaient compter sur la présence de jeunes officiers français.

Toute cette affaire, mesdames, messieurs, est à la gloire du corps expéditionnaire et la France peut l'en remercier. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

Il faut, cependant, voir les choses en face. Les tâches de la pacification, qui ont longtemps mobilisé exclusivement ou à peu près l'énergie et les moyens du commandement militaire, entraînent l'extension, la dispersion des forces, puis leur immobilisation.

L'adversaire, lui, a modifié sa stratégie. Nous devons répliquer en nous adaptant à une guerre de mouvement, de choc, d'intervention offensive.

C'est pourquoi nous avons été placés devant la nécessité de resserrer notre dispositif de défense, de décider des rétractions. Il devient urgent de constituer des réserves mobiles et d'imposer à l'ennemi les servitudes de la distance et de l'éparpillement des forces qui pesèrent sur nous jusqu'à présent et nous exposèrent à des risques graves dont Caobang fut l'exemple le plus douloureux.

M. le président du conseil vous a fait un sobre récit de ce drame. Je n'y reviendrai pas et je n'ai pas l'intention de minimiser le prix que ce cruel revers a coûté à l'armée française.

Il est, certes, permis de s'étonner de la médiocrité des moyens mis en œuvre pour le repli de la garnison de Caobang, les renseignements ayant incontestablement permis de déceler de nombreux et puissants bataillons ennemis dans le secteur.

Je dois cependant à la vérité d'ajouter que le commandement, qui était en possession depuis plusieurs semaines de ces renseignements, n'avait pas constaté dans les jours précédents, malgré la perte de Dong Khé, une gêne plus particulière apportée au mouvement de ces troupes sur la R. C. 4. Il semblait donc que l'opération, montée d'une manière normale, devait connaître ses chances de succès.

Je dois à l'Assemblée de reconnaître qu'il y a eu des erreurs et même des fautes dans l'exécution.

M. André Le Troquer. Très bien !

M. Jean Letourneau, *ministre d'Etat.* Mais il faut ajouter aussi que nous avons eu la malchance supplémentaire d'un temps affreux, qui n'a pas permis à l'aviation d'apporter un concours que l'on pouvait, à juste titre, escompter comme décisif.

La colonne Charton qui quittait Caobang, s'est trouvée considérablement retardée dans sa marche, en particulier par des blessés, des éclopés qu'elle a dû emmener avec elle. La colonne Lepage, dont la mission était de se porter à sa rencontre, s'est trouvée arrêtée tout d'abord aux environs le Dong-Khé, puis dans des combats particulièrement difficiles aux abords de cette position, combats où le Viet-Minh a témoigné à la fois d'une puissance de feu et d'une qualité manœuvrière qui lui ont permis de décimer cette colonne avant même que la colonne Charton ait pu la rejoindre en entier. Si bien que ces deux colonnes n'ont pu unir leurs forces pour résister à l'adversaire, mais qu'elles ont dû accepter le combat séparé, et donc cruellement inégal.

J'ai dit qu'il y a eu des erreurs, qu'il y a eu des fautes. L'opération de Tai-Nguyen, par exemple, qui avait été arrêtée au moment où la décision d'évacuer Caobang a été prise, a été montée alors que l'itinéraire primitivement prévu avait été modifié. Cette opération, qui écartait du lieu principal du combat une masse particulièrement importante et particulièrement efficace de nos troupes, ne trouvait sans doute plus de justification. Mais je me garderai d'accabler des combattants malheureux. Au contraire, j'ai dit à mon départ de France que je revendiquais les responsabilités. Après avoir vu, je ne les laisserai pas retomber, même sur des colonels.

Je suis responsable devant vous. Les hommes qui assument dans des conditions particulièrement ingrates le commandement sur place, le sont vis-à-vis du Gouvernement. Vous conviendrez avec moi qu'il serait d'une cruelle injustice de livrer leurs noms en pâture à l'opinion publique.

M. André Le Troquer. Et à leurs supérieurs.

M. Jean Letourneau, *ministre d'Etat.* Mais dès avant mon retour, M. le président du conseil a pris, sur mes indications, au vu du rapport du général Juin, la décision de l'envoi de renforts indispensables et, surtout, de modifications immédiates dans le commandement de la zone opérationnelle du Tonkin.

Si les enquêtes, qui sont difficiles, minutieuses et particulièrement délicates à mener du fait de la perte des principaux exécutants tombés aux mains de l'ennemi, conduisent à établir de manière claire et définitive des fautes personnelles et graves, celles-ci seront sanctionnées, car il faut que la troupe ait confiance dans les capacités et le moral de ses chefs. (*Très bien! très bien!*)

Aucune politique d'étouffement ne sera pratiquée, mais nous veillerons aussi à ne pas laisser se développer une politique de scandale qui serait aussi une politique d'injustice. Car je dois attirer d'une manière particulièrement instante votre attention, mesdames, messieurs, sur les conditions dans lesquelles s'exerce là-bas un commandement.

Celui-ci doit s'établir sur un vaste territoire, aux communications difficiles, dans un climat éprouvant, avec des responsabilités telles qu'elles ne peuvent, au bout d'un moment, qu'énerver gravement les hommes sur qui pèsent de telles charges.

Il n'est que trop clair, hélas! que nos difficultés en relèves nous contraignent à laisser à des postes dangereux des hommes qui, malgré leurs qualités, demeurent des hommes et dont la résistance nerveuse a des limites.

Songez aussi que, trop souvent, ceux qui font là-bas un métier si dur ont pu avoir le sentiment, à travers des propos légers ou infâmes, de ne pas être soutenus par l'ensemble de la nation et que cela, non plus, ne contribuait pas à leur assurer un moral si nécessaire à la clarté de leur jugement et à la promptitude de leurs réflexes. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

Considérez donc que s'ils ont, certes, des responsabilités, les nôtres aussi, en la matière, peuvent parfois ne pas être minces.

Encore une fois, des changements s'imposent. Ils sont intervenus ou ils interviendront. Des sanctions peuvent être nécessaires; elles seront prises.

Epargnons au moins à ces hommes courageux, qui ont pu connaître un moment de faiblesse, une flétrissure qui leur serait jetée publiquement à la figure du haut de cette tribune.

Mais saluons plutôt l'admirable courage des combattants, inclinons-nous devant la douleur des familles qui ont perdu l'un des leurs sur cette R. C. 4 qui a déjà vu se dépenser tant d'héroïsme français, inclinons-nous devant l'inquiétude de ceux qui sont sans nouvelles des disparus, rendons une fois encore, du fond du cœur, l'hommage que l'Assemblée a voulu adresser une première fois, le 19 octobre, à nos combattants de l'Union française tombés de Caobang à Dong-Dang, à nos légionnaires du 3e bataillon du 3e régiment étranger et du bataillon parachutiste de la légion, à nos tirailleurs du 8e marocain, aux goumiers des 1er, 3e et 11e tabors, aux Vietnamiens qui ont glorieusement combattu à leurs côtés, aux sapeurs, aux artilleurs qui les accompagnaient, aux aviateurs qui les appuyaient de leur mieux malgré les brouillards d'automne, à leurs chefs, dans ces combats malheureux mais glorieux. (*Au centre, à gauche et à droite, les députés se lèvent et applaudissent longuement.*)

M. le président. L'Assemblée nationale s'associe solennellement à l'hommage que vous venez de rendre à ces héros. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Jean Letourneau, *ministre d'Etat.* Les conséquences de ces combats ont été graves. Notre commandement devait reconstituer des réserves, reprendre du champ pour couvrir l'essentiel, pour tenir Hanoï, pour tenir Haïphong, sans aucun esprit de recul.

Il a donc fallu consentir des rétractions du dispositif, des évacuations de territoire. Je puis dire que tout cela s'est fait, non sous la pression de l'adversaire, mais conformément à un plan dont le but est de constituer des réserves mobiles afin, comme je le disais à l'instant, de couvrir l'essentiel. Cet essentiel sera tenu. Pour ce faire, il se peut que le commandement local doive décider des rétractions nouvelles, mais elles ne seront faites qu'en vue d'éviter d'autres destructions de nos forces.

Depuis ces événements malheureux, deux nouveaux noms ont retenti douloureusement à nos oreilles : Lao-Kay et Langson.

Lao-Kay, que tenait avec une poignée d'hommes le lieutenant-colonel Coste, se révélait de jour en jour indéfendable, étant donné sa position géographique, pratiquement enclavé dans le territoire chinois. Le lieutenant-colonel Coste a donc été autorisé à décrocher. Il a réussi cette opération et il a pu s'établir, difficilement certes, mais avec honneur, sur des hauteurs qui couvrent le pays Thaï qui, comme tous ceux qui connaissent ces régions le savent, est habité par des populations traditionnellement fidèles.

Langson ! Ce nom a souvent retenti dans l'histoire de la présence française au Tonkin et nous a déjà coûté beaucoup de larmes et beaucoup de sang. Langson a été évacué — j'en dois la confidence à l'Assemblée — dans des conditions excessivement hâtives.

Nous avons sans doute récupéré là cinq bataillons qui nous seront indispensables pour la défense du delta, mais cette évacuation a été décidée à la suite d'une chute de moral consécutive aux durs événements de la R. C. 4 et la ville a été abandonnée sans que la destruction des stocks ait été convenablement effectuée. Aussi, notre aviation a-t-elle dû faire de son mieux pour réparer cette faute.

J'attends encore le compte rendu précis des destructions qui ont pu être opérées. Mais ayant moi-même survolé Langson en compagnie du général Juin, deux jours après l'évacuation, j'ai pu constater les premiers et importants résultats de l'activité de nos aviateurs.

Je ne dissimulerai pas à l'Assemblée que les défaillances et les fautes qui se sont produites seront sanctionnées si l'enquête conduit à établir, comme je le crains, des responsabilités indiscutables.

Tous ces événements douloureux sont la preuve de ce que j'avançais au début de cet exposé : l'armée française se trouve aujourd'hui devant un adversaire solidement organisé, puissamment armé et qui, de surcroît, dans cette région, a pu opérer à l'abri d'une frontière qui était perméable pour lui mais fermée pour nous.

Ce sont là des conditions qui modifient essentiellement les données de la situation et qui nous obligent à changer notre dispositif et aussi l'essentiel des missions confiées au corps expéditionnaire.

Il n'est que trop clair que notre adversaire dispose de plus en plus d'un appui extérieur qui lui a permis, tout d'abord, d'entraîner ses troupes, de les faire instruire, de les armer puissamment, puis de leur fournir des terrains où elles peuvent se reformer et d'où elles peuvent repartir au combat. Par contre, les opérations récentes ont dû aussi le contraindre à s'éloigner de ses bases, à étirer ses lignes de communication et à se rendre ainsi plus vulnérable à nos coups.

Devons-nous, pour autant, désespérer ?

Il serait inutile, je pense, de cacher que la situation demeure, pour nous, sérieuse et préoccupante.

M. le président du conseil vous a indiqué que, dès que ces nouvelles furent connues, des dispositions furent prises, non seulement pour recompléter nos effectifs, dont une partie avait disparu, mais pour les renforcer. Très spécialement, nous avons voulu faire un effort particulier pour doter notre corps expéditionnaire de moyens de combat plus puissants, en renforçant son potentiel en artillerie, en armes blindées, en marine et en aviation.

L'Assemblée comprendra certainement que ne soient pas révélées de précisions chiffrées ou des dates d'acheminement.

Ce dont je tiens à lui donner l'assurance, c'est que les demandes transmises par le commandement, à la suite de l'affaire de Caobang, ont été, et au delà, satisfaites, et qu'en particulier, les recommandations soumises au Gouvernement, dans son rapport, par le général Juin, ont été entièrement exécutées.

Laissez-moi, à cette occasion, dire au général Juin la reconnaissance du Gouvernement et la mienne propre. Il a accepté de se distraire, pour un temps, de ses tâches si essentielles et si lourdes, afin de remplir une mission fatigante. Je l'ai vu à l'œuvre et j'ai apprécié ses qualités de chef, d'entraîneur d'hommes, la sûreté de son jugement et la rapidité de ses décisions. Tous ceux qui l'ont vu dans le Nord-Tonkin ont retrouvé là le grand commandant de l'armée d'Italie. (*Applaudissements au centre, à droite et sur certains bancs à gauche.*)

Je dois à l'Assemblée d'ajouter que, dans cet effort en vue de renforcer le potentiel de nos forces, nous avons trouvé le concours de l'administration militaire américaine, particulièrement le concours personnel du général Marshall. Toutes dispositions ont été prises par lui afin d'assurer une priorité effective de livraison du matériel dont nos troupes pouvaient avoir le plus urgent besoin et que les Etats-Unis étaient seuls en mesure de fournir dans des délais rapides. Nous leur en disons nos très profonds remerciements.

Je tiens, à ce sujet aussi, à dire à l'Assemblée qu'à la suite de certaines informations qui m'étaient parvenues avant mon départ pour l'Indochine, j'ai porté une attention spéciale au problème de la dotation en matériel de notre armée ainsi qu'à la question de son acheminement. J'ai été très satisfait de voir les progrès accomplis par la direction du matériel à Saïgon depuis un an : un immense effort a été fait en vue de satisfaire au mieux et au plus vite les justes exigences des troupes au combat.

J'ajouterai aussi que, depuis un an, depuis la mission du général Revers, ces troupes ont effectivement bénéficié d'une amélioration sensible de leurs dotations en matériel.

Loin de moi la pensée que tout soit parfait. Mais nous nous heurtons, hélas ! à des délais de fabrication, soit ici, soit à l'étranger, contre lesquels ne peut rien, ou à peu près rien, toute la volonté des responsables de cet approvisionnement.

Mais, sur ce point aussi, l'effort n'est pas relâché et je pense que, dans les semaines qui viennent, des commandes importantes pourront être livrées.

J'ajoute que mon enquête a aussi porté très spécialement sur les sabotages dont il avait été parlé. J'ai posé la question, à tous les échelons, aux responsables que j'ai pu rencontrer, et il m'a été affirmé que, tant dans le matériel reçu de France que dans le matériel fabriqué ou réparé à Saïgon, il n'avait été constaté qu'un nombre relativement insignifiant de sabotages réels.

L'effort qui est ainsi accompli et qui sera poursuivi pour que nos troupes disposent, en effectifs et en matériel, d'une puissance qui leur assure une supériorité indiscutable sur l'adversaire sera-t-il suffisant ? L'engagement que je dois prendre, en face de cette Assemblée, c'est que, s'il nous apparaît que des moyens supplémentaires sont indispensables, ceux-ci seront fournis et que si ces moyens devaient requérir l'approbation du Parlement, le Parlement serait sollicité d'autoriser le Gouvernement à les procurer.

Car, mesdames, messieurs, le problème qui s'est posé depuis plusieurs années, et qui semble se poser encore dans l'esprit de certains, est le suivant : avons-nous le droit d'abandonner ce combat ? Très fermement, je vous réponds : non ! (*Applaudissements au centre, à droite et sur certains bancs à gauche.*)

Nous n'avons pas le droit d'abandonner la lutte, car ce serait constater que des hommes, et non seulement dans les récents combats, mais depuis près d'un siècle, sont tombés pour rien sur cette terre d'Indochine qui doit tant au sang français. Ce serait méconnaître la volonté et l'héroïsme de ceux qui souffrent et qui luttent là-bas.

J'ai vu ces hommes, j'ai vu les plus atteints d'entre eux, ceux qui étaient rescapés des durs combats de Caobang et de That Khé. Ces hommes avaient durement souffert, parfois dans leur chair, toujours dans leur fierté de soldat, mais leur moral, comme celui de tous les combattants, était magnifiquement intact.

J'ai vu à Do Son, comme les jours suivants à Phu Lang Tuong ou d'autres jours encore dans des postes en Cochinchine, de jeunes lieutenants, de jeunes capitaines français, des hommes de troupe venus de toute l'Union française. Leur regard, leur simplicité, leur calme, leur détermination sans aucune forfanterie, nous sont une preuve suffisante de ce que la France peut toujours demander à ses enfants.

Nous avons le droit, mesdames, messieurs, d'être fiers d'eux. Nous avons le devoir de les protéger contre d'ignobles campagnes et de faire qu'ils n'aient pas de doute, pas un instant de doute, sur l'affection que la France tout entière leur porte, sur le soutien qu'elle est décidée à leur donner, sur la fierté qu'elle ressent de leur courage. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

Nous n'avons pas le droit d'abandonner cette lutte parce que nous avons la confiance des hommes fidèles qui ont eu foi dans la force française, qui ont eu foi aussi dans les promesses que la France leur donnait d'une indépendance réelle, de l'amitié conservée.

Et je ne parle pas seulement des responsables, des détenteurs de l'autorité. Je parle aussi bien de ces humbles, de ces petites gens qui sont venus trouver refuge là où nous étions et qui ne savent que trop le sort qui serait le leur le jour où nous aurions dû quitter la place.

Nous n'avons pas le droit d'abandonner cette lutte, quand on voit ce que la France a fait dans ce pays. La France n'a pas un instant à rougir de son œuvre. Elle peut légitimement s'en enorgueillir.

L'activité de ses administrateurs, celle de ses ingénieurs, qui ont créé l'admirable réseau routier et ferroviaire de ce pays, qui ont construit ses grands ports de Saïgon et d'Haïphong; l'activité de ses professeurs auxquels on doit non seulement l'université où se forme cette originale civilisation qui a pris à l'Occident et à l'Orient ce qu'ils avaient de meilleur, mais aussi nos lycées, le lycée Albert Sarraut et le lycée Chasseloup-Laubat, et nos écoles; l'activité de nos missionnaires qui ont créé cette jeune et dynamique église vietnamienne: l'activité de nos médecins et, en même temps, de nos savants, qui ont monté les hôpitaux des grandes villes, mais aussi les dispensaires des villages et ces grandes institutions telles que les instituts Pasteur; l'activité de nos chercheurs qui, particulièrement grâce à l'admirable école française d'Extrême-Orient, ont ressuscité des monuments comme ceux d'Angkor, organisé des musées comme ceux d'Hanoï et qui ont fait que les noms de Glaize, de Marchal, de Malleret et de Coedes sont universellement respectés dans toute la péninsule; l'activité enfin, de tous les Français qui ont créé un outillage économique permettant à ces jeunes Etats d'arriver à l'indépendance avec une puissance économique qui fait d'eux l'un des pays les plus essentiels du Sud-Est asiatique, tout cela, mesdames, messieurs, est une grande démonstration du génie de la France.

Certes, je ne dirai pas que tout fut parfait et que certains n'agirent pas poussés par l'exclusif souci du gain. Mais cela n'est pas vrai du plus grand nombre, et la France peut être légitimement fière des grandes œuvres économiques réalisées là-bas, avec le concours des laborieuses et intelligentes populations locales.

Qu'il s'agisse des rizières, dont la production a plus que quintuplé depuis cinquante ans, qu'il s'agisse des grandes exploitations agricoles comme les plantations de caoutchouc, de thé ou de café, qu'il s'agisse des grandes exploitations industrielles comme les charbonnages, tout cela est un effort français qui a, pour une part primordiale, contribué à faire de ce pays de l'Asie la région où le pouvoir d'achat des masses est le moins bas.

Mais vous me permettrez bien d'ajouter que l'attitude, ces dernières années, d'un certain nombre de ces Français, qui ont repris leur tâche dans des conditions particulièrement dangereuses, peut être aussi pour nous un réel sujet de fierté.

J'ai pu visiter ainsi quelques entreprises françaises. J'ai vu une plantation qui représente, comme ses voisines, une œuvre admirable, aussi bien dans le domaine colonial qu'industriel mais aussi par les belles réalisations sociales, hôpitaux et écoles. Ce qui m'a cependant le plus frappé, c'est le courage simple et tranquille de ces gens sans cesse exposés aux plus réels dangers. Le directeur d'une de ces plantations fut tué par les Japonais. Son successeur a été enlevé par les Vietminhs. J'ai vu le troisième directeur qui faisait le plus simplement et le plus naturellement du monde son métier. Cependant, dans des plantations voisines, j'apprenais que, dans les jours qui avaient suivi ma visite, le cinquante-deuxième agent français de ces groupes de plantations depuis cinq ans avait été victime des Vietminhs.

Nous ne pouvons abandonner non plus l'Indochine car nous sommes sûrs que ses frontières sont celles du monde libre. A ce titre, elles intéressent le destin de toutes les nations qui se groupent pour assurer la défense des libertés démocratiques. Notre départ signifierait un aveu d'impuissance sur le plan international. Il risquerait d'atteindre l'intégrité de l'Union française. Il offrirait à l'extension du Kominform des prolongements dans le Pacifique dont personne ne saurait apprécier les limites.

Mais, mesdames, messieurs, si nous ne devons pas minimiser l'effort qui reste à accomplir pour être fidèles à notre mission, si nous ne devons pas écarter la possibilité d'un recours à un effort plus massif, mais temporaire, devons-nous conclure que la solution se trouve dans un renforcement constant et définitif des effectifs du corps expéditionnaire français ? Très franchement, je ne le crois pas.

Je vous le disais, au début de cette intervention, devant la nouvelle forme de guerre qui nous est imposée par l'adversaire, la nécessité impérieuse pour nous est de redonner une mobilité et une puissance de combat supérieures à nos effectifs actuellement stationnés en Indochine.

L'armée française doit avoir comme mission essentielle de servir d'appui aux Etats associés pour protéger leur souveraineté et leur indépendance. Et ces Etats, comme leurs chefs m'en ont exprimé la volonté, doivent, par leurs efforts propres, assurer leur part dans ce combat et prendre particulièrement en charge l'extension de la pacification et le maintien de l'ordre public dans les territoires qui relèvent de leur autorité.

Cette orientation va dans le sens de la politique qui est celle que la France a, depuis plusieurs années, définie et que le Parlement a, par plusieurs votes successifs, ratifiée, c'est-à-dire l'indépendance des Etats au sein de l'Union française.

Le trait qui doit aujourd'hui marquer plus particulièrement cette indépendance, c'est la rapide constitution d'armées authentiquement nationales, car il est clair que seuls des Etats qui disposent de leur armée sont des Etats en mesure d'affirmer leur indépendance et leur souveraineté.

J'ai déjà indiqué que, certes, depuis plusieurs années, un effort très réel avait été accompli pour la mise sur pied d'effectifs nationaux. Cet effort doit être poursuivi et accentué et ce fut, en ce qui concerne le Viet-Nam, l'objet très particulier des conversations et des conférences que j'eus à Dalat avec S. M. Bao-Daï. Celui-ci m'a dit sa détermination et celle de son gouvernement de consacrer la plus grande part de son effort à la mise sur pied de cette armée.

Dès maintenant, le Viet-Nam a décidé d'affecter 40 p. 100 de ses ressources à sa défense nationale. Des commissions d'experts vietnamiens et français continuent pour l'instant à travailler à Dalat et examinent l'ensemble des problèmes que pose la constitution rapide de cette armée, parfaitement conforme du reste aux accords signés l'an dernier entre le Viet-Nam et la France.

S. M. Bao Daï m'a demandé l'appui de la France pour l'aider dans cette entreprise, notamment pour suppléer à l'insuffisance temporaire des cadres vietnamiens par le détachement d'un certain nombre d'officiers français.

Il est en outre entendu, conformément aux accords, que pour les besoins opérationnels ces troupes seront mises à la disposition du commandement français.

L'intention de S. M. Bao Daï, comme celle du gouvernement du Viet-Nam, entièrement d'accord avec le commandement français, est de confier dans des délais aussi rapprochés que possible à cette armée, au fur et à mesure qu'elle se formera, la charge des provinces où elle aura, seule, le soin d'assurer l'ordre et de poursuivre la pacification.

Dès maintenant, dans le Sud Viet-Nam, trois provinces sont entièrement contrôlées par les seules autorités et par les seules unités vietnamiennes et, d'après les indications qui m'ont été fournies, tant par le Gouvernement du Viet-Nam que par le commandement français, les premiers résultats en sont parfaitement satisfaisants.

Cette initiative, dont je ne conteste ni la hardiesse ni la difficulté, est un pas important sur le chemin qui a abouti à l'indépendance des trois Etats associés.

Je donne à nouveau ici l'assurance que la France est résolue à appliquer totalement, loyalement et sans réserve, les accords qui la lient à chacun des trois Etats. Elle est résolue à les appliquer plus encore dans leur esprit que dans leur lettre, avec le maximum de libéralisme et de souplesse, et elle en a, dès maintenant, donné des preuves.

Tous les services qui concernent l'administration interne sont, d'ores et déjà, transférés aux autorités nationales. La conférence de Pau a achevé ses dernières réunions de travail et c'est à la fin de cette semaine, ou au début de l'autre, que je pourrai aller en conclure officiellement les travaux.

Sans doute beaucoup d'entre vous ont pensé que cette conférence s'éternisait un peu. C'est que les problèmes auxquels elle avait à faire face n'étaient pas des problèmes simples. C'est aussi la preuve que la France n'a jamais eu l'intention de faire accepter des volontés dont elle aurait seule délibéré, mais qu'elle a participé sur un pied d'égalité à la discussion des intérêts en cause. Et je tiens à dire que si cette discussion, tou-

jours franche, fut parfois vive, jamais n'a été entamée la cordialité des rapports entre les délégués ni la confiance qui les animait les uns par rapport aux autres.

Je veux ici rendre un juste hommage à l'ensemble des quatre délégations cambodgienne, laotienne, vietnamienne et française. Elles ont toutes fourni un lourd et intelligent labeur au bénéfice de chacun des Etats et pour le plus grand bien de la grande communauté qu'est l'Union française.

L'Assemblée ne me pardonnerait pas non plus si je ne saisissais cette occasion de rendre un hommage très particulier au président Albert Sarraut. Il fut l'un des grands Français qui ont contribué d'une manière puissante à l'édification de cette œuvre dont j'ai parlé et dont nous sommes légitimement fiers en Indochine. (*Très bien! très bien! sur certains bancs à gauche et au centre.*)

Il a, à ma demande, accepté de présider cette conférence difficile. Son autorité, la connaissance qu'il a des choses et des gens de ce pays, l'estime où le tiennent tous les Indochinois, l'amitié que beaucoup d'entre eux lui portent personnellement lui ont permis, avec son intelligence et son courage, de mener à bien une tâche particulièrement délicate. L'Assemblée voudra sans doute s'associer au Gouvernement pour l'en remercier. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

La tâche était difficile puisqu'il s'agissait essentiellement d'harmoniser les intérêts économiques des trois Etats qui avaient jusqu'alors vécu ensemble au sein d'une fédération indochinoise, que la France n'entendait pas reconstituer contre leur gré, et qu'il s'agissait aussi d'harmoniser les intérêts communs de ces trois pays au sein de l'Union française en assurant la stabilité de la monnaie dans la zone commune du franc.

Aujourd'hui que les débats prennent fin, que les conclusions vont en être tirées, il est clair que les finances, que l'économie, tout comme l'armée et l'administration, vont être entièrement entre les mains des dirigeants des trois Etats.

Il n'y aura plus un centime de recettes perçu sur le territoire indochinois qui le soit par la France et, à dater du 1er janvier, les seuls fonctionnaires français qui, sous l'autorité de la France, demeureront en activité en Indochine seront ceux qui assureront les services purement français prévus dans les accords: enseignement, dommages de guerre, sécurité de nos troupes.

En dehors de ces fonctionnaires, resteront seulement ceux dont la mise à la disposition nous aura été demandée par le gouvernement de chacun des trois Etats.

J'ai dit que la France avait appliqué libéralement les accords et qu'elle continuerait. Je n'en veux qu'une preuve: sur le plan extérieur, le président de l'Union française a donné son agrément, dès qu'il a été sollicité de lui, pour que le Viet-Nam, le Cambodge et le Laos aient, s'ils le désirent, la possibilité de désigner des représentants à Washington et à Londres, en dehors des représentations qui étaient prévues à l'origine dans une lettre annexée aux accords.

Par ailleurs, cette interprétation libérale des accords a permis l'accession à l'organisation internationale du travail de l'Etat du Viet-Nam.

Nous continuerons dans cette voie. Il est du reste évident que c'est de leur libre mouvement que ces trois Etats ont adhéré à l'Union française et qu'en participant à cette communauté de pays par l'intermédiaire des organismes centraux de l'Union, c'est en définitive pour bénéficier d'un appui et d'une force plus grande, ainsi que d'une économie plus solide, à l'avantage commun de tous les participants.

J'ajoute qu'il est bien évident que, le jour où la lutte aura cessé et où le corps expéditionnaire français, se trouvant allégé du fardeau qui est le sien aujourd'hui, aura pu s'établir dans des bases contractuellement définies et acceptées, ce qui apparaît peut-être aujourd'hui encore comme une servitude tenant à la sécurité de nos troupes disparaîtra et qu'aucune espèce de limitation, même apparente, à l'indépendance n'existera plus.

On parle souvent du statut des Dominions. Mais, mesdames, messieurs, nous ne sommes pas des Anglais. Notre génie n'est pas leur génie et l'Union française ne peut ressembler entièrement au Commonwealth. Je puis toutefois affirmer que les nations réunies au sein de l'Union française connaîtront toute liberté d'action et d'expression et qu'elles n'auront rien à envier à aucune autre nation membre d'une grande communauté humaine. D'ailleurs, ne serait-il pas trop facile d'ironiser si l'on mettait en parallèle la liberté dont jouissent les peuples sur lesquels plane la domination du Kominform ?

Dans ces conditions, j'ai sans doute le droit et même le devoir de poser, une fois de plus, une question qui, à maintes reprises, a été posée du haut de cette tribune du Parlement français.

Si le gouvernement vietnamien, pour ne parler que de lui, n'a en face de lui que des nationalistes sincères, épris seulement de l'indépendance de leur patrie, et si ce n'est que dans le but de réaliser vraiment cette indépendance qu'ils combattent, alors, nous leur disons que ce combat a, depuis longtemps, perdu ses raisons.

Toutes les garanties n'ont-elles pas, de surcroît, été données par la France comme par Sa Majesté Bao Daï et le gouvernement vietnamien ?

Lorsque le chef d'Etat du Viet-Nam est revenu à Saïgon, il a publié, le 1er juillet 1949, une ordonnance dans laquelle il est dit:

« Le peuple vietnamien décidera librement de ses futures institutions. A cet effet, une assemblée nationale constituante sera convoquée dès que les circonstances permettront de procéder à des élections générales et libres. »

Dans ces conditions, il est bien clair que si le combat cessait, des élections, avec tous les contrôles souhaitables pour en assurer la liberté et la véracité, permettraient au peuple vietnamien de faire connaître sa volonté en ce qui concerne son avenir. Ce n'est pas la France qui le contraindra jamais à opter pour tel ou tel dirigeant, même si elle doit manifester publiquement sa reconnaissance, son amitié et son appui à ceux qui ont mené courageusement auprès d'elle un combat difficile.

Cet appel, que la France a toujours maintenu, s'il devait, comme nous le craignons, une fois encore demeurer sans réponse, nous ne pourrions qu'en conclure ce que trop d'indices nous ont déjà révélé: c'est que ce combat n'est pas poursuivi par nos adversaires uniquement pour assurer l'indépendance de leur pays (*Très bien! très bien! au centre et à droite*), mais que leurs dirigeants obéissent, en effet, à des mots d'ordre venus d'ailleurs et qu'ils ne représentent qu'un pion sur un échiquier qui est à l'échelle du monde. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

Le silence que l'on continuerait à nous opposer signifierait ce que nous pensons intimement, à savoir que nous sommes à l'un des avant-postes du monde libre, que nous en défendons l'un des créneaux. Et nous savons bien qu'en écartant ce péril trop connu des frontières du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam, c'est la France elle-même que nos soldats protègent, malgré toutes les insinuations décourageantes dont ils ont pu par moments être submergés.

Nous savons aussi que l'armée française en Indochine, en défendant des positions qui ne sont pas seulement les nôtres, en défendant l'Union française, remplit vraiment une mission de protection de l'indépendance et de la souveraineté des Etats qui y ont librement adhéré.

Nous aurons alors à faire la guerre d'une manière énergique en faisant appel, en premier lieu, au concours entier, total, des peuples qui se trouvent le plus directement menacés, mais aussi au concours actif et puissant des alliés qui, non seulement dans le Sud-Est asiatique, mais dans l'ensemble du monde, coopèrent avec nous à la protection de l'indépendance du monde libre.

Au lendemain du jour où l'indépendance est un fait acquis, solennellement proclamé et constaté, il n'y a plus de doute, si le combat se poursuit en dehors de notre volonté, sur le sens même du combat, et nous avons le droit et le devoir de le signaler, afin que tous ceux qui sont engagés dans la même lutte accentuent leur solidarité à nos côtés.

J'ai parfois entendu parler d'un recours à l'autorité internationale. Je parlerai franchement. Dans les conditions actuelles, je ne le crois ni possible ni souhaitable. Mais je ne puis préjuger l'avenir et il est clair qu'à un conflit qui prendrait un caractère nettement international, la France pourrait se réserver le droit d'opposer une solution recherchée par des instances internationales.

Mesdames, messieurs, la politique que j'essaie ainsi de définir de nouveau devant vous est une politique qui n'oublie pas les intérêts de la France. Je crois que nos intérêts internationaux sont intimement liés au maintien de la force française en Extrême-Orient. Je crois aussi — et j'en ai suffisamment parlé tout à l'heure pour que mes intentions ne puissent être mises en doute — que la France a assez fait, dans ce pays, pour qu'elle ne puisse un instant envisager d'en être congédiée le jour où ses armées, le sang de ses enfants, ses sacrifices de toute nature auraient enfin réussi à assurer l'indépendance de ces nations, à écarter de ces régions du monde le péril qui les menace.

L'œuvre française en Indochine, les sacrifices que nous y faisons nous font un devoir et nous donnent le droit de demander que nous y soit reconnue une place privilégiée.

Les accords que nous avons signés nous accordent ces privilèges sur le plan culturel, comme sur le plan économique et sur le plan militaire.

Le Parlement a pu longuement en débattre lors de la ratification des accords. Il ne peut pas être question de revenir là-dessus et nous faisons confiance à l'amitié et à la loyauté des dirigeants des Etats associés pour que ces engagements pris entre nos peuples soient constamment respectés.

Nous nous permettrons aussi de penser que l'ensemble des nations libres comprendra et acceptera ces légitimes exigences.

Avec la défense de la liberté, avec le maintien de la puissance française dans le monde, avec la protection de nos amis, c'est là une justification valable à l'effort si considérable qui est demandé à la France en Extrême-Orient en ces années difficiles.

Mesdames, messieurs, pour faire une telle politique, il nous faut des moyens et il nous faut des hommes.

J'ai dit en débutant que les affaires d'Indochine impliquaient de notre part essentiellement une politique à base de moyens militaires. Ces moyens militaires, j'ai tenté de les définir. Les grandes difficultés qui sont encore devant nous, alors que nous tentons de mener à bien cette tâche, m'ont amené à demander que soient concentrés dans les mains du responsable les moyens destinés à la mise en œuvre de cette politique.

Il ne s'agit certes pas de demander je ne sais quel démantellement de services. Il s'agit seulement, mais cela est capital, que soient réunis les moyens de commandement, les moyens de décision, les possibilités d'actionner les services pour l'exécution, possibilités qui sont nécessaires à celui qui accepte un tel fardeau.

Je ne méconnais pas les difficultés, et je remercie mes collègues du Gouvernement d'avoir accepté les concessions indispensables que leur demandait M. le président du conseil.

Il est, je pense, inutile, il serait même ridicule que j'insiste sur les prétendues oppositions que j'aurais rencontrées à ce sujet parmi mes collègues. Mais s'il est un point sur lequel je tiens à insister, c'est celui-ci : je n'ai pas cessé, hier comme aujourd'hui, de trouver au conseil, auprès de mes collègues, un appui unanime pour l'effort que nous avons à poursuivre dans les meilleures conditions d'efficacité.

Il est sûr aussi qu'une politique aussi délicate et aussi complexe, en particulier dans la mise en œuvre de ces moyens militaires, comporte le choix d'hommes qui puissent en assurer localement l'exécution d'une manière parfaitement énergique.

Là encore je revendique ma responsabilité propre, mais je ne voudrais pas descendre de cette tribune sans saluer ceux qui, là-bas, représentent la France.

A la suite des incidents récents, on a tenté, ici ou là, de discréditer ceux qui assument de lourdes responsabilités. Dans une occasion aussi grave, celui qui assume là-bas la plénitude des pouvoirs n'a pas été inférieur à ce que le Gouvernement attendait de lui.

Sa connaissance des hommes et des choses de l'Indochine, les amitiés qu'il y compte, l'estime que lui portent les milieux internationaux, le courage dont il a fait preuve méritent que je lui rende cet hommage.

Ceux qui sont appelés à des fonctions de ce poids ont le droit de se savoir soutenus quand ils accomplissent leur devoir. C'est le rôle du Gouvernement de changer les hommes quand il estime qu'une modification de sa politique rend préférable ce changement, quand il juge que la fatigue et l'usure, compréhensibles pour ceux qui ont de si lourdes tâches, le contraignent à une relève plus rapide. Mais tant que ces hommes restent en place il ne faut pas qu'ils se sentent entourés d'autre chose que de la confiance de ceux qui les ont délégués là-bas.

Pour faire cette politique la France doit aussi compter sur l'énergie et sur la volonté de ses amis. Je veux à cette occasion dire ma satisfaction des entretiens que j'ai eu l'honneur d'avoir avec les chefs d'Etat comme avec les chefs et les membres des gouvernements de chacun des trois pays.

J'ai déjà indiqué l'importance des conférences de Dalat. Je veux dire à cette tribune non seulement que j'ai particulièrement apprécié l'accueil qui m'a été réservé en tant que représentant de la France, mais aussi ma satisfaction d'avoir senti une commune résolution devant le danger.

Ici ou là on a tenté d'exploiter des difficultés qui se seraient élevées avec le président du conseil du Viet-Nam. Le président Huu est l'ami d'un grand nombre d'entre nous ici et il est un ami trop ancien de la France pour que l'on puisse douter un instant de l'orientation de sa politique, dont il a tenu lui-même à réaffirmer, le 2 novembre, à Hanoï, qu'elle demeurait fidèle aux accords franco-vietnamiens du 8 mars. J'ai trouvé chez lui comme chez ses collaborateurs une grande résolution, et vous savez, mesdames, messieurs, que, dans ce combat, la résolution de la part de ces hommes signifie un rude courage.

Je me suis rendu à Vientiane, capitale administrative du Laos, et j'ai pu rencontrer à Saïgon Sa Majesté Sissavang Vong, retour de France. Il m'est particulièrement agréable de redire, en cet instant, l'attachement de la France pour ce Laos resté si fidèle. Nous connaissons ses difficultés très spéciales, mais ses dirigeants, je le leur ai rappelé à Vientiane, peuvent compter sur l'appui fraternel de la République.

Il n'est que juste de noter, de surcroît, que les entreprises du Viet-Minh sur le territoire du Laos sont des entreprises parfaitement étrangères, qui, au milieu de ce pays pacifique, n'ont guère trouvé d'appui que chez quelques rebelles.

Ce qui est vrai pour le Laos l'est aussi pour le Cambodge. Ce pays qui est, peut-être, le plus connu de la France par la richesse de ses traditions artistiques, est aussi un de ceux dont les virtualités économiques sont les plus certaines.

S'il est aujourd'hui en proie à l'insécurité, c'est aussi essentiellement du fait des bandes étrangères à son propre territoire. Cette insécurité rend plus délicate encore une situation politique dont les observateurs connaissent la complexité.

L'accueil qui a été réservé à Pnom-Penh aux représentants de la France par le roi Norodom Sihannouk et par le gouvernement du prince Monnipong n'est pas seulement un témoignage de l'amitié traditionnelle du peuple et des autorités khmères; il est aussi le témoignage de la volonté réciproque de coopération pour renforcer les possibilités qu'ont les autorités cambodgiennes de préparer pour leur peuple des jours heureux pour lesquels il est visiblement fait.

Voici, mesdames, messieurs, quelles seront donc mes conclusions :

La France a accordé au Cambodge, au Laos et au Viet-Nam une indépendance dont l'achèvement de la conférence de Pau vient confirmer la substantielle réalité. Si les circonstances de guerre font que, pour la sécurité des troupes, certaines choses doivent demeurer dans les mains françaises, il n'est que trop clair que, la guerre ayant cessé, ces servitudes tomberont du même coup.

Ces trois Etats ont décidé, de leur libre mouvement, d'adhérer à un groupement de peuples qui s'appelle l'Union française et pour lequel, je pense, personne chez nous ne cherchera d'autre devise que celle de la République : « Liberté, Egalité, Fraternité. » Ces peuples ont reconnu que, dans cette association avec la France, celle-ci avait chez eux des droits privilégiés, et nous faisons confiance à leur parole.

La France souhaite que tous les vrais nationalistes, dont le combat n'était animé que par une volonté d'indépendance, cessent le combat, et que tous les Vietnamiens, la lutte ayant cessé, puissent décider eux-mêmes de l'organisation de leur pays.

Si, comme nous le craignons, ce souhait n'est pas entendu, notre conviction, déjà faite, sera renforcée que d'autres buts que l'indépendance sont en cause et que c'est pour satisfaire des visées qui sont à l'œuvre un peu partout dans le monde que la poursuite de la lutte nous est imposée.

S'il devait en être ainsi, nous savons bien, l'Assemblée sait bien quel devra être l'effort de la France. Tout le monde sait, ici, que cet effort ne sera pas refusé. Car les combattants qui sont notre juste fierté, car les dirigeants de ces pays qui sont nos amis, car tous les Français qui ont fait une telle œuvre ne sauraient jamais être abandonnés par nous. Mais il faut aussi que nos alliés du camp de la liberté sentent plus encore — ils le comprennent dès maintenant et nous les en remercions — que ce combat est aussi le leur.

Tous ceux d'entre nous, mesdames, messieurs — ils commencent à être nombreux sur ces bancs — qui ont eu le rare privilège de passer un temps dans cet admirable péninsule, tous ceux qui conservent dans leurs yeux, non seulement l'image de ces paysages de forêts, de rizières, de côtes et de rivières, de ces cieux aux tonalités si douces et si riches, mais surtout le souvenir de ce peuple si actif, si intelligent, si plein de gentillesse et de délicatesse, tous ceux qui ont vu ce que la France a réalisé dans ce pays, tous ceux-là ne peuvent formuler du fonds de leur cœur qu'un seul souhait : que la paix refleurisse sans retard dans ces pays et que, dans la paix retrouvée, dans l'indépendance garantie, un développement harmonieux et heureux de ces peuples dans une grande amitié, dans une fraternelle collaboration avec la France au sein de l'Union française marque seulement nos prochaines étapes.

Nous n'avons, nous, jamais pensé que la solidité de cet édifice qu'on appelle l'Union française et qui n'est fait que pour le bonheur de ceux qu'il abrite serait assurée par des chaînes quelconques. Et nous sommes plus sûrs que jamais qu'il vivra par les liens, autrement plus solides, des souvenirs du passé et de l'amitié du présent. (*Applaudissements au centre et sur plusieurs bancs à gauche et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Frédéric-Dupont, auteur de la première interpellation. (*Applaudissements sur divers bancs à droite.*)

M. Frédéric-Dupont. Monsieur le ministre chargé des Etats associés, vous avez montré les responsabilités des exécutants. Vous me permettrez de poser quelques questions aux chefs et, en particulier, au Gouvernement. Et je m'autoriserai à vous apporter un certain nombre de propositions pour résoudre le grave problème qui se pose aujourd'hui devant nous.

Nous avons été surpris en Indochine. Pourtant, dès le mois de juin 1949, le général Revers annonçait la présence d'une véritable armée encadrée, instruite, dotée de mortiers et d'artillerie. Dès janvier 1950, l'armée communiste chinoise faisait

sa jonction avec l'armée vietminh. Dès avril 1950, nos services de renseignements militaires, qui ont fait tout leur devoir, annonçaient l'existence de camps d'instruction, la construction de routes, des passages de convois militaires. Ces mêmes services de renseignements, dès le mois de mai, prévoyaient une attaque massive par l'armée vietminh, qui devait se produire à la fin du mois de septembre de cette année.

Le 25 mai 1950, le poste de Dong-Khé, pour la première fois, est enlevé d'assaut par une armée vietminh. Et le communiqué officiel du commandement déclare, à cette même date: « Nous sommes en présence d'une armée vietminh disposant d'armes lourdes et d'artillerie ».

Les S. O. S. du haut commissaire et du général commandant en chef se succèdent. Ils deviennent de plus en plus pressants, de plus en plus angoissés. Parfois même, ils manifestent une certaine violence dans l'expression de l'inquiétude.

Enfin, la radio et les journaux du monde entier annoncent cette offensive, qui semble n'avoir surpris que les membres du Gouvernement.

Monsieur le ministre chargé des Etats associés, vous avez depuis un an déjà la responsabilité des affaires d'Indochine. Vous savez qu'en Indochine on meurt à la cadence — c'est un chiffre que je vous ai déjà donné — de 150 tués par mois. Vous savez encore qu'on attend une offensive grave, redoutable, d'une armée nouvelle et puissamment armée.

Comme je regrette que vous ayez attendu un an avant d'aller dans ce pays, dont vous étiez chargé et que vous ne connaissiez pas, et qu'il ait fallu Caobang pour que vous vous décidiez à vous rendre parmi ceux qui, là-bas, soyez-en sûr, attendaient depuis longtemps votre visite!

Quelles ont été les responsabilités du Gouvernement et quelles furent ses réactions devant ces nouvelles angoissantes ?

Le 30 août 1949, les services du ministère des finances avaient l'occasion d'étudier la demande de crédits de 4 milliards de francs présentée par le général Revers: refus! Le 30 mai 1950, c'était ce « chipotage » des services dont M. le président du conseil nous parlait l'autre jour et dont le résultat fut que le haut commissaire, M. Pignon, manqua d'argent pour assurer les besoins essentiels de la défense en Indochine.

Et quand les services de renseignements, qui, je le répète, ont fait leur devoir, annonçaient avec précision l'instruction et la mise en ligne, pour 1951, de 50 à 60 nouveaux bataillons Vietminh, savez-vous quelle fut la réaction du Gouvernement ? Par décision du 14 août 1950 il décidait de supprimer 15 bataillons français du corps expéditionnaire d'Indochine, durant cette année!

M. Jean Letourneau, *ministre d'Etat.* Monsieur Frédéric-Dupont, vous savez que c'est faux!

M. Frédéric-Dupont. Nullement, monsieur le ministre.

A tout le moins devriez-vous en faire la démonstration.

M. Jean Letourneau, *ministre d'Etat.* J'oppose à votre affirmation le démenti le plus absolu.

M. Frédéric-Dupont. Vous savez bien que vous avez reçu les protestations véhémentes de l'état-major sur ce point. Et vous savez aussi qu'en raison de votre impuissance à obtenir des crédits du ministre des finances vous avez demandé à M. le haut commissaire Pignon d'aller soutenir lui-même ses demandes, fondées sur les protestations de l'état-major.

Vous savez encore qu'à la suite de votre décision, et lorsque le général Carpentier a élevé des protestations encore plus violentes, encore plus véhémentes, on a discuté pendant un certain temps pour savoir s'il fallait supprimer vingt bataillons ou seulement treize.

C'est parce qu'on a pris une cote mal taillée, parce qu'on a décidé de réduire l'encadrement et de « jaunir » les bataillons que, finalement, au désespoir de l'état-major, on a fixé la suppression à quinze bataillons au lieu de vingt. Voilà la vérité.

M. Jean Letourneau, *ministre d'Etat.* Me permettez-vous de faire une mise au point, monsieur Frédéric-Dupont ?

M. Frédéric-Dupont. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. Jean Letourneau, *ministre d'Etat.* J'avais espéré, plus encore en revenant d'Indochine qu'en y allant, que le sort de nos soldats ne servirait pas de prétexte à des opérations politiques. (*Vives protestations à droite et sur divers bancs à gauche. — Applaudissements au centre.*)

M. Michel Peytel. C'est une honte!

M. Edmond Barrachin. C'est scandaleux !

M. Max Brusset. Vous auriez mieux fait d'y aller plus vite.

M. Michel Peytel. Le pays jugera!

M. Vincent Badie. Bornons-nous à discuter sur les documents. Nous en avons le droit et la possibilité. Les documents parlent et nous en avons vu quelques-uns!

M. Frédéric-Dupont. Nous sommes d'accord.

M. Jean Letourneau, *ministre d'Etat.* Par surcroît, je fais observer à M. Frédéric-Dupont que, lorsqu'il déclare que le Gouvernement a décidé de supprimer quinze bataillons — c'est bien ce qu'il a dit — son affirmation ne correspond en aucune manière à la réalité. Et M. Frédéric-Dupont le sait parfaitement.

Il a fait état d'un certain nombre de rapports. Or, ceux-ci étaient destinés au Gouvernement...

M. Frédéric-Dupont. Evidemment !

M. Jean Letourneau, *ministre d'Etat.* ...et je ne sache pas qu'ils aient été officiellement communiqués à notre collègue. (*Exclamations à droite.*)

M. Frédéric-Dupont. Et c'est votre réponse ?

M. Max Brusset. Commission d'enquête! (*Rires à droite.*)

M. Jean Letourneau, *ministre d'Etat.* J'affirme que tous les hommes responsables des affaires d'Indochine ont assisté à chaque réunion du comité de défense nationale qui a pris des décisions relatives à ce territoire. Ces décisions n'ont donc pas été arrêtées à leur insu.

Maintenant, et quoi que vous en ayez dit, j'affirme que je couvre les hommes qui sont en Indochine, car c'est moi qui suis responsable devant vous. Jamais je ne laisserai attaquer ces hommes. Peut-être se sont-ils plaints de ne pas disposer de tous les moyens qu'ils estimaient de notre pouvoir de les munir. Mais nous savions, nous, hélas ! quelles restrictions nous devions leur imposer.

En toute conscience, je puis dire que tout ce qui pouvait être fait, donc devait être fait, l'a été.

M. Bouvier O'Cottereau. En paroles !

M. Jean Letourneau, *ministre d'Etat.* J'en ai eu la confirmation par les hommes dont vous essayez de vous servir, à cette tribune, et qui m'ont déclaré que, malgré tout, ils étaient satisfaits de l'effort fait pour leurs troupes. (*Applaudissements au centre.*)

M. Frédéric-Dupont. Monsieur le ministre chargé des Etats associés, laissez-moi vous dire que vous n'êtes pas d'accord avec M. le président du conseil. Car M. Pleven lui-même a reconnu qu'à partir du 1er juillet 1951, à la suite des réductions opérées dans les cadres, parmi les sous-officiers notamment, devait intervenir une réduction d'un certain nombre de bataillons; et il n'a pas contesté mes chiffres.

Par conséquent, je crois qu'il faudrait vous mettre d'accord entre vous avant de me répondre de cette façon. (*Rires à droite.*)

Au reste, je ne comprends pas pourquoi le Gouvernement conteste mes déclarations. Car, au moment même où le général Carpentier appelait au secours, alors que déjà, plus de quinze jours avant Caobang, l'inquiétude grandissait au quartier général, le Gouvernement publiait deux communiqués pour déclarer qu'on n'enverrait aucun renfort en Indochine.

Le résultat, mesdames, messieurs, c'est que nos soldats se sont battus sans les armes et le matériel suffisants.

Tout à l'heure, on a rendu hommage à leur courage. Je crois qu'il faut d'abord rendre hommage à une vérité qui leur est due. Nos soldats ont subi une défaite dont ils ne sont pas responsables, parce que le Gouvernement ne leur a pas donné les moyens nécessaires pour vaincre.

En voulez-vous la preuve ?

Lorsqu'on a coupé les crédits du compte de trésorerie numéro 2, des difficultés financières sont apparues en Indochine. C'est ainsi qu'on a dû arrêter les travaux en cours sur les aérodromes et que la route Hanoï-Haïphong, artère principale du Tonkin est restée coupée. Vous avez peut-être vu, monsieur le ministre, cette pancarte offerte aux regards des soldats qui montaient en ligne et qui indiquait: « Le service des travaux publics ne peut pas rouvrir la route parce qu'il manque d'argent. Adressez-vous à la direction des finances ».

De même, dans un rapport qui se trouve dans un de vos dossiers, se trouve cette protestation du colonel Charton, émise au moment où il se trouvait à Caobang, en réponse à une question du général inspecteur de l'aviation qui s'était rendu sur les lieux: « Je n'ai pas le moindre centime pour payer les renseignements, fût-ce d'un seul partisan ».

Je citerai encore le témoignage d'un homme que vous avez peut être rencontré en Indochine, M. Baffeleuf, président de la chambre de commerce de Hanoï, qui écrit qu'il a dû mettre de sa poche pour permettre l'achèvement de la toiture de l'atelier de réparation des voitures militaires dans cette ville.

Vous me direz peut être que ce sont là des renseignements erronés. Mais je tiens les preuves à votre disposition.

Il suffit d'ailleurs de lire, dans les journaux, les dépêches des correspondants de presse. Ce sont autant de réquisitoires.

C'est ainsi que M. Voisin, dans *Le Figaro*, écrit: « Le haut commissaire Pignon a manqué d'argent. Le général Carpentier se plaint d'avoir une armée de robots ».

M. Laforest, conseiller de l'Union française, écrit dans *L'Information radicale*: « De tous les postes monte un cri unanime: nous manquons de fils de fer barbelés. »

M. Favrel écrit dans le *Monde* du 18 novembre :

« C'est tout le matériel du corps expéditionnaire qui demande à être renouvelé. Il ne l'a pas été depuis plusieurs années. »

M. René Pleven, *président du conseil.* C'est là ce que vous appelez la responsabilité de ce Gouvernement ?

M. Frédéric-Dupont. Je poursuis ma citation :

« Le matériel est rafistolé avec du fil de fer. La pauvreté de l'armée oblige un caporal-chef de voiture à payer de sa poche la réparation de son véhicule dans un garage privé. »

Voilà ce qu'écrit le journal *le Monde!*

En écoutant votre excellent discours académique, monsieur le ministre des Etats associés, je vous assure que je me demandais si nous parlions du même pays.

J'avais l'impression qu'il n'y avait absolument aucun rapport entre les nouvelles euphoriques que vous nous apportiez d'Indochine et qui justifiaient, semble-t-il, dans votre esprit, le palmarès que vous nous avez lu, et la situation atroce, angoissante que reflètent toutes les lettres que nous recevons.

M. Paul Theetten. C'est absolument mon avis.

M. Frédéric-Dupont. Il ne sert à rien, monsieur le ministre des Etats associés, de masquer une vérité qui éclate d'ailleurs dans tous les journaux que nous lisons et soyez sûr — car je prévois déjà l'insinuation que vous ne manquerez pas de faire — que je ne révèle aucun secret. Je me borne à lire les dépêches des correspondants.

Lorsque je vous entendais dernièrement à la radio rassurer les familles en leur affirmant que le corps expéditionnaire dispose de tout le matériel nécessaire, je pensais que vous ne pouviez tromper personne parce que les familles auxquelles vous vous adressiez reçoivent de leurs fils des lettres dans lesquelles vous n'êtes pas considéré comme un enquêteur, mais comme un accusé.

Quelle est notre position, me demanderez-vous ?

Nous avons, nous, un programme concernant l'Indochine.

Nous estimons — et sur ce point nous sommes d'accord avec vous — qu'il faut rester en Indochine.

Vous venez de fournir des arguments qui sont les nôtres et sur lesquels je n'aurai pas à revenir.

J'ajouterai, cependant, qu'il ne faut pas oublier les métis, ces 150.000 métis parmi lesquels on a compté, le 19 décembre 1946, les premières victimes des massacres d'Hanoï et qui ont montré, de façon constante, leur attachement à la cause française, à la cause de l'Union française.

M. Jean Letourneau, *ministre d'Etat.* Très bien !

M. Frédéric-Dupont. On nous a dit — et je fais allusion au dernier débat sur cette question — que nous n'avions plus d'amis en Indochine.

Laissez-moi vous rappeler l'affluence des candidats vietnamiens dans nos écoles, qu'il s'agisse des écoles chrétiennes des frères ou des lycées. Jamais le désir de se pénétrer de la culture française n'a été aussi répandu qu'à l'heure actuelle en Indochine.

On nous a dit qu'il fallait négocier. Mais négocier avec qui ? Vous vous rappelez les communiqués de la radio d'Ho Chi Minh mentionnant l'assassinat de 85 p. 100 des notables. Vous vous rappelez aussi qu'en 1945, lorsque la colonne Bauffe a saisi les bagages d'Ho Chi Minh, elle a trouvé — M. Moutet nous a montré l'original — une annotation de la main d'Ho Chi Minh portant les mots : « Tout ceci est uniquement pour mettre à la porte les Français. »

Je ne pense donc pas que nous puissions suspendre notre effort. Il faut vaincre, voilà la nécessité.

Comment vaincre dans cette dure épreuve ?

D'abord, il faut voir la réalité en face.

L'agence Tass a diffusé dernièrement un communiqué émanant de l'état-major vietminh remerciant la Russie des Soviets de l'appui militaire considérable qu'elle a apporté à l'armée vietminh.

Ne parlons plus alors, je vous en prie, d'opération de police ni d'expédition coloniale !

Voyons, je le répète, la réalité en face, si grave et si inquiétante soit-elle.

En Indochine, c'est la guerre. C'est la guerre comme en Corée, comme au Tibet. Et c'est la même guerre. Voilà ce qu'il ne faut pas oublier. (*Applaudissements à droite et sur certains bancs à gauche et au centre.*)

Le soldat d'Indochine a le même adversaire que le soldat américain de Corée ou le militant de la liberté qui, en ce moment, étouffe dans les prisons de l'Europe centrale.

Il s'agit de la lutte pour la liberté du monde et l'affaire d'Indochine est le test de la France dans les circonstances actuelles.

Après avoir défini les principes, il faut en tirer les conséquences.

Il faut avoir une diplomatie à la mesure des périls qui nous menacent. Il faut d'abord convaincre nos alliés que nous sommes, eux et nous, les soldats d'une même cause et qu'ils doivent nous aider sans pour cela, d'ailleurs, chercher à hériter nos dépouilles.

Mais, pour convaincre nos alliés — c'est là une besogne nécessaire — il faut que le Gouvernement unanime affirme sa volonté de défendre l'Indochine. Il faut ensuite qu'il administre la preuve de sa sincérité quand il déclare vouloir conduire les Etats associés vers l'indépendance.

Je sais que, sur ce point, le Gouvernement est sincère.

M. le président du conseil. Il l'est sur tous les points.

M. Frédéric-Dupont. Ce que je regrette, c'est qu'il n'ait pas utilisé un moyen de le prouver qui est à sa disposition.

Monsieur le président du conseil, il est une mesure qui aurait le plus grand retentissement et le meilleur effet dans l'opinion internationale, c'est la mise sur pied du Haut conseil et la réception, à Paris, de représentants des gouvernements associés.

Je regrette, monsieur le ministre des Etats associés, alors que vous occupez votre poste depuis plus d'un an déjà, que vous n'ayez pu encore faire une réalité d'un organisme, mentionné dans les accords du 8 mars 1949 avec les Etats associés et prévu par la Constitution.

M. Jean Letourneau, *ministre d'Etat.* Voulez-vous me permettre une observation, mon cher collègue ?

M. Frédéric-Dupont. Volontiers.

M. Jean Letourneau, *ministre d'Etat.* Je m'excuse de vous interrompre une seconde fois.

A la fin du mois de juin dernier, s'est tenue à l'Elysée une première réunion de ce qu'on peut appeler le Haut conseil car y participaient l'ensemble des ministres français, membres de droit du Haut conseil aux termes de la loi votée par le Parlement, et les membres des divers gouvernements des Etats associés qui, normalement, devraient y prendre part avec leurs chefs.

A la suite de la réunion de ce conseil, nous avons demandé aux différents Etats associés de désigner leurs délégations. Je dois dire en toute honnêteté à l'Assemblée que cette désignation n'a pas encore été faite car, pour y procéder, ces Etats attendaient la fin de la conférence de Pau, une partie de leurs hommes politiques se trouvant alors retenus par ses travaux.

Le plus grand désir du ministre des Etats associés — M. Frédéric-Dupont, je pense, me fera confiance au moins sur ce point — est de pouvoir effectivement s'appuyer sur cet organisme indispensable.

M. Frédéric-Dupont. Notre diplomatie doit aussi s'inspirer de l'imminence des périls et des impératifs de la solidarité internationale.

Il faut, une fois pour toutes, crever l'abcès neutraliste.

Vous savez quelles sont les insinuations de la presse étrangère à l'égard de la politique extérieure de la France. J'ai eu l'occasion récemment de déposer une demande d'interpellation à ce sujet. Je regrette que le Gouvernement en ait demandé et obtenu le renvoi à la suite car elle avait, dans mon esprit, pour seul objet de lui permettre de répondre à ces insinuations.

Il est indispensable, d'autre part, de renseigner le pays sur les périls que nous courons et sur notre solitude.

Pourquoi ne pas révéler l'organisation militaire fébrile poursuivie actuellement par Moscou dans les Etats satellites ?

Pourquoi laisser entendre que nous avons obtenu pour l'Indochine une aide américaine importante alors que ce n'est pas vrai, alors que ce que vous avez obtenu est infime comparé à ce que vous avez demandé ?

Pourquoi cacher que le plan Pleven-Moch retarde, à l'heure actuelle, le réarmement de l'Europe et provoque l'exaspération du monde libre ?

M. Félix Kir. Allons, ne soyez pas pessimiste ! (*Sourires.*)

M. Frédéric-Dupont. Nous sommes à quelques mois d'un printemps qui peut être tragique.

Comme je regrette que l'évocation de tels périls ne provoque que des sourires et des réflexions qui ne sont pas à la mesure, je vous l'assure, de la situation présente !

La ruée communiste, je vous le rappelle, monsieur le ministre des Etats associés, bat à l'heure actuelle les murs d'Hanoï. Nous délibérons et l'on se bat dans les faubourgs d'Hanoï, à quinze kilomètres...

M. Jean Letourneau, *ministre d'Etat.* Me permettez-vous de vous donner une précision ?

M. Frédéric-Dupont. Je vous en prie.

M. Jean Letourneau, *ministre d'Etat.* Il ne faut pas semer à la légère des germes d'inquiétude dans le pays.

Monsieur Frédéric-Dupont, vous connaissez fort bien les problèmes d'Indochine. Vous êtes, dans cette Assemblée, un des hommes qui y attachent le plus de prix et d'intérêt. Vous savez fort bien qu'il y a moins d'un an Hanoï était investi

de toutes parts par le Viet-Minh, sauf sur l'axe Hanoï-Haïphong et que ce sont des opérations relativement récentes qui ont permis de dégager la ville.

Vous savez aussi qu'aujourd'hui encore les endroits où l'on se bat sont fort éloignés de ceux qui étaient soumis à l'emprise vietminh il y a quelques mois.

Ne dites donc pas que l'on se bat dans les faubourgs d'Hanoï. Ne semez pas la panique dans le pays. Les événements, je vous l'assure, ne sauraient justifier une telle attitude.

C'est tout ce que je voulais vous dire sachant très bien, encore une fois, quelle est votre connaissance des choses de ce pays. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche et à droite.*)

M. Frédéric-Dupont. Vos renseignements ne sont pas du tout conformes à ceux que nous recevons les uns et les autres.

J'en pourrais prendre à témoin, s'il était à son banc, M. Daladier qui a écrit dernièrement dans le journal *L'Information* que l'on se bat aux portes d'Hanoï.

M. René-Jean Schmitt. Monsieur Dupont, est-ce vrai ou non ?

M. Frédéric-Dupont. C'est là aussi le renseignement que j'ai pu obtenir de Français qui reviennent de là-bas et qui ne partagent pas du tout votre euphorie. Je puis même dire que leur angoisse est telle qu'elle me paraît devoir être prise en considération.

M. Jean Letourneau, *ministre d'Etat* Je ne peux pas laisser dire que je donne l'impression d'être en état d'euphorie.

Je ne serai pas en état d'euphorie — vous le savez aussi bien que moi — tant que nos soldats mourront en Indochine, aussi longtemps que la guerre durera.

D'autre part, si M. Daladier, à l'autorité duquel je rends hommage, a écrit dans *L'Information* qu'on se battait dans les faubourgs d'Hanoï, j'ai la joie de pouvoir lui apporter un démenti : notre collègue a été mal renseigné, ce qui peut arriver à tout le monde.

Il reste donc que je ne suis pas en état d'euphorie et que je puise mes renseignements dans les documents qui me sont transmis par le haut commandement dont, apparemment, vous recevez aussi quelque information. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche et à droite.*)

M. Frédéric-Dupont. Je crois, néanmoins, que le Gouvernement devrait mettre davantage en garde le pays et le Parlement contre la redoutable échéance de l'année prochaine.

Nous savons tous que l'on enregistre un retard dans l'arrivée des armes devant provenir des Etats-Unis.

Personne ne peut contester que, devant l'opinion du monde entier, la politique du Gouvernement actuel est de nature à retarder le réarmement de l'Europe.

Personne ne peut contester que la politique générale du Gouvernement actuel est de nature à diminuer l'aide que doit et que peut apporter l'Amérique à nos soldats d'Indochine. Alors, au moment où ils tombent, on pourrait peut-être reconsidérer cette politique et, pensant à eux, à une heure où nous sommes menacés d'un redoutable péril, songer que nous avons autre chose à faire que nous occuper exclusivement de l'assemblée de Strasbourg.

En vérité, j'ai l'impression que nous sommes à Byzance. Et s'il est une ville, en Europe, où l'on doit bien rire, c'est Moscou.

Voilà où nous en sommes. Voilà ce que le pays pense. (*Applaudissements à droite et sur certains bancs à gauche.*)

Vous avez cru rassurer le pays en annonçant que, désormais, tous pouvoirs seraient donnés à M. le ministre des Etats associés.

M. Jean Letourneau, *ministre d'Etat.* Mais non!

Nous n'avons pas fait cela pour rassurer le pays.

M. Frédéric-Dupont. Je doute que cette nouvelle puisse produire le choc psychologique que vous espérez.

En effet, monsieur le ministre des Etats associés, vous avez attendu un an pour vous apercevoir qu'il y avait un défaut dans le fonctionnement de vos services et dans l'organisation du Gouvernement. Il vous a fallu un an pour demander des pouvoirs supplémentaires.

Or, si — comme ce fut certainement le cas — vous avez constaté, avant les événements de Caobang, que l'organisation du Gouvernement était imparfaite, que vous n'aviez pas les pouvoirs nécessaires, pourquoi n'avez-vous pas protesté ?

Si vous étiez gêné pour assurer la défense de l'Indochine, je regrette que vous n'ayez pas démissionné. Un de vos collègues, appartenant à votre parti, a démissionné lorsqu'il s'agissait de fixer le prix de la betterave. Je regrette que vous n'ayez pas démissionné lorsqu'il s'agissait des problèmes posés en Indochine. (*Rires à l'extrême gauche. — Exclamations sur divers bancs.*)

M. Jean Letourneau, *ministre d'Etat.* Ce n'est pas sérieux.

M. le président du conseil. La voilà la manœuvre politique!

Mlle Solange Lamblin. Vous avez du succès sur les bancs de l'extrême gauche, monsieur Frédéric-Dupont.

M. Frédéric-Dupont. Ce n'est pas sérieux, a dit M. Letourneau.

Ce qui n'est pas très sérieux, monsieur le ministre des Etats associés, c'est que vous ayez attendu Caobang et la perte d'une partie du Tonkin pour nous dire que l'organisation était insuffisante. Il y avait des mesures à prendre, et ce sont elles qui peuvent, aujourd'hui, nous apporter le salut.

En réalité, ce n'est pas au ministre des Etats associés que devraient être confiés les fonctions importantes et les pouvoirs essentiels que l'on connaît, mais plutôt au président du conseil. En effet, lorsqu'un pays est obligé de faire la guerre — car c'est la guerre que nous faisons, à 12.000 kilomètres d'ici — seul le président du conseil a les pouvoirs nécessaires pour arbitrer.

Il faut aussi refaire l'armée française d'outre-mer qui, vous le savez, a disparu.

Je vous ai rappelé dernièrement qu'on avait complètement oublié d'augmenter les primes des jeunes gens qui s'engagent pour se battre pendant trois ans en Indochine.

Vous vous êtes étonnés, mesdames, messieurs, de constater qu'il y avait peu d'engagements de volontaires pour l'Indochine. Savez-vous combien percevait un soldat qui consentait à s'engager pour une période de trois ans, pour se battre ? 5.000 francs versés une fois pour toutes. Même pas l'allocation trimestrielle d'un économiquement faible.

En pleine guerre d'Indochine, M. Ramadier a cru devoir supprimer les enrôlements en Afrique du Nord. Il a cru devoir chasser les officiers et les sous-officiers. Il a cru devoir supprimer plus de la moitié des régiments de tirailleurs. Voilà pourquoi, aujourd'hui, ayant besoin de divisions pour rétablir la situation en Indochine, vous ne les trouvez pas.

A cette armée, il faut un état-major d'outre-mer autonome. Cette armée d'outre-mer nouvelle doit grouper, à la fois, les corps indigènes et le corps expéditionnaire d'intervention. Elle devra harmoniser les différents éléments qui la composent, l'élément blanc n'y constituant qu'une composante majeure.

Alors, et alors seulement, vous aurez une véritable armée de l'Union française.

L'autonomie de cette armée d'outre-mer, qui vous manque, pourra seule apaiser l'amour-propre des armées des Etats associés. Elle se justifie par le fait que l'armée d'outre-mer est entièrement distincte de l'armée du pacte de l'Atlantique quant à la tactique, à l'armement, au recrutement et aux missions.

Mais cette armée d'outre-mer, il ne suffit pas de la reconstituer, il faut encore la protéger.

Or, dimanche dernier, dans une ville du Nord, une conseillère municipale communiste a pu dire qu'il fallait envoyer, en guise de cadeau, douze balles dans la peau aux soldats d'Indochine. Nous sommes à mercredi et cette femme n'est pas encore arrêtée. Est-ce ainsi que vous allez protéger l'armée française d'Indochine ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs à droite.*)

M. Paul Theetten. C'est scandaleux!

M. Frédéric-Dupont. Il est inadmissible que les pères et mères de ceux qui sont morts dans cette guerre d'Indochine continuent de voir, chaque dimanche, dans les rues de Paris *L'Humanité-Dimanche* publier les communiqués officiels d'Ho Chi Minh et se réjouir des armes qui donneront, écrit-on, du fil à retordre à nos soldats.

Il faut la protéger, cette armée, contre la diffamation, mais il faut aussi la protéger contre le sabotage. Vous avez contesté mes chiffres. Ce n'étaient pas les miens, mesdames, messieurs, c'étaient ceux que le général Alessandri avait donnés à mon collègue M. Duveau et à moi-même et que nous avons reproduits dans un rapport qui porte la signature de M. Duveau. Or, le lendemain du jour où vous contestiez ces sabotages, nous apprenions que de nouveaux sabotages s'étaient produits sur le *Dixmude* et sur le *Georges-Leygues*.

Monsieur le président du conseil, vous ne pouvez pas contester ces chiffres. Comment! Dans votre dernier discours, vous avez simplement fait allusion au sabotage de quelques obus de mortier, de quelques boîtes de vitesse! Auriez-vous, par hasard, oublié de lire un rapport dont on a beaucoup parlé, le rapport Revers ? Savez-vous ce qu'il déclarait ? Ecoutez bien, monsieur le ministre des Etats associés, cela complétera votre documentation qui est incomplète. (*Exclamations au centre.*)

« Chars Hotschkiss sabotés », écrit le général Revers, « sidecars qui ont des boulons dans la boîte de vitesse ». « On sabotait dans la proportion de 40 p. 100 » écrit le général Revers.

Vous désirez m'interrompre, monsieur le ministre ? Allez-y! (*Exclamations au centre.*)

M. Jean Letourneau, *ministre d'Etat.* Je tiens à dire que le rapport du général Revers est un rapport d'inspection, qui a porté sur des événements antérieurs au mois de juillet l'année dernière; or je vous ai dit, il y a un instant, qu'à la suite de

plusieurs interventions, en particulier de celles que vous-même avez bien voulu faire auprès de moi, je m'étais enquis de ces sabotages.

Ce que je puis vous dire — après ma mission de novembre 1950 — c'est que le général Carpentier et le général commandant les services du matériel m'ont affirmé qu'il n'y avait pas de traces de sabotage sur le matériel qui parvient en ce moment à l'armée française d'Indochine.

Je ne peux pas mettre en doute les paroles des hommes responsables. Les renseignements que vous me donnez sur ce qui s'est passé en 1949 sont sans doute exacts; ils avaient une caution illustre à ce moment. La caution que je vous apporte aujourd'hui est au moins aussi valable, en tout cas plus récente et l'on ne peut remettre sans cesse en cause, en en chargeant le Gouvernement qui est à ce banc, la responsabilité de faits qui remontent aux années précédentes et auxquels il a été remédié. (*Applaudissements au centre. — Exclamations à droite.*)

M. Edmond Barrachin. Ce sont les mêmes hommes qui applaudissent la même politique!

M. Frédéric-Dupont. Monsieur le ministre, vos renseignements ne concordent pas avec ceux publiés par un journal qui soutient la politique du Gouvernement. Voici ce qu'écrit *Le Monde* du 18 novembre: ...

M. Jean Letourneau, *ministre d'Etat.* Je me fie plus au général Carpentier qu'au *Monde.*

M. Frédéric-Dupont. « ...C'est avec raison que les soldats de la brousse, les aviateurs dénoncent la passivité de la métropole à l'égard des sabotages de matériel. Ainsi, les camions de telles unités arrivèrent au port avec les pneus tailladés. »

Cette information date de quinze jours; il y a encore des progrès à faire dans la recherche du sabotage.

M. Jean Letourneau, *ministre d'Etat.* Je répète que je préfère les déclarations du général Carpentier, aux informations du *Monde.*

M. Frédéric Dupont. Vous me direz que le Gouvernement fait ce qu'il peut. Ce sont parfois les tribunaux militaires qui n'ont pas l'énergie suffisante. Mais qu'attendez-vous pour chasser de l'armée les officiers communistes, les hommes de la cinquième colonne ? Voulez-vous un exemple ? Cela intéressera tout spécialement M. le secrétaire d'Etat chargé des forces armées de l'air.

A l'office national des études et des recherches aéronautiques, service qui a, en particulier, dans ses attributions les recherches secrètes concernant les fabrications aéronautiques, il y a cinq directeurs, dont je puis vous certifier que l'un au moins a signé des affiches communistes. Il a été écrit, dans un rapport, il y a plusieurs mois, qu'il avait participé à des opérations suspectes durant des expériences sur la trempe modulée et les alliages réfractaires.

Si vous laissez, au cerveau même de l'armée, dans les centres où sont effectuées les recherches les plus secrètes, des hommes aussi suspects, qui ont signé des tracts communistes, qui ont même parfois écrit dans l'*Humanité*, ont été pris en flagrant délit de sabotage scientifique, si vous les laissez continuer leurs criminelles manœuvres, comment voulez-vous que les juges des conseils de guerre aient confiance en votre autorité ?

Vous vous plaignez de la faiblesse des tribunaux militaires; mais vous laissez des journaux communistes citer les noms des juges! L'autre jour, l'*Humanité* publiait la photographie de trois magistrats qui avaient jugé, au procès de Toulon, l'un des inculpés.

Comment voulez-vous que ces hommes aient le courage de juger avec une sévérité suffisante les responsables de l'assassinat de nos soldats ?

M. le président du conseil. Cela ne m'apparaît pas comme un courage extraordinaire.

M. Frédéric-Dupont. Si dans le pays, il est des hommes qui ont peur, c'est parce que le Gouvernement, lui, manque de courage.

M. le président du conseil. Les officiers de marine français ont une autre conception du courage. La publication de leur photographie dans *L'Humanité* ne les inquiète pas.

M. André Monteil, *secrétaire d'Etat aux forces armées (marine).* Demanderez-vous la Légion d'honneur pour ces juges, monsieur Frédéric-Dupont ?

M. Frédéric-Dupont. C'est vous même, monsieur le président du conseil, qui avez déclaré que vous regrettiez l'insuffisance des punitions infligées par les tribunaux militaires.

Je regrette que vous n'ayez pas suffisamment fait connaître au pays, depuis un an, le courage et l'héroïsme de nos soldats.

C'est un journal suisse qui, récemment, se plaignait du lourd silence officiel qui plane sur l'héroïsme des soldats français dont on parle dans tous les pays du monde, sauf en France.

Laissez-moi m'étonner que, sous le proconsulat Ramadier, il y a plus d'un an, on ait supprimé la publication au *Journal officiel* des citations de nos soldats qui se battent en Indochine.

J'arrive à l'armée vietnamienne que vous présentez aujourd'hui comme devant fournir dans quelques mois, peut-être, une aide considérable.

Après l'avoir incontestablement sous-estimée, je crains que vous n'arriviez à la surestimer aujourd'hui.

Les accords du 8 mars 1949 avaient déjà prévu la constitution de cette armée vietnamienne. Je constate que c'est seulement le 6 octobre dernier que l'on a ouvert l'école des cadres de Dalat. Vous avez attendu dix-huit mois pour ouvrir l'école destinée à former les cadres sans lesquels il ne peut pas y avoir une armée vietnamienne importante! Je vois encore là un exemple du retard apporté à la réalisation d'accords essentiels.

M. Jean Letourneau, *ministre d'Etat.* Voulez-vous me permettre une nouvelle observation ?

M. Frédéric-Dupont. Si vous voulez!

M. Jean Letourneau, *ministre d'Etat.* Je me permets de vous rappeler que l'école de Dalat a été créée pour y opérer un transfert et un regroupement des élèves officiers, car on n'a pas attendu la création de cette école pour commencer à former des cadres.

Vous savez fort bien que tant dans le Nord qu'au centre et dans le Sud de l'Indochine il existait des écoles de cadres où étaient formés des officiers et des sous-officiers. L'école de Dalat a été conçue pour être spécialisée dans la formation des officiers, les écoles de sous-officiers continuant à fonctionner dans chacune des trois provinces.

La meilleure preuve que l'on n'a pas attendu la création de cette école pour former des officiers est qu'une promotion est encore sortie en juillet dernier de l'ensemble de trois écoles du Nord, du centre et du Sud.

Par conséquent, s'il est permis d'espérer une amélioration considérable de la formation des officiers grâce à l'école de Dalat — et je suis heureux que vous me donniez l'occasion de rendre hommage au colonel Gribius, qui a admirablement organisé cette école — je ne voudrais pas laisser dire qu'on a attendu sa création pour commencer à former des officiers. Je crois d'ailleurs que vous êtes parfaitement informé à ce sujet.

M. Frédéric-Dupont. Monsieur le ministre des Etats associés, laissez-moi vous rappeler que le nombre des élèves sortis des écoles vietnamiennes est extrêmement faible. Je le regrette.

M. Jean Letourneau, *ministre d'Etat.* Je le regrette autant que vous.

M. Frédéric-Dupont. Je crois sincèrement qu'une impulsion aurait pu être donnée à la cadence de sortie des élèves des écoles vietnamiennes.

D'autre part, il n'est pas suffisant de donner à cette armée vietnamienne des armes et des cadres. Il faut aussi qu'elle ait la volonté de se battre.

Nous touchons ici à la politique du Gouvernement en ce qui concerne l'Indochine.

M. Jean Letourneau, *ministre d'Etat.* Me permettez-vous de vous interrompre une fois encore, monsieur Frédéric-Dupont ?

M. Frédéric-Dupont. Je le veux bien, monsieur le ministre, mais cela va prolonger mon discours. (*Exclamations au centre et à gauche.*)

M. Jean Letourneau, *ministre d'Etat.* Je ne puis vous laisser insinuer que les armées vietnamiennes n'ont pas la volonté de se battre; car j'ai tenu à ce que l'Assemblée les associe à l'hommage qu'elle rendait à nos propres troupes.

Les armées vietnamiennes n'ont pas attendu la constitution d'une armée nationale pour se battre. Elles se sont battues très courageusement, sachant très bien pour quel idéal elles le faisaient. (*Applaudissements au centre.*)

M. Frédéric-Dupont. Quand nous étions à Saïgon, M. Duveau et moi, nous avons suivi les négociations menées par le commandement avec un groupe de 3.000 Vietminhs qui devaient se rallier.

Ces négociations ont échoué, savez-vous pourquoi ? Parce que le président du conseil désigné à Paris avait déclaré qu'il allait faire la trêve et c'est l'annonce de cette nouvelle trêve avec Ho Chi Minh qui a provoqué l'échec de ces négociations. Nous avons le témoignage du général qui les avait menées.

M. Jean Letourneau, *ministre d'Etat.* A quelle date, monsieur Frédéric-Dupont ?

M. Frédéric-Dupont. Il y a juste un an, monsieur le ministre d'Etat.

Je signale ce fait pour souligner les incohérences de la politique des gouvernements successifs en ce qui concerne les affaires d'Indochine.

Quand on arrivait à Saïgon, tous les Français d'Indochine vous disaient: Il y a un moyen de résoudre le problème d'Indochine, c'est d'obtenir la participation du gouvernement vietnamien à la guerre contre Ho Chi Minh.

L'expression dont se servaient nos représentants en Indochine était celle-ci: il faut obtenir de Bao Dai et du gouvernement vietnamien qu'ils descendent dans la rizière.

Mais au moment même où nos représentants à Saïgon et à Hanoï faisaient tous leurs efforts pour obtenir que le gouvernement vietnamien participe à cette guerre, ici même le Gouvernement ne cessait de répéter que l'accord qu'il avait donné à Bao Dai était conditionnel, parce qu'il le considérait comme un négociateur. Alors, comment voulez-vous que les Vietnamiens y comprennent quelque chose ?

Je demande au Gouvernement d'interpréter les accords avec largeur d'esprit.

J'ai déjà parlé du Haut Conseil, de la représentation vietnamienne en France, et regretté le retard apporté à l'achèvement d'un organisme prévu par la Constitution. Je vous demande de tenir compte des désirs de ces populations en ce qui concerne l'interprétation des accords. Ce qu'elles vous demandent, ce n'est pas le maintien des services civils, au contraire; ce sont des conseillers, des officiers, des techniciens. Voilà ce qu'il faut leur donner.

Mais alors, une fois que vous aurez précisé votre politique, que vous aurez enlevé un cadre que ces peuples ne veulent pas supporter, lorsque vous leur aurez donné les conseillers qu'ils vous demandent, alors, et alors seulement vous aurez l'autorité nécessaire pour obtenir d'eux la participation indispensable pour résoudre la question d'Indochine.

Je tiens à dire que nous nous associerons aux demandes de crédits que vous présenterez pour sauver l'armée française d'Indochine. Nous voterons les crédits nécessaires, mais dites-vous bien que tous ces efforts seraient inutiles si vous ne changiez pas l'esprit.

Ce que je vous demande surtout c'est de ne pas avoir honte de cette guerre et de défendre cette grande cause, non pas avec une mauvaise conscience (*Murmures au centre*), mais avec la conviction que justement, ce faisant, vous défendez la liberté.

Je suis d'accord avec vous sur ce point: il est exact que la France peut être fière de l'œuvre qu'elle a accomplie en Indochine; il est exact que Saïgon qui n'était avant notre arrivée qu'un pauvre port de pêcheurs avait, avant la guerre, un trafic portuaire supérieur à celui de Nantes; il est exact que la France a construit là-bas 9.000 écoles, 896 centres sanitaires, 29 hôpitaux, un institut Pasteur qui faisait l'admiration du monde.

Je vous demande de reconnaître que la France a rendu à ces peuples leur élan spirituel et leur destin millénaire et, au moment où le destin nous place une fois encore aux avant-postes de la liberté, je vous demande de ne pas rougir de notre mission.

La France a fait l'Indochine, les Etats associés peuvent être fiers d'être défendus par la France. (*Applaudissements sur divers bancs à droite et sur certains bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. de Chevigné, pour développer son interpellation.

M. Pierre de Chevigné. Il n'est pas dans mon intention de faire, à cette tribune, le procès des responsabilités subalternes. C'est là le rôle du Gouvernement.

Certes, les informations que nous avons reçues d'Indochine et notre précédent débat nous ont appris que la guerre d'Indochine, puisqu'il nous faut maintenant employer ce terme, avait souvent été conduite avec hésitation. Fait plus grave, des erreurs dans la direction ont probablement été commises. Bien que, dans ce dernier domaine, les responsabilités soient plus élevées, je ne m'y arrêterai pas non plus.

Aucune entreprise humaine n'est à l'abri de l'erreur et, au demeurant, aujourd'hui, critiques, voire accusations, viendraient trop tard. Aujourd'hui, c'est sur le plan de l'action gouvernementale que notre Assemblée doit placer ce débat.

Nous avons perdu l'initiative des opérations sur le principal théâtre, au Tonkin. Il n'est plus question pour nous, là-bas, d'une extension de la pacification. Il n'est même plus question de stabilisation. Nous sommes réduits à défendre l'essentiel, après avoir abandonné des territoires péniblement occupés durant ces dernières années.

M. Jean-Jacques Juglas. Très juste!

M. Pierre de Chevigné. Le problème est devenu, pour l'instant, une question de force. Qui pourrait le contester ?

Qui soutiendra sérieusement que la situation sera redressée si les Indochinois, amis, attentistes ou adversaires, ne sont pas certains que nous sommes assez forts pour dominer le péril intérieur et extérieur ?

On ne se range pas du côté des faibles à l'heure du danger, en Extrême-Orient. On ne ménage pas non plus son adversaire quand on croit pouvoir l'écraser.

Le premier axiome de notre action devra donc être de prouver notre détermination et notre force. Nous devons rétablir la suprématie de nos armes. Alors, nous pourrons, nous appuyant sur une masse ralliée, rassurée, sur des amis plus confiants, nous diriger vers des solutions politiques hardies et généreuses devant lesquelles nous ne reculerons pas.

C'est pourquoi, me limitant au proche passé et à l'avenir immédiat, je désire poser deux questions très précises au Gouvernement.

Voici la première: Est-il satisfait des mesures qu'il a prises durant ces derniers mois avant le désastre de Caobang ?

Et voici la seconde: Quelles dispositions va-t-il prendre dans les jours à venir ?

Les mesures qui ont été prises depuis quelques mois, devant la montée bien tangible du potentiel militaire vietminhnien, sont-elles irréprochables ? Ce n'est pas certain.

On peut pardonner — je l'ai déjà dit — des erreurs d'exécution, voire de conception au de direction. Mais serait-il excusable que le Gouvernement n'ait pas pris la simple décision suivante: puisque le Viet-Minh se renforce, renforçons le corps expéditionnaire, ou tout au moins ne l'affaiblissons pas ?

Est-ce cela que vous avez décidé le 18 août dernier, ou le contraire ?

Or, monsieur le président du conseil, je crois savoir que le corps expéditionnaire, dont l'effectif était le 1er août dernier de 157.000 hommes, dont 49.000 métropolitains, n'était plus au 1er novembre que de 138.000 hommes, dont 43.000 métropolitains, soit une diminution de 19.000 hommes, dont 6.000 métropolitains. Nos pertes n'ont quand même pas atteint ce chiffre!

Notons, de plus, que le chiffre théorique des métropolitains nécessaires à l'encadrement du corps expéditionnaire, qui est de 51.000, n'a jamais été atteint. Et, actuellement, nous en sommes fort loin.

La conséquence immédiate de cette anémie du corps expéditionnaire a été, entre le 1er juin et le désastre de Caobang, une diminution d'effectifs, au Tonkin seulement, de la valeur de trois bataillons.

Un amenuisement encore plus sérieux était prévu pour l'année prochaine. La défense nationale prenait d'ailleurs soin d'annoncer publiquement qu'en aucun cas, des renforts ne seraient envoyés en 1951.

M. Raymond Triboulet. C'était grotesque!

M. Pierre de Chevigné. Curieuse façon d'encourager nos soldats et de démoraliser nos adversaires!

Pourquoi votre Gouvernement a-t-il accepté cette politique d'anémie du corps expéditionnaire, monsieur le président du conseil ? Ignoriez-vous les dangers de la situation ? Ce ne serait guère soutenable. Avez-vous demandé des moyens à cette Assemblée et vous ont-ils été refusés ? Je ne m'en souviens pas. Les militaires vous ont-ils dit qu'il y avait pléthore d'effectifs ? C'est douteux, puisque, depuis bien longtemps déjà, on discutait de la nécessité d'évacuer nos postes de la frontière de Chine, en arguant que leur maintien « pompait » trop de ressources humaines. Et aujourd'hui nous sommes contraints de resserrer — et dans quelles proportions! — notre dispositif pour récupérer des effectifs.

Alors, pourquoi les renforts nécessaires ne sont-ils pas partis ? Pourquoi les relèves indispensables elles-mêmes ont-elles été rognées ?

Je ne veux pas croire que ce soit, comme il a été murmuré, pour éviter des difficultés politiques au sein du Gouvernement.

Monsieur le président du conseil, lors du récent débat sur l'Indochine, vous nous avez dit avec des accents émouvants que, depuis plusieurs années, votre pensée ne quittait pas les combattants d'Indochine et qu'à chaque occasion vous leur aviez apporté tout le réconfort possible. Vous ne les avez pas sacrifiés à de subalternes problèmes de stabilité gouvernementale. Vous nous le direz tout à l'heure, et nous en serons soulagés.

Mais, alors, qu'espériez-vous ? Dans ces conditions, seul un miracle pouvait empêcher les conséquences inéluctables du rapport des forces en présence.

Je sais bien que, lors de la formation de votre Gouvernement, vous vous êtes présenté à l'Assemblée comme un cette mystique. Mais enfin, vous ne considérez certainement pas le miracle comme un moyen ordinaire de gouvernement. (*Sourires.*)

Nous écouterons donc avec une attention aiguë les précisions que vous voudrez bien donner en réponse à cette question.

Je vais passer maintenant à la seconde question: qu'allez-vous faire ?

Une trentaine de bataillons vietminh, bien armés, bien encadrés, de valeur sensiblement égale à celle de nos bonnes troupes, ont jailli de la frontière pour renforcer ceux qui nous combattaient déjà. D'autres les suivront. Et il est exclu que le corps expéditionnaire puisse maintenant reprendre l'initiative des opérations. Ce qui signifie que, réduits partout, en tout cas, au Tonkin, à la défensive, nous serons grignotés à un rythme de plus en plus rapide. La défaite fait boule de neige, surtout là-bas. Nos amis disparaîtront. Nous avons pu, même de la métropole, en constater quelques indices symptomatiques et assez voyants ces derniers temps. Le mordant de nos adversaires en sera multiplié. L'issue de la lutte deviendra plus qu'incertaine. Nous sommes déjà passés, au Tonkin, de l'occupation de la majeure partie du territoire, avec le contrôle de la frontière, au stade de la défense du « Tonkin utile ». Verrons-nous bientôt la bataille pour la conservation des têtes de pont, bataille que nous livrerons, avec des difficultés de plus en plus accrues, dans le reste du Viet-Nam et dans les autres Etats associés ?

C'est le sort de l'Indochine tout entière qui va se jouer dans les mois qui viennent, puisque c'est la présence française qui est en jeu, et qu'elle seule, pour l'instant, la défend contre le pire des impérialismes totalitaires.

Quelle est donc l'alternative qui nous est offerte pour éviter une issue sanglante et désastreuse ?

Ecartons tout de suite la suggestion de déposer notre fardeau sur les genoux de l'O. N. U. Cet organisme n'a pas les moyens matériels de se substituer à l'armée française pour défendre l'Indochine. Il nous enverrait sans doute une commission (*Sourires.*) Pour le reste, il nous demanderait de poursuivre sous le drapeau de l'O. N. U. le combat que nos soldats mènent actuellement sous le drapeau tricolore, et il suffit d'être quelque peu averti des questions internationales pour savoir que les nations capables de nous aider par les armes n'y mettraient aucun empressement.

La seconde solution consiste à s'en aller, non « sur la pointe des pieds » — ce n'est plus possible — mais délibérément, comme l'a demandé avec une très grande franchise notre collègue M. Mendès-France.

On peut estimer que la France n'a plus les moyens de soutenir la plus lourde des guerres lointaines de son histoire. On peut estimer que les sacrifices déjà consentis, et ceux qu'il faudra encore consentir, ne seront pas balancés par l'issue même heureuse de la guerre actuelle. On peut, si vous me passez cette expression familière, estimer que le jeu n'en vaut plus la chandelle.

Si l'on ramène le drame indochinois à un bilan et si l'on estime ce bilan désastreux, il faut négocier tout de suite, non pas avec nos amis, mais avec nos adversaires, car nous ne pourrons pas évacuer l'Indochine en nous battant sur les plages. Il faut demander à Ho Chi Minh un armistice, qu'il nous accordera probablement.

Cette solution, je la repousse personnellement, car je me refuse à considérer l'Indochine uniquement sous l'angle de la rentabilité économique et financière. (*Applaudissements au centre, à droite et sur plusieurs bancs à gauche.*)

Nous n'avons plus le droit de partir vis-à-vis des populations qui nous ont fait confiance et que nous livrerions sans défense à des représailles cruelles. (*Très bien! très bien! sur les mêmes bancs.*)

Nous n'avons pas le droit de partir vis-à-vis de ces milliers de Français que, depuis trois quarts de siècle, la métropole a encouragés à consacrer leur vie et leurs efforts à l'Indochine. Nous savons que si nous partions le fruit de tous ces efforts sociaux, culturels, économiques, spirituels serait entièrement détruit.

Et puis quel encouragement pour les agitateurs qui, un peu partout à travers l'Union française, essaient, sans succès aujourd'hui, de détacher les territoires de la mère-patrie!

Quel mauvais présage aussi pour les missions de sécurité que nous entendons assumer en Europe, si nous ne faisions pas preuve, en Indochine, pour éviter une défaite au monde libre, de la même détermination dont ont fait preuve en Corée les Etats-Unis d'Amérique. (*Très bien! très bien! au centre, à droite et sur quelques bancs à gauche.*)

La seule attitude qu'il nous est permis d'envisager, c'est de faire face. C'est celle que paraît avoir choisie le Gouvernement, en paroles tout au moins.

M. Guy Petit. Très bien!

M. Pierre de Chevigné. Sur ses actes, nous sommes encore assez peu édifiés.

M. Adolphe Aumeran. Très bien!

M. Pierre de Chevigné. Le matériel manque cruellement. Il en a été demandé à nos alliés. Il commence à arriver, mais en quantité insuffisante. A ce propos, est-il exact que nous n'ayons pas assez de pilotes pour tous les avions que pourraient nous envoyer nos alliés américains ?

M. Henri Bouret. C'est exact!

M. Pierre de Chevigné. Si c'était vrai, quelle sévère sanction pour la gestion de notre armée de l'air pendant ces dernières années! J'espère que M. le secrétaire d'Etat à l'air, qui était là tout à l'heure, voudra bien nous apporter tous les apaisements nécessaires.

Mais, puisque M. le ministre de la défense nationale a proclamé que nous produisons le meilleur matériel du monde, pourquoi ne s'attache-t-il pas plus modestement à doter notre corps expéditionnaire du matériel très courant qui lui manque ou qui est à bout de souffle: grenades, mitraillettes, obus de mortier, postes de radio, camions, Jeeps ?

Il ne s'agit pas là d'un matériel nouveau. L'industrie privée, s'il le fallait, serait capable de le fournir. (*Très bien! très bien au centre et à droite.*)

Il suffit d'avoir fait la guerre dans des unités combattantes — nous sommes certainement nombreux ici à l'avoir faite — pour connaître l'interdépendance étroite du matériel et du moral des troupes.

Voyons, maintenant, le problème crucial des effectifs. Car il nous faut désormais non seulement assurer partout un minimum de sécurité contre les bandes et contre le terrorisme, mais encore constituer des groupes mobiles fortement étoffés, prêts à la riposte quand l'ennemi se manifestera en force et destinés bientôt, nous l'espérons, à l'offensive.

L'ennemi est plus mobile que nous. Le secret de ses mouvements, est mieux protégé que le nôtre et nous sommes obligés, sous peine de ne jamais accrocher à temps un de ces gros, de diviser nos forces d'intervention.

Dans ce domaine, le Gouvernement semble n'avoir pris encore que des mesures fragmentaires. Des spécialistes sont partis en avion. C'est très bien, mais ils ne sont certainement pas très nombreux. On a maintenu sur place ceux qui devaient être relevés.

Il ne faut pas oublier en effet que la simple relève annuelle du corps expéditionnaire oblige à rapatrier les deux cinquièmes de son effectif, ce qui doit donner en gros 60.000 hommes, dont au moins 20.000 métropolitains.

Le ralentissement de la relève, mesure peut-être indispensable dans les circonstances actuelles, mesure facile aussi, mais déplorable certainement sur le plan du moral, augmentera le corps expéditionnaire d'une fraction de son effectif, mais de la fraction la plus usée physiquement et moralement.

On va embarquer aussi, dès maintenant, des contingents prévus pour la relève de 1951. Mesure judicieuse. Mais renforcera-t-elle dans une proportion suffisante — on m'a dit qu'il s'agissait de 7.000 hommes — un corps expéditionnaire qui en a déjà perdu plusieurs milliers ? Nous serons très intéressés par les chiffres que voudra bien nous fournir à cet égard le Gouvernement.

Nous lui demandons de ne pas se retrancher derrière un dérisoire secret militaire, alors qu'on n'a pas hésité, au risque de démoraliser nos combattants et d'encourager nos adversaires, à proclamer, quelques jours avant Caobang, qu'en aucun cas des renforts ne seraient envoyés en Indochine pendant toute l'année 1951 et que seules seraient envoyées des relèves nombre pour nombre.

M. Raymond Triboulet. C'est M. Jules Moch qui a fait cette déclaration.

M. Pierre de Chevigné. Il faut, si votre intention est de renforcer notre corps expéditionnaire, que le Gouvernement l'affirme ici publiquement, avec preuves à l'appui. (*Applaudissements au centre, à droite et sur certains bancs à gauche.*)

Ce sera le meilleur adjuvant au moral de nos soldats.

M. Raymond Triboulet. Où est M. Jules Moch ?

M. André Monteil, *secrétaire aux forces armées (marine).* Il est représenté au banc du Gouvernement.

M. Raymond Triboulet. Il préfère être absent. Quelle magnifique réussite! Quel grand ministre! (*Rires sur quelques bancs à droite. — Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Pierre de Chevigné. Si les chiffres que nous donnera le Gouvernement ne sont pas très supérieurs à ceux que j'ai avancés, je ne vois pas comment pourra être satisfait ce cruel besoin d'effectifs qui nous oblige à évacuer des régions entières, entraînant derrière nous de malheureuses populations qui nous ont fait confiance.

J'entends bien que l'on va nous faire miroiter — on l'a déjà fait d'ailleurs — cette panacée: l'armée vietnamienne.

M. le ministre chargé des relations avec les Etats associés a donné des chiffres assez élevés — le ministre et le président du conseil discuteront certainement mes chiffres; qu'ils me permettent de discuter les leurs ! Il ne peut s'agir, dans les chiffres donnés, de la garde tonkinoise ou de la garde de Cochinchine. Ce sont là des unités, répliques de ce qui existe actuellement dans d'autres territoires sous le nom de garde indigène, qui sont depuis de nombreuses années déjà comprises dans notre dispositif de sécurité militaire intérieure

Il ne peut s'agir non plus des partisans, car, malgré leur utilité certaine, il ne peut être question pour eux de remplacer des troupes régulières.

Il ne peut donc s'agir que des bataillons purement vietnamiens relevant de l'empereur Bao Dai.

Or, je crois qu'ils peuvent se compter sur les doigts de la main.

M. Jean-Paul Palewski. Parfaitement!

M. Paul Theetten. En outre, il faudrait que ces bataillons fussent encadrés par des métropolitains.

M. Pierre de Chevigné. Il ne faut pas abuser l'opinion.

Pour que ces bataillons puissent renverser la situation, il faudrait pouvoir en décupler le nombre, et en quelques mois. Cela n'est pas possible, vous le savez, nous le savons tous ici.

L'armée vietnamienne, c'est une des solutions à nos difficultés, c'est une bonne solution, mais c'est une solution à long terme. (*Très bien! très bien! au centre, à droite et sur certains bancs à gauche.*)

Monsieur le président du conseil, quelles sont donc les mesures déjà prises pour renforcer efficacement notre corps expéditionnaire et quelles sont celles que vous allez prendre?

Plutôt qu'une réponse adroite, nous souhaitons une réponse précise et ferme. Les compromis ingénieux peuvent résoudre les crises d'assemblée ou de cabinet. Ils n'entameront pas la dure réalité devant laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Nous sommes tous certains, dans cette enceinte, ou presque tous, que si nous ne changeons pas notre politique de guerre actuelle, nous sommes, à coup sûr, perdants. Et le temps travaille contre nous. Nos troupes vont s'user de plus en plus, devant un adversaire se renforçant tous les jours. Elles douteront, se décourageront. Les concours que nous trouvons encore iront en s'amenuisant. Le terrain tenu ira en se rétrécissant. Nous en sommes aujourd'hui, je le disais tout à l'heure, au « delta utile ». Nous en arriverons ensuite à l'opération de têtes de pont. Et nous arrêterons-nous là?

Un de nos collègues, dans un dessein d'ailleurs opposé au mien, rappelait la célèbre apostrophe à Varus. Mais ce que la France vous reprocherait, monsieur le président du conseil, ce ne sont pas les sacrifices douloureux mais inévitables que vous demanderez à ces légions, c'est de les perdre l'une après l'autre, au détail, en excluant par là-même tout espoir de victoire.

Que le Gouvernement détermine sa politique; qu'il l'affirme publiquement devant la nation et devant nos soldats d'Indochine à qui on n'a pas assez dit pourquoi et contre qui ils se battaient; qu'il demande au Parlement les moyens de cette politique. Lui aussi saura prendre ses responsabilités. (*Applaudissements au centre, à droite et sur certains bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Aumeran, pour développer son interpellation.

M. Adolphe Aumeran. Aujourd'hui, mesdames, messieurs, nous ne discutons pas, comme ces débats pourraient vous inciter à le croire, du sort de l'Indochine, mais du sort de la France tout court.

Il en est ainsi chaque fois que la situation d'une de nos terres d'outre-mer est évoquée devant nous. La métropole et la France extérieure sont dans une dépendance si étroite qu'elles ne peuvent vivre séparément, de même que ne peuvent vivre l'une sans l'autre des sœurs siamoises.

La France réduite à son territoire métropolitain disparaîtrait en tant que France de la carte mondiale, tandis que chaque morceau de ce qui fut son empire, abandonné aux convoitises, subirait un sort peu enviable. Par contre, réunis en un tout bien solide, sous une direction unique, la France et les peuples auxquels elle est liée par un passé d'aide et de bienfaits devraient être un des piliers du monde dont parlait M. Churchill dans le discours de Copenhague que je vous rappelais le 14 novembre.

Tout acte qui consisterait donc à continuer de dédouaner les liens qui, jusqu'alors, unissaient l'Indochine à la France, comme la Tunisie ou le Maroc, ferait le jeu de ceux qui désirent notre décadence, notre faiblesse, afin de nous mieux absorber, ferait le jeu de ceux dont le but, sciemment ou non, est la domination du monde, et ferait ce jeu pour le malheur de la France comme pour le malheur des peuples qui, momentanément, se croient asservis par elle.

Avoir la nette vision de ce désastre et vous crier: casse-cou, n'est ni du romantisme, ni du colonialisme. C'est du réalisme!

La vie que j'ai menée, vous pouvez m'en croire, m'a interdit d'être un rêveur doctrinaire et la rude école de la guerre m'a enseigné, avec le désintéressement des biens de la terre, la connaissance des peuples et celles des humains.

C'est au nom de cette expérience que je vous parle et que je vous dis: Rien n'est jamais perdu, rien n'est jamais fini pour les hommes de volonté. (*Applaudissements sur divers bancs à droite.*)

Il suffit que celle-ci se manifeste pour que reculent le mensonge, l'erreur, la peur collective, mauvaise inspiratrice.

Qu'ont demandé, que demandent les peuples? La certitude d'être protégés contre tout danger intérieur ou extérieur.

Qu'a apporté la France dans les territoires où des colonies de Français sont allés s'exiler? Les bienfaits de sa civilisation, certes, mais surtout sa protection.

Partout où elle a été appelée, elle a trouvé des peuples opprimés ou las de guerres qui étaient toujours la consécration de la force sur le droit. Partout, elle a imposé la paix et fait régner l'ordre.

L'ordre! mot qui résume toute l'aspiration des faibles comme des forts et qui ne doit pas, même dans la construction d'un beau discours, céder le pas, car c'est son maintien par ceux qui sont chargés de l'assurer qui est la plus grande justice sociale réclamée par le citoyen comme par le sujet ou l'être humain tout simplement.

Et je tiens à bien préciser ma pensée pour qu'elle ne soit pas dénaturée.

N'a-t-on pas déclaré ici le 27 janvier 1950 — bien imprudemment, semble-t-il, puisqu'il apparaît aujourd'hui qu'on a choisi cette méthode — que j'étais partisan de la seule solution de force?

Or, il se trouve que c'est celle qui me fait le plus horreur parce qu'elle est précisément une preuve de faiblesse, la preuve d'un manque total d'autorité. Elle n'apparaît pour rétablir l'ordre réclamé par tous que lorsqu'a disparu le respect de cette autorité qui, dans les territoires où nous étions intervenus, était indispensable pour que les opprimés comme les oppresseurs sentent et la sécurité et la puissance de notre protection.

Accueillir un agitateur ou traiter avec lui, c'est, pour les populations fidèles menacées par lui, à la fois un camouflet et une preuve de faiblesse telle qu'elle les met dans l'obligation de chercher une autre protection.

Nous en avons le vivant exemple pour l'Indochine, et cela se conçoit aisément car, dans un monde dur, bouleversé, déchiré, écartelé entre deux puissances excessives, il ne peut être question que naissent de nouveaux Etats indépendants et isolés.

Les revendications qui y prétendent, si elles ne s'accompagnaient de troubles et de violences, feraient sourire.

Ceux qui les encouragent inconsidérément ne voient pas l'illogisme de leur attitude qui consiste à dire à de grands peuples pleinement souverains et lourds d'une expérience millénaire: « Abandonnez votre souveraineté et vos nationalités, groupez-vous sous une protection et une direction communes » et, à des populations qui ont à peine conscience du sens des mots: Etat, responsabilité, nation — pour la bonne raison que la plupart n'ont en commun que la même religion, dont la valeur essentielle est d'être un lien entre les nations et non un facteur d'unité nationale: « Soyez indépendants et souverains ».

En quoi pourraient consister cette indépendance et cette souveraineté? Nous le verrons tout à l'heure en examinant le bilan des expériences qui ont été tentées en ce sens.

L'Indochine est une de ces expériences. Je n'ai cessé, en ce qui la concerne, de vous mettre en garde contre des faux pas.

On ne peut, à la fois, partir et rester.

La France n'avait pas le droit de partir. Elle devait au moins demeurer dans les villes françaises d'Hanoï, d'Haiphong, de Tourane, et en Cochinchine, terre également française, où un peuple entier avait fait son choix et suppliait « ses frères d'âme » de ne pas les livrer.

Même aujourd'hui, malgré les erreurs commises en Annam et au Tonkin, la grande masse des populations autochtones veut rester française. Elle ne tient pas à connaître la protection américaine, ni le paradis soviétique. Mais elle ne comprend pas notre manque de fermeté, nos hésitations, nos divisions. Son sort est en jeu et, entre Français, nous ne nous entendons même pas pour en décider!

Elle redoute le renouvellement de gestes qui feraient de son pays une république socialiste soviétique.

La France aveugle n'avait-elle pas consenti au coup de force du 26 août 1945? L'imprudence et l'impatience d'Ho Chi Minh firent échouer, le 19 décembre 1946, un plan jusqu'alors parfaitement mené.

Dès ce moment, il appartenait à la France de reprendre en main la direction, politiquement et militairement. Elle avait à ses côtés toute la Cochinchine, province française, tous les Indochinois non communistes déçus par leur empereur déchu, la possibilité matérielle de s'organiser victorieusement contre un groupe embryonnaire d'insurgés, une frontière chinoise saine.

Que de vies humaines et de destructions épargnées! Que d'affections et de respect conservés! Que de convoitises détournées! Que d'inquiétudes évitées au monde!

Mais il y avait un plan doctrinaire. Il y avait l'Union française qu'il fallait réaliser coûte que coûte. L'impatience des jeunes constitutionnels, le sectarisme des autres auront fait beaucoup de mal à notre pays et, par contrecoup, beaucoup de tort à la paix mondiale.

Il n'est pas étonnant, en recherchant les causes véritables de tous ces bouleversements, de trouver à la base l'Allemagne.

Le mouvement que nous avons pu constater n'a pas pris naissance spontanément. Il n'a rien de profond, d'irrésistible, comme on voudrait nous le faire croire, pour que nous consentions à un abandon. Il a été provoqué par les ennemis du genre humain et ceux de la civilisation chrétienne, entretenu et exalté par les naïfs, les maladroits et les ignorants.

Quel était le but de l'Allemagne en déclenchant sa guerre d'expansion ? Avant tout d'isoler la France, de la réduire à son seul territoire métropolitain afin de la faire disparaître du rang des puissances mondiales.

Il est un peu démoralisant de constater qu'avec une continuité sans défaillance nous nous attachions nous-mêmes à poursuivre l'objectif de notre plus cruel ennemi.

Les troubles, qui sont le cortège inévitable de toute guerre, et la défaite favorisèrent ce dessein : détruire les assises de la puissance française, c'est-à-dire la séparer de ses réalisations coloniales.

Où la France joua de malheur, c'est que, dans ces territoires déjà travaillés par les agents hitlériens, se substituèrent, à la faveur d'une alliance inattendue, les agents de la Russie soviétique.

Malgré ces deux assauts, l'empire avait victorieusement résisté.

Il fallut que des Français exilés, tout en découvrant des territoires dont ils avaient sous-estimé l'importance et la valeur, décident d'en priver la France, alors que la preuve venait d'être apportée avec éclat qu'ils lui étaient indispensables puisque, sans eux, elle serait demeurée une esclave ou une vaincue.

C'était, avouez-le, une étrange récompense pour les auteurs de cette libération que de les jeter dans les horreurs de la guerre civile, sous prétexte de les libérer à leur tour. Car y a-t-il dans les prétendues libérations que nous avons vu se produire dans le monde, depuis la fin de la guerre, matière à se réjouir pour les peuples bénéficiaires ?

Quel spectacle navrant nous ont donné ces libérateurs qui n'ont fait que s'entr'égorger et qui, en fait de liberté, n'ont procuré à leurs partisans ou à leurs adversaires que celle de se faire tuer !

Aux Indes, en Malaisie, en Birmanie, en Corée, aux Philippines, en Syrie, au Liban, en Indochine, le trouble, l'anarchie, la guerre civile se sont installés et ont fait déjà des millions de morts.

Partout où les nations tutélaires maintenaient la paix et assuraient la prospérité, on s'entretue pour s'arracher le pouvoir.

La France n'avait pas le droit de se livrer à ce genre d'expérience. La liberté est une chose sans prix, mais elle n'existe qu'à partir du moment où une autorité la fait respecter. (*Applaudissements à droite.*)

Il était dangereux, il était insensé de lancer dans le chaos d'un monde déchiré, épuisé, en partie ruiné, où la barbarie avait déferlé pendant quatre ans, ne faisant naître que la haine, il était insensé, dis-je, de lancer sans protection des milliers d'êtres devant faire l'apprentissage difficile de la souveraineté et de l'indépendance.

Le moment ne pouvait être plus mal choisi, car cette école doit se suivre et s'enseigner dans la clarté, dans l'ordre et sous la direction d'une ferme tutelle. Il n'y a pas d'exemple qui ne confirme cette exigence.

Pour avoir voulu transgresser cette loi, la France, victime de sa générosité et de son idéologie, se dépense en Indochine en efforts chaque jour plus lourds.

Depuis quatre ans, dans des conditions incroyablement difficiles, avec une abnégation et un courage que les mots usuels ne parviennent pas à qualifier, l'armée française fait son devoir. (*Applaudissements à droite.*)

Aujourd'hui, le nôtre consiste à donner aux combattants, non seulement les moyens matériels indispensables, mais aussi la notion claire des raisons et des buts français qui justifient leur sacrifice.

L'ambiguïté de notre politique, le partage du commandement et des responsabilités entre les autorités civiles et militaires, françaises et vietnamiennes ont été les principales causes des échecs que nous avons subis.

La déclaration que nous fit M. le président du conseil, le 19 octobre dernier, semblant attribuer à la confusion créée par la passation des pouvoirs les événements de Caobang, en est une preuve.

Il est temps d'en tirer la leçon.

Malheureusement, le discours que nous venons d'entendre du ministre d'Etat chargé des Etats associés ne donne pas l'impression que le Gouvernement en a tenu compte.

Il pourrait se traduire ainsi : la politique que nous avons suivie en Indochine a donné des résultats désastreux ; eh bien ! continuons-là et accentuons le rythme des abandons qu'elle avait amorcés.

Je suis, je le dis avec angoisse, extrêmement inquiet de l'octroi de pleins pouvoirs au ministre dans de telles conditions. Dans ses déclarations, je n'ai rien trouvé qui puisse m'inspirer confiance tant en ce qui concerne l'avenir de la France en Indochine qu'en ce qui touche la conduite des opérations.

La défense d'un pays ne peut être assurée sans la possession de toutes les prérogatives de direction. Nous ne pouvons pas commander les opérations militaires qui dépendent de l'organisation civile si cette organisation nous échappe.

L'état de siège n'est-il pas décrété dans les pays les plus démocratiques soient-ils pour permettre, précisément, une direction unique, afin d'assurer une défense convenable ? Et cela, les Indochinois l'auraient parfaitement compris et le comprendraient encore. Leurs dirigeants momentanés exigent à Pau une égalité de droits qu'aucun effort compensatoire ne les autorise à réclamer.

Il faut que le Gouvernement français ait perdu la notion du danger — dont il se prévaut cependant au point de consentir à intégrer des éléments allemands dans l'armée européenne — pour accepter des revendications par trop excessives.

Nous ne sommes pas, que je sache, les obligés des Annamites et des Tonkinois. Leur intérêt évident est né à celui de la France, comme à celui des autres peuples qui n'ont pas adopté la religion bolchevique.

Il apparaît que, pour l'instant, la Russie soviétique ne veut pas se heurter directement à une nation occidentale. Tant que celle-ci occupe et dirige un pays, son intervention est discrète. Mais dès que la puissance occidentale se retire ou retire sa direction, la Russie fait aussitôt l'effort nécessaire pour prendre la place laissée libre.

On ne comprend pas, dans ces conditions, pourquoi l'on cherche encore le moyen de lutter efficacement contre le danger communiste. Ce moyen est entre les mains des occidentaux, puisqu'il consiste à demeurer, à décourager par cette présence, assortie des droits de souveraineté, toute tentative d'envahissement.

Il vaut mieux, dit un proverbe français, prévenir que guérir. L'affaire coréenne en est une illustration.

A quoi sert de partir pour être contraint de revenir en payant et en faisant payer au peuple qui croyait avoir acquis son indépendance un prix que rien ne pourra jamais racheter, car c'est celui de vies humaines ?

Il est grand temps de tenir un langage conforme à la situation internationale et de ne plus avoir peur des mots.

Ce n'est pas d'égalité qu'il faut parler dans « des conférences de Pau », mais d'un choix à exercer entre l'indépendance, c'est-à-dire la guerre civile, l'invasion communiste, la torture et la mort, et la souveraineté française, c'est-à-dire la paix, la prospérité et la vie. (*Applaudissements à droite.*)

M. le président. La parole est à M. René Arthaud, pour développer son interpellation. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. René Arthaud. J'ai demandé à interpeller le Gouvernement sur les récents développements politiques et militaires au Viet-Nam et sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour répondre enfin au vœu de la nation : Conclure sans délai la paix au Viet-Nam.

Moins d'un mois et demi s'est écoulé depuis que les tragiques événements de Caobang et de That-Khé avaient contraint le Gouvernement à se présenter devant l'Assemblée nationale. Aujourd'hui s'ouvre un nouveau débat au début duquel nous ont été révélées les conclusions auxquelles le Gouvernement s'est arrêté après le voyage de M. Letourneau et du général Juin.

Avant d'examiner ces conclusions, dont la presse avait d'ailleurs déjà indiqué l'essentiel, il faut rapidement rappeler le déroulement des événements militaires et politiques qui séparent notre débat d'aujourd'hui de celui du mois d'octobre.

Au moment même où nous délibérions alors, s'opérait l'abandon de Langson. Quelques jours après, c'était au tour de Lao-Kay, et il n'est guère de jour ou de semaine où ne soit annoncée à l'opinion publique la retraite du corps expéditionnaire de tel ou tel poste tonkinois.

Le commandement français a imaginé, pour ne pas utiliser à nouveau la trop célèbre formule du repli élastique, le vocable équivalent du resserrement du dispositif de défense, et l'on a vu, sous la plume des commentateurs militaires, apparaître la notion jusqu'alors inédite du delta utile.

Mais ce que les mots et les étiquettes ne peuvent cacher, c'est la gravité et l'aggravation continue de la situation. Ce

qu'ils ne peuvent dissimuler, ce sont les souffrances et les deuils chaque jour infligés et accumulés. Ce que ne peuvent effacer les communiqués officiels, c'est le lourd montant de nos pertes.

Tout à l'heure, M. le ministre chargé des Etats associés a rendu hommage à la vaillance et aux souffrances des soldats tombés dans cette guerre. M. Letourneau était absent lors du débat du 19 octobre, et il ne sait peut-être pas que le Gouvernement n'avait pas su trouver un mot pour les victimes de sa politique et qu'il avait fallu que nous le rappelions à la pudeur. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations à droite et au centre.*)

Au demeurant, nous n'acceptons pas de nous associer aux sanglots hypocrites versés sur les victimes par ceux qui, au premier chef, sont responsables de leur mort. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Oui, nous qui luttons pour que cesse le massacre, nous saluons vos victimes.

M. Jean Catrice. Mais vous les poignardez dans le dos! Vous ne faites que cela!

M. René Arthaud. Surtout nous tenons à vous empêcher de réserver le même sort à ceux qui ont survécu.

Tout à l'heure, M. Frédéric-Dupont, à qui les basses besognes policières ne répugnent jamais, est venu réclamer des mesures de répression envers notre camarade Malingreau à la suite d'une abominable campagne calomnieuse menée à son égard. (*Exclamations à droite.*)

Je vais donner connaissance des faits tels qu'ils se sont déroulés et de la mise au point à laquelle ils ont donné lieu de la part de la section de Valenciennes du parti communiste français:

« Il est fait grand bruit dans la presse autour d'une déclaration faite par une conseillère municipale d'Anzin. Voici les faits:

« Les conseillers municipaux R. P. F. d'Anzin avaient proposé l'envoi d'un colis de Noël aux combattants originaires de la commune. Les conseillers municipaux communistes ont demandé que les colis soient adressés à tous les jeunes gens d'Anzin actuellement sous les drapeaux.

« Dans la discussion, la composition du corps expéditionnaire d'Indochine et de Corée fut évoquée. Il fut indiqué qu'à côté de requis et de volontaires trompés par une propagande mensongère, se trouvent d'anciens S. S.

« C'est alors que, visant ces derniers, la camarade Malingreau, déportée pendant plus de deux ans à Mauthausen, ajouta:

« Pour eux, douze balles dans la peau! ».

« Les conseillers municipaux des autres partis n'ont nullement réagi à ce moment-là, contrairement à ce que tente de faire croire la presse gouvernementale, ce qui démontre qu'il s'agit d'une provocation grossière ayant pour objectif de dresser les soldats d'Indochine contre ceux qui les défendent en luttant pour la paix.

« La section de Valenciennes s'indigne de l'interprétation que donne la presse aux paroles de la camarade Malingreau, pour tenter de donner de la politique de la section une définition condamnée par notre parti.

« Le parti communiste français réclame la fin immédiate des hostilités en Indochine et en Corée et le rapatriement du corps expéditionnaire. Il considère que le plus beau cadeau à offrir aux soldats français qui se battent là-bas au profit des colonialistes français et des impérialistes américains, ce serait de les faire revenir chez eux. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

« La section communiste de Valenciennes assure toutes les familles des soldats en Indochine de sa sympathie et affirme une fois de plus sa volonté de tout mettre en œuvre pour obtenir la cessation de la sale guerre et le retour des jeunes soldats dans leurs foyers. »

M. Frédéric-Dupont sait parfaitement que tels sont les faits, mais ce qu'il voudrait, c'est que soit frappée une déportée, une résistante, une patriote, lui qui avait noué sous l'occupation de si cordiales et si fructueuses relations avec ces messieurs de la Wehrmacht. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Mais laissons-là M. Frédéric-Dupont et ses provocations.

Au cours du débat d'octobre, essayant d'approcher le chiffre de nos deuils, j'avais indiqué que, d'après les renseignements recueillis jusqu'alors, trois mille hommes au moins, peut-être quatre ou cinq mille, auraient été mis hors de combat.

Dans son intervention, M. le président du conseil déclarait:

« Les manquants s'élèvent actuellement à 75 officiers, 292 sous-officiers, 2.839 hommes de troupe. Nous ne connaissons pas encore le nombre des supplétifs manquants. »

Ainsi, de votre propre aveu, monsieur le président du conseil, le nombre des manquants dépassait 3.000, et chacun sait quelle confiance toute relative peut être accordée à vos déclarations.

D'ailleurs, il y a une quinzaine de jours, l'hebdomadaire anticommuniste *Match* chiffrait nos pertes aux environs de 5.000 hommes. Combien de noms sont-ils venus depuis augmenter cette liste funèbre? Des combats sont chaque jour signalés, et vous n'avouez vos défaites successives qu'avec les plus grandes réticences.

La presse a indiqué que la population d'Hanoï était officiellement informée des replis du corps expéditionnaire, une quinzaine de jours après les avoir appris par l'audition de la British Broadcasting Corporation. Croyez-vous, par de tels artifices, enlever leur réalité aux revers qui vous sont infligés? Dans le même temps où tombent de jeunes hommes de chez nous, ils peuvent se demander dans quel dessein sont exigés d'eux de si nombreux et de si lourds sacrifices.

M. Letourneau a déclaré: « Il n'est pas question que les troupes françaises se retirent du Tonkin ni sur la pointe des pieds, ni avec éclat ».

Mais, encore une fois, pour qui, pourquoi demandez-vous à nos soldats de mourir? Je sais bien que, dans son numéro du 5 novembre dernier, *Le Monde*, s'il indiquait que les sociétés françaises avaient vu se fermer toutes possibilités au Tonkin, soulignait par contre qu'il leur restait des perspectives limitées dans le delta.

Mais oserez-vous inviter des jeunes Français à mourir pour défendre les dividendes de capitalistes rapaces? Certes c'est là la pensée profonde d'un certain nombre de membres de l'Assemblée. C'est la pensée, sans doute, de M. Jacques Bardoux, par exemple, représentant typique de la bourgeoisie de proie et président, entre autres, de la société des Etains et Wolframs du Tonkin, dont les mines, situées dans le massif de Pia Ohac, à 60 kilomètres à l'ouest de Caobang, ont dû cesser de produire depuis 1945.

Mais au peuple français il apparaît criminel de faucher de jeunes vies ardentes pour assurer une vieillesse dorée à M. Jacques Bardoux. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations à droite.*)

M. le président du conseil. M. Bardoux n'est pas présent. Il est à Strasbourg. Vous pourriez au moins ne pas mettre en cause ceux qui ne peuvent vous répondre.

M. René Arthaud. Monsieur le président du conseil, lorsque je cite le nom de M. Bardoux, c'est de l'ensemble des colonialistes qu'il représente dans cette Assemblée même que je veux parler.

M. Marcel Roclore. Ce n'est en tout cas pas très élégant d'insulter les absents. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. de Moro-Giafferri. Et M. Jacques Bardoux honore l'Assemblée.

M. René Arthaud. Aussi bien, vous savez que ce qu'on appelle dans les sphères gouvernementales « les intérêts français » et qui ne sont que les intérêts de quelques Français, s'amenuisent chaque jour en raison de la mainmise toujours plus étroite du capitalisme américain, qui se substitue peu à peu à votre propre emprise.

Direz-vous que la mort de tant de jeunes gens importe au maintien de la présence française? Peut-être pouviez-vous encore l'espérer il y a un an, lorsque vous hissiez péniblement sur un trône vermoulu tiré des oubliettes du palais impérial de Hué, une marionnette de clinquant.

Mais voici qu'aujourd'hui, profitant de votre faiblesse et de votre propre dépendance d'une puissance étrangère, l'empereur des boîtes de nuit, Bao Daï, dont vous vouliez faire votre valet, prétend se placer avec vous sur un pied d'égalité dans la servitude et s'incliner devant le même maître.

Sa majesté Bao Daï, après s'être vendu au Mikado, s'être fait acheter par M. Coste-Floret, s'offre aujourd'hui à M. Truman. Plus encore, dans une frénésie de servilité, il vient de donner à l'*Observer* une interview où il ne cache pas ses offres de service à la Grande-Bretagne.

Il est difficile, vraiment, de démontrer aux jeunes Français qu'ils doivent mourir pour M. Jacques Bardoux et pour M. Bao Daï!

Lorsque vous parlez de la présence française, de quoi sagit-il? De notre présence économique? Vous savez qu'il n'en est plus question. De notre présence politique? Qu'en pense M. Letourneau qui, lors de son voyage au Viet-Nam, a pu apprendre que le journal central de son parti, *L'Aube*, avait été interdit à Saïgon parce qu'il avait critiqué les embarrassantes déclarations de M. Tran Van Huu à l'issue de la conférence de Pau.

M. Jean Letourneau, *ministre d'Etat.* Vous savez que cela est faux et a été démenti.

M. René Arthaud. Vos démentis gouvernementaux, nous en avons l'habitude. M. Jules Moch a un jour démenti qu'il eût l'intention de réclamer les 18 mois!

M. Jean Catrice. La vérité vous importe peu.

M. René Arthaud. Il ne demeure plus dès lors que la présence militaire, celle qui coûte si cher à notre peuple, en sang et en argent.

Et M. Marius Moutet a entamé la lutte contre Ho Chi Minh. Le général Valluy a ordonné, le 23 novembre 1946, le bombardement de Haïphong pour ne pas appliquer des accords qui allaient beaucoup moins loin que ce que vous dites accorder à Bao Dai.

Vraiment, cette guerre n'est pas une guerre française ! Contraire à la Constitution de notre pays, contraire aux traditions de notre peuple, contraire à l'honneur de la France, contraire à ses intérêts, nous devons y mettre un terme.

Nous devons y mettre un terme aussi parce qu'elle fait peser une lourde hypothèque sur l'existence même de la nation. Votre radio a annoncé ce matin que pour 1951 vous allez demander 220 milliards aux contribuables pour poursuivre et intensifier la guerre en Indochine, et vous savez que ce chiffre sera largement dépassé, comme l'ont toujours été en cours d'exercice vos prévisions budgétaires précédentes.

C'est, à la vérité — le chiffre n'est pas de moi — un milliard qui s'engloutit chaque jour dans le gouffre du Tonkin, un milliard qui devrait être employé à soulager la détresse de nos vieux, à construire des écoles ou à relever les ruines de la guerre sur lesquelles poussent les tristes herbes de l'oubli.

L'inquiétude grandit dans notre peuple, et si longtemps nous avons, seuls ou presque seuls, proclamé la nécessité de mettre un terme à cette criminelle politique, des voix chaque jour plus nombreuses font aujourd'hui, dans les milieux les plus divers et jusqu'au sein des mouvements politiques les plus éloignés de nous, ressortir les dangers qu'elle fait courir aux intérêts de la France.

Je rappelais tout à l'heure la responsabilité prise dans le déclenchement des hostilités par le général Valluy, mais que supportent au premier chef les gouvernements successifs.

On se souvient que, le 23 novembre 1946, assurant l'intérim de l'amiral d'Argenlieu, alors à Paris, et continuant sa politique, il adressait au général Morlières un télégramme où il disait notamment que le moment était venu de donner « une dure leçon à ceux qui nous ont traîtreusement attaqués », et où il précisait: « Par tous les moyens, vous devez vous rendre maîtres d'Haïphong et amener le gouvernement vietnamien à résipiscence ».

Le lendemain, l'exécution de ces directives entraînait les bombardements d'Haïphong et la mort d'au moins 6.000 Vietnamiens.

Quelques jours après, c'était, le 19 décembre et l'affaire d'Hanoï, et la sale guerre du Viet-Nam commençait. Il y a de cela presque exactement quatre années.

Le général Valluy a accompagné M. Letourneau dans son voyage et M. Dessinge, dans *l'Observateur* du 16 novembre dernier, écrivait que le rapport Juin ferait mention « d'une suggestion du général Valluy estimant qu'il serait préférable de négocier dès maintenant avec l'adversaire, afin de tenter un départ qui ne ressemblerait pas un écrasement total ».

Une indication analogue a été fournie par un écho publié dans les feuilles de l'*Agence économique et financière*, et toute la presse gouvermentale a exprimé d'hypocrites regrets sur des occasions malheureusement manquées d'entamer des négociations dont on prétend qu'elles sont aujourd'hui impossibles.

Quelle est la signification de ces rumeurs ? Elles traduisent votre inquiétude et votre peur. Vous sentez bien que vous avez devant vous un adversaire dont vous ne pouvez pas venir à bout. Le général Leclerc avait dit, et M. Depreux l'a rappelé dans l'article qu'il a donné à l'*Observateur*, qu'il fallait cinq cent mille hommes pour procéder à la reconquête du Viet-Nam.

A l'époque, votre adversaire était isolé, faible, inorganisé. Aujourd'hui, il est reconnu par des puissances qui comptent parmi les plus grandes. Il a constitué une industrie, forgé une armée et achevé l'union du peuple autour du gouvernement de la république démocratique du Viet-Nam.

La simple comparaison entre la situation en 1946 et la situation présente démontre que l'estimation du général Leclerc doit être singulièrement amendée dans le sens d'une augmentation.

C'est un Vietnamien de vos amis, M. Do Huu Tan, qui écrit aujourd'hui: « Il faudrait donc envisager au moins un million d'hommes. »

C'est parce que notre peuple se révolte contre les sacrifices demandés et qui sont contraires à l'intérêt de la France que certains commencent à s'insurger.

M. Dessinges, dans l'article que j'ai déjà cité, affirme:

« Certains membres du Gouvernement étaient d'accord, à l'avance, avec l'opinion du général Valluy. Dans ce cadre, M. Letourneau aurait reçu pour instruction, avant son départ, de prendre des contacts discrets avec l'adversaire. Trop étroitement surveillé par M. Pignon et ses services, le ministre n'a pu s'acquitter de cette partie de sa mission. »

M. Jean Letourneau, *ministre d'Etat.* C'est un assez bon roman feuilleton.

M. René Arthaud. Monsieur Letourneau, je fais en ce moment une citation. Attendez donc ce que je vais dire. Ce sera suffisant !

Quelle que soit la part de vérité contenue dans ces affirmations, qui n'ont d'ailleurs pas été démenties, il demeure que vous redoutez un désastre qui rejeterait le corps expédionnaire à la mer et, plus que tout, que vous redoutez la responsabilité qui pèserait alors, qui pèse déjà sur vos épaules.

Vous sentez bien, en effet, qu'un jour, un jour plus proche peut-être que vous ne pensez, le peuple de France demandera des comptes.

Il vous demandera compte des centaines de milliards gaspillés; il vous demandera compte du sang français et vietnamien répandu; il vous demandera compte de son honneur dont vous jouez.

Ecoutez cet avertissement que vous donne M. Georges Bois dans *Cité nouvelle*, organe du christianisme pratique et social:

« Décidément, aucune leçon, si dure soit-elle, ne servira donc au Gouvernement! Si l'Assemblée nationale, soutenue par une opinion alertée et maintenant de plus en plus éclairée sur la triste vérité, n'agit pas pour exiger qu'on en finisse, nous courons au désastre le plus criminel et le plus stupide. »

Guerre injuste, guerre criminelle, guerre ruineuse, guerre sanglante, guerre perdue ! Telle est bien la sale guerre du Viet-Nam.

Dans l'*Agence quotidienne* d'hier, Clarus avait raison lorsqu'il affirmait: « Nous perdons présentement et durablement notre temps et trop de notre substance vitale dans le sale pétrin que devient l'aventure vietnamienne. »

Il appartient aux députés français de dire aujourd'hui s'ils sont décidés à laisser le Gouvernement poursuivre la guerre au Viet-Nam et dilapider la substance vitale de la France.

Car le Gouvernement n'entend pas l'appel angoissé de notre peuple. Il demeure insensible aux souffrances de ses victimes qui meurent dans les rizières et agonisent dans les lits des hôpitaux de campagne; il se rit des pleurs des épouses et des mères. Il jette dans les cachots de la réclusion ceux des patriotes qui, tel Henri Martin, mettent leur intelligence et leur cœur à dresser le mur de la conscience nationale devant sa politique criminelle.

Oui, Henri Martin a agi en patriote, en Français, et comment en serait-il autrement ? Il a revendiqué hautement la responsabilité des tracts qui lui étaient reprochés, par lesquels il réclamait la fin de la guerre du Viet-Nam.

Il a agi ainsi, a-t-il dit, parce qu'il aime son pays et qu'il avait conscience d'œuvrer dans son intérêt. Et deux de ses juges, deux officiers de marine, deux hommes choisis par le Gouvernement, malgré une délibération qui a duré plus de deux heures — ce qui laisse supposer les pressions qui furent exercées sur eux — en leur âme et conscience, en leur cœur de Français, en leur cœur d'officier, comme le second maître Henri Martin, ont jugé qu'il avait eu raison. Ils ont jugé que la guerre était contraire aux intérêts de la patrie. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Honneur à ces deux officiers, à leur geste courageux par lequel, au sein même du tribunal maritime, ils ont su traduire le sentiment profond de la nation!

Honneur à eux qui ont su prêter l'oreille à notre peuple, à sa protestation!

Nous voulons espérer qu'au terme de ce débat, il se trouvera, dans cette Assemblée, des députés de la majorité pour puiser dans cet exemple le courage de mettre fin à la criminelle aventure.

Mais le Gouvernement, lui, étranger à la nation, entend poursuivre et aggraver la guerre. Le communiqué de presse relatif au conseil des ministres du 18 novembre déclare:

« Le conseil des ministres s'est réuni ce matin à neuf heures trente au palais de l'Elysée sous la présidence de M. le Président de la République.

« Le conseil des ministres a examiné les conclusions du rapport de M. Letourneau, ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés, sur la situation en Indochine.

« Le président du conseil a informé le Gouvernement de l'état d'exécution des mesures prises pour envoyer en Indochine les renforts en hommes, en chars, en artillerie et en aviation demandés par le commandement.

« Le conseil a approuvé les instructions données au haut commissariat de France en Indochine en vue d'assurer la protection du Tonkin.

« Sur la proposition de M. Letourneau et de M. Jules Moch, le conseil des ministres a décidé que le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés, qui a la tâche de diriger la politique française en Indochine, sera chargé de la mise en œuvre de tous les moyens nécessaires à cette politique.

« Les ministres de la défense nationale, de la marine marchande et des travaux publics sont chargés de satisfaire les besoins exprimés par le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés, dans le cadre de la politique définie par le Gouvernement. »

Tous les pouvoirs relatifs à la poursuite de la guerre sont donc concentrés entre les mains de M. Letourneau. Les pro-

blèmes intérieurs français sont même étroitement subordonnés à la guerre, puisque M. Jules Moch — cela n'est pas allé tout seul, étant donné la mégalomanie du personnage — a dû se dessaisir de certaines de ses prérogatives et qu'il doit, avec le ministre de la marine marchande et celui des travaux publics, se soumettre aux désirs exprimés par le ministre dit des Etats associés.

D'ores et déjà les mesures suivantes sont annoncées:

1° L'envoi d'un renfort de 4.000 hommes a été décidé pour compenser les pertes récentes et prendre en charge le matériel américain qui commence à arriver. Ces 4.000 hommes seront principalement des spécialistes.

2° Des renforts s'élevant à plusieurs dizaines de milliers d'hommes seront ultérieurement acheminés. Le chiffre n'a pas été précisé; les indications varient entre 25.000 et 50.000 hommes.

3° L'aide américaine et anglaise serait largement sollicitée.

4° Une augmentation massive des crédits destinés à la poursuite et à l'intensification de la guerre est prévue.

5° Le corps expéditionnaire mènera la lutte stratégique tandis que,

6° Une armée nationale vietnamienne sera constituée pour les opérations de police et de répression.

7° Enfin, des forces matérielles considérables seront acheminées au Viet-Nam, notamment un porte-avions et des bombardiers en grand nombre.

D'après les renseignements recueillis, les méthodes de combat proposées par le général Juin, et qui ont déjà reçu un commencement d'exécution, consisteraient à mettre en œuvre les méthodes de terrorisme aérien utilisées par l'armée d'invasion américaine en Corée, et des demandes auraient déjà été formulées auprès du gouvernement américain, pour l'attribution de quantités importantes de bombes au napalm sous lesquelles ont déjà été brulés vifs des dizaines de milliers de femmes et d'enfants coréens.

Voici, en bref, mesdames, messieurs, le plan abominable et criminel auquel le Gouvernement veut aujourd'hui vous associer et associer le peuple de notre pays.

Allez-vous l'accepter ? Votre conscience vous permettra-t-elle de vous en faire les complices ? Oserez-vous, dans ce cas, regarder en face vos propres enfants ? Voilà la question qui est posée devant vous.

Si vous l'acceptez, vous l'aurez fait en vain, car ce plan est voué à l'échec.

Le peuple vietnamien ne sera pas, ne peut pas être vaincu, car il lutte pour une cause juste. L'épreuve le trempe et le durcit, la souffrance le renforce, la terreur exalte son courage.

Soyez attentifs aux nouvelles qui nous parviennent d'Indochine. Après l'affaire de Caobang, le colonel Lepage et le lieutenant-colonel Charton, tous deux faits prisonniers, ont été interrogés par la radio du Viet-Nam.

Le colonel Lepage a déclaré: « Les trois causes principales de nos défaites récentes...

M. Frédéric-Dupont. C'est abominable !

M. René Arthaud. ...ont été notre isolement, nos difficultés de ravitaillement et l'ignorance du terrain.

« En outre, l'assistance du peuple nous a manqué et notre aviation n'a pu nous rendre de grands services. Après quelques jours de bataille, nous avons manqué de vivres et de munitions et le moral de nos troupes est tombé, ce qui a accéléré notre déroute.

« Depuis que je commandais le bataillon des Tabors, celui-ci n'avait jamais perdu une bataille. Les Tabors ont battu les Allemands en Afrique du Nord...

M. Mohammed Bentaieb. C'est la race musulmane !

M. René Arthaud. ...et ont taillé en pièces deux divisions allemandes dans les combats pour la libération de la France. »

M. Frédéric-Dupont. Il est honteux de prêter de pareils propos à un officier prisonnier. Le Gouvernement devrait protester. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Edmond Barrachin. Il n'y a pas de Gouvernement !

M. Jean-Jacques Juglas. Qu'est-ce qui prouve que ces propos ont été tenus ?

M. Frédéric-Dupont. Il est abominable de laisser dire de pareilles ignominies devant cette Assemblée.

Sans doute ce malheureux officier a-t-il dû raconter cela sous la menace du revolver.

M. René Arthaud. Monsieur Frédéric-Dupont, personne, dans cette Assemblée, n'oublie que vous avez trafiqué des bois coloniaux sous l'occupation. Vous feriez mieux de vous taire. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Frédéric-Dupont. Vous êtes un misérable !

J'ai fait condamner pour diffamation à 50.000 francs d'amende votre ami, le maire du septième arrondissement.

Je vous ai fait condamner avec votre ami ! Et vous avez payé ! Je tiens le mandat à votre disposition.

M. René Arthaud. Je poursuis la lecture des déclarations du colonel Lepage.

M. Jean-Jacques Juglas. Qui nous prouve qu'elles sont vraies ?

M. Jean Letourneau, *ministre d'Etat.* Monsieur Arthaud, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. René Arthaud. Non, monsieur le ministre, je ne vous ai pas interrompu, moi. Vous disposez d'un temps de parole de deux heures. Vous aurez tout le temps de me répondre, si vous le désirez.

Le colonel Lepage déclare donc:

« Depuis que nous sommes en Indochine, pas un seul Tabor n'a été pris vivant et, aujourd'hui, après les derniers combats, nous sommes défaits et anéantis. »

Il a donné de ces faits l'explication fondamentale suivante: « Nous avons été battus parce que notre armée est une armée de mercenaires, sans esprit de combat. »

M. Jean Letourneau, *ministre d'Etat.* Déclaration supposée: le colonel Lepage est artilleur et n'a jamais commandé de Tabors. (*Exclamations sur divers bancs.*)

M. René Arthaud. C'est pourtant M. le président du conseil lui-même qui nous l'a dit. (*Rires à l'extrême gauche.*)

Le lieutenant-colonel Charton a déclaré: « Les Tabors appartenant à la colonne Lepage étaient démoralisés et leur présence eut le plus mauvais effet sur mes propres hommes qui ne voulurent plus se battre. »

M. Jacques Terrié, dont vous ne contesterez pas les déclarations, a câblé récemment à son journal, *Le Parisien libéré*, les lignes suivantes:

« L'armée vietnamienne ne frappe qu'à coup sûr... », là où elle « est certaine de marquer des points ».

Décrivant l'atmosphère qui règne à Hanoï, il écrit: « Les rues de Hanoï se vident très tôt. L'humeur aussi est grise. Recevra-t-on du renfort ? »

Il évoque « l'inquiétude du Français moyen de Hanoï qui, naturellement, fait partir sa femme et ses enfants, s'il en a ».

L'inquiétude, la démoralisation gagnent civils et militaires. N'est-il pas vrai que de très nombreux militaires de carrière, des légionnaires même, s'enfuient quotidiennement des camps de la région marseillaise où ils sont rassemblés avant de partir pour l'Indochine ? (*Interruptions au centre et à droite.*)

M. Raymond Triboulet. Vous les prenez pour Maurice Thorez ?

M. René Arthaud. Vous redoutez tellement la démoralisation du corps expéditionnaire et la colère de notre peuple, qu'à chaque évacuation de poste vous faites effacer les inscriptions sur les croix de ciment qui surmontent les tombes de ceux que votre politique a conduits à la mort, de crainte que la radio du Viet-Minh ne les diffuse.

N'est-ce point M. Letourneau lui-même qui, tout à l'heure, parlait de la chute du moral qu'il place à l'origine de l'évacuation de Langson ?

C'est là la première raison qui fait que vous ne pouvez pas gagner cette guerre. Le peuple vietnamien se bat pour une juste cause qui exalte son courage; le soldat du corps expéditionnaire, au service d'une cause injuste, comprend de moins en moins pourquoi il lui faudrait mourir. (*Protestations au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

A droite. Censure !

M. le président. Monsieur Arthaud, vous n'avez pas le droit d'attaquer le moral de nos soldats.

M. René Arthaud. Et ce ne sont pas les renforts que vous pourrez envoyer là-bas qui y changeront quelque chose !

D'abord, quand serez-vous à même de les envoyer ?

Empêtrés que vous êtes dans vos préparatifs de guerre antisoviétique, dans votre réarmement, face au réarmement, décidé avec votre assentiment, d'une Allemagne revancharde, pourrez-vous dégager les spécialistes que vous projetez d'envoyer au Viet-Nam ?

Quels volontaires pourrez-vous trouver et quel idéal leur offrirez-vous ?

Et c'est ici que, de plus en plus souvent, apparaissent les références à l'envoi de soldats du contingent. C'est ici que prennent tout leur sens les décisions récentes tendant à augmenter la durée du service militaire.

C'est ici que prennent toute leur valeur les avertissements donnés au cours de la discussion de cette loi par notre camarade le général Joinville.

M. Jean Catrice. Général d'opérette !

M. Marcel Poimbœuf. Vous avez l'amour des étoiles.

M. André Tourné. Vous, vous avez vos généraux.

A l'extrême gauche. On en parlera demain, d'ailleurs.

M. Jean-Jacques Juglas. Nous n'avons pas de maréchal.

M. René Arthaud. En réponse à ses remarques, M. Capdeville, défendant son amendement, déclarait:

« Nous invitons l'Assemblée à codifier une disposition en ce sens afin que soient maintenus hors des théâtres d'opérations militaires — celui d'Indochine ou tels autres territoires dans l'avenir — les jeunes appelés du contingent. »

Et M. Lejeune, secrétaire d'Etat aux forces armées, affirmait à son tour:

« Le Gouvernement n'a pas l'intention d'envoyer les jeunes gens du contingent sur les théâtres d'opérations militaires actives. Il a observé cette règle jusqu'ici. Il veut l'observer demain. Et quand on dit que nous avons l'intention de diriger les jeunes gens du contingent sur l'Indochine, on sait que c'est inexact, mais on le dit pour les besoins de la propagande.

« Le texte présenté par M. Capdeville, dans sa rédaction minutieusement étudiée, nous semble donner par ailleurs toute garantie. »

Je rappelle que l'Assemblée a voté l'amendement de M. Capdeville par 410 voix.

Ainsi, il ne peut y avoir de doute sur l'interprétation à donner à la loi. La majorité et le Gouvernement l'on dit, l'Assemblée l'a décidé: les appelés ne doivent pas partir en Indochine.

Mais personne ne s'y trompe! Chacun comprend que vous vous préparez à les y envoyer. Les jeunes appelés doivent savoir qu'ils ont non seulement le droit, mais aussi le devoir, afin de respecter la loi, de s'opposer à leur envoi en Indochine. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations au centre et à droite.*)

M. le président. Monsieur Arthaud, je vous rappelle à l'ordre.

A l'extrême gauche. C'est la loi.

M. le président. Il est impossible de laisser inviter les soldats à la désobéissance. (*Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

M. René Arthaud. Il est surprenant d'entendre le président de l'Assemblée adresser un rappel à l'ordre à la loi. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. J'adresse un rappel à l'ordre à celui qui demande que les lois soient violées. (*Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

M. René Arthaud. Non, soient respectées, monsieur le président.

M. Jean Catrice. Vous ne manquez pas de prétention, monsieur Arthaud, de vous prendre pour la loi.

M. René Arthaud. C'est vous qui avez voté cette loi.

Nous avons voté, nous, contre l'amendement Capdeville.

M. le président. La loi est la loi pour tout le monde. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche et à droite. — Rires à l'extrême gauche.*)

M. Pierre Villon. Elle doit, aussi, être appliquée par le Gouvernement.

M. René Arthaud. Monsieur le président, je vous invite à vous référer au *Journal officiel* et vous constaterez que je n'ai pas dit autre chose.

En ce qui concerne l'aide attendue des Américains, je ne pense pas que la majorité et le Gouvernement se fassent beaucoup d'illusions.

A plusieurs reprises, les porte-paroles du département d'Etat ont exprimé leur conception en la matière: « Nous donnerons volontiers du matériel, disent-ils, mais il ne faut pas compter sur les hommes. »

Cette politique est illustrée par cet écho rapportant l'arrivée de matériel américain, affublé de cocardes tricolores sur lesquelles on pouvait lire ces mots: « For mutual defence » — pour la défense mutuelle — qui font comprendre que chacun doit se défendre comme il peut: les Américains en donnant des armes, les Français en donnant leur sang.

Quant à l'aide que pourrait vous apporter la Grande-Bretagne, M. Mac Donald ne semble pas vous avoir laissé beaucoup d'espoir, si l'on en juge par le ton désabusé de votre presse et par la déclaration faite il y a deux jours aux Communes par le sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères: « La Grande-Bretagne n'a pris aucun engagement vis-à-vis de l'Indochine. »

Reste le grand projet de constitution d'une armée nationale vietnamienne, destinée à assurer les arrières du corps expéditionnaire. Eh bien, ou cette armée sera réellement nationale, et alors elle rejoindra Ho Chi Minh et son Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam, selon un précédent qui devrait vous rendre circonspects, ou bien vous ne pourrez pas la créer.

Où trouverez-vous, dans les territoires que vous contrôlez, les bases d'un recrutement de 150.000 hommes ? A supposer que vous y parveniez, où trouverez-vous les fonds nécessaires à son équipement ? Et en admettant que vous puissiez surmonter ces difficultés, quels cadres trouverez-vous pour l'encadrer, quand toute la jeunesse intellectuelle du Viet-Nam a manifesté, à de nombreuses reprises, dans des grèves héroïques, son rattachement à la cause de la République démocratique du Viet-Nam ? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Une seule perspective s'ouvre donc devant vous: la stratégie du terrorisme, l'utilisation de la guerre totale qui, si elle ne donne pas de résultats durables, permet au moins de garnir le communiqué.

C'est là le choix qu'a consenti le Gouvernement. C'est l'option qu'il veut faire prendre à l'Assemblée. Mais l'ensemble des autres mesures annoncées, dont il sait qu'elles sont illusoires pour les raisons que j'ai rapidement indiquées, est destiné à masquer la réalité dont l'horreur ne saurait être acceptée par tous les membres de sa majorité: C'est une politique de suicide national!

Mais alors, pourquoi le Gouvernement tente-t-il de l'imposer à la nation ? Parce qu'il n'est plus un Gouvernement libre. Il n'est plus que le sergent recruteur pour une guerre qui n'a rien de commun avec les intérêts français. Il se fait sciemment l'instrument des desseins d'agression antisoviétique et des impérialistes américains pour le compte desquels il envoie mourir les jeunes Français, afin de conserver à ces messieurs une base stratégique indispensable à leurs criminels projets.

Ecoutez ce que disait Mme Odette Merlat, dans la *Revue socialiste:*

« Aujourd'hui, on est installé dans la guerre. On sait que la France ne peut pas la faire seule et que, d'ailleurs, ce n'est plus la guerre de la France... »

Nous dirions, nous: cela n'a jamais été la guerre de la France.

« ... L'oublierait-on que des voix indiscrètes et un peu brutales nous le rappelleraient, telle celle de ce correspondant diplomatique de l'*Associated Press*, J. M. Roberts, cité par *Combat* du 18 mai:

« Les Etats-Unis entendent dissiper toute équivoque. Il n'entre pas dans leurs intentions d'aider la France à conserver son hégémonie en Indochine. Il est à prévoir que la France devra finalement quitter l'indochine avec armes et bagages.

« On m'objectera peut-être que j'ai choisi un texte outrancier pour servir une cause entendue. Parcourons alors quelques journaux américains de ces derniers mois, pris au hasard des opinions politiques. Voici ce qu'on lit dans le *New States Man* du 19 novembre 1949, sous la signature de Dorothy Botman:

« Ce problème ne peut pas être résolu par des moyens militaires. Ho Chi Minh représente 90 p. 100 du peuple, contrôle 80 p. 100 du pays... »

M. Jean-Jacques Juglas. C'est une autre histoire.

M. René Arthaud. « ... La France est consciente de ce gaspillage. M. Coste-Floret, en mars 1949, a dit à l'Assemblée que 14.128 soldats avaient été tués entre le 23 septembre 1945 et le 31 décembre 1948. La guerre coûte un million de dollars par jour, ce qui équivaut à peu près à l'aide Marshall. »

Non, ce n'est pas une guerre française et le Gouvernement puise le triste courage nécessaire à son abominable besogne dans la haine qu'il éprouve à l'égard de la lutte des peuples opprimés pour leur indépendance.

Comme les hitlériens avaient tenté de s'emparer du monde en agitant l'épouvantail antisoviétique et en maniant l'anticommunisme, c'est au nom de la défense contre le communisme que MM. Pleven et Letourneau envoient mourir de jeunes Français en Indochine.

M. Henri Teitgen. Contre la tyrannie!

M. René Arthaud. Mais il ne suffit pas de répéter cent fois un mensonge pour qu'il cesse d'être un mensonge.

Le peuple de notre pays voit chaque jour un peu plus clairement ce qui se cache derrière les mots et les prétextes. Aussi certains se décident-ils à « manger le morceau ». M. Robert Escarpit, dans un « Au jour le jour » du *Monde*, écrivait récemment:

« Il fut un temps où nous avions la manière. Ce n'est pas nous qui aurions lancé des troupes armées de bazookas contre les indigènes et les aurions traités de communistes. Tout d'abord parce que les bazookas n'étaient pas encore inventés, et que le terme de communiste ne suffisait pas encore à tuer son homme. Ensuite, même si nous l'avions fait, nous aurions évité de le dire aussi crûment.

« Ah! nous étions des gens avec une bonne conscience. Nous condamnions le colonialisme, mais nous en vivions. Quel luxe! Et quelle sérénité ! Nous réalisions le rêve de Napoléon III. Nous étions des empereurs démocratiques, des despotes libéraux. Les produits des colonies nous assuraient le confort matériel et l'anticolonialisme le confort moral.

« Ce n'est pas un *mea culpa*. C'est une constatation. »

Et M. Escarpit de conclure:

« On nous présente la traite, et il y a deux solutions: payer ou déposer le bilan.

« Si nous déposons le bilan, souvenons-nous qu'il y a, non loin d'ici, un syndic de faillite retors tout prêt à racheter les créances.

« Alors payons, avec les intérêts ».

En voilà au moins un qui a le courage de dire la vérité. Seulement, lorsque M. Escarpit dit: « payons », il entend naturellement que ce soit, non lui-même ni ses amis du *Monde* ou du Gouvernement qui payent, mais bien les enfants des paysans et des ouvriers de France.

Nous ne voulons pas, dit-il, abandonner le fruit de nos rapines, nous ne voulons pas abandonner nos privilèges de classe. Envoyons donc les fils des travailleurs de France que nous exploitons dans la métropole se faire tuer pour que nous puissions continuer à exploiter les travailleurs des colonies.

Et c'est ainsi que nous n'avons pas entendu dire que M. Escarpit et ses semblables avaient contracté un engagement dans le corps expéditionnaire (*Très bien! très bien! et rires à l'extrême gauche.*)

Mesdames, messieurs, aucune justification morale, politique ou sociale ne peut être apportée à la continuation de la guerre du Viet-Nam. Il faut y mettre un terme. Il faut faire la paix, et il faut faire la paix tout de suite.

Tout nous l'ordonne: la situation militaire, la situation financière, notre conscience et la simple justice. Nous n'avons pas le droit de vouloir à tout prix, surtout au prix du sang de nos enfants, une domination cruelle sur un peuple qui a non seulement le droit, mais le devoir de lutter pour son indépendance et sa liberté.

Le Gouvernement a le devoir d'entamer sans délai des négociations de paix. C'est un impératif national !

Et puisque le Gouvernement s'y refuse, l'Assemblée qui est l'émanation de la souveraineté nationale, a le devoir de le lui imposer.

Car la paix est possible. Elle est possible immédiatement. Lorsque, il y a un mois, j'en ai apporté la démonstration, M. le président du conseil n'a pas cru devoir aborder cette éventualité. Mais il n'a pas trouvé un mot pour justifier son refus.

C'est que ce refus est injustifiable. Tout atteste qu'au Viet-Nam se trouve en face de vous un adversaire avec qui il est possible et souhaitable que s'engagent des conversations.

Je ne veux point rappeler les efforts qu'il a poursuivis afin qu'il soit procédé à des échanges de prisonniers. Je ne veux point rappeler qu'il a accueilli sur son propre territoire les avions adverses qui sont venus chercher les blessés du corps expéditionnaire qu'il nous a généreusement restitués. Aux mensonges déversés, aux accusations de cruauté qui ont été portées contre le Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam, je ne veux opposer qu'un seul témoignage.

Dans sa récente allocution radiodiffusée destinée aux familles des combattants d'Indochine, M. Letourneau a dû reconnaître que les blessés avaient été traités avec humanité. Permettez-moi de lire quelques extraits d'une lettre qu'a récemment reçue notre collègue Raoul Calas:

« Le 22 octobre 1950.

« Monsieur le député,

« Je n'appartiens pas à votre parti. Je n'y appartiendrai jamais. Je suis trop vieux et coulé dans un moule de vieilles traditions et de convictions, vraies ou fausses, qui ne me permettent pas de changer d'habits.

« Mais c'est comme père de famille que je vous parle. On a arraché brusquement mon fils, jeune et distingué officier, à son foyer. On l'a envoyé, sans aucune considération pour sa situation familiale, sur le point le plus névralgique du front d'Indochine, à That Ké. Il faisait partie de la colonne dont vous connaissez la destinée.

M. Henri Teitgen. Ce passage dénote une singulière conception du rôle d'officier.

M. René Arthaud. « Pendant de très longs jours nous avons ignoré, dans de cruelles angoisses que vous devinez, ce qu'il était advenu de lui. Malgré de nombreuses demandes, et interventions auprès des ministères soi-disant compétents, je n'ai reçu aucune réponse... »

M. Jean-Jacques Juglas. Il y a, monsieur Arthaud, des lettres d'un autre genre.

M. Henri Teitgen. Si l'on n'en veut pas courir les risques, il ne faut pas être officier.

M. René Arthaud. Vous pouvez en parler à votre aise, monsieur Teitgen, vous êtes bien tranquille à Paris. Mais vous devriez au moins respecter la douleur d'un père. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions au centre et à droite.*)

M. Henri Teitgen. Accepteriez-vous de lire une lettre de ce genre à Moscou ? (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. René Arthaud. Je vous répète que vous devriez respecter la douleur d'un père si vous n'êtes pas intéressé par le sort de nos soldats.

M. Jean-Jacques Juglas. Je connais des pères qui sont intervenus pour que leur fils parte en Indochine. Ce sont eux les vrais patriotes.

M. René Arthaud. Alors, expliquez-moi pourquoi, monsieur Juglas, j'ai pu apporter ici une liste d'officiers envoyés en Indochine et parmi lesquels un seul était mentionné comme volontaire. Je n'invente rien. Cela figure au *Journal officiel*. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jean-Jacques Juglas. Je connais un jeune homme dont le père est intervenu auprès de M. le ministre parce que, désigné pour l'A. O. F., il voulait être envoyé en Indochine comme volontaire.

Il n'est pas loin. Il est assis dans les tribunes, le menton emporté par les balles communistes chinoises. (*Applaudissements au centre et à droite. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. René Arthaud. Je sais bien, monsieur Juglas, que vous avez pu tromper beaucoup d'honnêtes gens. Mais je sais aussi que, s'ils sont vos victimes, vous avez le devoir de les respecter. (*Exclamations au centre et à droite.*)

M. Jean Catrice. Ils sont les victimes de la cinquième colonne.

M. René Arthaud. Faut-il, messieurs, que la douleur d'un père vous gêne pour que vous ne puissiez supporter la lecture de sa lettre ! (*Interruptions sur les mêmes bancs.*)

M. Jean-Jacques Juglas. Celui dont je vous parle avait deux fils qui étaient partis comme volontaires, et l'autre est toujours en train de se battre dans le pays Thaï.

M. René Arthaud. Pour votre honte, cette lettre que j'ai commencée, vous l'entendrez jusqu'au bout, même si elle vous gêne.

M. Raymond Triboulet. C'est la trahison qui nous gêne! Vraiment, vous ne respecter ni le pays ni rien d'autre.

M. André-Jean Godin. Si entre 1914 et 1918 on avait toléré un pareil langage à la tribune, nous n'aurions pas gagné la guerre. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. René Arthaud. Comme je suis surpris que vous ne vous soyez pas encore engagé, monsieur Godin. (*Rires à l'extrême gauche.*)

Mais je poursuis ma lecture:

« Pendant de très longs jours, nous avons ignoré, dans de cruelles angoisses que vous devinez, ce qu'il était advenu de lui. Malgré de nombreuses demandes et interventions auprès des ministères soi-disant compétents, je n'ai reçu aucune réponse. C'est indirectement, par une commission du Viet-Minh, transmise à Saïgon ou à Hanoï (je ne sais au juste), que nous avons appris qu'il est vivant, non blessé, mais prisonnier, victime de son devoir. J'ai donc espoir que le Gouvernement d'Ho Chi Minh, qui témoigne à l'égard des familles de telles délicatesses, qu'ignore l'administration française, saura avoir à l'égard des prisonniers les mêmes égards qu'il témoigne à l'égard des blessés puisque, fait unique dans les guerres, il autorise et facilite l'évacuation par des avions qui, non seulement survolent sans dommages les territoires occupés par les armées de ceux qu'on considère comme nos ennemis, mais leur permettent de s'y poser pour effectuer le transport. »

Avec un tel adversaire, il faut conclure la paix. Le Gouvernement a le devoir de nous dire aujourd'hui même quelles mesures, quelles décisions, quels efforts il a entrepris pour mettre un terme à la sanglante aventure qui ruine notre pays, crucifie notre peuple, couvre de honte notre drapeau! (*Vives protestations au centre et à droite.*)

M. le président. Je vous rappelle à l'ordre.

M. Marcel Poimbœuf. Ne parlez pas de honte au drapeau. Ce n'est pas le vôtre.

M. Jean Catrice. Vous ne savez pas ce qu'est un drapeau, monsieur Arthaud. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Roger Devemy. Vous ne savez pas ce qu'est l'honneur!

M. René Arthaud. Si le Gouvernement s'y refuse, si la majorité le suit, ils encourront le jugement de notre peuple qui prendra lui-même en main la défense de ses propres intérêts, de son honneur, de ses enfants. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mesdames, messieurs, une campagne officielle est entreprise pour l'envoi de cadeaux de Noël aux soldats du corps expéditionnaire.

M. Pierre Montel. Cela vous gêne!

M. René Arthaud. Pas du tout, mais songez à leurs parents, à leurs épouses, à leurs enfants. Songez à eux aussi.

Il n'y aura pas pour eux de plus beau cadeau si la Noël leur apprend que là-bas, en Indochine, dans les deltas et les rizières, dans les montagnes et sur les fleuves s'est tue la voix du canon. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jean Catrice. Et que Staline est venu s'y installer. Dites-le franchement, puisque c'est ce que vous voulez. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Henri Teitgen. Le Noël du petit père des peuples!

M. René Arthaud. Vous voulez continuer la guerre ? Vos interruptions en font la démonstration. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jean Catrice. Nous avons fort bien compris. Vous désirez installer Staline à la place de nos troupes.

M. René Arthaud. Ecoutez donc le cri qui monte de notre peuple ! (*Interruptions au centre et à droite.*)

Ecoutez la voix qui monte de nos champs et de nos usines. Ecoutez ce cri: « Assez ! assez ! » (*Interruptions au centre et à droite.*)

Ecoutez ce cri: « Faites la paix! » (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations au centre et à droite.*)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Palewski.

M. Jean-Paul Palewski. Mesdames, messieurs, que nous le voulions ou non — c'est une évidence à constater et l'interpellation de M. Arthaud vient de nous en fournir une preuve surabondante — il y a dans le monde une lutte entre une conception occidentale de la vie privée et de la vie publique et la conception, totalement différente sinon opposée, que les Soviets ont instaurée en Russie et qu'ils ont imposée dans les territoires situés sur le pourtour de leur immense empire.

Que nous le voulions ou non, nous devons constater que les formes de cette lutte varient suivant l'heure et le lieu, tantôt se maintenant sous l'aspect d'une propagande, tantôt allant de la lutte politique à l'excitation publique, des motions de congrès aux grèves révolutionnaires, du noyautage et de la paralysie des administrations publiques et privées jusqu'à la révolte, des barricades jusqu'à la guerre.

Nous avons connu toutes ces formes de combat en Europe; en Grèce, en Autriche à Vienne, en Allemagne à Berlin. En Afrique et en Asie, le terrain choisi par les Soviets pour préparer les conflits armés, c'est la misère, la xénophobie et le racisme. La Corée, le Thibet, le Nepal, la Malaisie et l'Indochine en sont la démonstration éclatante.

Mais, quels que soient les caractères particuliers de ces conflits, ils ont toujours le même inspirateur. Nous n'avons pas le droit d'oublier qu'ils procèdent d'une même technique révolutionnaire, qu'ils visent à un même but final, au triomphe d'une même conception de vie, à la domination d'un seul Etat, la Russie soviétique, conduite par son chef Staline, maître incontesté et permanent. (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

En face, défenseurs de la conception occidentale, les Nations unies, avec des hommes qui veulent la paix et qui se succèdent suivant la loi démocratique, des Etats plus ou moins résolus, plus ou moins divisés, des Etats plus ou moins atteints d'ailleurs, dans leurs œuvres vives, à la fois par les conséquences des luttes de 1914-1918 et de 1939-1945, ainsi que par les coups de la propagande de l'adversaire, par leurs antagonismes, par leurs propres divisions intérieures.

Sous des formes diverses, le monde est en état de guerre. Lutte, drôle de guerre ou guerre tout court ? Je préfère dire guerre, c'est à la fois plus net et plus franc.

Il y a donc unité de lutte dans le monde. Il y a unité dans l'attaque par les Soviets en des points choisis à l'avance, à l'heure décidée par eux. Il doit y avoir unité dans la défense, unité stratégique et tactique. La France appartient aux Nations unies. Cette unité nous intéresse au premier chef. Nous devons, hélas! constater qu'à cet égard l'analyse des faits se révèle décevante.

Nous ne savons pas encore si l'Europe sera totalement défendue, si une stratégie mondiale a été conçue, quels sont ses buts, ses objectifs, ses moyens et quelle sera la place de la France.

Hélas ! la faute n'en incombe pas uniquement aux Nations unies. On pouvait, hier, lire dans le *Monde* l'analyse d'un article paru dans le *New York Times:*

« Il y a, dans la politique française, déclarait l'auteur de cet article, un penchant pour éluder les responsabilités. Les Français veulent la sécurité, mais hésitent à en accepter les risques ou à faire les sacrifices nécessaires pour y arriver. Le moment actuel exige de la grandeur. Mais on en trouve bien peu dans les actions politiques françaises d'aujourd'hui... Plus on analyse la situation, plus il apparaît évident que la France tient en main les clés de la politique européenne, sans pour autant se résoudre à ouvrir ou à fermer la porte. La crainte de « contrer » la Russie par une politique ferme et la peur de rester faible sont des forces équivalentes. Le résultat est l'inaction... »

Depuis trois ans, nous n'avons pas su ce que nous voulions. Je pose donc ces questions au chef du Gouvernement: Aujourd'hui, savons-nous enfin ce que nous voulons ? Avons-nous le désir de le dire à nos alliés ? Avons-nous su le dire à nos alliés et surtout avons-nous fait le nécessaire pour mettre en accord nos paroles et nos actes ?

M. Frédéric-Dupont a dit sur ce sujet bien des choses qui, hélas! nous donnent à penser que le Gouvernement ne sait pas encore très exactement ce qu'il veut faire. Et ce n'est pas M. de Chevigné, dans son intervention, qui a apporté à cet égard la moindre contradiction.

Je sais parfaitement qu'à ce point de vue nous aurons à lutter contre de farouches préventions anglo-saxonnes. Vous avouerez avec moi qu'en vérité elles ne sont pas toujours injustifiées. Mais il faut que la situation soit clarifiée. Le salut du monde l'exige. Nous devons montrer aux Nations unies que nous sommes résolus à défendre notre indépendance par tous les moyens. Nous voulons et nous devons leur montrer que la lutte pour l'Union française a le même caractère d'unité et qu'ils doivent renoncer à critiquer, faute de la bien connaître, cette conception qui fait de la France et des territoires d'outre-mer une association de peuples guidés vers la liberté par celui qui leur a donné, avec la générosité native de sa race, la civilisation, le respect de la dignité humaine, l'élan spirituel et l'élan moral.

Voilà ce qu'il faut dire

C'est là le sens de notre combat en Indochine.

La France, sur cette terre d'Asie, a jadis libéré les peuples de l'oppression chinoise, des rapines, des Pavillons noirs. Elle a rendu l'indépendance au Cambodge et au Laos, appelé tout le Viet-Nam à participer au progrès matériel et social au sein de l'Union française.

Le maintien de la France en Indochine, c'est d'abord la fidélité à la mémoire et à l'action de ceux qui furent les premiers artisans de cette croisade de la liberté. C'est aussi la fidélité à la parole donnée, car, sans nous, que deviendraient ces hommes auxquels nous avons rendu le sens d'une vie nationale et qui, sans nous, seraient promis aux plus épouvantables holocaustes, aux plus sanglants massacres parce qu'ils ont fait confiance au symbole que représentait le drapeau de la France.

Le maintien de la France en Indochine, c'est aussi la fidélité à notre propre création, à l'Union française, sans laquelle il n'y aurait plus de France véritablement indépendante et qui constitue incontestablement la forme la plus originale d'association de peuples qui soit, mais dont les institutions, je le regrette profondément, sont encore incomplètes.

Carence gouvernementale et carence parlementaire, hélas!

Il faut rapidement créer les institutions de l'Union française.

Le maintien de la France en Indochine, c'est encore la fidélité de la mère-patrie à nos soldats et à nos colons, aux morts et aux vivants, à tous ceux qui sont les artisans glorieux ou obscurs du rayonnement de la patrie.

Voilà, mesdames, messieurs, le sens de notre combat en Indochine.

C'est à nous, c'est à la France à mener cette lutte sur tous les plans, le plan moral, le plan social, le plan militaire.

Si les troupes chinoises dévalaient en masse sur l'Indochine comme elles l'on fait à plusieurs reprises dans l'histoire du monde, submergeant sous le poids de cette masse le vieil Annam, le Laos et le Cambodge, sans doute la lutte prendrait-elle alors un caractère international et devrions-nous faire appel aux Nations unies.

Mais il n'en est pas question jusqu'à ce jour. C'est donc la France qui doit mener la lutte.

Et cette lutte, telle que je viens de la définir, sur ce théâtre d'opérations de la lutte mondiale, qui doit donc la diriger ? Quel est l'homme qui doit porter le poids de cette responsabilité ? Je vous le demande, mesdames, messieurs ?

Monsieur le président du conseil, ce ne peut être que vous.

Bien entendu, dans les considérations que je vais émettre, ne jouera aucune question de personne. Mais c'est vous, c'est vous seul, monsieur le président du conseil, qui avez, de par la Constitution et les usages, l'autorité nécessaire pour assurer le commandement.

Tout autre solution sera mauvaise, parce qu'un collègue parmi d'autres collègues ne peut jouir du prestige et de l'autorité de votre fonction, parce que la lutte des partis, les réticences, les rivalités, les embûches — Dieu sait combien nous en avons entendu parler tout à l'heure — ne peuvent pas épargner le ministre, parce qu'il sera nécessairement contraint aux compromis, parce qu'enfin l'enjeu de la lutte est tel que le chef du Gouvernement doit être l'homme responsable.

D'ailleurs, que vous le vouliez ou non, vous êtes nécessairement le responsable. Dans de telles conditions, un chef ne délègue pas son autorité.

A vos côtés, vous devez avoir un état-major de la défense nationale pour définir la technique stratégique, un comité de ministres et d'experts pour définir la technique politique en Indochine. Mais c'est vous qui devez prendre la responsabilité de toutes les décisions.

A l'échelon local, incontestablement, vous devez disposer d'un haut commissaire civil, d'un commandant en chef digne de ce nom, ayant les pouvoirs d'un commandant en chef, avec, naturellement, les moyens militaires nécessaires.

Un grand chef militaire ? Nous en connaissons plusieurs dans l'armée. A vous, monsieur le président du conseil, de le choisir sous votre responsabilité.

Les moyens militaires sont chiffrés et sont connus. Je ne les préciserai pas ici. Vous les connaissez aussi bien que nous-mêmes. Il faut tant d'unités de l'armée de terre, tant d'unités d'aviation, tant d'unités de marine, tant de services. Permettez-moi de taire les chiffres. Je les connais, mais il est inutile de les citer à la tribune.

Qu'on ne nous parle pas non plus de discussions sur la dualité des pouvoirs entre le haut commissaire et le commandant en chef. Le commandant en chef a sa tâche toute tracée: il conçoit et exécute les opérations militaires. Le haut commissaire conçoit et exécute les ordres de politique intérieure. L'un et l'autre doivent relever de vous, monsieur le président du conseil, qui devez leur donner les directives. A vous de coordonner leur action.

Quant aux problèmes franco-vietnamiens, ils portent actuellement sur deux questions essentielles: d'abord l'organisation des services publics du Viet-Nam, ensuite le rôle des forces armées de l'armée vietnamienne.

Nous avons remis au gouvernement du Viet Nam la plupart des services intérieurs; mais nous savons bien que le manque d'hommes qualifiés, l'insuffisance des cadres, les difficultés du recrutement entravent la marche régulière des services.

Alors, il faut dire à des hommes qui toujours réclament — sous des formes parfois peu intelligibles pour des occidentaux — qu'il doivent d'abord mettre en place les services publics vietnamiens, que c'est une œuvre suffisante pour occuper aujourd'hui leurs pensées et surexciter leurs efforts.

Nous continuerons notre politique d'intégration du Viet-Nam dans l'Union française lorsque nous serons les vainqueurs et les pacificateurs incontestés. L'heure est de vaincre et non de discuter.

Quant aux forces supplétives, nul ne songe à discuter leur courage, à dénigrer le patriotisme dont elles témoignent dans la défense de leur idéal national. Mais il faut dire d'abord que ces forces ne sont pas organisées, que l'encadrement français n'est pas assuré, qu'il faudra des mois, même des années, pour constituer une véritable armée vietnamienne animée par un haut idéal.

M. Paul Theetten. C'est exact.

M. Jean-Paul Palewski. Les troupes successivement constituées auront à remplir des tâches de sécurité intérieure, sous l'autorité du commandant en chef. Nous leur ferons volontiers confiance, mais, disons-le hardiment, le lourd poids de la lutte, c'est la France qui le supportera, et chacun le sait bien.

Que conclure de ces observations ?

D'abord au caractère d'universalité de cette lutte, qui exige l'unité de la défence. Une explication franche avec nos alliés est nécessaire, il y a des malentendus et des préventions à dissiper.

Surtout, il faut mettre les actes en accord avec les discours gouvernementaux, et cela n'a jamais été jusqu'à ce jour.

La lutte, en Indochine, sera dure; elle sera coûteuse, hélas! en hommes, en matériel, en argent. Nous ne l'avons pas voulue, cette lutte, vous le savez bien, mesdames, messieurs, mais nous sommes un peuple assez chargé de gloire et d'expérience pour savoir que l'enjeu, c'est, au fond, notre vie et notre indépendance. Nous ferons, pour la liberté de la France et de l'Union française, tous les sacrifices nécessaires.

C'est à vous, monsieur le président du conseil, de marcher en tête, comme le veulent les intérêts impérissables de la nation, son honneur, la défense de l'Union française. Montrez-nous donc enfin votre résolution et celle du Gouvernement, si cela vous est possible.

Si la tâche vous paraît impossible — hélas! M. de Chevigné, membre de votre propre majorité, nous a donné à cet égard des indications fort peu rassurantes — soyez franc, dites-le et agissez en conséquence.

Pour notre part nous ne cesserons de répéter que de mauvaises institutions, qu'on se refuse à corriger effectivement, engendrent le désordre dans le Gouvernement de notre pays et des erreurs mortelles pour la nation.

Mesdames, messieurs, pour conclure je vous demande de garder dans vos mémoires les paroles que prononçait jadis un notable Indochinois parlant à un Français:

« Je n'oublierai jamais les Français que j'ai connus. C'étaient des hommes de grand cœur. Pour les avoir vus et aimés, je suis devenu l'ami fidèle de leur noble pays. »

Votre devoir, monsieur le président du conseil, c'est que la France reste fidèle à ses héros, Français venus des rivages atlantiques et méditerranéens ou Vietnamiens qui se sont donnés à nous parce que notre pays incarnait leurs espoirs et leur idéal.

Hélas! monsieur le président du conseil, l'épreuve présente est la condamnation même de votre système de gouvernement. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. Marcel Poimbœuf. La petite réclame-maison!

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 10 —

DEMANDE D'ARBITRAGE SUR L'URGENCE D'UNE DISCUSSION

Inscription à l'ordre du jour de l'appel nominal des signataires.

M. le président. J'ai reçu de M. Touchard une demande signée de plus de 50 membres (1), tendant à provoquer l'arbitrage de l'Assemblée sur les avis divergents donnés par M. le président du conseil et la commission intéressée, sur la demande de discussion d'urgence de sa proposition de loi tendant à abroger le décret n° 50-1223 du 3 octobre 1950 concernant la réduction des effectifs du service des restitutions de corps du ministère des anciens combattants et victimes de guerre, en application du plan d'économies prévu par l'article 31 de la loi de finances du 31 janvier 1950.

L'appel nominal des signataires de la demande d'arbitrage est inscrit d'office en tête de l'ordre du jour du prochain jour de séance.

— 11 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à vingt et une heures, deuxième séance publique:

Suite de la discussion des interpellations:

1° De M. Frédéric-Dupont, sur les événements d'Indochine et sur les responsabilités du Gouvernement qui faisaient écrire au général Carpentier, dans son rapport de juillet dernier: « la preuve est faite que le Gouvernement se refuse à défendre l'Indochine »;

2° De M. de Chevigné, sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour faire face aux développements de la situation en Indochine;

3° De M. Aumeran, sur les conséquences désastreuses de la politique suivie en Indochine;

4° De M. Arthaud, sur les récents développements militaires et politiques au Viet-Nam et sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour répondre enfin au vœu de la nation: conclure sans délai la paix au Viet-Nam.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures quinze minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
PAUL LAISSY.

(1) La demande porte les signatures de MM. Touchard, Alphonse Denis, Gros, Cristofol, Lamps, Manceau, Lareppe, Ginestet, Midol, Maillocheau, Mme François, M. Michel, Mmes Sportisse, Marie Lambert, MM. Castera, Besset, Tricart, Peyrat, Mora, Bissol, Juge, Cance, Guiguen, Gabriel Paul, Brillouet, Maton, Dufour, Toujas, Dutard, Mme Darras, M. Pierre Meunier, Mme Claeys, MM. Calas, Arthaud, Lenormand, Blanchet, Pierrard, Mme Reyraud, MM. Villon, Pronteau, Gautier, Pirot, Boccagny, Paumier, Dassonville, Marius Carlier, Jean Duclos, Tourné, Roger Roucaute, Mouton, Mme Galicier, MM. Brault, Biscarlet, Poumadère, Goudoux, Mme Douteau, MM. Marcel Noël, Védrines, Julian.

1re LÉGISLATURE

SESSION DE 1950 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 267e SÉANCE

2e Séance du Mercredi 22 Novembre 1950.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.

2. — Retrait d'une demande de discussion d'urgence.

3. — Situation en Indochine.

Suite de la discussion d'interpellations.

Discussion générale (*suite*): MM. Juglas, Temple, Letourneau, ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés; Pierre Montel, Paul Coste-Floret, Badie, Frédéric-Dupont, Bétolaud, Djemad, Viollette, Triboulet.

Suspension de la séance et reprise de la séance.

MM. Anxionnaz, Pineau, Lescorat, Bétolaud, Rivet, Mme Le Jeune, MM. Pierre André, Mendès-France, Triboulet. — Clôture.

Lecture des ordres du jour de M. Frédéric-Dupont et plusieurs de ses collègues, de M. Arthaud et plusieurs de ses collègues, de M. Pierre Chevallier et plusieurs de ses collègues, de M. Laniel et du groupe du P. P. L., et de M. Charles Serre.

Suspension et reprise de la séance.

M. René Pleven, président du conseil.

Lecture d'un nouvel ordre du jour présenté par M. Viollette et plusieurs de ses collègues.

Suspension et reprise de la séance.

Lecture d'un nouvel ordre du jour présenté par M. Pierre Chevallier et plusieurs de ses collègues, remplaçant l'ordre du jour précédent de M. Pierre Chevallier et de plusieurs de ses collègues.

Explications de vote sur les ordres du jour: MM. Palewski, Legendre, Mendès-France, le président, Moisan, Pronteau, le président du conseil, Pierre Chevallier, Pierre-Grouès, Reeb, de Moro-Giafferri.

Rejet, au scrutin, de l'ordre du jour de M. Frédéric-Dupont et de plusieurs de ses collègues.

Rejet, au scrutin, de l'ordre du jour de M. Arthaud et de plusieurs de ses collègues.

Rejet, au scrutin, de l'ordre du jour de M. Laniel et du groupe P. R. L.

Rejet, au scrutin, de l'ordre du jour de M. Serre.

Retrait de l'ordre du jour de M. Viollette et de plusieurs de ses collègues.

Demande de vote par division de l'ordre du jour nouveau de M. Pierre Chevallier et de plusieurs de ses collègues: MM. Vendroux, le président, le président du conseil, Pineau.

Adoption des deux premiers paragraphes de l'ordre du jour. — Adoption, au scrutin, du troisième paragraphe. — Adoption, au scrutin, des quatre derniers paragraphes. — Adoption, au scrutin, de l'ensemble de l'ordre du jour.

4. — Retrait d'une demande d'interpellation.

5. — Décision du Conseil économique.

6. — Renvois pour avis.

7. — Dépôt de projets de loi.

8. — Dépôt de propositions de loi.

9. — Dépôt d'une proposition de loi transmise par le Conseil de la République.

10. — Dépôt de propositions de résolution.

11. — Dépôt de rapports.

12. — Dépôt d'avis.

13. — Dépôt d'un avis transmis par l'Assemblée de l'Union française.

14. — Ordre du jour.

PRESIDENCE DE M. FERNAND BOUXOM, Vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la première séance de ce jour a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

RETRAIT D'UNE DEMANDE DE DISCUSSION D'URGENCE

M. le président. J'ai reçu une lettre par laquelle M. Kauffmann déclare retirer la demande de discussion d'urgence qu'il avait formulée ce matin pour sa proposition de loi relative à la fixation du prix du blé.

Acte est donné de ce retrait qui va être notifié.

— 3 —

SITUATION EN INDOCHINE

Suite de la discussion d'interpellations.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations sur la situation en Indochine.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Juglas.

M. Jean-Jacques Juglas. Mesdames, messieurs, au début de mon intervention et avant d'aborder le fond même du sujet, je ferai deux observations.

Dans ce débat, comme dans ceux qui l'ont précédé sur un sujet identique, j'ai été profondément choqué par le ton de certains discours et profondément étonné par les formules contenues dans plusieurs autres.

Alors que des hommes tombent dans une guerre terrible, il est douloureux d'entendre certains orateurs rester, dans leurs interventions, des partisans. Que le parti communiste exploite certaines douleurs légitimes et certaines incompréhensions, je n'en suis point étonné. Mais il est pénible d'entendre des hommes, dont je connais le patriotisme et apprécie la compétence, rabaisser la qualité de leurs discours et diminuer la valeur de leur argumentation en songeant plus à attaquer un gouvernement ou une majorité qu'à apporter des solutions positives.

Il me serait facile, à moi aussi, de faire le procès des responsabilités. Depuis des années que, semaine après semaine, je suis le problème de l'Indochine, je pourrais établir la liste de nos erreurs et elle serait longue; elle ne commencerait ni avec cette Assemblée, ni avec cette majorité.

Une des causes, et peut-être la cause principale de cette guerre qui s'éternise, résida dans nos divisions. Aussi, mesdames, messieurs, de grâce! Que tous ceux qui ont foi dans les destinées de la France, que les vrais patriotes oublient, devant nos deuils et devant nos défaites provisoires, leurs querelles partisanes, pour ne penser qu'à trouver les moyens les plus pratiques et les moins coûteux en vue de résoudre un problème déjà assez compliqué par lui-même!

Si j'ai été choqué par les interventions d'hommes pour qui j'ai de l'amitié et que je regrette de ne pas voir maintenant à leur banc, puisque c'est à eux « que ce discours s'adresse », j'ai été étonné, moins dans ce débat que dans celui qui l'a précédé le mois dernier, par les formules proposées pour aboutir à une prompte solution.

Au débat du mois dernier je n'ai pas assisté, parce que je siégeais à ce moment à la quatrième commission de l'Organisation des nations unies. Mais j'ai lu les interventions auxquelles il a donné naissance et j'ai admiré, une fois de plus, le talent prestigieux d'un certain nombre de brillants logiciens. Toutefois, loin de me convaincre, ils m'ont inquiété. Car la vie se moque de la logique. Je dirai même qu'elle est le contraire de la logique.

Evidemment, il est séduisant de déclarer que, pour mettre fin à la guerre, il n'y a qu'un moyen: traiter avec l'adversaire, c'est-à-dire avec Ho Chi Minh, le chef du Viet-Minh. Si je ne craignais de me répéter, je referais la démonstration que j'apportai à cette tribune le 28 janvier dernier, à savoir que parmi les responsables de l'échec de la conférence de Fontainebleau, qui eût peut-être permis d'aboutir à une entente, nous trouvons le parti communiste. Car il était essentiel, on ne saurait trop le répéter, que le régime de Ho Chi Minh n'évoluât pas dans un sens qui n'aurait pas été communiste. Mais je n'insisterai pas davantage. Il est des allégations calomnieuses sur lesquelles il vaut mieux ne pas s'appesantir. Au reste, mon temps de parole n'est-il pas limité? Et j'ai hâte d'en venir à la partie positive de mon intervention.

J'ajouterai cependant, pour répondre à des orateurs qui n'ont point parlé au cours de ce débat, mais le mois dernier, MM. Pierre Cot et Paul Rivet, que ce qui était possible en 1946 ne l'est plus aujourd'hui, alors que l'homme qui se prétend le libérateur de sa patrie nous le voyons devenir le docile instrument d'un pays qui fut, pour le sien, le pire des ennemis, en même temps que d'un impérialisme qui n'a cessé, de tout temps, de menacer ce Tonkin et cette Indochine — qu'Ho Chi Minh prétend libérer — et pour qui Haïphong a été une perpétuelle tentation. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Je suis le premier à le regretter. Il n'en reste pas moins que Ho Chi Minh et le Viet-Minh ne sont plus, aujourd'hui, qu'un des éléments de la gigantesque opération qui vise à soviétiser l'Asie entière.

Avant la Corée, l'Indochine fut le premier secteur chaud de la guerre froide. Ce n'est pas seulement la présence française que défendent les hommes qui luttent là-bas. Ils défendent aussi une conception du monde. Ils sont la barrière qui, si elle venait à céder, permettrait à une forme de totalitarisme de recouvrir tout le Sud-Est asiatique.

Il est, aussi, séduisant de proposer un recours aux instances internationales. Je souligne, d'abord, que le poids du fardeau ne serait pas allégé. Ensuite, je n'ai pas le sentiment — en fait, c'est une certitude — qu'une pareille proposition recueillerait aujourd'hui l'adhésion des Etats-Unis, sans qui l'Organisation des nations unies manquerait, en l'état actuel des choses, de moyens efficaces.

Même dans l'hypothèse où les Nations unies pourraient être tentées par une médiation, les conditions ne sont identiques ni à celles qui, en Indonésie, ont permis leur intervention, ni à celles qui se présentaient, il y a quelques mois, en Corée.

Reste, il est vrai, la solution proposée par M. Mendès-France: pour se maintenir en Indochine, il faudrait 500.000 hommes et 1.000 milliards de francs; nous ne pouvons mettre en ligne 500.000 hommes ni dépenser 1.000 milliards de francs; il n'y a donc pas d'autre alternative que le départ.

Si le problème se posait de façon aussi simple, peut-être devrions-nous passer sur l'abdication que serait une pareille attitude et, baissant la tête, accepter l'humiliation qui résulterait de l'abandon de milliers d'Eurasiens nés de notre passage, de centaines de milliers de montagnards ou de Vietnamiens qui nous ont fait confiance et qui savent quel sort les attendrait.

Il n'est que de considérer ces exodes lamentables de gens qui suivent nos colonnes quand elles se replient pour réaliser ce que, pour beaucoup de Vietnamiens, serait la domination du Viet-Minh. (*Applaudissements au centre.*)

N'oublions pas, d'ailleurs, que partir serait long et coûteux. Je ne veux pas imposer à cette Assemblée la longue et minutieuse étude des moyens que nécessiterait un embarquement. Limité, je l'ai dit, par le temps de parole qui m'est imparti, je me borne à souligner la difficulté. Je veux surtout marquer que nous ne sommes pas, comme on l'a prétendu, enfermés dans le dilemme qui a impressionné beaucoup d'entre nous. Je pense, au contraire, que d'autres formules sont possibles. Certes, elles sont moins logiques, moins séduisantes pour l'esprit. Elles n'en sont pas pour cela moins solides.

M. le ministre chargé des Etats associés a déjà, sur ce point, cet après-midi, exposé ce que compte faire le Gouvernement. Il me permettra, très modestement, de revenir sur la question pour exposer mes vues qui, d'ailleurs, ne correspondent pas toujours et nécessairement aux siennes, si elles relèvent, dans l'ensemble, de préoccupations à peu près analogues.

Et tout d'abord, je veux insister sur le fait que j'ai de la situation une vue plus pessimiste que la sienne.

Il y a quelques mois, quand, jouant les Cassandre, je craignais le pire à Caobang, je fus trouvé pessimiste. J'ai la certitude, si nous employons les moyens voulus, que nous résoudrons la question d'Indochine. Mais je ne pense pas que ce soit en minimisant les difficultés que nous sortirons de l'impasse où nous sommes engagés.

Ce qui est grave, mesdames, messieurs, à l'heure actuelle, sur le plan militaire, ce n'est pas en soi la série d'évacuations à laquelle nous venons de procéder. La plupart des postes auxquels nous nous accrochions ne présentaient plus d'intérêt militaire. Cela doit être dit, puisque c'est la vérité. Caobang, depuis des mois, ne contrôlait plus rien, puisqu'une dérivation sur la route de la frontière de Chine à Bac-Khan et à Thaï-Nguyen permettait de passer hors de la portée de ses armes et que la garnison n'avait plus guère la possibilité de se livrer à des sorties. Ces postes inutiles étaient indéfendables. Caobang et tous les postes de la R. C. 4 au Nord de Langson étaient dominés par des pitons plus élevés que ceux auxquels ils s'accrochaient.

Ce qui est grave, c'est tout d'abord que les points sur lesquels nous avons replié notre dispositif, avec une hâte qui nous a parfois étonnés, ne sont pas, loin de là, les meilleurs.

Je l'ai déjà dit, je ne veux pas faire le compte des erreurs et revenir sur le passé. Je noterai cependant que, bousculés pour n'avoir pas su prévoir, nous venons de passer d'une position intenable à une nouvelle position qui, pour des raisons différentes, n'est pas plus facile à tenir.

Coller à la frontière était une gageure alors que nous ne tenions pas les voies de communication permettant d'accéder aux postes importants, contraignant ainsi les exécutants à des tours de force — dont la mission parlementaire à laquelle j'appartenais a été témoin — pour assurer le ravitaillement des postes de la R. C. 4. Nous ne tenions d'ailleurs point toutes les frontières puisque, de Caobang à Hagiang, sur des centaines de kilomètres, s'étendait, inoccupée, la zone que Lyautey appelait « l'entonnoir d'appel des pirates ». C'est dans cette zone même que se trouvent les fameuses mines dont M. Arthaud a parlé cet après-midi, attaquant un de nos collègues qui n'était pas, à ce moment, à son banc. Du fait de leur situation, depuis une époque bien antérieure aux hostilités, ces mines, qui n'ont pas été réoccupées et qu'il n'a jamais été question de réoccuper, n'ont pas été mises en valeur.

Mais coller au delta est une position aussi inconfortable et, je le crains, aussi inefficace.

Inconfortable. Il suffit d'avoir survolé le delta tonkinois pour se rendre compte qu'il est impossible d'empêcher des infiltrations massives dans une région où les villages pullulent, villages populeux, faits de ruelles enchevêtrées où l'ennemi dispose de complicités nombreuses, beaucoup moins volontaires que contraintes.

Les derniers renseignements ne signalent-ils pas des infiltrations d'éléments importants derrière nos lignes, cependant qu'au nord de Hongay des unités d'assez fort volume se faufilent à travers les collines?

Inconfortable et inefficace. Pourquoi le delta nous intéresse-t-il ? Parce qu'il est le grenier de la région. Dans ce dixième mois de l'année annamite, lorsque le riz jaunit et que la moisson est proche, il peut permettre le ravitaillement, non seulement du delta, mais des régions voisines.

Or, croyez-vous que, derrière nos lignes de postes, nous pourrons empêcher que de grosses quantités de riz quittent le delta ? S'il était transporté en convois ou sur de grosses jonques, nous pourrions interdire le trafic. Mais qui peut empêcher une poussière de paysans de passer, le long des digues, avec deux petits sacs au bout de leur bâton ?

Mais il y a plus. Quand, en mars 1949, et c'est pourquoi je suis plus pessimiste que ne semblait l'être M. le ministre des Etats associés, la mission parlementaire à laquelle j'appartenais parcourut l'Indochine, si l'on évaluait les troupes d'Ho Chi Minh à 70.000 hommes, toutes les sources de renseignements unanimes considéraient que, dans chaque régiment, un seul bataillon disposait d'un armement complet. Pour la puissance de feu comme pour l'habileté manœuvrière, on pouvait affirmer qu'un bataillon français valait un régiment viet-minh.

La situation est aujourd'hui différente, non point que l'accroissement numérique ait été considérable — elle paraît, au contraire, dans la mesure où nous possédons des renseignements précis, avoir été très faible — mais l'armée viet-minh possède désormais un armement et un équipement modernes, au moins au Tonkin.

Déjà, à Pho Lu, au mois de février dernier, les unités engagées disposaient, par section, d'une mitrailleuse lourde et de deux fusils mitrailleurs, ce qui n'est pas négligeable.

A Pho Lu également, alors qu'un an auparavant les unités viet-minh n'avaient à leur disposition que des mortiers de 60, le poste français fut arrosé par des mortiers de 81 et des canons de 75. C'est, d'ailleurs, à la suite des renseignements qui m'ont été fournis après cet engagement que j'essayai de faire partager mes inquiétudes sur le sort des garnisons de la frontière.

Aujourd'hui, les troupes du Viet-Minh utilisent des mortiers de 120 et même de 152, des obusiers de 105 et des bazookas légers de 10 centimètres de diamètre avec fusée à charge creuse. J'insiste sur ce point — vous verrez tout à l'heure pour quelle raison — car il est évident qu'avec un armement pareil, maintenir des postes légers est impossible.

Et qu'on ne s'imagine point qu'on pourrait peser sur les forces viet-minh en mitraillant ou en bombardant leurs voies de communication. Elles ne connaissent pas les servitudes qui ont pesé sur nos mouvements et qui ont rendu si difficile le ravitaillement de nos postes car, pour elles, il n'y a pas de ravitaillement en vivres à prévoir. Même si le paysan est réticent pour livrer son riz, il ne faut pas longtemps, à des hommes qui ont mené longtemps la vie des rizières, pour découvrir des cachettes à côté desquelles nos soldats seront passés maintes fois sans les déceler.

Quant au ravitaillement en munitions et en armes, avant que la Chine ne lui apportât son aide, le Viet-Minh entretenait, non pas des industries, monsieur Arthaud, mais simplement des ateliers mobiles sous paillotes, donc impossibles à repérer par l'aviation, et qui disposaient — je le signale au passage — d'un personnel de maîtrise constitué par des désertions soigneusement organisées.

Désormais, c'est par l'aide chinoise que les possibilités de l'armée viet-minh sont accrues. Mais ne croyons pas que cette aide, nous pourrons l'intercepter à l'aide de nos avions. La Chine est pauvre en camions, la réquisition des coolies est aisée pour qui ne recule pas devant la terreur. A dos d'hommes ou sur de petits chevaux de montagne, faciles à dissimuler à l'observation aérienne, cette aide, quoi que nous fassions, sera poursuivie.

Craignons plus encore les facilités de concentration dont disposent les bataillons du Viet-Minh, inévitablement bien renseignés et, pour les raisons que j'ai déjà indiquées, parfaitement mobiles, ce qui a toujours permis à notre ennemi, jusque là, et ce qui lui permettra encore, si nous ne modifions pas nos méthodes — et je reviendrai sur ce point — d'avoir toujours la supériorité du nombre là où il entendra accepter ou engager la bataille.

Sans doute, dira-t-on, nous le surclassons grâce à notre aviation, à notre artillerie et à nos engins motorisés.

Il est certain qu'en l'état actuel des choses, il n'existe pratiquement rien d'équivalent chez nos adversaires.

Pour les engins blindés, je ne puis prétendre qu'ils en soient jamais très riches, mais je suis moins optimiste en ce qui concerne l'aviation.

Dès le mois de mai, je m'inquiétais, dans une conversation avec le commandant en chef, des mesures qu'il entendait prendre pour faire face à une aviation adverse.

De toute façon, et même en admettant que, dans ce domaine, notre supériorité reste incontestable, je voudrais être assuré qu'elle n'est pas seulement apparente.

Je rappellerai seulement notre étonnement douloureux quand, à Langson, il y a dix-huit mois, la mission parlementaire à laquelle j'appartenais, apprit l'état invraisemblable du matériel, les dotations de pièces de rechange et d'huile de graissage, équivalentes, en quantité et en qualité, à celles que l'on donne aux unités de France; et je ne parle pas de ces piles électriques pour appareils émetteurs qui, destinées aux postes isolés, arrivaient avec la mention « utilisables seulement jusqu'en 1947 ».

Nous fîmes alors un rapport qui, parce qu'il se cantonnait dans le domaine de la technique, n'eut pas de retentissement, n'eut certainement pas, en tout cas, le retentissement des interventions de certains techniciens se livrant à des incursions politiques.

Non contents de remettre ce rapport aux autorités compétentes, nous attirâmes, par nos visites, leur attention et je sais, d'ailleurs, qu'un gros effort a été fait depuis.

Je rends hommage, je tiens à le proclamer, à l'effort qui a été accompli, qui est accompli encore, à l'heure actuelle, mais, tout de même, je voudrais être certain que cet effort sera suffisamment important — et, par là, je rejoins les inquiétudes de M. de Chevigné — pour que la supériorité apparente soit une supériorité réelle et qu'au moins, dans ce domaine, nous ne soyons pas surclassés.

Si, malgré la situation militaire très inquiétante, nous avions la certitude que la situation politique est bonne, nous pourrions être rassurés. Or, pouvons-nous l'affirmer ?

Regrettable ou non, c'est un fait: il y a eu une crise des rapports franco-vietnamiens. Certaines déclarations, atténuées depuis, n'en ont pas moins été faites, traduisant un singulier état d'esprit. L'atmosphère de confiance réciproque qu'on espérait ne s'est point établie.

Les accords du 8 mars 1949 péchaient déjà par excès d'esprit juridique. Ont-ils toujours été appliqués avec tout le loyalisme désirable ? La loyauté incontestable du Gouvernement français a-t-elle rencontré chez tous les exécutants un parfait esprit de compréhension ?

De son côté, le Gouvernement vietnamien n'est-il pas apparu souvent trop soucieux de ne pas donner prise aux criailleries de journalistes qui ne représentent qu'eux-mêmes et qui font preuve d'une intransigeance verbale d'autant plus violente qu'avec la France on peut toujours espérer l'indulgence, alors qu'il est plus prudent de donner des gages, au moins en paroles, à ceux dont on sait qu'il n'y a pas de pitié à attendre ?

Cependant — et dans ce tableau nous n'avons pas le droit de n'être point complets — l'Indochine en guerre rappelle par trop ce que fut le Canada dans les années qui précédèrent la capitulation de Québec: des hommes tombant après avoir combattu dans le dénuement cependant que, derrière l'intendant du roi de France, une poignée de coquins s'enrichissaient. Je ne prétends pas, et je tiens à le proclamer hautement, que la comparaison soit pleinement valable. Je ne connais pas, dans l'Indochine de 1950, d'intendant Bigot; mais il n'en reste pas moins qu'on respire à Saïgon une atmosphère malsaine d'affairisme.

De plus, sans accuser quiconque d'actes malhonnêtes, je dis qu'il est pénible, pensant aux dures batailles de la frontière, de voir des états-majors plantureusement installés dans de belles villas réquisitionnées et de trop nombreux colonels diriger des services pléthoriques, alors que dans certaines unités les sections sont parfois commandées par des sergents. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Je sais, monsieur le ministre, les efforts que vous déployez et ceux qu'a déployés votre prédécesseur. L'esprit de corps et la camaraderie sont des obstacles plus résistants que le béton. Je tiens à rendre hommage à ce que vous faites pour que cela cesse et si j'insiste, ce soir, sur cet aspect douloureux de la situation, c'est parce qu'il faut que cela soit dit publiquement par un homme de la majorité pour qu'enfin un vent d'honnêteté et d'héroïsme passe sur les arrières et pour que ceux qui tombent sachent que le vrai visage de la France n'est pas déformé. (*Applaudissements au centre et sur plusieurs bancs à gauche et à droite.*)

M. Emmanuel Temple. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Jean-Jacques Juglas. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Temple, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Emmanuel Temple. Vous venez de formuler un certain nombre d'observations, monsieur Juglas.

Lorsque vous êtes revenu de votre mission en Indochine, vous en avez certainement fait part au gouvernement de l'époque.

Quelles dispositions ont été prises alors ?

M. Jean-Jacques Juglas. Il ne m'appartient pas de répondre sur ce point.

Je tiens à signaler que, si tout n'a pas été fait — il y avait tellement à faire! — un effort appréciable a déjà été réalisé.

M. Alfred Coste-Floret. Très bien!

M. Jean Letourneau, *ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés.* Voulez-vous me permettre de répondre à M. Temple, monsieur Juglas ?

M. Jean-Jacques Juglas. Volontiers.

M. Jean Letourneau, *ministre d'Etat.* Je remercie M. le président Juglas de me permettre de répondre à M. Temple.

Je ne dis pas — reprenant les observations de M. Juglas relatives aux affectations — que je sois, personnellement, entièrement satisfait de la situation qui règne à Saïgon. Je tiens, cependant, à indiquer que, depuis le passage de la mission parlementaire en particulier, des efforts considérables ont été faits pour restreindre l'effectif des états-majors.

Voici un chiffre: Très récemment encore, sur les indications que nous avons pu donner à l'état-major, 1.300 « cadres » ont été prélevés sur les effectifs de Saïgon, pour permettre l'encadrement de nouvelles unités vietnamiennes ou bien pour ne pas abaisser, au-dessous du raisonnable, l'encadrement français d'un certain nombre d'unités.

Cet effort sera poursuivi. Mais ma propre enquête m'amène à vous dire que nous sommes obligés de maintenir dans des services comme ceux du matériel ou des transmissions beaucoup plus de cadres français qu'il apparaît nécessaire quand on juge les choses d'ici. En effet, il s'agit d'un travail de précision, d'un travail d'usine, d'un travail technique, qui ne peut être confié qu'à des spécialistes. Or, nous ne pouvons les recruter que parmi les cadres des sous-officiers français.

Je suis pleinement d'accord avec mon ami le président Juglas. Je donne l'assurance à l'Assemblée que l'effort sera poursuivi, mais je tiens à préciser que nous n'avons pas attendu la date d'aujourd'hui pour le commencer. (*Applaudissements au centre.*)

M. Jean-Jacques Juglas. Lorsque je parle d'états-majors pléthoriques, je ne vise pas ceux qui s'occupent du matériel, car nous savons quelle tâche ardue, je dirai même terrible, a été celle de ces hommes. Je pense plutôt à d'autres services et, particulièrement, à certains services sociaux démesurément « gonflés » à la tête desquels opèrent des « cadres » dont les galons surprennent à la place qu'ils occupent.

Je reviens à l'objet de cette intervention.

Le tableau, que j'ai essayé de brosser, amorce tout un programme. Pour redresser la situation, il n'est pas besoin de belles théories. C'est à nos faiblesses, à nos insuffisances, à nos fautes, qu'il faut s'attaquer.

Des renforts, on ne peut le nier, il en faut, après les pertes de ces dernières semaines. Il en faudrait, d'ailleurs, même dans l'hypothèse du départ. Comme M. de Chevigné, j'attends avec une impatience un peu enxieuse les précisions que M. le président du conseil voudra bien nous apporter.

Je n'aurai pas l'outrecuidance de mesurer l'importance de ces renforts ni d'avancer des chiffres qui ne pourraient qu'être approximatifs.

Je voudrais seulement souligner, pour répondre une fois de plus, avec quelques semaines de retard, aux paroles de M. Mendès-France, que je ne pense point qu'il soit nécessaire que ces renforts atteignent le volume qu'il a cité dans son intervention.

Mais encore faut-il que ces moyens nouveaux soient judicieusement employés. Or, pour cela, plusieurs conditions doivent être remplies.

La première consiste à adapter notre tactique aux caractéristiques de l'adversaire.

Je dois constater que cette tactique fut absolument le contraire, depuis des années, de ce qu'elle aurait dû être.

A l'automne 1947, nous avons déclenché, en direction de la frontière de Chine, une offensive à base de blindés, alors que nous n'avions en face de nous que des bandes de guérilleros. Elle nous conduisit à Caobang avec d'autant plus de facilité que ces bandes ne pouvaient tenir en face des blindés. Le seul résultat de cette offensive éclair, au cours de laquelle nous fûmes accueillis triomphalement, fut de laisser les populations sans protection après notre passage, cependant que nous devions porter, pendant des mois, le lourd fardeau de la position de Bac Kan qu'on était obligé de ravitailler par Caobang au cours d'opérations véritablement par trop coûteuses.

M. Pierre Montel. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Jean-Jacques Juglas. Volontiers.

M. Pierre Montel. A l'audition des faits rapportés à cette tribune et que je ne saurais démentir, n'étant pas allé sur place, je ne sais pas ce que pensent mes collègues, mais moi je suis atterré.

On nous dit: Ce sont nos fautes, nos faiblesses, nos erreurs qui font que, depuis un an au moins, des soldats tombent en Indochine.

On dit, d'autre part, qu'il y a un colonel responsable et voilà tout ce qu'on nous propose !

Messieurs, j'avoue que je ne comprends pas.

M. Jean-Jacques Juglas. Monsieur Montel, je n'ai point dit qu'un colonel était responsable.

M. Jean Letourneau, *ministre d'Etat.* Moi non plus.

M. Pierre Montel. Pas vous, mais on nous l'a dit. Et il y a un an que cela dure!

M. Jean-Jacques Juglas. Je reviendrai sur ce point tout à l'heure.

Pour l'instant, je voudrais simplement rappeler que, considérant que mon devoir est de dire à cette tribune ce que je crois être la vérité et acceptant la controverse...

M. Pierre Montel. Vous avez raison, il faut enfin qu'on la dise.

M. Jean-Jacques Juglas. ...il fut tenu compte des enseignements de cette campagne de 1947.

Devant l'impuissance du procédé, on exhuma Gallieni et Lyautey et la tactique la plus appropriée aux conditions du moment, à savoir celle de la tache d'huile et des petits postes. C'est celle que le général de La Tour appliqua en Cochinchine et grâce à laquelle il put, sinon pacifier la Cochinchine, du moins contrôler les routes importantes au moyen d'un système de tours tenues par des partisans sous le commandement d'un gradé français.

Mais, je dois à la vérité de dire — c'est une constatation assez pénible et triste — que cette tactique, excellente en 1948 et peut-être encore en 1949, n'est plus adaptée aux conditions de la guerre en 1950.

M. Paul Theetten. Ce ne sont pas les officiers de la route coloniale n° 4 qui sont responsables.

M. Jean-Jacques Juglas. Car nous avons maintenant en face de nous un adversaire infiniment mieux armé, disposant, je le répète, de mortiers et de bazookas. Dans ces conditions, on ne peut plus tenir des petits postes.

Ce qui, dès lors, m'étonne douloureusement — me remplit de stupeur — c'est que l'emploi de ces méthodes ait été maintenu quand devenaient nécessaires d'autres formules permettant de donner une force offensive, de la souplesse aux moyens militaires dont nous disposions et qui désormais devaient être adaptés à des forces viet-minh qui ne sont certes pas une armée mais qui comportent la réunion d'éléments parfois importants s'élevant, comme à Dong-Khé, à une trentaine de bataillons.

Il faut alors que cette armée, qui a besoin de s'adapter à une guerre qui n'est plus une guérilla, dispose d'un matériel blindé léger et plus particulièrement amphibie...

M. Paul Theetten. Des « crabes ».

M. Jean-Jacques Juglas. ... d'une aviation, moins d'ailleurs une aviation de transport qu'une aviation légère de bombardement, et, éventuellement, de chasse.

Il est assez normal — et sur ce point je rejoins les observations de M. le ministre des Etats associés — que pour tenir ce qu'il appelait un créneau dans le système défensif qui tend à ceinturer la planète, nous recevions, pour défendre ce créneau, l'aide de nos alliés, au moins une aide proportionnellement aussi importante que celle que le Viet-Minh reçoit des Chinois.

Mais il faudrait aussi que, non seulement nous adaptions notre tactique à celle de nos adversaires et renforcions notre matériel, mais aussi que nous réorganisions nos états-majors.

C'est là un point, aussi pénible soit-il, sur lequel j'ai le devoir d'insister.

Au Tonkin, il y a la Z. O. T., c'est-à-dire la zone opérationnelle du Tonkin, il y a l'état-major combiné, l'état-major opérationnel, sans compter, pour chaque opération de détail, un état-major opérationnel particulier dont le principal intérêt est de permettre aux non-combattants de s'assurer un prélèvement important sur le contingent de décorations. Mais je ne veux pas m'appesantir sur cet aspect du débat.

La solution du problème militaire postule une participation de plus en plus importante des unités vietnamiennes à la défense commune.

Avant de définir la manière dont je conçois cette participation, je voudrais rappeler, pour leur rendre hommage, la place importante que tiennent les unités indochinoises dans l'armée de l'Union française, unités qui ont été recrutées soit parmi les montagnards, soit — et ce sont les plus nombreuses — parmi les Vietnamiens.

J'ai interrogé les officiers qui ont commandé ces unités, ou qui ont combattu à côté d'elles. Ce sont, m'ont-ils dit, des troupes admirables dignes des meilleures troupes de l'Union française et qui méritent au même titre que nos propres soldats notre admiration. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Mais, bien entendu, il importe désormais qu'à côté des Vietnamiens qui voudront combattre dans nos unités, il y ait place pour une armée vietnamienne totalement autonome.

Sans minimiser les difficultés que présente la mise sur pied de cette armée, je considère, avec M. le ministre des Etats associés, qu'il est essentiel de la créer et de la créer vite.

Mais il me permettra de ne pas partager son opinion sur l'emploi qu'il convient d'en faire. L'expérience n'a cessé de démontrer que les unités régulières sont faites pour conduire des opérations, mais qu'elles sont le plus souvent d'un rendement médiocre dans la pacification.

Cette pacification, à qui donc la confier ?

Une expérience a été réalisée dans le Sud Annam. Il ne semble pas qu'on lui ait prêté suffisamment attention. La mission parlementaire fut le témoin de cette expérience et en consigna également les enseignements. Elle reposait sur le système d'autodéfense; c'est le village lui-même qui fournissait les volontaires et les payait. Avec quatre mille hommes, on a tenu ainsi une zone de cinq cent mille âmes sans qu'il en coûtât la moindre somme au Trésor.

Que l'on ne pense pas que ce soit là une expérience exceptionnelle et qu'on n'allègue pas que la région de Niatrang est peu exposée.

En effet, la même réussite fut obtenue dans le secteur beaucoup plus vulnérable du delta du Tonkin, où, dans la région de Phat-Diem, pendant quatre ans, sous la houlette vigoureuse de leur évêque, les paysans annamites résistèrent à toute pression du Viet-Minh, aussi forte qu'elle ait pu être, avec l'aide intermittente de quelques munitions et de quelques armes.

Voilà la formule qui permet le mieux la pacification.

M. Paul Theetten. Il faudrait l'appliquer partout.

M. Jean-Jacques Juglas. Je ne prétends pas que ces milices, ces groupements d'autodéfense puissent suffire. Il faut à leurs côtés une armée mobile, à l'esprit offensif et bien équipée. Et il est souhaitable que, dans cette armée, les unités vietnamiennes soient aussi nombreuses que possible. Mais, plus que par des unités régulières, je considère que c'est par les populations elles-mêmes que la pacification pourra être réalisée.

Que dire du problème politique qui n'ait déjà été dit par M. le ministre des Etats associés ? Il ne saurait être question, à mon sens, de changer de politique. Je tiens à le proclamer après lui: la France n'a qu'une parole. J'ai déjà précisé que les accords du 8 mars 1949 devraient être appliqués avec le maximum de libéralisme.

Je veux cependant souligner qu'avec le gouvernement vietnamien nous menons une dure bataille, mais une bataille commune, que nous y prenons largement notre part et qu'il est normal qu'au moment où la terre annamite est arrosée du sang de nos jeunes hommes, nos efforts soient étroitement conjugués pour tirer, sans regarder à côté, dans le même sens avec une égale confiance.

En terminant, je serai obligé sur un point encore de ne pas me déclarer tout à fait d'accord avec M. le ministre des Etats associés. Il était courageux et normal de sa part de couvrir ceux qui sont ses subordonnés.

Je ne suis pas sanguinaire et je ne demanderai pas de têtes. Je dois cependant constater que nous avons par trop souffert de l'optimisme systématique des rapports et des propos, du manque total d'adaptation aux exigences de la bataille, de l'absence d'autorité, pour penser que ceux qui ont manqué de ces qualités indispensables redresseront une situation qui exige lucidité, imagination créatrice, des nerfs à toute épreuve et une autorité naturelle.

Il n'appartient pas au pouvoir législatif de désigner ceux qui, quelque respect qu'on ait par ailleurs pour leur personne, doivent être frappés pour leur insuffisance, pas plus qu'il ne lui appartient de désigner les successeurs. Mais, ainsi que je le disais il y a un instant, si tout en pratiquant la même politique nous voulons employer des méthodes nouvelles, il faut, pour ces méthodes nouvelles, des hommes nouveaux.

Je me permets, monsieur le ministre, de vous demander d'envisager cet aspect du problème qui me paraît essentiel, en agissant sans hâte ni précipitation, car les choix à faire seront décisifs.

Certes, toutes ces mesures, quelle qu'en soit la valeur, ne frappent pas l'imagination; elles paraissent bien ternes à côté des belles conclusions que vous avez pu entendre. J'ai cependant la conviction — et je ne crois pas, jusqu'à présent, avoir péché par excès d'optimisme — qu'elles permettront de résoudre un problème qui peut sembler insoluble. Ce n'est pas sans doute un coup de baguette magique — il n'y a de baguette magique que dans les contes de fées et dans certains discours parlementaires —...

M. Paul Theetten. Très bien!

M. Jean-Jacques Juglas. ...c'est la volonté, la ténacité, la clairvoyance qui assurent le succès. Si nous réunissons ces qualités, nous l'assurerons d'autant mieux qu'un long travail en profondeur se développe actuellement dans les masses indochinoises. Si vous n'écoutez que quelques journalistes, vous ne réaliserez point les changements profonds qui tendent à s'opérer et le regret latent de plus en plus perceptible d'une époque où régnait la paix.

Mais tout cela sera inutile si une dernière condition n'est pas remplie, et ce sera ma conclusion.

Que, dans cette affaire où l'honneur de la France et l'avenir de l'Union française sont en jeu, nous oublions toutes nos divisions et que nous présentions, ou au moins que présentent tous ceux qui sont vraiment Français, un front uni, c'est notre devoir, devoir d'autant plus impérieux qu'il nous est dicté par ces hommes qui, avec un héroïsme digne de nos plus belles traditions, viennent de tomber ou tomberont encore.

Nous n'avons pas le droit de ne pas nous montrer dignes de ceux qui, pour la patrie et pour la liberté, ont consenti le suprême sacrifice. (*Applaudissements au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Paul Coste-Floret.

M. Paul Coste-Floret. Mesdames, messieurs, le dernier interpellateur a essayé, en fin d'après-midi, d'établir un lien que j'estime arbitraire entre le projet de loi sur la prolongation de la durée du service militaire et l'envoi éventuel de jeunes soldats du contingent en Indochine.

Ce lien, en vérité, n'existe pas. L'orateur le sait et je m'en voudrais de ne pas lui retourner ses propres paroles: Il ne suffit pas de répéter plusieurs fois un mensonge pour faire qu'il soit l'expression de la vérité.

M. René Arthaud. Mais le Gouvernement n'a rien dit.

M. Paul Coste-Floret. En revanche, j'estime qu'un lien et, lui, très réel, existe entre le projet de loi sur les dix-huit mois et le débat qui se déroule en ce moment.

Intervenant à cette tribune au nom du mouvement républicain populaire dans la discussion du projet de loi sur le service militaire de dix-huit mois, j'apportais les voix de mon groupe en concluant que ce projet était le plus apte à sauvegarder la défense de nos frontières et qu'au fond c'était de cela qu'il s'agissait.

Or, je crois très profondément que la question posée aujourd'hui à l'Assemblée nationale met en cause le même problème.

La Constitution de la République impose à la France la direction de la politique propre à assurer la défense de l'ensemble de l'Union française. Il s'agit donc bien aujourd'hui de savoir comment nous défendrons l'indépendance des Etats associés d'Indochine contre la poussée totalitaire. Il s'agit aussi de comprendre que la paix est indivisible et qu'en défendant l'indépendance du Viet-Nam, du Cambodge et du Laos, c'est tout le monde libre que nous entendons préserver des horreurs de la guerre.

Quiconque a le souci véritable de la mission de la France dans l'Union française n'ose plus, je pense, proposer sérieusement maintenant de traiter purement et simplement avec le Viet-Minh.

Je ne veux pas rechercher si jadis cela a été possible. Je me borne à constater que, jusqu'au 19 décembre 1946, la France a essayé loyalement de s'entendre avec le Viet-Minh; que, malgré l'atroce massacre d'Hanoï, elle a ensuite multiplié les appels, voire les démarches; que, le 25 avril 1947, le haut commissaire de France en Indochine envoyait au gouvernement du Viet-Minh l'un de ses plus proches collaborateurs pour se rendre compte si son désir de paix était sincère; et que, le 11 juin 1947, il adressait encore au Viet-Minh un appel à la paix.

Ce n'est que devant l'échec répété de ces appels et de ces démarches que le conseil des ministres, unanime, décidait, le 23 décembre 1947, de poursuivre, en dehors du gouvernement de fait d'Ho Chi Minh, toutes actions et négociations nécessaires au rétablissement de la paix dans le pays vietnamien.

Vous savez comment, à la suite de cette déclaration, le Gouvernement central provisoire du Viet-Nam s'est constitué, comment nous avons abouti aux accords du 8 mars 1949.

Je rappelle aussi que, à quatre reprises, l'Assemblée nationale a approuvé cette politique par des votes massifs: le 19 août 1948, par 347 voix contre 183; le 11 mars 1949, par 378 voix contre 193; le 3 juin 1949, par 376 voix contre 182 et, le 28 janvier 1950, enfin, en ratifiant les accords du 8 mars 1949 à l'énorme majorité de 401 voix contre 193.

Faut-il, à la lumière des événements militaires du Nord Viet-Nam, changer aujourd'hui de politique? C'est, au fond, la question posée dans ce débat. Pour y répondre, il faut d'abord savoir quelles sont les politiques possibles.

Comme l'ont déclaré différents orateurs, dans le précédent débat sur l'Indochine et dans celui d'aujourd'hui, il n'est, au fond, que deux politiques possibles: ou bien traiter avec l'adversaire, ou bien poursuivre notre effort pour garantir, conformément à la Constitution, l'indépendance des trois Etats associés d'Indochine au sein de l'Union française.

Traiter avec l'adversaire? Personne, aujourd'hui, je le répète, à part les orateurs d'extrême gauche, ne propose plus cette solution de manière brutale et totale. Au surplus, serait-il possible de le faire au moment des événements militaires que vous connaissez?

Nous avons entendu en 1940 une voix qui, au moment de la défaite provisoire, nous incitait à cesser le combat contre le totalitarisme, et nous savons très bien comment cela aurait fini sans l'admirable sursaut de la résistance française.

Or, mesdames, messieurs, l'inféodation totalitaire du Viet-Minh ne peut plus aujourd'hui faire de doute. Mon ami, M. Daniel Mayer, n'a-t-il pas rapporté à cette tribune les propos tenus par la voix du Viet-Minh dans des émissions radiodiffusées, marquant de plus en plus que le Viet-Minh n'est pas, comme il le prétendait à l'origine, un mouvement d'émancipation nationale, mais qu'il est une succursale du Kominform, c'est-à-dire de l'Internationale communiste?

Je souscris pleinement à cette déclaration.

Sans doute, M. Mendès-France, parlant en son nom personnel, a-t-il préconisé, à cette tribune, avec son admirable talent, une solution beaucoup plus nuancée, qui consiste — je reprends ses propres termes — « à rechercher un accord politique avec ceux qui nous combattent ».

Il a fait valoir, à l'appui de cette thèse, trois arguments: l'impossibilité d'augmenter les effectifs, l'impossibilité d'accorder les crédits nouveaux indispensables et la nécessité, pour la France, de rassembler ses forces en Europe, pour la défense de la paix.

Je voudrais essayer de montrer à l'Assemblée nationale que les deux premiers arguments ne portent pas et que le troisième joue en faveur de la thèse contraire.

Il est certain que l'arrivée des troupes communistes chinoises à la frontière Nord du Viet-Nam a posé, d'une manière particulièrement urgente, le problème des effectifs et celui du matériel. Cela était, d'ailleurs, prévisible.

Dans un rapport écrit, que je soumettais au Gouvernement, en fin septembre 1949, — il y a donc plus d'un an — au retour d'une mission en Indochine, quelques jours avant de quitter le Gouvernement, rapport dont le président du conseil d'hier et celui d'aujourd'hui m'ont autorisé — je les en remercie — à citer quelques extraits à l'Assemblée nationale, j'écrivais ceci:

« Les perspectives de l'action militaire au Viet-Nam sont dominées par la menace qui s'appesantit chaque jour sur la frontière tonkinoise. Il est évident que si même l'éventualité d'une attaque ouverte de la frontière du Tonkin par les armées communistes chinoises n'est pas retenue, elle doit être envisagée. Il est plus évident encore que la présence prochaine des armées communistes à cette frontière entraînera des incursions renouvelées de pseudo-pirates et des trafics constants d'armes qui doivent commander notre attention.

« C'est une question dont le général Revers a longuement débattu dans son rapport. Je n'y reviendrai que pour préciser que mes conclusions rejoignent les siennes et que le programme que son rapport propose au Gouvernement me paraît, compte tenu de la situation du corps expéditionnaire, raisonnable. »

M. Vincent Badie. Ce rapport date de septembre 1949?

M. Paul Coste-Floret. Oui, de septembre 1949.

M. Vincent Badie. Eh bien, vous faites le procès du gouvernement actuel!

M. Paul Coste-Floret. Laissez-moi achever mon propos et vous verrez qu'il n'en est rien.

A la suite de mon rapport, le Gouvernement prit, sur ma proposition, trois décisions que M. Pleven a bien voulu rendre publiques lors du précédent débat, ce dont je le remercie également.

La première était la décision de principe du repli de certains postes frontières du Tonkin avant l'arrivée des communistes chinois à la frontière, notamment du poste de CaoBang. M. le président du conseil nous a expliqué, le 19 octobre dernier, à cette tribune, comment, par la suite, cette évacuation avait, après la crise ministérielle, dû être reportée.

M. Paul Theetten. Pourquoi?

M. Paul Coste-Floret. En second lieu, le Gouvernement décidait l'envoi de onze bataillons de renfort, en plus de la relève régulière, sur les frontières du Tonkin, que mon successeur a effectivement acheminés dans les délais les plus brefs.

Parallèlement, sur la proposition du secrétaire d'Etat à l'air, était décidé l'envoi de renforts aériens d'un ordre tel qu'à la fin de 1949 les effectifs de l'armée de l'air stationnés au Viet-Nam étaient doubles de ce qu'ils étaient au début.

Enfin, le Gouvernement décidait la création d'une armée nationale vietnamienne. A ce sujet, je lis à nouveau un extrait de mon rapport:

« La formation de l'armée nationale vietnamienne doit être entreprise et précipitée. Cela exige un effort conjugué du Viet-Nam et de la France, du Viet-Nam qui doit, avec une résolution plus efficace que celle dont il a fait preuve jusqu'à présent, réunir les effectifs de sa future armée et en organiser les cadres, de la France qui ne doit pas hésiter à tenir ses engagements et à fournir loyalement à l'armée vietnamienne l'armement dont elle peut avoir besoin.

« Deux bataillons vietnamiens réguliers ont d'ores et déjà été constitués. Partout, le commandement français m'a fait l'éloge de leur valeur au feu.

« L'action de l'armée nationale vietnamienne se révèle indispensable pour parachever, après l'intervention de nos propres forces, l'œuvre de pacification dans certains secteurs choisis après entente préalable entre les autorités françaises et autochtones. Le Viet-Nam doit organiser à cette fin son armée nationale et son gouvernement doit, à ce propos, prendre ses responsabilités.

« La solution politique qui est intervenue au Viet-Nam ne permet plus moralement à la France de continuer à supporter seule les charges matérielles de la lutte contre le Viet-Minh. Il faut que, de propos délibéré, le gouvernement du Viet-Nam participe, en plein accord avec les autorités françaises en Indochine, au plan opérationnel qui y est poursuivi.

« Cela ne peut plus, au lendemain de la constitution d'un gouvernement central, s'exécuter par le recours sporadique aux unités de partisans. Une armée vietnamienne doit être réunie. Elle doit aussi être équipée, et c'est là la charge de la France.

« Il est certain que cet équipement n'est pas actuellemnt poursuivi à un rythme suffisant. Les difficultés que nous éprouvons à équiper le corps expéditionnaire ne justifient pas nos tergiversations, dont le motif profond est que certains de nos chefs militaires hésitent à permettre l'équipement complet d'unités locales importantes qui leur paraît présenter des risques certains.

« Le danger n'est peut-être pas négligeable, mais il ne nous autorise pas à pratiquer une politique qui rendrait vains les sacrifices du corps expéditionnaire en le privant de l'instrument adéquat d'exploitation de ses succès initiaux.

« L'exemple de la Cochinchine et du Tonkin doit nous prémunir contre cette erreur, et les résultats obtenus en Cochinchine depuis plusieurs mois par le général de La Tour constituent un précieux encouragement qui nous commande, si besoin est, le respect de stipulations que nous avons librement consenties. »

Tels étaient, mesdames, messieurs, les termes de ce rapport au Gouvernement sur la constitution, urgente et indispensable, d'une réelle armée vietnamienne. Je pense qu'il est aujourd'hui

plus urgent et plus indispensable que jamais de la constituer parce qu'elle est précisément, pour une très large part, la réponse au problème des effectifs qu'a posé M. Mendès-France.

Je ne me dissimule d'ailleurs aucunement qu'en la créant et en l'armant, nous faisons un acte de foi dans la perpétuité de l'amitié franco-vietnamienne. Mais je suis de ceux qui pensent que l'amitié de la France et du Viet-Nam est l'un des piliers les plus solides de notre Union française.

La constitution d'une armée nationale vietnamienne serait, en effet, s'il en était besoin, la preuve des intentions de la France et le critère de l'indépendance effective accordée au Viet-Nam et qu'il est indispensable de mettre pleinement en œuvre, selon l'interprétation libérale des accords du 8 mars 1949 que M. le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés définissait tout à l'heure à cette tribune en termes excellents.

Mesdames, messieurs, je prends acte de ses déclarations et je constate que celles faites par Sa Majesté Bao Dai à ce sujet sont formelles.

Je sais bien que cela ne doit pas empêcher la France de consentir l'effort immédiat de renforcement du corps expéditionnaire, qui est indispensable, mais je crois que cet effort doit être temporaire. Je pense, avec le général Billotte, qui s'en est expliqué dans le numéro d'octobre 1950 de *France outre-mer* qu'après la constitution de l'armée nationale vietnamienne « la campagne peut être poursuivie avec des effectifs métropolitains variant peu des effectifs actuels. »

Il n'est d'ailleurs pas sûr, je dois le dire à cette tribune, que la solution du problème des effectifs du corps expéditionnaire consiste en une augmentation massive de ces mêmes effectifs. Une autre politique d'effectifs est également possible et je souscris, pour ma part, à ce sujet, aux déclarations du général Billotte.

Reste le problème des crédits. Est-il vraiment insoluble? Pour répondre à cette question, force nous est bien de constater d'abord que le problème de la sécurité française prime, qu'on le veuille ou non, le problème monétaire. Car, il ne servirait absolument à rien de stabiliser la monnaie et d'assainir le franc, si, demain, l'invasion totalitaire occupait notre territoire et s'abattait sur nos foyers.

D'ailleurs, à ne considérer que les chiffres — je ne veux pas fuir ce débat budgétaire — il est facile de constater que l'effort budgétaire demandé n'est pas hors de proportion avec l'intérêt que présentent le maintien de l'indépendance des trois Etats associés d'Indochine et le rétablissement de la paix.

En raisonnant par grandes masses budgétaires et en arrondissant les chiffres, on peut prévoir, d'après les renseignements fournis jusqu'ici, que l'ordre de grandeur des dépenses annuelles de la France, déduction faite de l'aide américaine, sera de 2.640 milliards de francs. Le chiffre que donnait la presse ce matin, pour les dépenses d'Indochine, était de 220 milliards de francs. Mais, si l'on va aux sources, on se rend compte que ce chiffre n'est pas exact. Il n'est pas exact, d'abord parce qu'il ne comprend pas toutes les dépenses militaires de l'Indochine, ensuite parce qu'il comprend certaines dépenses militaires qui ne sont pas affectées à l'Indochine.

D'une part, ce chiffre de 220 milliards de francs englobe 20 milliards de francs de dépenses qui concernent les territoires d'outre-mer autres que l'Indochine, et qu'il faut donc déduire. En revanche, une somme de 18 milliards de francs inscrite au budget de la marine et une autre, de 18 milliards de francs également, inscrite au budget de l'air, concernent, elles, le corps expéditionnaire d'Indochine. De sorte que — le Gouvernement me reprendra si je me trompe — l'approximation peut être faite aux environs de 236 milliards de francs. Soit dit en passant, au moment où on nous annonce une concentration des pouvoirs que, pour ma part, je ne saurais qu'approuver et au moment où on annonce — ce que je souhaite encore — que le ministre chargé des relations avec les Etats associés va avoir la gestion autonome du budget de l'Indochine afin que toute soit plus clair, il est tout de même curieux que l'on avance un chiffre de 220 milliards auquel il faut en enlever 20, puis en ajouter 36 figurant dans d'autres budgets pour arriver à un résultat à peu près exact.

Il faudrait tout de même que le Gouvernement — qu'on me passe l'expression — accorde ses violons. Si budget autonome il y a, que toutes les dépenses militaires concernant l'Indochine, et elles seules, soient inscrites à ce budget !

Mais je reviens à mon propos. Sur 2.640 milliards de dépenses annuelles, il y a 236 milliards pour l'Indochine, c'est-à-dire moins du dixième des dépenses publiques annuelles.

Certes, cet effort est lourd, très lourd. Mais il doit être raisonnable de penser que nos alliés devraient en prendre une très large part à leur charge. La défense du Sud-Est asiatique contre un ennemi commun est une œuvre commune à laquelle tous doivent contribuer.

Si l'on admettait que la France seule, eu égard à sa situation privilégiée due à la présence française dans la péninsule indochinoise, continue à supporter la moitié de cette charge, celle-ci pourrait être réduite à moins d'un vingtième des dépenses publiques.

Qui ne voit, mesdames, messieurs, que, pour si important qu'il soit, l'effort reste faible si l'on considère que le but à atteindre, c'est la sauvegarde de l'Union française, le maintien de nos libertés, le rétablissement de la paix ?

C'est seulement — je voudrais ici le dire en toute gravité, mais en toute sincérité — si nous n'obtenions pas de nos alliés une aide proportionnée à l'effort considérable de la France pour la défense commune, que le problème pourrait être reconsidéré.

Reste le dernier argument de M. Mendès-France.

Il a réclamé le rassemblement en Europe de toutes les forces armées françaises pour faire face à un agresseur éventuel.

Mais le général Billotte lui répondait par avance, dans l'article que j'ai déjà cité, par ces considérations auxquelles je souscris encore :

« Une politique française résolue en Indochine, loin de faire tort à la défense de l'Europe, qui doit évidemment rester prioritaire, est au contraire un facteur déterminant, dans le temps et dans l'espace, de l'organisation et de la conduite générale de cette défense.

« S'il était vrai que la France désarmée en consacrant à son corps expéditionnaire le peu de forces et de matériel dont elle dispose, découvrirait son propre territoire, il est non moins clair qu'une France décidée à se donner en Europe une force à sa véritable mesure peut et doit plus que jamais remplir les obligations qu'elle a contractées vis-à-vis de l'Union française tout entière.

« Que serait, en effet, la position de la France en Europe et dans le monde sans l'Union française ? »

C'est là la vraie question du débat et c'est pourquoi je disais, au début de cet exposé, qu'il s'agit aujourd'hui encore de la défense de nos frontières.

M. le ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés, a dit avec raison en Indochine que la frontière du Rhin se défendait aussi sur le Fleuve Rouge. La paix est indivisible et c'est précisément parce qu'il s'agit aujourd'hui de défendre la paix que nous sommes d'accord avec M. Letourneau lorsqu'il déclarait à Saïgon : « Dans mon esprit, il ne s'agit pas pour la République française de faire une volte-face dans la politique suivie vis-à-vis des Etats associés, mais de poursuivre cette politique avec audace et le maximum de moyens qu'elle peut y consacrer. »

Il ne doit pas s'agir, en effet, aujourd'hui, mesdames, messieurs, de changer de politique, mais bien plutôt, à la lumière d'une situation nouvelle créée par l'arrivée de Mao Tsé Toung aux frontières du Nord-Viet-Nam, de reconsidérer les moyens d'une politique.

De ce point de vue, nous réclamons le renforcement immédiat en spécialistes, en effectifs, en matériel terrestre, aérien et naval du corps expéditionnaire.

Nous faisons confiance aux alliés de la France pour lui apporter, dans sa lutte difficile pour la sauvegarde du bien commun, de la paix, une aide urgente et indispensable.

Nous approuvons la concentration de pouvoirs réalisée entre les mains de M. le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés.

Nous ne croyons pas, en effet, que la solution préconisée il y un an par certains qui voulaient concentrer tous les pouvoirs militaires entre les mains du ministre de la défense nationale, et tous les pouvoirs politiques entre les mains du ministre chargé des relations avec les Etats associés soit viable.

C'est bien en sens inverse que doit se faire la concentration des pouvoirs, parce que le ministre qui est responsable d'une politique doit avoir en mains les moyens d'en assurer le succès.

Seulement, il ne doit pas s'agir là de simples déclarations de façade du Gouvernement, mais bien d'une mise en pratique effective de cette concentration de pouvoirs. Je dois dire, très franchement, que l'exemple que j'ai cité tout à l'heure à propos du budget nous laisse encore certains doutes à cet égard.

Nous pensons, mesdames, messieurs, que la création de l'armée vietnamienne, décidée il y a plus d'un an, doit être enfin effective dans les délais les plus brefs. Nous regrettons, d'ailleurs, que l'on ait tardé à la mettre en œuvre.

Nous croyons enfin que ces moyens doivent permettre le ralliement effectif de tous les Vietnamiens, quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent — car telle est toujours la politique de la France — autour du gouvernement central du Viet-Nam.

Je sais bien qu'il est de bon ton, pour certains, d'ironiser sur celui-ci. Mais je constate simplement que c'est après Caobang que le gouvernement anglais a établi des relations diplomatiques avec les gouvernements du Viet-Nam, du Laos et du Cambodge, et envoyé un ministre plénipotentiaire auprès des chefs d'Etat des trois pays.

J'observe que c'est après Caobang, le 31 octobre dernier, que les Etats-Unis d'Amérique ont fait valoir au gouvernement de New-Delhi l'effet salutaire qui résulterait sur la situation dans le sud-est asiatique de la reconnaissance par le gouvernement indien du gouvernement vietnamien.

J'observe enfin que les diplomates indiens démentent les rumeurs selon lesquelles ils songeraient à soumettre à l'O. N. U. la question des troubles d'Indochine.

Si je n'ai pas parlé à cette tribune de la solution éventuelle d'un recours à l'O. N. U. c'est que, pour ma part, dans la situation actuelle, je le crois au moins prématuré.

La mise en œuvre des moyens précités doit permettre de faire face à une situation difficile. Tous les moyens proposés peuvent et doivent être mis en œuvre. Mais je voudrais, en concluant, rappeler et souligner trois conditions indispensables.

Les deux premières ne dépendent pas seulement de nous. Il s'agit de l'aide urgente de nos alliés et du concours indispensable de l'armée vietnamienne. C'est seulement si, sur l'un ou sur l'autre point, nous devons connaître des déceptions que la France devrait reconsidérer le problème.

La troisième condition, c'est que l'opinion publique, qui a compris, à la lumière des événements du Nord Viet-Nam, quelles valeurs françaises et humaines défend le corps expéditionnaire, continue à l'entourer de sa sollicitude, de son affection, de sa vigilante attention.

Mesdames, messieurs, c'est vers notre admirable corps expéditionnaire que je voudrais me tourner avant de descendre de cette tribune.

Je voudrais, certes, lui dire à mon tour toute notre admiration et toute notre affection. Mais je veux surtout, par delà des paroles bien vaines, l'assurer qu'à l'issue de ce débat, l'Assemblée nationale lui donnera les moyens de soutenir son combat, parce que l'Assemblée nationale sait qu'il défend, aux frontières du monde libre, la paix de nos foyers et la liberté des hommes. (*Applaudissements au centre et sur quelques bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Badie.

M. Vincent Badie. Nous sommes un certain nombre, dans cette Assemblée, qui partageons les inquiétudes exprimées par les interpellateurs.

Les déclarations de M. Letourneau qui, avant d'être ministre des Etats associés, a été, pendant plusieurs mois, ministre de la France d'outre-mer, ne sont pas arrivées à atténuer nos regrets pour ce qui concerne le passé, ni à dissiper nos craintes pour ce qui concerne l'avenir immédiat. Aucun apaisement, basé sur des éléments précis, ne nous a été apporté.

L'Assemblée va engager sa responsabilité. Elle ne doit pas le faire sous l'action du chloroforme. Elle veut voir clair.

En ce qui concerne le passé, nous avons le sentiment que de lourdes responsabilités sont engagées. En dépit des missions, en dépit des voyages d'études, on n'a rien fait pour les préciser. Ce qui est plus grave, c'est que l'on se rend compte que l'on a essayé de les déplacer.

Le ministre des Etats associés a retenu la responsabilité des exécutants. Certains ont déjà été frappés. Des sanctions ont été prises contre le général Alessandri qui, depuis août 1949, commandait le Tonkin; contre le général Marchand, auquel on avait confié un poste de commandement des plus difficiles et des plus délicats. Demain, le général Carpentier ne sera-t-il pas lui-même atteint et écarté de l'Indochine ?

Une fois de plus, ce sont contre les seuls militaires que des sanctions sont prises, comme si nous avions affaire à des chefs incapables. Mais leur passé militaire atteste de leur valeur. N'est-ce pas plutôt qu'ils sont apparus comme des boucs émissaires par destination ?

Au moment où l'on s'efforce de reconstituer notre armée, où l'on demande au pays tant de sacrifices pour l'entretenir, on s'en prend à ses chefs, laissant peser sur eux la plus fâcheuse suspicion et le plus regrettable discrédit.

Cela jette le trouble et l'inquiétude dans l'esprit des troupes qui se demandent si demain ceux qui les dirigent ne seront pas à nouveau l'objet de sanctions aussi injustes.

Il fut un temps où le seul nom du chef donnait confiance aux hommes, qui ne cherchaient pas à en savoir davantage.

M. Jean Letourneau, *ministre d'Etat.* Voulez-vous me permettre une précision ?

M. Vincent Badie. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. Jean Letourneau, *ministre d'Etat.* J'ai le sentiment que votre intervention ne tient pas entièrement compte de la mienne.

J'ai voulu, et j'aimerais que l'Assemblée le comprenne bien, affirmer clairement que je prends sur moi les responsabilités et j'ai supplié — je demande que l'on relise mon texte — qu'on n'accuse pas à la légère des hommes dont j'ai montré combien étaient souvent cruelles les conditions de leur commandement, ce qui pouvait expliquer des défaillances passagères.

Ce ne sera qu'au terme d'enquêtes très minutieusement menées et qui dévoileraient des responsabilités graves que je proposerai des sanctions.

Je tiens à dire que M. le président du conseil a simplement procédé à des mutations dans le personnel, à la suite du rapport du général Juin, mutations qui ne comportent pour l'instant aucune espèce de sanction.

Je vous demande de prendre acte de cette déclaration. (*Applaudissements au centre.*)

M. Vincent Badie. Monsieur le ministre, je suis assez étonné de vos paroles.

Vous dites — mais c'est un euphémisme — que les généraux auxquels j'ai fait allusion ont été l'objet de mutations.

Mutation, lorsqu'il s'agit du général Alessandri qui commandait le Tonkin depuis août 1949 ? Mutation, lorsqu'il s'agit du général Marchand qui occupait un poste de commandement des plus difficiles et des plus délicats ? Est-ce au moment où la situation devient plus critique que ces officiers généraux devaient faire l'objet de mutations ?

Ne pensez-vous pas que l'homme de la rue estimera que, si vous les avez mutés, c'est parce que vous avez voulu prendre des sanctions contre eux ? Parlons sérieusement, je vous en prie.

M. Jean Letourneau, *ministre d'Etat.* Je parle très sérieusement et je précise que c'est le général Alessandri lui-même qui, étant à la fin de son séjour normal, m'a demandé que ce séjour ne soit pas prolongé.

M. Frédéric-Dupont. Je propose des mutations au sein du Gouvernement. (*Rires à droite.*)

M. Marcel Poimbœuf. Vous êtes sans doute amateur.

M. Vincent Badie. En fait, des sanctions ont été prises. D'autres interviendront peut-être demain contre les seuls généraux, contre les seuls militaires.

Mon dessein est justement de rechercher s'il n'y a pas d'autres responsables.

Posons d'abord la question de la responsabilité dans la conduite des opérations.

Je rappelle que le décret du 3 octobre 1948 portant fixation des pouvoirs du haut commissaire de France pour l'Indochine en matière de défense et de sécurité, dispose que le haut commissaire est assisté d'un conseil de défense. « Dans le cadre des directives reçues, le haut commissaire donne ses instructions d'ensemble à l'officier général commandant en chef et commandant supérieur des forces terrestres en Indochine. »

Le décret n° 49-1350 du 3 octobre 1949 fixant les attributions de l'officier général commandant en chef et commandant supérieur des forces terrestres en Indochine précise, dans son article 2: « Le général commandant en chef... » — écoutez bien ce texte, car il fixe les attributions spéciales et importantes du haut commissaire — « Le général commandant en chef et commandant supérieur des forces terrestres en Indochine reçoit ses directives du haut commissaire de France pour l'Indochine, responsable de la défense et de la sécurité du territoire. »

Ainsi, la responsabilité de la conduite de la guerre appartenait au haut commissaire, par délégation du Gouvernement.

L'autorité étant entière, la responsabilité ne peut qu'être également entière.

Cette responsabilité, d'ailleurs, est accrue par le fait que le haut commissaire avait tenu, lors de la réforme projetée des différents services de renseignements, à garder une autorité absolue sur ces services, affirmant en toutes occasions qu'il était le seul responsable devant le Gouvernement français de la sécurité de l'Indochine.

Le haut commissaire, qui avait la haute direction de tous les renseignements, avait donc pu suivre l'évolution des forces d'Ho Chi Minh, les concentrations, les mouvements de troupes. Il avait pu peser la menace.

Il y a un instant à peine, M. Paul Coste-Floret déclarait que dans un rapport qu'il avait adressé à ses collègues en septembre 1949, il avait déjà prévu — et il faut l'en féliciter — les dangers qui pesaient sur le Tonkin.

Nous nous trouvons donc en présence d'un haut commissaire qui a les pleins pouvoirs. Nous allons voir si l'on ne peut relever contre lui des fautes d'inexécution et des fautes dans la conduite des opérations.

Je pose à M. le ministre des Etats associés la question suivante: Pourquoi sommes-nous restés dangereusement faibles à la périphérie du Delta ?

Vous savez, ou vous avez pu savoir, quelles avaient été les décisions qui avaient été prises, le plan qui avait été arrêté.

Il avait été décidé que l'effort essentiel serait fait sur le Tonkin. L'évacuation des postes perdus en territoire ennemi, les postes de Bac Ninh, de Nguyen Binh, de Caobang, avait été prévue.

On avait également prescrit la constitution d'un périmètre de sécurité autour du Delta, avec de solides places d'armes, et la création de postes étoffés et appuyés par l'aviation.

Or, ce plan concerté, arrêté, n'a pas été observé.

Pour tenter de justifier cette inexécution on a invoqué des raisons politiques. Mais ces raisons n'étaient pas évidentes, lorsqu'on a discuté, au conseil de défense du 15 juin 1949 à Saïgon. Elles ne l'étaient pas davantage, le 25 juillet, à l'Elysée, au comité de défense nationale qui a entériné le plan proposé et qu'il eut été préférable d'observer.

Or, on est revenu sur cette conception de défense. Les postes importants ne furent pas organisés. Les réserves furent dispersées.

M. Henri Teitgen. Me permettez-vous une observation, monsieur Badie ?

M. Vincent Badie. Je vous en prie.

M. Henri Teitgen. Je m'étonne que vous ayez eu connaissance de renseignements aussi confidentiels. (*Exclamations à droite.*)

M. Vincent Badie. Ne devriez-vous pas plutôt vous étonner des révélations que je fais à cette tribune ? (*Très bien! très bien! sur certains bancs à droite et à gauche.*)

Je suis membre de l'Assemblée nationale, et j'ai le droit de me documenter là où je le juge nécessaire.

Si vous estimez que j'ai outrepassé mes droits, faites moi donc passer devant une commission d'enquête. Je fournirai des précisions extrêmement intéressantes, croyez-le. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Henri Teitgen. Il n'est pas question de cela.

M. Vincent Badie. J'ajoute qu'un parlementaire digne de ce nom a le droit...

M. Lucien Begouin. ...et le devoir.

M. Vincent Badie. Oui, et également le devoir de se documenter.

M. Edmond Barrachin. Aussi gênant que cela puisse être pour certains.

M. Vincent Badie. J'avais raison tout à l'heure de dire que nous ne pouvions pas prendre nos responsabilités sous l'effet du chloroforme...

M. Edmond Barrachin. Et de l'immobilisme.

M. Vincent Badie. ...qu'il fallait que nous y voyions clair, si nous voulions savoir exactement ce que nous devions faire.

Je vous démontre que les plans avaient été arrêtés, que les décisions avaient été prises, mais qu'elles n'ont pas été observes: les réserves ont été dispersées, rien n'a été fait pour fortifier la base d'Haïphong.

M. Paul Theetten. C'est très grave.

M. Vincent Badie. Oui cela est grave. Je voudrais qu'on nous indique pour quelles raisons a-t-on agi de la sorte. L'expérience, en tout cas, a déjà jugé.

M. Robert Bétolaud. Voulez-vous me permettre de présenter à mon tour une observation ?

M. Vincent Badie. Bien volontiers.

M. Robert Bétolaud. Je considère d'une gravité exceptionnelle, monsieur Badie, le fait que vous fassiez allusion, en séance publique, à des documents qui me paraissent par essence confidentiels.

Que vous les connaissiez, vous, je m'en réjouis. Mais si vous les connaissez, d'autres aussi peuvent en avoir eu communication. Je vous demande de mesurer l'étendue de ce risque.

Me tournant vers le Gouvernement, je le prie de bien vouloir ouvrir une enquête sur des fuites qui me paraissent inexcusables pour la raison que je viens de dire. (*Applaudissements au centre. — Exclamations sur certains bancs à droite et à gauche.*)

M. Paul Anxionnaz. Ce n'est pas la première fois que le fait se produit.

M. Frédéric-Dupont. M. Bétolaud a été très vigilant sur le sort de l'armée française!

Il a été aussi ministre avec M. Ramadier.

M. Robert Bétolaud. Et vous, monsieur Frédéric-Dupont, vous avez porté la francisque. Vous êtes qualifié pour parler. (*Rires à l'extrême gauche.*)

M. Frédéric-Dupont. Cela n'est même pas vrai.

M. Robert Bétolaud. Vous êtes un menteur!

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie, ne passionnez pas le débat.

M. Vincent Badie. Mesdames, messieurs, je pense vous avoir apporté, avec ces précisions et ces éléments, matière à réflexion, et avoir démontré quelle part de responsabilité incombait au haut commissaire qui avait, lui, la charge de la conduite des opérations.

Qu'on nous explique pourquoi le plan concerté n'a pas été observé.

On comprend ainsi les échecs douloureux que nous avons été obligés d'enregistrer.

La carence du haut commissaire s'est manifestée dans d'autres domaines. Vous avez tous entendu parler de ce scandale des piastres qui a été à peine effleuré, d'ailleurs, par la commission d'enquête. Le seul document public, le rapport Mariani, en fait entrevoir l'ampleur.

Les enquêtes auxquelles il a été procédé ont révélé le mécanisme de ce trafic: C'était la ronde des devises. Le véritable scandale, c'est incontestablement celui de la fraude sur les devises étrangères. On le trouve en toutes lettres dans la presse.

« Les importations clandestines de devises étrangères en Indochine donnent lieu à des spéculations dont il est difficile d'évaluer exactement l'importance, mais qui sont certainement considérables. Il existe en effet des marges très sensibles entre le cours des devises à Paris et à Saïgon, et l'insuffisance flagrante des effectifs de surveillance douanière ne permet pas d'effectuer un contrôle rigoureux. Puis il faut compter avec certaines complicités administratives. »

Quelqu'un a pu écrire avec juste raison:

« Sauf ceux qui se battent, sauf quelques fonctionnaires, sauf ces colons qui travaillent avec le fusil à portée de la main, presque tout est pourri en Indochine et on n'a rien fait pour y remédier. »

Le haut commissaire, pourvu de toute l'autorité qui lui avait été conférée par les décrets dont je vous ai cité les extraits, ne se devait-il pas d'essayer de mettre fin à ce trafic impunément exercé dans le dos de nos soldats qui se battent avec tant de courage et d'abnégation ?

D'autres fautes d'ailleurs peuvent être relevées. Vous le savez — on l'a dit au cours de ce débat — le danger était à la frontière chinoise, tant en raison de la présence de Mao Tse Toung que de l'existence dans le nord du Tonkin des forces les mieux organisées de Ho Chi Minh. Or pour tenir le delta et couvrir Hanoï, il fallait s'installer à Thai-Nguyen. On y renonce sous prétexte de difficultés. Par contre, on déclenche une opération dans le Sud sur Thai-Binh sous le prétexte de secourir une minorité menacée, et son chef, monseigneur Tug, manifeste son mécontentement lorsque les parachutistes arrivent dans cette région. Cela a été dit et ne peut être contesté.

La politique a donc imposé aux militaires de renoncer à une opération essentielle pour se disperser dans des opérations sans intérêt majeur. Il y a eu faute, et nous en subissons aujourd'hui les conséquences.

En quoi les chefs militaires sont-ils responsables de ces fautes commises dans la conduite des opérations ?

Et si l'on aborde le problème des effectifs et du matériel, on constate la même carence. Ce sont nos collègues, MM. de Che-

vigné et Frédéric-Dupont, qui vous ont démontré que, malgré les demandes pressantes et réitérées du commandement, le véritable probleme des effectifs n'avait pas été résolu, ni le problème du matériel, qui a pesé lourdement sur la situation en Indochine.

On ne peut pas dire que rien n'a été expédié, et je veux rendre hommage ici au secrétaire d'Etat à la guerre et à M. le ministre de la défense nationale de l'époque. Tout ce qui a pu être prélevé sur le stock d'approvisionnement de la métropole le fut sans attendre les règlements administratifs entre les départements. Mais dès ce moment-là, il fallait commander sans délai et fabriquer ce qui manquait, pour en disposer en 1950.

L'effort a été chiffré. On a proposé un collectif de 4 milliards de francs à présenter au nom du ministère de la France d'outre-mer. Ce collectif a été établi. Jamais il n'a été présenté à l'Assemblée nationale, et c'est ainsi que tous ceux qui se sont adressés à vous et au Gouvernement, c'est ainsi que tous les chefs responsables du point de vue militaire, malgré leurs demandes pressantes n'ont jamais reçu les renforts qu'ils avaient espérés ni le matériel sur lequel ils pouvaient compter.

En ce qui concerne le passé, il est difficile, par conséquent, d'écarter la responsabilité du haut commissaire en Indochine, et dans votre déclaration vous vous êtes bien gardé de dire un mot sur cette responsabilité; vous vous êtes bien gardé de parler de M. Pignon.

M. Jean Letourneau, *ministre d'Etat.* On voit que vous n'étiez pas ici, monsieur Badie, au moment où j'ai pris la parole, car j'ai fait son éloge et je l'ai couvert.

M. Vincent Badie. Eh bien, monsieur le ministre, permettez-moi de vous dire que ce sera une des raisons pour lesquelles je ne vous accorderai pas ma confiance...

M. Jean Letourneau, *ministre d'Etat.* Je ne m'attendais pas à ce que vous me l'accordiez, monsieur Badie. Cela ne me surprendra pas.

M. Vincent Badie. ...parce que, si vous couvrez ainsi de votre autorité — et l'Assemblée l'enregistrera — des hommes qui ont commis des fautes que j'avais le devoir de dénoncer et qui sont manifestes, nous sommes dès maintenant en mesure d'en tirer toutes les conséquences.

Ce qui est certain, c'est qu'en ce qui concerne le passé les fautes sont nombreuses. On a essayé d'en faire supporter aux militaires la responsabilité. Je vous démontre qu'en réalité, celui qui avait les pleins pouvoirs, c'est le haut commissaire, et vous faites son éloge. Une fois de plus, nous en prenons acte.

M. Jean Letourneau, *ministre d'Etat.* Celui qui a les pleins pouvoirs, c'est le ministre.

M. Vincent Badie. En ce qui concerne l'avenir immédiat, vous n'avez pas réussi non plus à dissiper nos craintes.

Que va-t-on faire ? Depuis bientôt deux mois, la bataille fait rage en Indochine. Des milliers d'hommes sont tombés sous nos couleurs. On a parlé de 16.000 morts et disparus.

M. René Pleven, *président du conseil.* Quand cela ?

M. Vincent Badie. Je serais heureux que le Gouvernement puisse démentir ce chiffre. Cependant, est-il vrai qu'en un mois nous avons eu autant de tués en Indochine qu'en ont eu en quatre mois les Américains en Corée ?

Qu'allez-vous faire ? Vous n'avez pas parlé, monsieur le ministre, dans votre déclaration, des renforts d'effectifs que vous pouviez prévoir. Nous n'acceptons pas que, sous le prétexte de secret militaire, vous ne nous donniez pas des chiffres. Nous n'acceptons pas de vous accorder notre confiance sans avoir le moindre élément d'appréciation. Vous nous parlez de votre effort futur, mais vous ne voulez pas nous indiquer quel en sera l'ordre de grandeur. C'est parce qu'il ne vous est pas possible de nous apporter le moindre chiffre.

Des renforts ont été mis en route. Ce sont ceux, vous le savez bien, qui sont prévus, selon l'expression consacrée, comme maintenance. Allez-vous retirer de nos territoires d'outre-mer des éléments, au risque d'affaiblir l'Union ? Allez-vous envoyer des hommes du contingent ?

Ce n'est pas possible, vous n'en avez pas le droit.

On a parlé de l'armée vietnamienne. Là encore, M. de Chevigné, M. Juglas, M. Frédéric-Dupont, vous ont démontré tout à l'heure qu'il n'était pas possible de se payer de mots. Cent cinquante mille vietnamiens, une armée de trois divisions ? Mais cela représente des mois et peut-être des années avant qu'on puisse les utiliser.

En ce qui concerne les renforts en matériel, allez-vous achever de vider l'armée métropolitaine de sa substance, faute d'avoir lancé des fabrications, puisqu'en 1949 déjà M. Paul Coste-Floret vous avait indiqué à quelles menaces nous serions obligés de faire face, et vous saviez à ce moment-là l'effort que nous commandait une situation déjà difficile ?

Qu'avez-vous fait ? Avez-vous accéléré le rythme de nos fabrications d'armements ? Avez-vous pensé que nous allions vivre sur un bien maigre avoir ? Un cargo, pour faire la traversée de Marseille à Saïgon, met plus d'un mois, et cependant le danger est imminent, et il faut parer au plus pressé.

Vous parlez du matériel américain, alors que jusqu'à ce jour rien n'a été conclu, rien n'a été précisé, et vous ne pouvez pas nous apporter sur ce point la moindre précision.

Il faut avoir le courage de le dire: les prétendus renforts d'effectifs sont un leurre; l'envoi de matériel américain dans le délai nécessaire, c'est aussi une illusion. Rien ne peut, pour des semaines, hélas! combler le trou creusé par l'imprévoyance gouvernementale.

Ce n'est pas avec l'assurance que vous nous avez donnée de ce qui sera fait demain, ce n'est pas avec ce magnifique mais problématique espoir que nous ferons face au danger qui nous menace et que nous pouvons avoir la certitude qu'on sauvera Haïphong, qu'on sauvera Hanoï.

Demain, nous risquons d'enregistrer, vous le savez, de nouveaux désastres.

Alors, que nous propose-t-on ? Des pouvoirs accrus. Mais comment se fait-il que vous ne les ayez pas demandés au moment où ils étaient le plus indispensables ? Des pouvoirs accrus au profit de qui ? Au profit de ceux qui ont mené cette politique de demi-mesures, qui consiste à affirmer qu'il faut défendre à tout prix l'Indochine et à agir comme si l'on voulait avant tout ménager la susceptibilité de certain parti politique ?

Au profit de qui ces pleins pouvoirs ? Au profit de ceux qui, par leurs errements, n'ont pas évité la situation critique dans laquelle nous nous trouvons en Indochine ? Au profit de ceux qui ont laissé se prolonger le scandale du trafic des devises autour de la piastre, au profit de ceux qui, par leurs défaillances, ont permis que la question douloureuse de l'abandon de l'Indochine puisse se poser d'une façon pressante, d'une façon angoissante, devant les consciences des meilleurs Français ?

Nous ne renierons pas l'œuvre admirable des Francis Garnier, des Rivière, des Courbet. Nous nous inclinons aussi, avec autant d'émotion et de respect que quiconque, devant ceux qui continuent, là-bas, à accomplir cette besogne si ingrate et si difficile, devant ceux qui meurent en combattant autour de notre drapeau.

M. Etienne de Raulin-Laboureur. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Badie ?

M. le président. M. Badie a déjà dépassé amplement son temps de parole, monsieur de Raulin.

M. Etienne de Raulin-Laboureur. Je voudrais simplement ajouter qu'ils se sont battus d'une façon magnifique. On ne l'a pas suffisamment dit.

M. Vincent Badie. Nous savons l'enjeu pour lequel ils combattent. Nous savons qu'ils se battent pour la cause commune du monde libre.

Vous nous conviez à de nouveaux efforts, vous nous demandez de nouveaux sacrifices. Nous les accomplirions si nous avions la certitude qu'ils pussent être salutaires, mais tout nous interdit de vous accorder un acte de foi.

On demande à l'Assemblée de prendre ses responsabilités. Nous sommes de ceux qui veulent bien les accepter, mais sous un gouvernement qui, par ses actes et non par ses propos, mérite notre confiance. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Djemad. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Abderrahmane Chérif Djemad. Depuis exactement quatre ans, le peuple vietnamien se bat pour défendre sa patrie et son unité, pour défendre sa liberté et son indépendance. Il se trouve donc en état de légitime défense.

Les Vietnamiens se battent pour leur patrie, car la vérité, disait Jaurès, est que partout où il y a des patries, c'est-à-dire des groupes historiques ayant conscience de leur continuité et de leur unité, toute atteinte à la liberté ou à l'intégrité de ces patries est un attentat contre la civilisation, une chute en barbarie.

Le sang généreux de Français, d'Algériens, de Tunisiens, de Marocains, d'Africains a coulé. Il a coulé abondamment pour une cause qui n'est pas la leur, mais celle de leurs propres oppresseurs.

Rien qu'à Caobang, M. Pleven annonçait le 19 octobre: unités engagées: colonne Charton, 1.600 hommes du 3e bataillon du 3e étranger et du 3e tabor; 1.000 hommes des troupes supplétives, 500 civils; colonne Lepage, 3.200 hommes des 1er et 11e tabors, un bataillon du 6e tirailleur marocain, un bataillon de parachutistes, soit 6.300 hommes. Manquants: 75 officiers, 282 sous-officiers et 2.809 hommes. Et le nombre des manquants des troupes supplétives, ajoutait-il, n'est pas encore connu.

Une dépêche de l'*United Press* vient d'annoncer que l'armée démocratique vietnamienne a repoussé une attaque lancée par 1.500 hommes du corps expéditionnaire dans le secteur de Canan. 209 soldats de ce corps expéditionnaire auraient été tués, 215 blessés et 65 faits prisonniers.

Parmi les tués se trouvaient un capitaine et plusieurs autres officiers, mais on ne dit pas combien furent tués parmi les coloniaux qui se trouvaient, comme presque toujours, en première ligne.

Et pour pallier l'insuffisance des effectifs, le Gouvernement a donné l'ordre de recruter sur place des soldats supplétifs. Pourtant, le Gouvernement sait bien qu'ils se refusent à lutter contre leurs compatriotes. C'est ce qui vient d'arriver dans le poste de Thaï Binh, au Sud d'Hanoï, où la quasi-totalité des troupes supplétives chargées de sa défense ont rejoint l'armée démocratique avec leurs armées, après avoir exécuté comme traître un soldat qui s'y refusait.

Mais cette mesure démontre combien le Gouvernement est aux abois. C'est ce qui explique les informations selon lesquelles le comité de défense nationale se propose de prélever des renforts dans ce qu'on continue à appeler publiquement l'Union française. En effet, le peuple de France ne veut pas répondre aux appels au volontariat. Il n'est pas dupe de la politique gouvernementale destinée à sauver les intérêts des colonialistes français.

Le 13 octobre, on pouvait lire dans les journaux d'Algérie, sous la rubrique « Informations militaires »:

« Nouvelles primes d'engagement ou de rengagement. Les primes d'engagement et de rengagement dans les forces armées, dont les taux nouveaux ont été récemment arrêtés, sont considérablement relevées.

« C'est ainsi que, pour un engagement de trois ans, elles passent de 4.500 francs à 36.000 francs. Pour un engagement de quatre ans, elles passent de 7.000 à 57.000 francs. Pour un engagement de cinq ans, elles passent de 9.500 francs à 78.000 francs.

« La prime de rengagement sera de 18.000 francs par année au lieu de 2.500 francs.

« D'autre part, la possibilité de s'engager pour deux ans a été rétablie, donnant droit à une prime de 18.000 francs.

« Pour prétendre à ces primes, les jeunes gens qui se présenteront devront être titulaires du certificat d'études primaires, du certificat d'aptitude professionnelle ou d'un certificat de scolarité équivalent. En outre, ils devront s'engager ou rengager dans l'armée de terre: infanterie, artillerie, génie, transmissions; dans l'armée de mer: certaines spécialités; dans l'armée de l'air: corps du personnel de spécialistes navigants ou non navigants.

« Enfin, dans ces mêmes armes spécialisées et corps, des primes d'engagement et de rengagement, également très substantielles, seront allouées aux jeunes gens qui ne peuvent justifier des certificats cités ».

Ainsi, le Gouvernement, en offrant des primes alléchantes, compte augmenter le nombre des engagements volontaires d'une part, et, d'autre part, s'apprête à utiliser les soldats du contingent normal pour la guerre du Viet-Nam.

Selon le vœu de *Franc-tireur*, selon le vœu des chefs socialistes de droite et de toute la presse marshallisée, les gouvernants français veulent prolonger la durée du service militaire, le rendre plus effectif aux jeunes musulmans en élargissant la conscription. Ils bloquent les salaires des ouvriers, augmentent les impôts qui écrasent les fellahs algériens, la plupart injustement imposés comme dans l'Aurès par exemple et dans les territoires du Sud, pour continuer cette politique désapprouvée, battue en brèche par les peuples de France et des colonies qui en font les véritables frais.

Voici que l'on envisage encore, comme l'annonce *Le Monde*, le prélèvement de quelques unités stationnées en Afrique, qui pourraient éventuellement grossir le corps expéditionnaire. Grâce au chômage et à la misère systématiquement organisés, les impérialistes veulent pousser les jeunes Algériens, les jeunes coloniaux, les jeunes Français, aux solutions extrêmes d'aventure et de désespoir, au volontariat.

Et pourquoi cette guerre ? En vérité, pour les impérialistes français, la guerre avait pour but de rétablir le joug colonialiste dans ce pays. Celui-ci était un modèle du genre puisque toutes les branches de l'économie du pays, sans exception, appartenaient à un monopole, la banque d'Indochine.

La guerre des impérialistes français est donc une guerre de conquête, une guerre injuste. Or, la situation du corps expéditionnaire français s'aggrave d'heure en heure. Pourquoi donc le Gouvernement français s'obstine-t-il à persévérer ? C'est que les impérialistes veulent conserver le Viet-Nam comme base militaire contre la Chine populaire et comme bastion essentiel du Sud-Est asiatique.

L'ancien correspondant de l'*Associated Press* à Saigon, M. Parmentier, rapporte en ces termes l'opinion des milieux diplomatiques américains:

« L'éventualité d'une troisième guerre mondiale n'étant pas écartée, le Viet-Nam et, par conséquent, l'Indochine, seront des bases directement accessibles si les Français, bien ou mal, s'y maintiennent ».

Ainsi, la guerre d'Indochine commencée comme guerre de brigandage colonial devient une guerre de préparation à une troisième guerre mondiale que veulent les impérialistes américains.

« Qu'on le veuille ou non, écrivait *Le Monde* du 29 juin 1950, la France apparaît de plus en plus en Indochine comme un élément avancé de lutte des nations occidentales contre l'extension indéfinie du communisme stalinien et de la puissance russe.

« La France n'a plus, depuis longtemps déjà, aucun bénéfice direct à espérer de cette action et la question reste posée de savoir si, dans son intérêt comme dans celui de la défense commune de l'Europe, elle doit engager très longtemps encore une part aussi considérable de ses ressources et de ses forces ».

C'est donc clairement confirmer ce que nous n'avons cessé de dénoncer ici et dans le pays, que ce sont les Français et les coloniaux qui fournissent et qui doivent fournir encore la chair à canon pour la troisième guerre mondiale, recherchée et préparée par les impérialistes américains.

Le peuple algérien, qui subit depuis cent quatre-vingts ans une domination colonialiste qui s'est affirmée dans tous les domaines: militaire, politique, économique, social et culturel, et qui s'est traduite par un état de guerre latent, le peuple algérien qui n'a jamais accepté cette oppression de l'impérialisme français, comme le prouve la lutte inaugurée par Abd El Kader, poursuivie par Mokrani et d'autres combattants valeureux, et qui n'a jamais cessé (*Applaudissements à l'extrême gauche*), le peuple algérien se devait, naturellement, de donner le ton et d'être à la pointe du combat contre la guerre du Viet-Nam.

C'est le grand honneur des dockers d'Alger, d'Oran, de Bône, de Bougie, c'est le grand honneur de nos fellahs chassant les recruteurs.

Ce combat est devenu, ensuite, celui de tout le peuple de France, celui de Raymonde Dien, de ceux de la Bocca, des dockers de la Pallice et de Nice, de Marseille, de Bordeaux et des combattants de la paix de Rennes. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Le peuple algérien sait, quand il le faut, donner des exemples de courage, de ténacité et d'endurance au mépris du feu et de la mort. Il sait se battre quand il juge qu'une guerre pour lui est juste.

Au cours de la dernière guerre, les sacrifices des peuples algérien, tunisien, marocain et des peuples de l'Afrique noire ont largement contribué à la défaite de l'hitlérisme. De 1939 à 1945, ces peuples n'ont ménagé ni leurs efforts, ni leur sang, car ils avaient la conviction de combattre pour une cause juste contre les pires ennemis de la liberté et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. L'héroïsme de leurs soldats s'est affirmé sur les champs de bataille de Tunisie, d'Italie, de France et d'Allemagne où ils ont laissé des dizaines de milliers de morts.

Mais les joies de la victoire furent de courte durée pour ces peuples, car les promesses solennelles qui leur avaient été faites furent foulées au pied et le colonialisme accentua son oppression.

Après la deuxième guerre mondiale, l'impérialisme américain étendit ses tentacules sur de nombreux pays coloniaux et dépendants, s'ingéra directement dans la politique et l'économie de métropoles comme la France et soutint l'administration colonialiste française et les classes exploitantes contre les justes aspirations des peuples d'outre-mer et contre les justes aspirations de la classe ouvrière de France.

La répression s'abat maintenant avec brutalité sur le peuple algérien — agression de Mascara, expédition punitive de Sidi-Ali-Bounab, pour ne citer que les derniers événements —

comme sur les peuples d'Afrique noire: emprisonnement des dirigeants du rassemblement démocratique africain de la Côte d'Ivoire.

Cette répression a non seulement pour but de maintenir les privilèges exorbitants des colonialistes, mais aussi de faciliter le recrutement de soldats pour la guerre contre la république démocratique du Viet-Nam.

Le peuple du Viet-Nam a, comme les peuples d'Afrique, participé à la lutte contre le fascisme. Il a porté de sérieux coups au fascisme japonais dans une période où les colonialistes français collaboraient avec lui.

La guerre qui est faite au peuple du Viet-Nam est contraire à la Constitution que le peuple français a approuvée. C'est une guerre injuste contre un peuple qui veut vivre libre. En effet, le peuple du Viet-Nam aspire à se débarrasser de l'oppression coloniale et de l'exploitation féroce de ses richesses nationales par la Banque d'Indochine et la Banque Morgan.

Le peuple du Viet-Nam veut en finir avec la famine endémique, la vente forcée de l'opium et de l'alcool et toute la misère résultant de l'oppression coloniale.

L'utilisation de peuples opprimés contre d'autres peuples opprimés n'est pas une méthode nouvelle, mais elle est de plus en plus odieuse.

Le recrutement de soldats en Afrique du Nord pour la guerre du Viet-Nam se fait à l'aide de sergents recruteurs, qui spéculent sur l'immense misère de la population.

En Afrique noire, des villages sont cernés, les hommes les plus forts enrôlés sous la menace, les engagements extorqués avec une empreinte digitale ou une croix en guise de signature. Les soldats du contingent originaires d'Afrique noire sont envoyés en Indochine sans engagement de leur part, comme l'a reconnu M. Max Lejeune, secrétaire d'Etat aux forces armées, à la tribune de l'Assemblée nationale, lors de la séance du 31 mai 1949, *Journal officiel*, page 2951.

L'utilisation des soldats d'outre-mer dans une guerre contre un peuple d'outre-mer, pour le maintien du colonialisme et pour l'aménagement de bases stratégiques nécessaires à l'impérialisme après ses revers en Indochine, est un des aspects les plus abominables de cette malheureuse guerre.

Votre intention, messieurs du Gouvernement, de renforcer vos effectifs au Viet-Nam en puisant dans notre pays la chair humaine nécessaire à votre guerre criminelle, échouera.

Si, jusqu'ici, vous avez réussi à tromper un certain nombre de nos jeunes compatriotes et à leur faire souscrire des engagements collectifs dont ils ignoraient exactement les conséquences, nous devons affirmer qu'aujourd'hui tous les Algériens sont fixés sur le caractère de votre guerre qui ne servirait qu'à accentuer leur propre oppression. Et même ces jeunes engagés par escroquerie morale se sont aperçus de la besogne que vous voulez leur faire accomplir.

C'est pourquoi le ministre des Etats associés lui-même a dû avouer que les échecs subis par les colonialistes français étaient dus à « une chute du moral des soldats ».

Nous nous expliquons parfaitement cette chute de moral qui est, en réalité, le refus formel des soldats algériens et marocains de participer plus longtemps à la tentative d'étouffement de l'indépendance du peuple le plus uni du monde.

Notre peuple ne permettra pas plus longtemps que vous sacrifiiez la fleur de sa jeunesse à vos profits impérialistes. Il saura s'unir encore plus résolument, dans une action plus étendue et plus efficace encore, pour empêcher que se réalise votre plan.

Faites la paix au peuple du Viet-Nam qui a droit à la paix parce que toutes les ressources de la France sont englouties dans la poursuite de la guerre au Viet-Nam et la préparation de nouveaux massacres. On sacrifie un milliard de francs par jour, alors qu'on réduit le budget de l'éducation nationale, alors qu'on supprime des centres de formation professionnelle accélérée, qu'on licencie des professeurs de cours professionnel, qu'on ne veut pas construire assez d'écoles pour scolariser toute la jeunesse algérienne.

Non! Vous voulez écraser, opprimer le Viet-Nam, parce que son président s'appelle Ho Chi Minh et que le président Ho Chi Minh est communiste, digne disciple de Lénine et de Staline.

Mais ce qui est certain, c'est que dans tous nos cœurs, dans tous les cœurs des coloniaux, retentissent toujours les mots de l'appel historique adressé par Lénine et par Staline, voici trente-deux ans, aux peuples musulmans de l'empire des tsars:

« Musulmans de Russie, Tartars de la Volga et de la Crimée, Kirghiz et Sartes de Sibérie et du Turkestan, Turcs, Tchtchenes et montagnards du Caucase, tous ceux dont les tzars et les oppresseurs de la Russie détruisent les mosquées et les temples, foulent au pied les croyances et les traditions,

« Désormais vos croyances et vos traditions, vos institutions nationales et culturelles sont déclarées libres et inviolables. Organisez votre vie nationale en toute liberté et sans entraves. Vous en avez le droit. »

Désormais était révolue l'ère où les bourreaux des peuples pouvaient, en toute tranquillité, exploiter les patries opprimées, les peuples coloniaux sur la moitié de la terre. L'accession des peuples parias en U. R. S. S. à la pleine indépendance, à la culture, soulève tous les opprimés du monde, qui voient, chez les peuples autrefois abaissés de l'empire des tzars, fleurir les déserts, s'élever les usines, s'ouvrir les écoles et chanter les poètes. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

En Ouzbekie, la nuit moyennâgeuse d'il y a trente-deux ans s'est disipée et voici qu'aujourd'hui des centaines de milliers d'ouvriers font marcher leurs usines.

La population mulsulmane de Kazakstan a vu, en 32 ans, l'analphabétisme reculer de 99 à 10 p. 100, alors qu'il est de 95 p. 100 en Afrique noire, en Tunisie, de 90 p. 100 en Algérie, de 40 p. 100 encore à la Guadeloupe. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Si tous les peuples opprimés du monde admirent leurs réalisations, les anciens peuples opprimés de l'empire des tzars ne restent pas sourds aux appels de ceux qui combattent pour leur libération nationale.

C'est l'U. R. S. S. qui a demandé l'admission du Viet-Nam à l'O. N. U. contre les colonialistes français soutenus par la délégation américaine. C'est l'U. R. S. S. qui a voté contre la tutelle italienne sur une partie de ses anciennes colonies. C'est l'U. R. S. S. qui a réclamé une enquête de l'O. N. U. dans les pays non autonomes contre les délégations atlantiques. C'est pourquoi, quelles que soient leurs croyances, les combattants anticolonialistes regardent l'U. R. S. S. comme le défenseur de la liberté de tous les peuples. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

C'est pourquoi, en octobre 1946, les 3.000 étudiants de Al Azhar, la faculté théologique du Caire, signaient une lettre de remerciements à l'U. R. S. S. et à Staline pour leur soutien indéfectible de la cause de l'indépendance égyptienne à l'O. N. U.

Les peuples ont appris, grâce aux réactionnaires, qu'il y avait une alliance nationale entre le pays du socialisme et les pays opprimés du monde entier. Ils savent que Staline est le guide de l'U. R. S. S., le théoricien de la question nationale et coloniale, le vainqueur du racisme hitlérien, l'ennemi juré du racisme anglo-saxon et du colonialisme occidental.

Aussi c'est vers la grande Union des Républiques socialistes soviétiques que se tournent tous les regards des opprimés qui luttent pour leur liberté et leur indépendance, qui luttent pour la paix.

Assez de veuves! Assez d'orphelins! Assez de larmes et de sang!

Rendez à l'Algérie ses fils, rapatriez le corps expéditionnaire, rendez aux parents leurs fils, aux épouses leurs maris, aux enfants leurs papas. C'est ce que toutes les organisations nationales algériennes se proposent de réaliser dans l'union et dans la lutte de chaque jour. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Viollette.

M. Maurice Viollette. Mesdames, messieurs, dans un débat aussi grave, vous pensez bien que je n'ai pas manqué au devoir qui s'imposait à chacun de nous d'apporter la plus grande attention aux déclarations de M. le ministre d'Etat.

Vous nous avez fait, monsieur le ministre, un compte rendu complet, loyal, de la situation en Indochine. Vous ne nous avez pas caché que vous avez trouvé là-bas des errements fâcheux, des fautes sérieuses. Demain, plus complètement informé, vous prononcerez, vous l'avez dit, les sanctions nécessaires.

J'observerai, d'abord, que, parmi les orateurs, les uns ont souligné les fautes militaires, les autres ce que j'appellerai les fautes civiles. M. Badie, spécialement, a prétendu qu'il n'y avait pas de fautes militaires et que le haut commissaire devait être responsable de l'exécution, même des ordres militaires.

Si des sanctions étaient prises contre des officiers généraux, que je ne discute pas, car j'ignorais même leur nom et, par conséquent, les actes auxquels ils ont été mêlés et les circonstances dans lesquelles ils sont intervenus, si vous les avez frappés, contrairement à M. Badie je pense que c'est votre droit.

Je me rappelle, pour mon compte, qu'en 1914, au cours du quatrième trimestre, le général en chef, qui s'appelait Joffre, a pris sous son autorité de changer quatre sur six de ses

commandants d'armée. Par conséquent, le droit du chef militaire de procéder à des sanctions pour fautes militaires est indiscutable.

Au demeurant, j'ai peur que certaines enquêtes n'aient été tout de même un peu laborieuses. Je crois que l'affaire de Langson est d'une gravité exceptionnelle, qu'elle dépasse, et de combien, le désastre de 1885. Il ne serait donc pas concevable, s'il y a des responsabilités militaires dans l'affaire de Langson, qu'elles ne fussent pas sanctionnées, quel que soit le chef qui ait donné l'ordre.

J'ai parlé de 1914. J'observe qu'au lendemain de Charleroi, le général Joffre a considéré qu'il devait enlever le commandement au général Lanrezac. Il n'y a point de raison pour qu'une jurisprudence aussi raisonnable ne s'institue pas dans les circonstances si douloureuses que nous envisageons.

Cela dit, je voudrais souligner rapidement, monsieur le ministre, les quelques préoccupations que j'ai au moment où je monte à cette tribune.

Il est de nos collègues, notamment M. Mendès-France, qui, paraît-il, parlent de la solution du conflit par des « moyens politiques ». Allons, parlons clair, qu'est-ce que cela veut dire ?

A prendre les mots tels quels, cela ne veut rigoureusement rien dire. Cela ne peut que cacher une intention, et cette intention serait la suivante: ce que nous demandons, c'est le rapprochement avec Ho Chi Minh, car c'est le seul moyen politique qui puisse être envisagé pour terminer le conflit.

Les orateurs qui m'ont précédé ont dit la vanité de la conversation avec Ho Chi Minh. Pour mon compte, je rappelle qu'au début de 1946, à cette même tribune, j'ai apporté une brochure signée d'Ho Chi Minh montrant comment, à cette époque déjà, l'ancien élève du séminaire révolutionnaire de Bakou était résolument hostile à la France, comment il cherchait à renouveler l'insurrection qui avait échoué en 1936.

Alors, aujourd'hui, on voudrait, après tant de faillites, reprendre les conversations avec Ho Chi Minh ! En vérité, quelle chimère ou quelle lâcheté !

Les conversations avec Ho Chi Minh, pourquoi et à propos de quoi pourraient-elles intervenir ?

Ce serait pour lui demander de nous faire la grâce de nous laisser nous retirer paisiblement ? Ce serait pour négocier avec lui je ne sais quel armistice aux termes duquel nous déposerions les armes et nous lui abandonnerions le matériel, moyennant quoi nous aurions la liberté de rembarquer ?

Car c'est cela qu'on nous demande. C'est cela qu'il y a au fond de la thèse des moyens politiques.

Or, qui donc peut envisager un seul instant la possibilité d'une opération de ce genre ? Comment ne pas concevoir que la sollicitation d'un armistice de cette nature serait absolument désastreuse et qu'on vérité l'opération nous couvrirait de ridicule et de honte ?

D'ailleurs, nous essuierions très vraisemblablement un refus et la France serait bafouée par Ho Chi Minh.

La France venant se mettre à genoux devant lui et lui demandant la permission de faire une suspension d'armes pour se rembarquer, comme il en serait fier et comme il nous ferait sentir sa fierté !

Nous n'aurions donc que la possibilité de nous rembarquer — permettez-moi l'expression — à chaud, d'essayer de refaire Dunkerque. Mais où sont les bateaux ? Est-ce que vraiment vous concevez un tel départ de l'Indochine, alors qu'une opération semblable était si difficile quand vous n'aviez que 30 à 40 kilomètres de mer à franchir ? Considérez ces espaces immenses. Il faut compter deux mois comme durée de rotation d'un bateau. Auriez-vous, dans ces conditions, la flotte nécessaire pour rembarquer 150.000 hommes, 60.000 civils et peut-être aussi 500 à 600 milliers d'Asiatiques, qui se sont compromis pour nous et que nous n'aurions pas le droit moral de laisser égorger par les troupes d'Ho Chi Minh ? (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite*)

Que résulterait-il, en réalité, de cette opération absolument vaine ? En vérité, une fois les premiers contingents embarqués, on verrait intervenir la poussée chinoise, dans un immense hallali contre l'armée française. Au fur et à mesure des rembarquements, dans les milliers d'hommes et les centaines de milliers de civils qui seraient sur la plage un sauve-qui-peut abominable viendrait constituer la page la plus douloureuse, la plus détestable de notre histoire, une page qui ne nous permettrait plus, à travers les siècles, d'oser lever la tête et de nous dire Français. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

En cet état des choses, une seule ressource: être victorieux. Il n'en est pas d'autre. Mais être victorieux, cela comporte, on vous l'a dit, l'emploi des moyens matériels et l'utilisation des hommes.

Oui, on a eu raison dans les critiques qu'on vous a adressées. Vous avez tardé à envoyer des renforts. Il n'y a donc pas que du parti-pris dans ces critiques. Quand on dit que le repli des postes a été nécessaire pour dégager des hommes, nous en sommes d'accord. Mais si, à temps, les hommes étaient arrivés pour soutenir les postes et constituer la ligne de bataille, les désastres — car il y en a eu ici et là — ne se seraient pas produits.

M. Vincent Badie. J'aime vous l'entendre dire et confirmer aussi qu'il n'y a pas, dans nos critiques, de parti pris.

M. Maurice Viollette. Monsieur Badie, j'expose ma thèse. Je ne développe pas la vôtre pour la raison, d'ailleurs, qu'elle ne m'a pas paru assez claire pour que je me risque à l'exposer pleinement. (*Sourires.*)

M. Vincent Badie. C'est une amabalité de votre part que j'enregistre avec plaisir.

M. Maurice Viollette. Ainsi donc, tout n'était pas vain dans le reproche qu'on vous adressait, monsieur le président du conseil, et il est vrai qu'il faut absolument que vous fassiez l'effort nécessaire.

Deux solutions: ou vaincre ou être rejeté à la mer. Vous n'avez pas le droit de nous laisser jeter à la mer. Que vous le vouliez ou non, il faut donc que vous ayez la victoire et les moyens de la victoire. Seulement, prenez garde ! Pour avoir les moyens de la victoire, il y a une précaution sur laquelle j'ai déjà insisté et sur laquelle je veux insister encore parce qu'elle me paraît essentielle.

Quand, à la tribune, on entend, comme nous les avons entendus, ces discours effarants, ces discours de Français venant renier la France et reprenant la parole abominable de Rebatet dans *Les Décombres:* « Je ne souhaite pour la France qu'une défaite rapide et irrémédiable », quand on entend à la tribune française de pareils propos, on ne peut que se tourner vers le Gouvernement.

Je sais bien qu'ici il y a un règlement. Mais je sais aussi qu'il y a le pays et que c'est dans le pays tout entier que se fait cette propagande. Je sais hélas ! parce que des collègues me l'on dit, qu'il y a des écoles normales où ces propos se multiplient. Je sais même qu'il est — on me l'a dit — un inspecteur d'académie qui professe ouvertement de telles doctrines. Or, nous sommes en guerre. C'est la guerre froide, dit-on. Seulement, la guerre froide, c'est encore la guerre. Et quand on est en guerre, monsieur le président du conseil, il n'y a pas de droit contre le droit de la nation. (*Applaudissements au centre, à droite et sur certains bancs à gauche.*)

Et le droit de la nation, c'est de vivre.

Ce n'est pas une raison parce qu'on vient nous dire ici que tout l'espoir est tourné vers l'Union des républiques soviétiques, ce n'est pas une raison parce qu'ici, périodiquement, on vient faire la prière à Staline, pour que les Français s'inclinent et n'entendent pas avoir un Gouvernement qui lutte à l'intérieur, de façon énergique, contre ces propagandes détestables, effroyables, qui démoralisent ce pays et qui ne peuvent plus être admises.

On nous parle d'épuration. Nous demandons, nous, l'épuration.

M. Paul Caron. Du parti communiste !

M. Maurice Viollette. Nous voulons des fonctionnaires loyaux, dévoués à la France et à la République. Nous voulons surtout que soit mis un terme à ces propagandes odieuses, à ces complicités inadmissibles grâce auxquelles on essaye de recruter à travers le pays, de démoraliser la nation et — c'est encore une façon de combattre — de casser le ressort de l'énergie française.

On multiplie les propos défaitistes, on essaye de glisser dans l'esprit de tous les Français le doute. On nous dit: « L'opération d'Indochine n'est pas populaire ». Je sais bien qu'elle n'est pas populaire. Mais je suis bien forcé de me rappeler l'article de 1939: « Mourir pour Dantzig ».

Il n'était pas non plus populaire de mourir pour Dantzig, et les Français ne sont pas morts pour Dantzig. Mais la France, elle, a bien failli mourir à cause de Dantzig. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Voyez-vous, mesdames, messieurs, c'est une chose redoutable que le ressort d'un pays qui se détend, et nous l'avons bien vu en 1938. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

En 1938, la mobilisation s'était faite presque dans l'enthousiasme. La veille ou l'avant-veille, un discours de Hitler avait

littéralement souffleté le pays. Il ressentait l'outrage, il ne le supportait plus. Mais quarante-huit heures après, ce pays n'était plus moralement le même. Il avait passé par une crise de peur. On lui avait annoncé que, désormais, les armes étaient inutiles, que les choses s'arrangeraient. Le ressort de la France était brisé, et on l'a constaté en 1940.

Pour l'Indochine, nous avons connu des faits analogues. Je ne veux pas revenir sur le passé et sur cette histoire infiniment douloureuse des négociations avec Ho Chi Minh. Je ne veux pas dire combien, en la circonstance, la France a manqué de doigté, de clairvoyance et de courage. Mais je crois sincèrement que le meilleur moyen d'assurer la paix...

A l'extrême gauche. C'est de faire la guerre !

M. Maurice Violette ... ce n'est pas de s'abriter derrière des généraux qui, parce qu'ils ne se sentent pas la force de dominer la bataille, ne donnent qu'un conseil: reculer, reculer.

J'ai fait allusion à ceux qui portent la responsabilité des événements de 1936 et de 1939. En Indochine aussi, peut-être avons-nous trouvé des chefs de cette espèce. Or, pour qu'un pays se tienne ferme et droit, pour qu'il garde toute sa valeur morale et tout son enthousiasme, il faut vraiment qu'il soit aidé.

J'évoquais dernièrement ici même les événements de 1887, l'affaire Schnœbelé. J'étais au lycée. Je me souviens qu'à ce moment toute la France était haletante: allions-nous tenir le coup après l'ultimatum que nous avions adressé à l'Allemagne ? Est-ce que l'Allemagne céderait ? Et, en vérité, il y avait comme un espoir que l'Allemagne ne céderait pas car, sous l'humiliation, l'esprit de revanche avait empoigné le pays tout entier.

Je sais bien qu'il y avait les chants de Déroulède et les tableaux de Neuville. Ce n'était peut-être pas de la peinture, ce n'était peut-être pas de la littérature, c'était tout de même le cœur de la France qui s'exprimait.

Je voudrais qu'il s'exprimât encore ! (*Applaudissements au centre, à droite et sur certains bancs à gauche.*)

M. Etienne de Raulin-Laboureur. Vivent les soldats de 1914 !

M. le président. La parole est à M. Triboulet.

M. Raymond Triboulet. Mes chers collègues, je n'ai ce soir ni le temps ni le goût de revenir sur le passé et je ne voudrais m'intéresser qu'au présent et qu'à l'avenir.

Je ne me crois d'ailleurs pas qualifié pour juger des responsabilités des hommes. Ainsi j'interviens dans le débat de ce soir et je n'assisterai pas, dans les circonstances actuelles, à la discussion de demain après-midi.

Je n'attaquerai les déficiences, le mauvais fonctionnement des institutions, les méthodes périmées que si, de cette critique, nous pouvons tirer des leçons et des remèdes pour l'avenir.

Qui oserait soutenir d'ailleurs, monsieur le président du conseil, même parmi les plus conformistes d'entre nous, que tout s'est passé pour le mieux, que l'administration a toujours bien administré et le Gouvernement bien gouverné ?

Ce n'est, en aucune façon, une opération politique, mais c'est un devoir pour tout homme politique français en ce moment, même et surtout pour les hommes politiques qui sont au Gouvernement, de constater le défaut capital, le vice essentiel de la politique menée en Indochine, c'est-à-dire la confusion des pouvoirs, l'hésitation dans le commandement, qu'a soulignée M. de Chevigné, le désordre et la routine de l'administration.

Alors, puisque le but est de demeurer en Indochine, but capital, comme M. Viollette vient de le dire avec tant d'éloquence, il n'est qu'un remède essentiel. Il a trois aspects, qui sont l'unité de commandement en Indochine, l'unité de commandement de l'armée française et, enfin, l'unité de commandement au Gouvernement et, partant, dans l'administration.

Unité, unité et encore unité.

En Indochine, d'abord, il faut, c'est du moins ma conviction profonde, un commandant civil et militaire, qui soit, pour le moment, un militaire.

Le président du conseil à qui j'exposais cette thèse il y a quelques jours, me disait que c'était non pas une question de principe, mais une question d'hommes. Mais je suis persuadé que le plus souvent on ne trouve pas d'hommes parce qu'on ne veut pas en trouver. Il y a en France beaucoup d'hommes valables et ce ne sont pas, d'ailleurs la plupart du temps, ceux qui se poussent et qui arrivent; mais on peut les trouver.

Je crois qu'en l'espèce il faut choisir entre les principes et les faits. D'aucuns, en effet, font valoir ce principe de la suprématie du pouvoir civil qui serait seul responsable. Je suis entièrement d'accord avec eux, c'est le principe général. Mais ce principe a toujours souffert, dans les circonstances difficiles, des tempéraments.

Prenez l'exemple, au lendemain de l'armistice — et non plus dans une situation de guerre — de l'occupation en Allemagne: tous les alliés, Soviets compris, ont institué des occupations militaires où les commandants civils et militaires étaient des militaires.

Si bien qu'en Indochine, où il y a vraiment une situation de guerre, on le reconnaît aujourd'hui, se pose l'alternative suivante: ou bien nous maintiendrons la situation actuelle, et elle se juge à ses fruits — si le haut commissaire civil n'a pas démérité, je veux bien en croire M. Letourneau, on ne saurait du moins prétendre qu'il a très bien réussi — ou bien, puisqu'il faut avant tout terminer cette guerre véritable — M. de Chevigné a très justement insisté sur cette nécessité absolue — vous donnerez inévitablement le pouvoir à un chef militaire valable, lequel, permettez-moi cette expression triviale, mettra dans sa poche le haut commissaire civil.

Il vaut infiniment mieux alors faire coïncider le fait et le droit, nommer un chef militaire valable gouverneur civil et militaire, au moins jusqu'à ce que la situation soit rétablie, ce qui, entre autres avantages, me paraît le seul moyen de redonner d'un coup un moral « à la hauteur », un moral supérieur à ce qu'il est actuellement, au corps expéditionnaire.

Ce moral s'est maintenu très largement, mais il a besoin de ce coup que vous ne pouvez lui donner qu'en nommant un gouverneur civil et militaire qui soit un chef militaire.

L'unité de commandement est nécessaire aussi dans l'armée française.

Je supplie mes collègues, devant le danger que court le pays, de laisser de côté les querelles politiques. Puis-je rappeler les derniers mots que m'a adressés M. Biondi qui était un collègue charmant, auquel je me permets de rendre hommage du haut de cette tribune, alors que je lui faisais part des idées que j'expose actuellement. A propos d'un chef militaire, M. Biondi me disait: « Je sais, il n'a pas nos idées politiques, mais c'est un type formidable; dans ces conditions, c'est lui qu'il faut nommer. »

Actuellement, nous devons absolument faire taire nos querelles politiques ou les suspicions que tel chef cherche à faire planer sur tel autre. Cherchons les hommes valables du point de vue militaire, sans nous préoccuper d'autre chose; et puisque le rapport de M. Le Troquer sur l'organisation de la défense nationale, dans son article 15, spécifie que l'état-major doit être commandé par un officier général, chef d'état-major général, que ce chef d'état-major général doit présider le conseil des chefs d'état-major, il faut créer ce poste.

Actuellement, nous avons un conseil à trois: trois chefs d'état-major, chacun pour leur arme. Il n'y a même pas de coordonnateur. Du moins, c'est l'officier général le plus ancien, mais, en fait, il n'a aucune autorité sur ses deux autres collègues.

Il n'est pas un chef, pas un diplomate étranger qui ne demande avec insistance quel est le chef des forces armées françaises. Il n'est pas un militaire français qui n'éprouve cruellement les méfaits de ce que j'appellerai un trou par en haut.

C'est ce qui nous interdira, je le crains, de réaliser notre programme de réarmement. C'est ce qui explique en grande partie nos échecs en Indochine.

Le commandant d'un théâtre d'opérations comme celui d'Indochine, théâtre dur et difficile, doit avoir un répondant dans la métropole, qui l'appuie efficacement et le couvre, un supérieur, militaire comme lui, un patron véritable, l'officier général chef d'état-major général prévu dans le projet qu'a déposé devant vous la commission de la défense nationale.

Enfin, l'unité dans le Gouvernement est nécessaire.

Ce supérieur militaire dont nous venons de parler, aurait été, vous le sentez, d'autant plus indispensable qu'il n'y a unité de cammandement ni dans l'administration, ni dans le Gouvernement.

En fait — et même en droit, les choses sont diablement compliquées — en fait, quels étaient les supérieurs du commandant du théâtre d'opérations d'Indochine ? Il y avait le haut commissaire, bien sûr, mais, en même temps, le président du conseil, le ministre de la défense nationale, les trois secrétaires d'armes et les trois chefs d'état-major, chacun pour son arme, le ministre de la France d'outre-mer, le ministre des Etats associés, sans oublier le ministre des travaux publics qui, à certains égards, s'intéressait à l'Indochine; et ne perdons pas non plus de vue le contrecoup des décisions du ministre des finances et du secrétaire d'Etat au budget.

Vous-même, monsieur le président du conseil, avez souligné dans votre déclaration devant cette Assemblée, le 19 octo-

bre 1950, que le problème des fonds spéciaux du Trésor, sans avoir, d'après vous, une influence directe sur les opérations, avait pu préoccuper le commandement.

On nous dit, je le sais bien, que le président du conseil coordonnait, qu'il coordonne et qu'il continuera de coordonner. Mais quand tant de gens ordonnent, pensez-vous qu'il soit possible de coordonner utilement ? Non, et l'expérience le prouve surabondamment.

Ainsi, quand une guerre menace de détruire des Etats associés aussi importants sous tous rapports — des points de vue national et international — que les Etats associés d'Indochine, si étroitement associés que leur ruine menacerait la France même, comme l'a si bien dit notre collègue M. Aumeran, le commandant du navire ne peut rester dans sa cabine à peser les décisions de son équipage et à les combiner, il faut qu'il prenne lui-même le commandement.

Je le sais bien, monsieur le président du conseil, c'est ce sentiment de votre responsabilité et de l'indispensable exercice de votre autorité qui vous ont amené enfin à déléguer tous vos pouvoirs à M. Letourneau, ministre des Etats associés, d'après ce que nous dit la presse, pour la mise en œuvre de tous les moyens nécessaires à la politique française en Indochine. J'approuve cette décision tardive, mais je viens ici vous adjurer qu'elle soit suivie d'effets véritables. La décision de déléguer ces pouvoirs ne fera qu'aggraver le désordre s'il n'y a pas une unité profonde d'esprit dans votre Gouvernement pour que cette délégation soit réelle, si tous vos ministres n'y consentent pas effectivement.

Il faut que le ministre des Etats associés ait des pouvoirs et les moyens de les exercer. Je pense, sans en être absolument sûr, que vous nous rassurerez sur ce point.

En effet, en admettant même le consentement sans réserve de tout votre cabinet, monsieur le président du conseil, il restera à vaincre, d'une part, des difficultés administratives inévitables et, d'autre part, cette force d'inertie colossale qu'une administration anarchique oppose à l'action des gouvernements.

Il est inévitable, par exemple, que dans tout conflit interministériel on soit obligé de remonter jusqu'à vous malgré la délégation que vous avez donnée à M. Letourneau, car votre délégation ne peut empêcher que M. Letourneau, dans bien des problèmes, soit juge et partie et, de ce fait, votre délégation ne peut correspondre alors qu'à une sorte de priorité accordée à l'avance aux demandes de M. Letourneau.

Mais il y a pire. J'ai cité tout à l'heure le chevauchement des autorités ministérielles. Il y correspond un chevauchement budgétaire qui fait vraiment peur.

Or peut-on concevoir un pouvoir réel qui ne soit pas appuyé sur des possibilités budgétaires ? Jusqu'à présent le ministère des Etats associés émarge au budget de la France d'outre-mer. Mais en 1951 que déciderez-vous ?

Si vous créez à ce moment-là un budget spécial, y joindrez-vous un compte spécial « Etats associés » ? Ce qui vient du budget de l'air — soit, si je suis bien renseigné, un peu plus de 20 milliards de francs pour 1950 — et du budget de la marine — soit environ 17 milliards — le joindrez-vous à ce compte spécial pour faire ce bloc de 190 milliards de francs dont parle la presse, au lieu, d'ailleurs, des 210 milliards de francs qui avaient été préalablement annoncés ?

Mais, mes chers collègues, comment faire gérer effectivement par le ministère des Etats associés, par ce ministère d'état-major qui n'a ni services, ni cadres, ces parties tirées de budgets voisins. Sans doute peut-on l'admettre, et encore cela me paraît difficile, pour les crédits de personnel et de fonctionnement; à plus forte raison cela paraît impossible pour le matériel.

Il me semble que M. Letourneau, qui n'a pas de budget spécial, ne pourra faire autre chose que passer des commandes directes aux services, d'ailleurs très mal centralisés. J'hésite même à les citer devant l'Assemblée. Qu'il me suffise de dire que, pour les munitions et armes légères, il s'agit de la D. F. A., qui dépend du secrétariat d'Etat à la guerre, que l'intendance dépend, en principe, de chaque arme et est coordonnée par le secrétariat aux forces armées, que, pour l'air, il faut passer commande à la D. T. I. tandis que pour la marine il faut s'adresser à la D. C. N. A.

La délégation donnée à M. le ministre des Etats associés signifie-t-elle une priorité, jusqu'à nouvel ordre absolue et permanente, des commandes passées par lui à ces différentes administrations ?

Je n'ai pas fait état de tout cela, mes chers collègues, pour vous porter au découragement; je l'ai fait au contraire pour encourager le cabinet tout entier à voir avec précision les difficultés et les résoudre.

Permettez-moi, pour conclure, une comparaison autorisée par la session actuelle de Strasbourg: nous avons approuvé à titre personnel l'abandon de souveraineté qu'entraînerait la position du Gouvernement sur l'armée européenne, mais nous avons craint à juste titre que les avocats choisis par le cabinet ne fussent ni convaincus eux-mêmes, ni très convaincants.

Nous approuvons aujourd'hui l'abandon des prérogatives ministérielles qu'entraîne la délégation donnée à M. Letourneau. Nous croyons même les responsables de notre pays soucieux de sauver l'Indochine et la France. Mais l'enjeu est trop lourd, mes chers collègues, le prix est trop sanglant pour que nous ne déclarions pas nettement:

Vous êtes enfin, nous le croyons, dans la bonne voie. Mais vous avez le devoir d'y progresser rapidement.

Si vous êtes incapables de réaliser l'unité indispensable de commandement sur les trois fronts que j'ai cités, en Indochine, dans l'armée, dans l'administration et au Gouvernement, si l'on vous oppose trop d'obstacles et si vous êtes incapables de les franchir, alors laissez à d'autres le gouvernail. (*Applaudissements à droite.*)

M. le président. Conformément aux propositions de la conférence des présidents, entérinées par l'Assemblée, la séance est suspendue et sera reprise demain, jeudi 23 novembre, à neuf heures et demie, pour la suite du débat.

(*La séance, suspendue à vingt-trois heures cinquante-cinq minutes, est reprise le jeudi 23 novembre, à neuf heures et demie, sous la présidence de Mme Poinso-Chapuis.*)

PRESIDENCE DE Mme GERMAINE POINSO-CHAPUIS, vice-présidente.

Mme la présidente. La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion générale des interpellations sur la situation en Indochine.

Voici les temps de parole encore impartis au Gouvernement et à chacun des groupes:

Gouvernement, 41 minutes;

Groupe communiste, 44 minutes;

Groupe S. F. I. O., 38 minutes;

Groupe du parti républicain de la liberté, 13 minutes;

Groupe d'action démocratique et sociale, 13 minutes;

Tous les autres groupes, 15 minutes chacun, à l'exception du groupe du mouvement républicain populaire, du groupe des républicains indépendants, du groupe radical et radical-socialiste et des isolés, qui ont dépassé leur temps de parole, respectivement de 6 minutes, 1 minute, 14 minutes et 8 minutes.

La parole est à M. Anxionnaz, qui use d'un temps de parole qui lui a été cédé.

M. Paul Anxionnaz. Mesdames, messieurs, il aura fallu sans doute le sacrifice de nombreuses centaines de Français pour que la sorte de torpeur qui atteignait notre pays et notre opinion depuis trois ans touchant les affaires d'Indochine fût dissipée.

Je souhaite que ce débat puisse dégager une pensée claire et ferme, une volonté sachant où elle va. Dans ces conditions, le sacrifice de ceux qui sont tombés n'aurait pas été vain.

Le problème indochinois présente deux aspects; l'un d'eux a été mis en évidence très fortement par les orateurs précédents; c'est l'aspect que j'appellerai local, qui a trait aux rapports entre la métropole et cette partie de l'Union française; l'autre, non moins important à mon sens, tient à ce fait que la guerre d'Indochine est de plus en plus un des éléments de cette gigantesque guerre froide que le totalitarisme fait peser sur la planète.

S'agissant du premier aspect du problème, plusieurs de nos collègues ont insisté tout particulièrement sur le chiffre des effectifs. Ils ont dénoncé, à cet égard, avec plus ou moins de vigueur, des insuffisances. Sans doute, ont-ils affirmé, fallait-il opérer des relèves à une cadence plus accélérée; mais il fallait encore envoyer des renforts.

Je ne suis pas aussi catégorique qu'eux. Je ne suis pas sûr que l'affaire d'Indochine se ramène surtout à un problème d'effectifs. A cet égard, me serait-il permis, sans indiscrétion excessive, de souhaiter que le Gouvernement nous communiquât son opinion précise ? Peut-être même pourrait-il l'étayer de l'avis des compétences qui avaient été adjointes à M. Letourneau dans son voyage.

En réalité, il semble bien que c'est moins de renforcement d'effectifs que de l'envoi de quelques éléments spécialisés et surtout de matériel qu'aient besoin nos troupes. Tout un dos-

sier doit être à nouveau plaidé, avec plus de force encore, auprès de ceux qui peuvent nous fournir ce matériel. J'espère que le Gouvernement n'y manquera pas.

Se pose aussi un problème de méthode. Il faut abandonner le procédé des « petits paquets », qui fut maintes fois dénoncé ici même et dont on a cherché, longtemps et vainement, l'explication qui, je pense, peut se dégager de la façon suivante: il semble que, pendant des années, on se soit toujours refusé à opérer avec énergie et brutalité contre l'ennemi, parce que, sans doute, on avait, çà et là, l'intention — ou secrète ou avouée — de négocier quand même avec lui.

J'espère que cette politique est définitivement condamnée et qu'il n'est dans l'esprit de personne d'y revenir. Je souhaite que des assurances formelles nous soient données sur ce point.

M. le ministre chargé des Etats associés a reconnu que des faiblesses, des insuffisances s'étaient manifestées. J'aurais voulu qu'il les marquât avec plus de fermeté. Certes, le sentiment qu'il exprime lorsqu'il couvre ses collaborateurs est d'une qualité assez relevée. Je lui rends cet hommage. Mais est-il bien sûr qu'il réponde aux besoins de la situation présente et qu'il corresponde au rôle essentiel de l'exécutif ?

En effet, si tout le monde s'inspirait de cet exemple moral de M. le ministre, si M. le haut commissaire lui-même couvrait ses collaborateurs, et ainsi de suite, du haut en bas de la hiérarchie administrative ou militaire, nous connaîtrions, sur une vaste échelle, ce mal qui tend à s'implanter dans nos administrations, à base de morale sans obligation ni sanction, qui fait que l'avancement des civils et des militaires est indépendant de leur rendement propre, aussi bien de leurs actions d'éclat que de leurs insuffisances.

Je suis persuadé que ce n'est pas votre sentiment, monsieur le ministre, mais je serais heureux que vous nous en donniez une assurance renouvelée.

M. Jean Letourneau, *ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés.* Je vous la donne très volontiers, monsieur Anxionnaz.

M. Paul Anxionnaz. Vous avez pris des mesures; vous avez déplacé, dans l'intérêt du service, de hauts personnages militaires; sans doute avez-vous bien fait; cela rentre dans vos attributions; mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit, on l'a prouvé, de subordonnés.

Je ne suis pas hostile — il s'en faut de beaucoup — à M. le haut commissaire. Tous ceux qui l'ont approché ont trouvé en lui un homme honnête et sérieux, qui du reste avait une conscience très précise de ses propres limites. Il n'avait pas sollicité le poste qu'il occupe; il l'avait même refusé, disant qu'il ne se croyait pas qualifié pour l'occuper et que certainement il serait, bien mieux que haut commissaire, un utile conseiller politique de celui-ci.

Du reste, monsieur le ministre, en déplaçant dans l'intérêt du service — ce qui inévitablement apparaît comme une sorte de sanction ou annonce une sanction — des militaires subordonnés à un fonctionnaire civil, vous paraissez considérer vous-même comme regrettable et fâcheux le décret qui les subordonnait au pouvoir civil. C'est que vous leur reconnaissez des responsabilités plus lourdes qu'aux autres. Or, il n'est pas de responsabilité sans autorité. On ne saurait admettre une politique qui ferait deux poids et deux mesures. Puisque vous frappez les uns, vous devez frapper les autres, surtout puisque ceux-là étaient subordonnés à ceux-ci.

Dans cette Assemblée, et plus encore dans le pays, monte une véritable irritation à l'égard de cette sorte d'inamovibilité perpétuelle de hauts fonctionnaires civils ou militaires. Nous aurons peut-être, dans un autre débat, aujourd'hui même, l'occasion de mettre le doigt sur un abus de ce genre, aussi flagrant que celui que je me permets de signaler. Croyez bien qu'une discrimination — que je crois injuste — entre civils et militaires, surtout quand elle ne repose pas sur des textes, voire quand elle les viole, conduirait à aggraver encore cette crise du moral qui a été maintes fois dénoncée à cette tribune.

Mais, ce moral, d'autres causes l'ont miné. Comment voulez-vous, par exemple, que malgré leur courage, leur amour de la patrie, leur héroïsme, des hommes puissent se battre pendant des mois et des années dans un poste plus ou moins encerclé, mal approvisionné et mal ravitaillé, quand ils savent que, dans les grandes villes, à l'abri de leurs poitrines, certaine société décomposée, que l'on a dénoncée ici même, hier, règne et peut se constituer, grâce à une réglementation vraiment trop lâche sur le trafic des piastres, des fortunes scandaleuses ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs à gauche et à droite.*)

Autre cause de démoralisation: tous les Français voudraient que les pouvoirs publics fissent montre de plus d'énergie encore contre les campagnes abominables qui viennent d'où vous savez.

Tel est, mesdames, messieurs, schématisé, l'aspect local de ce drame.

Je regrette de ne disposer que d'une douzaine de minutes, qui m'ont été gracieusement concédées par un groupe voisin du mien. Je ne crois pas, par parenthèse, que le prestige de notre Assemblée sera grandi quand le pays saura que deux séances précipitées seulement ont été consacrées au débat sur l'Indochine et qu'on a réduit le temps de parole, non seulement des groupes, mais encore des ministres responsables, alors que cette même Assemblée est disposée à consacrer deux jours à une querelle au cours de laquelle, sans doute, plus d'invectives seront émises que de vérités utiles.

J'en viens au deuxième aspect du problème.

L'affaire indochinoise, tout le monde le sait, constitue de plus en plus une des manifestations de la guerre froide mondiale. La guerre est chaude en Indochine, elle est froide ailleurs, mais l'Indochine fait partie de l'ensemble.

L'U. R. S. S. visiblement s'efforce d'étirer, comme on dit, le dispositif allié, fixant en Corée quelque 350.000 hommes des troupes américaines, menant la guerre en Indochine, entretenant l'agitation et même la guerre en Malaisie, provoquant une agitation politique en Iran et même dans le proche Orient.

On assiste à la mise en place d'un dispositif conçu, dans le cadre d'une gigantesque opération, par un bureau de planing, qui pousse un pion ici, un pion là. Qu'y a-t-il en face ? Rien.

La situation créée par le vide militaire de l'Europe, dénoncé à cette tribune par les ministres responsables, reste inchangée. Jetez un coup d'œil à la carte de l'Allemagne des zones alliées; suivez le tracé de la zone soviétique; vous verrez qu'il existe un saillant de Cassel, qui pointe sa menace à moins de 150 kilomètres du Rhin et derrière lequel se trouve ce même dispositif, ce même ordre de bataille dont nous connaissons les lignes, tout prêt à être mis en action en quelques heures.

Et je voudrais bien que l'attention centrée sur l'Indochine, à la faveur des regrettables et douloureux événements dont nous discutons, ne détourne pas le Gouvernement de ce problème capital, qui reste aussi important aujourd'hui qu'hier, car l'organisation de la sécurité européenne reste le centre de gravité de toute la paix sur la planète.

C'est pourquoi je voudrais que, tout de suite, s'organise en face de ce planing adverse, un planing allié.

Je sais bien que le quatrième point de l'agenda de la conférence de Washington prévoyait la création d'un commandement commun. Je sais aussi quels sont les obstacles qui ont empêché que ce point soit abordé. Mais les événements récents, les prises de position nouvelles des gouvernements alliés, des résultats électoraux de fraîche date eux-mêmes, n'ont-ils pas modifié la situation ?

Ne pensez-vous pas que les négociations pourraient être reprises immédiatement en vue de la création d'un commandement suprême interallié qui permettraient de coordonner les réactions des Etats libres, face à ces puissances centralisées qui obéissent à une autorité unique ?

C'est encore une question à laquelle j'aimerais recevoir une réponse précise.

Voilà, mesdames, messieurs, condensées à l'extrême, pour répondre au désir de Mme la présidente, les observations que je voulais vous présenter. Je m'excuse auprès de vous de leur aspect décousu, dont je ne suis pas responsable.

Je dirai simplement, en conclusion, notre volonté que, de ce débat, se dégagent des intentions fermes, en sorte que le Gouvernement soit représenté partout par des hommes choisis d'après leurs qualités professionnelles, techniques et morales.

Nous demandons au Gouvernement d'affirmer sa volonté de maintenir la présence de la France et son prestige au profit des populations vietnamiennes.

Je voudrais encore qu'une assurance formelle me fût donnée sur un point déjà soulevé. J'y reviens. Il y a deux ans, de son banc de député, l'actuel président du conseil posait une question à l'un de ses prédécesseurs. Il lui demandait si le gouvernement était bien décidé à renoncer officiellement et définitivement à toute intention de négociation et de rapprochement avec Ho Chi Minh.

Il y a deux ans, les circonstances étaient peut-être différentes, les chefs du Gouvernement ne pouvaient peut-être pas, sans condamner leur ministère à la dislocation, prendre une position précise sur ce problème.

Je demande à M. le président du conseil de nous donner aussi, sur ce point, la réponse catégorique et ferme que nous espérions, il y a deux ans, et que les circonstances n'ont pas permis que nous recevions. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Christian Pineau.

M. Christian Pineau. Mesdames, messieurs, depuis plusieurs années que se pose le problème indochinois, c'est la première fois, réserve faite du récent débat, que nous délibérons avec une telle angoisse au cœur.

Il est plus difficile que jamais d'exprimer nos sentiments et de discuter froidement politique lorsque nous savons qu'en ce moment la vie de milliers, de centaines de milliers d'hommes est en jeu.

Nous connaissons aussi l'intérêt, l'émotion même, que nos paroles peuvent susciter chez ceux qui se battent pour nous, chez ceux qui, en Indochine, croient encore en nous. Manquer de respect à des hommes qui se battent et qui meurent n'a jamais servi une opinion ou une doctrine. S'il appartient aux hommes politiques de juger de l'opportunité d'une guerre et des moyens d'y faire face, ceux qui meurent pour le pays meurent toujours pour une noble cause. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

C'est pourquoi nous devons être unanimes — je m'exprime pour ceux qui pensent et parlent en Français — pour affirmer à ces hommes que, quelle que soit la solution politique adoptée, aucun de nous ne songe à les abandonner lâchement à leur sort et à refuser l'appui qui leur est nécessaire.

M. Jean Letourneau, *ministre d'Etat.* Très bien!

M. Christian Pineau. Nous devrions être unanimes aussi à ne pas nous servir des événements d'Indochine et d'erreurs militaires regrettables pour alimenter des propagandes et transformer ceux qui sont morts hier pour la France en électeurs pour demain.

M. Marcel Poimbœuf *et divers membres au centre.* Très bien!

M. Christian Pineau. Je le dis d'autant plus sévèrement que ceux qui, aujourd'hui, exagèrent les erreurs commises pour mieux les exploiter et trouvent insuffisant l'effort économique et financier que nous avons fait pour l'armée d'Indochine sont souvent ceux-là mêmes qui ont refusé de voter le budget du pays. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Je tiens, monsieur le ministre des Etats associés, puisque je manque à un usage qui veut qu'un parlementaire n'intervienne pas à propos des affaires d'un ministre appartenant à son département, à vous affirmer que, même si nous devions différer d'opinion sur certains points, je ne manquerai jamais d'affirmer devant nos mandants communs la profonde solidarité qui doit nous unir aujourd'hui.

M. René Pleven, *président du conseil.* Très bien!

M. Christian Pineau. Nous sommes, dans l'immédiat, devant un problème militaire: défendre le delta du Tonkin.

Cela pose un certain nombre de problèmes techniques et, en premier lieu, la réforme de notre commandement. Sur ce point, sans vouloir, comme vous l'avez dit très justement hier, monsieur le ministre d'Etat, livrer des noms en pâture à l'opinion publique, nous croyons tout de même indispensable que certaines sanctions, peut-être un peu spectaculaires, soient prises.

Il était de votre devoir — et je vous sais assez élégant pour le faire — de prendre sur vous toutes les responsabilités.

Cela n'empêche qu'un ministre ne trouve pas toujours les collaborateurs sur lesquels il peut compter et que, lorsque ces collaborateurs, sans manquer à leur devoir, n'ont pas la compétence indispensable, il peut être utile de les changer.

Ce n'est pas à nous d'en décider, c'est au Gouvernement, et nous comptons sur lui pour qu'il montre à cet égard la fermeté qui nous paraît indispensable.

Il faut aussi améliorer notre matériel et envoyer des renforts. Dans quelle mesure pouvons-nous ou ne pouvons-nous pas, au prix de cet effort, éviter le pire dans les semaines qui vont suivre? Je laisse à des hommes plus qualifiés et plus renseignés que moi le soin d'exprimer, dans la mesure où il est opportun de le faire, leur avis sur ce point.

Mais nous sommes bien d'accord pour que le maximum soit fait en vue d'assurer la sauvegarde de nos troupes, des civils français et aussi des centaines de milliers de Vietnamiens qui vivent ou se sont réfugiés à nos côtés et qui savent qu'ils n'auront plus, demain, si nous sommes chassés d'Indochine, que la perspective du massacre ou celle des camps de concentration communistes.

En fait, si nous pensions que le seul problème est de tenir pendant quelques semaines, voire pendant quelques mois, le débat serait vite terminé. Le pays ne refuserait pas et nous ne refuserions pas, en son nom, tous les sacrifices que le Gouvernement nous demanderait. Mais nous savons bien qu'il n'en est rien. Dans quelques semaines, dans quelques mois, la pression sera la même, que dis-je? elle aura augmenté. Il n'y a pas de raison pour que la force du Viet-Minh ne continue pas à s'accroître, mais toutes les raisons, au contraire, pour que les Chinois continuent à envoyer des armes, des munitions, voire des instructeurs et des renforts, et probablement en plus grande quantité que tout ce que nous pourrions faire parvenir en Indochine pendant la même période.

Le dilemme posé par M. Mendès-France: effort démesuré ou négociations qui signifieraient un départ, nous semble un faux dilemme, car les deux solutions proposées sont pratiquement impossibles.

Nous n'en avons pas moins été frappés par la force de son argumentation sur les conséquences que la guerre d'Indochine intensifiée et prolongée aurait sur notre économie, voire sur la sécurité de la métropole.

Je ne voudrais pas m'étendre longuement sur des difficultés budgétaires que cette Assemblée connaît et auxquelles elle aura, dans un très proche avenir, à faire face.

Nous savons bien que, sans risque d'une inflation dont les conséquences sociales seraient redoutables, nos moyens seront, pour 1951 et peut-être davantage encore pour les années suivantes, très limités, et nous devons maintenir un équilibre entre les efforts que nous avons à faire en Indochine et dans la métropole.

Loin de moi l'idée d'opposer, comme certains l'ont fait, l'effort d'Indochine et l'effort européen...

M. Paul Coste-Floret. Très bien!

M. Christian Pineau. ... et je suis tout à fait d'accord avec l'orateur qui déclarait hier ces deux efforts complémentaires.

Je dis simplement qu'il faut, entre eux, maintenir l'équilibre et que nous pouvons nous trouver avoir à faire face, en Europe même, à des difficultés auxquelles nous devons aussi être préparés.

Ce que je veux retenir, c'est que, si nous restons sur le plan des solutions purement militaires, nous ferons peut-être face à une situation donnée, mais qu'il nous restera éternellement à y faire face dans des conditions toujours plus difficiles.

Il faut donc — et l'opinion publique assimile mieux qu'on ne le croit cette idée — considérer l'action militaire comme le moyen de gagner le temps nécessaire pour mener à son terme une solution politique qu'on aura très exactement définie.

Ce qui est sérieux, c'est qu'une telle solution ait toujours été et doive toujours rester mouvante, car, chaque jour, l'évolution des faits modifie les données du problème.

Les solutions que nous avons proposées, il y a deux ans, lorsque nous demandions des conversations avec les représentants qualifiés du peuple vietnamien, n'étaient plus valables un an plus tard, lorsque le mouvement national s'était transformé, en partie en raison de notre inertie, en un parti d'obédience strictement communiste.

Ce qui était encore possible lorsque les troupes de Mao Tse Toung étaient à plusieurs centaines de kilomètres de la frontière tonkinoise ne l'était plus après la défaite nationaliste.

Le recours à l'Organisation des Nations Unies, solution difficile mais possible il y a quelques mois, ne donnerait pas aujourd'hui de résultat positif.

Et les solutions que nous proposerons aujourd'hui, nous savons de la même façon qu'elles seront peut-être dépassées demain si nous retardons toujours d'un quart d'heure les décisions à prendre. (*Applaudissements à gauche.*)

Il y a là comme une fatalité qui nous effraie. Nous avons entendu, depuis trois ans, sous des formes, il faut le reconnaître, de plus en plus prudentes, défendre la thèse que la France ne devait rien sacrifier de ses droits, de ses intérêts culturels et matériels en Indochine.

Nous reconnaissons, en particulier, l'importance des intérêts culturels que nous avons à préserver, encore que la guerre ne les serve en rien. Nous ne nions pas la légitimité des intérêts économiques de la France en Extrême-Orient. On nous pardonnera seulement de ne pas vouloir leur sacrifier inutilement la vie et la liberté d'être humains. (*Applaudissements à gauche.*)

Nous irons plus loin. Nous acceptons de nous placer sur le terrain où se plaçaient, il y a deux ans, ceux qui ne partageaient pas notre avis. Abandonnons, pour le moment, toute idéologie et parlons uniquement de ces intérêts français que l'on entendait préserver.

Nous savons bien qu'ils sont d'autant plus menacés que notre situation politique en Indochine s'amenuise. Nous n'ignorons pas dans quelles conditions d'insécurité vivent les planteurs — M. le ministre des Etats associés les rappelait hier — quelles difficultés d'exploitation connaissent les mines et les

entreprises industrielles, quelle est l'insécurité des transports, et nous savons que la situation économique n'a cesse de se détériorer malgré le courage des civils qui ont continué à faire leur métier, c'est-à-dire leur devoir.

Si, demain, l'expérience militaire se révélait insuffisante, si nous perdions l'Indochine dans les conditions où nous la perdrions, que resterait-il de tous ces intérêts ? Cela n'est en rien du défaitisme, mais l'affirmation renouvelée que l'on ne sauve pas les hommes et les choses avec des formules et des intentions.

Tout perdre pour ne rien céder n'est pas une politique, et nous savons que le capitaine le plus héroïque n'a le droit de mourir sur son bateau qu'après avoir tout fait pour le sauver. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre.*)

Au demeurant, nous avons dû céder et nous céderons d'autant plus que nous tarderons à céder ce qui ne peut plus ne pas l'être.

A quelle solution politique pouvons-nous nous arrêter aujourd'hui ?

Je sais que le Gouvernement a compris la nécessité de faire un pas de plus dans la voie de l'indépendance vietnamienne. Le fait même d'envisager le renforcement — je pourrais presque dire la création — d'une armée du Viet-Nam, a des conséquences politiques inéluctables, et il serait particulièrement maladroit de dissocier aujourd'hui l'une des autres. Il est même indispensable de faire connaître à nos partenaires notre bonne volonté; sinon quels risques courrions-nous d'armer des hommes auxquels nous ne donnerions pas, en même temps, le sentiment qu'ils se battent pour leur propre cause ! (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Je laisse de côté le cas personnel sur lequel ont eu lieu des polémiques aujourd'hui dépassées, celui de l'empereur Bao Daï. Nous avons eu, sur ce point, des opinions divergentes. Nos opinions diffèrent sans doute encore, mais l'essentiel n'est pas l'homme, c'est le peuple vietnamien, et c'est à lui qu'à travers n'importe lequel de ses représentants, les promesses doivent être faites. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Les engagements que nous avons à prendre doivent être formels, garantis.

Il est un fait regrettable — ayons le courage de le reconnaître — c'est que, sans renier nos promesses, nous n'avons pas toujours donné aux populations d'outre-mer l'impression que nous étions fidèles, dans leur exécution, à l'esprit généreux qui nous animait lorsque nous les faisions.

M. Henri-Eugène Reeb. C'est exact.

M. Christian Pineau. N'ayons pas d'illusions. La création d'une armée vietnamienne et les promesses qui en sont le corollaire ne donneront pas de résultats immédiats. Je ne crois pas qu'avant un an au moins nous puissions compter sur un appui susceptible de renverser le rapport des forces, en admettant, ce qui n'est pas démontré, que nous puissions armer les divisions que nous voulons créer.

Or, l'année qui va s'écouler semblera très longue à ceux qui ont la responsabilité de défendre nos positions menacées.

Venons-en à l'essentiel. C'est que le problème ne peut plus, pour personne, se poser sur le seul plan national.

Je sais que la théorie de « la France seule » fait encore bien des ravages. Certains croient possible que notre pays assure, sans aide extérieure, la défense de ses intérêts et en particulier de ses intérêts indochinois. Cela ne manquerait pas de grandeur sans doute. Mais la grandeur est parfois synonyme d'isolement et la solitude de vide.

Le conflit est international, et j'entendais hier plusieurs orateurs l'affirmer avec force. Nous aurions aimé que le Gouvernement le déclarât avec plus de netteté, lorsque nous avons entendu M. le ministre des Etats associés envisager le cas où le conflit « prendrait » le caractère international. Ne l'a-t-il pas déjà ? Et je préfère penser que le conditionnel est plutôt une erreur de grammaire qu'une erreur de conception.

Dans l'opinion publique, l'évidence s'est fait jour: Les combats de Corée, du Tibet, de l'Indochine sont les épisodes du même conflit. Sans doute, du point de vue du droit international, l'intervention des Nations unies en Corée et celle de la France en Indochine ne présentent pas le même caractère. Mais l'enjeu est le même.

Alors, puisque nous sommes d'accord pour reconnaître le caractère international du conflit, pourquoi ne le serions-nous pas pour lui donner, dans ses phases diverses, des solutions internationales ?

Le recours au Conseil de sécurité serait aujourd'hui inefficace, sans doute, mais cela signifie-t-il que les nations libres qui y siègent se désintéressent de la guerre d'Indochine ?

Le départ des Français signifie la mainmise de l'impérialisme soviétique sur le Sud-Est asiatique, sur le Siam, la Malaisie, la Birmanie, voire sur l'Inde. Nous le savons et c'est une des raisons majeures de notre volonté de nous maintenir en Indochine.

Mais les Américains et les Britanniques le savent aussi. Notre défaite serait la leur, et nous commettrions une faute lourde en faisant montre à leur égard d'un excès d'optimisme. Exposons-leur loyalement les faits et mettons-les en face de nos responsabilités communes. (*Très bien! très bien!*) C'est d'ailleurs la méthode qu'ils comprendront le mieux. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Nous ne faisons pas au Gouvernement l'injure de penser que cette idée n'est pas la sienne et que des négociations ne sont pas engagées dans ce sens, mais nous pensons qu'il faut affirmer avec plus de force que la solidarité internationale n'a plus, pour s'exercer, qu'un temps extrêmement limité.

Solution internationale, cela ne signifie pas seulement collaboration militaire, mais aussi négociations en vue de mettre fin au conflit, ou tout au moins de l'isoler.

Nous savons bien, en particulier, que l'appoint de la Chine communiste a été décisif au cours des dernières offensives du Viet-Minh. Or, la Chine communiste doit aussi faire face au problème de Corée et il semble qu'elle hésite à s'engager à fond contre les Nations Unies. N'attache-t-elle pas quelque prix à son admission à l'Organisation des Nations Unies ?

Nous laissons au Gouvernement le soin, dans les discussions internationales, de faire ressortir les liens qui existent entre ces problèmes, voire de les utiliser. Il nous reste des cartes à jouer, qu'il faut abattre en temps utile.

Solution internationale, cela veut dire encore autre chose: dans le conflit qui oppose, dans le monde, l'esclavage à la liberté, le problème reste, pour beaucoup, mal posé.

Nous avons souligné la nécessité de donner au Viet-Nam des garanties d'indépendance. Le problème se posera en Corée et dans bien d'autres parties du monde. Mais la liberté, ce n'est pas seulement l'indépendance nationale, c'est aussi l'exercice de la liberté individuelle.

Or, combien d'hommes ne savent même pas ce dont il s'agit. Cela est vrai en France, mais bien plus encore dans les populations asiatiques qui ont derrière elles un lourd passé d'exploitation et de misère.

Mes chers collègues, n'oubliez jamais que la liberté n'a de prix que pour ceux qui ont le loisir d'en jouir et que la misère est le pire des esclavages. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Nous reconnaissons hautement ce que la France a fait en Indochine pour lutter contre la misère, la famine et la mort. Mais, en cette matière, la tâche ne comporte jamais de pause, et le passé compte moins que l'avenir. Il est essentiel que les populations asiatiques sachent que la cause de la liberté signifie, pour elles, la fin d'une misère séculaire. Alors, elles apprécieront à leur juste valeur ce que signifie vraiment l'esclavage communiste. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

En résumé, monsieur le ministre, les points qui nous semblent les plus importants sont les suivants: d'abord, prendre les sanctions nécessaires; puis, faire face à la situation militaire actuelle, tout en préparant l'avenir; donner aux populations du Viet-Nam qui nous sont fidèles, non seulement l'impression, mais la garantie que la cause qu'elles auront à défendre avec nous sera la leur; rechercher la collaboration militaire internationale et, plus encore, la collaboration politique; enfin, dégager, à l'égard de ces populations asiatiques, une véritable politique française de la liberté.

On nous excusera, au moment où nous avons à faire face à des dangers militaires imminents, de rester dans le domaine, qui peut paraître lointain pour des esprits superficiels, de la politique internationale. C'est en réalité notre mission.

Nous ne sommes pas ici pour jouer le rôle de l'état-major de l'armée et je suis un peu inquiet de ces cours de stratégie en chambre que nous entendons depuis vingt-quatre heures. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Nous n'avons pas à nous substituer aux militaires, mais nous devons fixer les grandes lignes d'une politique.

M. Emile-Louis Lambert. Très bien !

M. Christian Pineau. Faute d'avoir suffisamment précisé cette politique depuis trois ans — si nous ne l'avons pas fait, c'est pour ne pas susciter entre nous des désaccords — nous en sommes arrivés à la situation actuelle...

M. Raymond Triboulet. Très bien !

M. Christian Pineau. ...et rien ne nous paraîtrait plus pénible que de laisser nos hommes se battre et mourir pour des objectifs que nous ne leur aurions pas clairement définis.

M. Raymond Triboulet. Très juste !

M. Christian Pineau. Il y a un choix à faire, des attitudes à prendre. Si nous laissons de côté ceux qui nous font encore la grâce de parler à cette tribune une langue dans laquelle ils ne pensent plus (*Très bien ! très bien ! à gauche et au centre. — Exclamations à l'extrême gauche*), ...

M. Marcel Poimbœuf. Excellente définition !

M. Jean Pronteau. Cela vous rappelle Pétain.

M. Christian Pineau. ...nous ne voyons d'opposition insurmontable qu'entre ceux qui confondent la tradition et le conservatisme, ne voulant pas voir l'évolution du monde, et ceux qui, heureusement plus nombreux, savent que la France ne vient jamais à bout des tâches que lui assigne l'Histoire que lorsqu'elle reste fidèle à sa mission d'émancipation humaine. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Lescorat.

M. André Lescorat. Mesdames, messieurs, lors du dernier débat, la majorité des orateurs a tenu à garder à la discussion une sérénité que méritait la gravité des faits qui venaient de causer la mort de plus de 3.000 soldats et de porter un coup très grave au prestige de la France en Asie.

Aujourd'hui, le débat reprend après que M. le ministre des Etats associés se soit rendu sur place, d'une part, et que, d'autre part, le conseil des ministres, soucieux de ne pas voir se renouveler des désastres semblables à celui de Caobang, ait donné à M. Letourneau à la fois les moyens et les pouvoirs nécessaires pour être en mesure d'agir en Indochine autrement qu'au travers de velléités impuissantes.

Si le sujet n'était point aussi grave on pourrait demander comment l'évidence de l'impossibilité qu'il y avait à mener des opérations compliquées à 12.000 kilomètres de distance, en manquant de moyens et en étant obligés, pour en avoir, d'obtenir l'accord non seulement de cinq ministres, ce qui, à la rigueur, est possible, mais de cinq ministères, ce qui constitue une gageure, n'a frappé les personnes responsables qu'au lendemain d'un désastre militaire dont on commence maintenant à mesurer les conséquences.

Mes amis et moi, monsieur le ministre, applaudissons donc à la fois au fait que, mieux informé, vous allez pouvoir porter remède à ce qui ne va pas et que, mieux armé, vous allez pouvoir agir utilement.

Mais nous pensons aussi qu'il serait trop simple de dire: « Jusqu'à hier tout marchait mal; à partir de demain tout ira mieux », pour que l'Assemblée et l'opinion publique se déclarent satisfaites et attendent, dans une sécurité trompeuse, de nouveaux revers, de nouveaux désastres.

Le premier devoir des démocraties est précisément, au travers des débats parlementaires, de dégager certaines responsabilités, de dénoncer certaines faiblesses, de répudier certaines erreurs et de tirer d'une critique, qui ne s'inspire que du désir de servir l'intérêt supérieur de la patrie, les leçons indispensables au redressement d'une mauvaise politique.

Or, mesdames, messieurs, il importe qu'il soit reconnu que depuis les accords Ho Chi Minh-Sainteny du 6 mars 1946 jusqu'à la tragique aventure de Caobang, notre politique, tant sur le plan diplomatique que sur le plan militaire, a été lamentable.

Au moment de l'arrivée en Indochine du général Leclerc et de l'amiral Thierry d'Argenlieu, tous les espoirs pouvaient être permis en face d'une population qui, face à l'envahisseur japonais et chinois, nous était restée, dans l'immense majorité, fidèle.

Ce sont ces espoirs qui, petit à petit, se sont effrités à la suite de maladresses et d'erreurs qu'il n'est point inutile de rappeler.

D'abord, l'épuration désordonnée à laquelle on s'est livré.

L'Indochine est loin. Pour l'immense majorité des Indochinois, la France, c'est le gouverneur, l'administrateur, le fonctionnaire, au contact desquels ils vivent. C'est à travers eux qu'ils aiment ou détestent la métropole lointaine.

Or on leur a montré ces fonctionnaires entre deux inspecteurs de police et quelquefois menottes aux mains. On n'a pas pensé que ceux qui avaient collaboré pouvaient être rappelés et jugés en France et que leur faire perdre la face là-bas était la faire perdre à la nation qu'ils incarnaient jusqu'alors.

Ce fut là une erreur de psychologie de l'amiral d'Argenlieu.

Ajoutons, pour être juste, que M. Pignon en commet une aussi grave en rappelant ceux de ces mêmes fonctionnaires dont on a reconnu l'innocence, qui reviennent aigris, disposés à tout critiquer et ayant, hélas ! perdu toute considération de la part des Vietnamiens.

A cette époque, la seule autorité qui pouvait s'opposer à la France était celle d'Ho Chi Minh. On sait la suite: les négociations, les échecs et, enfin, pour le chef rebelle, le maquis avec tout ce qu'il a comporté pour nous et pour le Viet-Nam de misères, de sang et de malheur.

L'Histoire dira si tout a bien été fait pour éviter que le brûlot Ho Chi Minh n'incendie l'Indochine. L'Histoire dira s'il n'eût pas mieux valu s'entendre avec un communiste, certes, mais un communiste que la haine du Chinois eût peut être orienté vers l'indépendance et poussé vers la France. L'Histoire dira quel aurait été le plus dangereux d'un Ho Chi Minh président provisoire de la république vietnamienne ou d'un Ho Chi Minh chef définitif d'une armée pouvant puiser dans le réservoir chinois des ressources illimitées. L'Histoire dira s'il n'eût pas mieux valu attacher plus de prix à la collaboration avec Ho Chi Minh, déjà compromis par ses négociations avec nous, que de le rejeter vers les extrémistes de son propre parti.

L'Histoire dira tout cela, mais elle ne rattrapera rien. Les erreurs historiques ne se rattrapent pas, elles se payent.

La solution Ho Chi Minh ayant échoué, la solution Bao Daï devenait inévitable et pouvait et peut encore être couronnée de succès.

Les accords de la baie d'Along voient le jour lors de l'entrevue Bollaert-Bao-Daï le 7 décembre 1947. M. Bollaert part en avion le 20 décembre pour Paris. Le 21 décembre, l'empereur Bao Daï reçoit une invitation du ministre des affaires étrangères. De là à penser que le haut commissaire et le ministre ne sont pas d'accord, il n'y a qu'un pas qui est vite franchi.

Cette impression sera accentuée par le contact pris à Londres entre l'empereur Bao Daï et les diplomates français en Grande-Bretagne.

Le journal *Action* publie, pour arranger les choses, une note personnelle de M. Bollaert au ministre de la France d'outre-mer, ayant trait à la personnalité de l'empereur. Enfin M. Palewski proclame que le R. P. F. n'acceptera pas les accords de la baie d'Along.

L'atmosphère est si pleine de cordialité qu'au lieu de venir à Paris, l'empereur Bao Daï se rend à Genève et c'est enfin en Suisse que M. Bollaert, dont, entre temps, la démission a été refusée, tentera de recoller les morceaux de la solution Bao Daï.

Depuis — je pose la question au Gouvernement — y a-t-il eu auprès de cet empereur pratiquement sans empire un grand représentant de la France pour être son conseiller et pour lui dire que l'on peut hériter d'un trône mais qu'un empire se mérite, pour lui dire que ce qui compte ce n'est pas l'intrigue internationale et les promenades de palais à palais agrémentées de chasses au tigre ?

Ce qui compte, c'est la conquête pacifique de son peuple, la création d'une armée vietnamienne et le rétablissement de la paix et de la prospérité dans son empire.

L'impression générale — et ces débats ne sauraient la démentir — est que ni l'homme ni le langage n'ont pu être trouvé et prononcé.

Voilà, mesdames, messieurs, pour la partie dans laquelle la responsabilité peut être attribuée au politique.

Voyons maintenant l'aspect militaire de la situation en Indochine depuis le départ du général Leclerc.

Vous nous permettrez, monsieur le ministre, de nous réjouir à la pensée que lors de votre voyage le général Valluy vous accompagnait.

Nous sommes en effet de ceux qui le tiennent pour un des principaux responsables de la situation actuelle et nous espérons que, devant les fruits amers de sa stratégie, il n'aura pas trop battu sa coulpe sur la poitrine des autres.

Ce qui caractérise le corps expéditionnaire français en Indochine, c'est d'abord un haut esprit de sacrifice, une bravoure incontestable qui peuvent permettre les faits d'armes les plus extraordinaires.

Sur ce plan, le corps expéditionnaire est dans la grande tradition des troupes coloniales françaises. Ces incomparables qualités se doublent, hélas! dans le commandement supérieur d'une politisation, d'une mégalomanie et d'une méconnaissance dramatique des buts poursuivis.

Chaque parlementaire, pour peu qu'il connaisse quelque officier supérieur, est affligé de longues missives constituant des plaidoyers *pro domo* et des critiques acerbes des officiers et

des armes avec lesquels leur correspondant collabore ainsi que la critique des opérations auxquelles il participe. Il est vrai qu'en la matière la critique est aisée.

Il faut également ajouter que le jeu des partis soutient ou accable certains hommes qui ont cessé d'être des soldats tout court pour s'inféoder à une idéologie.

La méconnaissance des buts poursuivis et la mégalomanie viennent brocher sur le tout et ne sont pas moins catastrophiques.

La politique des Lyautey et des Gallieni semble être lettre morte pour certains auxquels il semble que la France fait la guerre pour la guerre ou pour leur procurer des avantages de carrière et qui oublient que ce qui intéresse la France c'est de conquérir les cœurs et les âmes bien plus que de régner sur un désert.

Les prochaines opérations tonkinoises ne porteront pas le nom d'opérations du delta tonkinois mais, conformément à des habitudes acquises, elles porteront le nom du général commandant les opérations, ce qui contribue à persuader certains qu'il s'agit de leur guerre et que toutes ses phases ne peuvent que se rapporter à leur personne.

Comment, avec de semblables méthodes, ne pas aboutir au chaos ?

Là les exemples abondent, depuis l'opération de la remontée de la rivière de Haiphong, organisée par le général Valluy, et au cours de laquelle il donna l'ordre de retraite à toute la flotte dès les premiers obus des batteries chinoises.

C'est le fameux prétendu contrôle du port de Haïphong et des opérations qui coûtèrent la vie à près de 6.000 Vietnamiens, en majorité des femmes et des enfants, qui provoqua en partie les événements du 19 décembre 1946.

C'est le refus par le général Valluy de tenter la capture d'Ho Chi Minh qui se trouvait en janvier 1947 sur la route des plantations, à 20 kilomètres de Hanoï, alors que, en automne 1947, ce même général monte une promenade militaire de 1.200 kilomètres pour essayer, sans succès, de prendre Ho Chi Minh et son gouvernement.

C'est la cessation de la politique de pacification pour se lancer à la poursuite d'une armée vietminh qui n'existe pas encore et qui aboutit à nous laisser aujourd'hui affaiblis et désorganisés en face d'une armée qui existe.

C'est au cours de cette fameuse campagne du Tonkin que nous inaugurons la politique du « va-et-vient », qui consiste à avancer, à tuer des partisans du Viet-Minh et à rallier les francophiles, puis à repartir, laissant au Viet-Minh revenu le soin de couper nos partisans en morceaux.

C'est encore à cette occasion qu'au lieu de pacifier les deltas, le haut commandement installe les fameux postes qui nous coûtent si cher à évacuer aujourd'hui, alors qu'ils n'ont servi à rien puisqu'ils étaient encerclés dès la nuit tombée et qu'ainsi la contrebande des armes pouvait s'effectuer librement.

Au moment où cette politique se liquide, on aimerait savoir pourquoi et par quoi la colonne de Caobang se trouva alourdie. L'explication qui en a été donnée est puérile et invraisemblable.

On aimerait savoir pourquoi, ayant évacué Langson, on a dû, le lendemain, envoyer des bombardiers détruire, ou manquer, les 1.200 tonnes de munitions qui y avaient été laissées. N'y avait-il pas, dans la garnison, un seul artilleur capable de faire sauter le stock à coup sûr avec un détonateur retard ?

Monsieur le ministre, nous pensons que la victoire appartient à celui qui tient le dernier quart d'heure et nous croyons que le dernier quart d'heure sera quand même le quart d'heure de la France.

Mais l'ère des erreurs doit se clore et se clore sans délai.

Nous vous demandons donc d'examiner les possibilités qu'il y a de confier le commandement supérieur des troupes d'Indochine à l'un de nos grands chefs militaires, d'envoyer comme haut commissaire quelqu'un qui peut ignorer l'Indochine à condition de connaître les hommes, car le problème, là-bas, est devenu au premier chef un problème humain.

En Extrême-Orient, la diplomatie n'a jamais dit son dernier mot. Bien des possibilités peuvent naître si l'on veut les aider à surgir.

Demain, les événements confirmeront ou infirmeront les déclarations de ceux qui ont le goût de jouer aux prophètes.

Aujourd'hui, de ce débat, doit naître une volonté farouche de lutter et de gagner, une unité de vues obtenue au travers de notre renonciation à la facilité et de notre adhésion aux solutions de courage.

Tout à l'heure, j'écoutais avec beaucoup d'attention M. Christian Pineau nous dire: Si nous avons manqué de définir notre politique et notre stratégie c'était peut-être parce que nous n'étions pas d'accord.

Il est temps pour le Gouvernement de se mettre d'accord enfin sur des sujets aussi graves que ceux qui nous préoccupent à l'heure actuelle.

M. Auguste Joubert. Très bien!

M. André Lescorat. Monsieur le président du conseil, alors que les troupes américaines connaissaient leurs premiers revers en Corée, le président Truman, après avoir annoncé aux Etats-Unis les revers du jour et ceux qu'il était possible de prévoir, ajoutait: Nous resterons en Corée et nous y remporterons la victoire.

Ignorant si les réalités douloureuses que nous traversons aujourd'hui vous permettent des déclarations aussi catégoriques, mais soucieux de pouvoir vous apporter tout notre concours, nous sommes obligés de vous dire: Jusqu'où irez-vous et que ferez-vous avec les sacrifices que vous nous demandez d'imposer au pays ? Qu'avez-vous l'intention de faire si ces sacrifices en hommes, en matériel et en argent s'avéraient insuffisants ?

Telle est la question que nous vous posons, monsieur le président du conseil, avec toute la gravité et tout le sérieux que comporte ce débat.

Nous estimons qu'à l'issue de nos délibérations, il est nécessaire, pour que votre ministre des Etats associés puisse poursuivre sa tâche, qu'une large majorité se groupe autour du Gouvernement qui va assurer la continuation de la bataille d'Indochine. Et parce que nous estimons indispensable que cette majorité se trouve, nous attendons vos déclarations, monsieur le président du conseil, car si, au terme de ce débat, après les allégations d'une extrême gravité qui ont été avancées à cette tribune, l'on ne sentait pas de la part du Gouvernement et de la majorité qui le soutient la volonté farouche de se battre et de gagner, si le débat devait nous laisser sur des déclarations plus ou moins contradictoires ou incohérentes, si l'on ne sentait pas vraiment une grande volonté se dégager du Gouvernement pour poursuivre la politique pour laquelle nous vous avons soutenu jusqu'à présent et pour laquelle nous ne demandons qu'à vous soutenir encore, alors ce serait grave parce que, dans cette affaire, le sang coule. Et l'on pourrait nous appliquer le mot terrible de Shakespeare: « Les aveugles sont menés par des fous ». (*Applaudissements à droite et sur divers bancs à gauche.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Bétolaud.

M. Robert Bétolaud. Monsieur le ministre des Etats associés, les critiques, depuis hier, ne vous ont pas été épargnées.

Je pense qu'il n'est pas juste de méconnaître qu'un Gouvernement hérite d'une situation qui n'est point son fait et que l'on n'accepte pas l'héritage de la France sous bénéfice d'inventaire.

A mon avis, il faut rappeler qu'avant les fautes actuelles bien d'autres fautes ont été commises, dont les premières remontent probablement à la libération de l'Indochine.

On a cru, à ce moment là, nécessaire de procéder à une épuration massive. On a décapité l'administration. Nous nous sommes trouvés privés de services de renseignements et de services de sécurité, et, ce qui est plus grave encore, nous avons perdu la confiance des indigènes qui n'ont pas compris cette opération.

Il est certain qu'avec une autre politique, si nous avions pris, par exemple, l'attitude que les Anglais ont adoptée à Singapour où des fautes avaient été commises mais n'ont pas été sanctionnées de la même manière, l'aventure indochinoise aurait pu être évitée.

Ce fut une erreur également, et incontestable, d'amener Ho Chi Minh à Fontainebleau dans les conditions où on l'y a amené, accueilli par une délégation de Français et de Françaises qui étaient des gens de bonne volonté mais peu compétents et dont certains, je dois le dire, étaient surtout des visionnaires.

Puis, quand s'est produit l'attentat d'Hanoï, il y a eu une faute impardonnable: la France n'a pas osé définir sa politique. M. Christian Pineau le disait tout à l'heure, nous avons mené une politique incertaine, hésitante et presque honteuse.

Si l'on avait dit, à ce moment-là, ce que l'on nous dit aujourd'hui, si l'on avait bien voulu admettre que nous étions entraînés dans une guerre et si l'on avait mis en œuvre, dès cette époque, les moyens nécessaires pour la mener, si l'on avait demandé les sacrifices correspondants, sacrifices qui eussent été bien moins lourds que ceux qu'on nous demande aujourd'hui, je suis convaincu que le Viet-Minh, qui n'était alors qu'une poignée de rebelles ne disposant pas du concours de la Chine, aurait pu être rapidement remis à la raison. Nous aurions pu éviter une aventure longue et sanglante.

Voilà l'ensemble des fautes pour le passé.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas eu de fautes par la suite.

Je me permets d'abord de dire au Gouvernement qu'il a trop tardé pour agir. Lorsque vous avez pris le pouvoir, vous connaissiez la situation; elle n'a pas évolué en un jour et toutes les menaces étaient déjà précisées. Les mesures que vous préconisez aujourd'hui, il fallait les prendre il y a quelques mois, avant Langson et avant Caobang. Si l'on avait agi plus vite, peut-être certains désastres militaires auraient-ils pu être évités.

Il y a eu aussi incontestablement des fautes sur place. Je demande au Gouvernement — je sais qu'il en est d'ailleurs d'accord — de ne pas rééditer les erreurs de la libération et de ne pas livrer trop de noms en pâture à l'opinion publique.

Tout d'abord, il ne faut pas décourager ceux qui se battent là-bas et qui, après tout, mènent une vie plus dangereuse que la nôtre et ont plus de responsabilités immédiates.

Il ne faut pas non plus que devant les populations indochinoises, nous donnions l'impression que nous abandonnons, aux premiers revers, les hommes qui nous représentent. Ce serait une folie. Je demande au Gouvernement de déplacer les hommes qui sont fatigués ou qui ont été incapables de remplir leur rôle. J'insiste encore une fois pour que personne ne soit jeté en pâture à l'opinion publique. Si des sanctions doivent être prises, qu'elles le soient ultérieurement, dans le calme et dans la sérénité.

D'autre part, que va faire le Gouvernement ? Il semble manifester une grande détermination. Il reconnaît que nous sommes en guerre et nous demande des moyens de guerre. On nous dit que des pouvoirs exceptionnels vont être donnés à M. le ministre chargé des relations avec les Etats associés. J'aimerais savoir quels sont ces pouvoirs, car, si je me reporte au communiqué publié à l'issue du conseil des ministres, j'y lis ceci:

« Il a la tâche de diriger la politique française en Indochine. Il est chargé de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à cette politique.

« Les ministres de la défense nationale, de la marine marchande et des travaux publics sont chargés de satisfaire les besoins exprimés par M. Letourneau dans le cadre de la politique définie par le Gouvernement. »

J'avoue ne pas voir très clair dans ce texte.

Est-ce que cela signifie que vous aurez, monsieur le ministre, simplement le droit d'adresser des demandes à vos collègues, le ministre des finances, le ministre de la défense nationale ou à vos autres collègues du Gouvernement ?

Ou bien est-ce que cela suppose que vous aurez un droit direct sur les services intéressés, ou tout au moins que les ministres intéressés s'engagent à vous donner satifaction immédiatement par priorité ?

Vous nous avez dit, monsieur le ministre, qu'il n'y aurait pas démantèlement de services. S'il n'y a pas démantèlement de services, comment pourrez-vous agir demain mieux que vous n'agissiez hier ? Quels sont les pouvoirs supplémentaires qu'on vous a donnés ?

Nous savons combien il est difficile, même si les ministres en étaient d'accord, de maîtriser les services et de leur faire perdre une parcelle quelconque de leur autonomie. Il en est un exemple bien connu. Depuis des années on reconnaît qu'il est absurde de laisser partager entre trois ministères les services du commerce extérieur, et cependant, cela dure toujours.

Alors, je vous pose ces questions précises:

Est-ce que sur les prototypes fabriqués par nos services, vous aurez le droit de choisir les mieux adaptés à la guerre au Viet-Nam et d'en exiger la fabrication par priorité ?

Aurez-vous le droit d'exiger qu'une fraction importante du matériel qui sortira de nos ateliers — celle qui vous sera nécessaire — vous soit donnée par priorité ?

En ce qui concerne la question financière, est-ce que vous serez délivré, au moins pour partie, des obligations auxquelles sont soumis certains de vos collègues ? Je pense, en particulier, au blocage rituel d'une partie des crédits annuels. Devrez-vous aussi subir ce blocage, ou bien est-ce que vous jouirez d'une indépendance financière ? Est-ce que vous disposerez d'une masse de manœuvre qui soit à votre exclusive disposition, comme cela se fait toujours en temps de guerre ? Autrement dit, disposerez-vous de crédits opérationnels ?

En un mot, monsieur le ministre, la définition du conseil des ministres est-elle simplement un apaisement donné à l'opinion publique et derrière lequel rien ne changera ? Ou bien le Gouvernement, reconnaissant que nous sommes en guerre et que vous êtes le ministre de cette guerre, est-il décidé à vous donner presque les pleins pouvoirs qui sont nécessaires au ministre de la guerre en temps de guerre ?

Voilà les questions que je pose au Gouvernement et les points précis sur lesquels nous souhaitons être éclairés.

Des réponses précises à ces questions me paraissent essentielles. Car, mesdames, messieurs, il ne s'agit plus de dissimuler la situation derrière des déclarations ouatées, de se contenter d'esquisser un programme d'action. Il faut agir, et agir immédiatement. Je demande au Gouvernement de nous dire, d'une façon précise, comment il entend agir. (*Applaudissements à droite et sur quelques bancs au centre.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Rivet.

M. Paul Rivet. Mesdames, messieurs, l'heure est trop grave pour qu'il soit utile de revenir sur le passé, sur les erreurs ou les fautes qui ont été commises, sur les responsabilités de ceux qui ont dirigé, orienté notre politique. L'histoire les jugera avec une impartialité dont, ni les uns ni les autres, nous ne sommes actuellement capables.

Je crois — et cette opinion est certainement partagée par un très grand nombre de Français, et de membres de cette Assemblée — que l'expérience Bao Daï a été un échec.

En effet, elle n'a abouti ni à la pacification du Viet-Nam, ni au ralliement des nationalistes de toutes nuances qui constituent la résistance du Viet-Minh.

Du point de vue français, elle a été décevante, car Bao Daï et son gouvernement semblent incliner bien moins vers une politique d'entente avec nous que vers une politique orientée vers les Etats-Unis. J'ai l'impression que l'attrait du dollar est plus puissant que l'attrait du franc.

Empereur sans prestige, Bao Daï cherche sa voie et ne recule même pas devant la possibilité de devenir le Syngman Rhee de l'Indochine, même si son maintien au pouvoir entraîne des destructions comme celles que la Corée vient de subir.

Et dites-vous bien que le Viet-Nam, en particulier cette région essentielle que constitue le delta tonkinois, est singulièrement plus vulnérable que la Corée. Le delta tonkinois, vaste damier de rizières, peut être comparé à un immense mouvement d'horlogerie, où chaque pièce du mécanisme est solidaire de l'ensemble. Un accident, même limité, dans le système de l'irrigation compromet inéluctablement la culture d'une très vaste zone. Il n'y a pas de région au monde où l'œuvre humaine soit plus étroitement dépendante du fonctionnement des installations partielles.

Songez, en outre, qu'il s'agit d'un territoire qui, en temps normal, produit à peine de quoi nourrir ses habitants et où la situation économique n'offre aucune marge de sécurité. La moindre diminution du rendement des terres cultivées se traduit par une diminution dangereuse de la ration nécessaire de l'habitant et risque d'entraîner la disette, sinon la famine.

Je n'ai jamais cru à la réussite de l'expérience Bao Daï. Mais, croyez-moi, personne plus que moi n'a désiré s'être trompé dans ses pronostics.

Lorsque vous êtes parti pour l'Extrême-Orient, monsieur le ministre des Etats associés, vous emportiez avec vous un immense espoir. Votre déclaration, je dois le dire, a déçu cruellement cet espoir.

Au demeurant, il ne pouvait pas en être autrement.

Voué depuis bientôt cinquante ans à l'étude des populations exotiques, je sais combien de temps, de patience et d'études il faut pour mener à bien ces enquêtes. Mon ami Gourou a consacré plusieurs années de sa vie à rédiger cet admirable livre sur « Le Paysan tonkinois ».

Quelles que soient sa bonne volonté et sa perspicacité, un homme politique ne peut prétendre à se faire, en quelques semaines, une opinion personnelle sur des problèmes aussi complexes que celui que vous aviez à aborder. Tout naturellement, il se laisse guider par ses préférences doctrinales et par les avis qu'il recueille sur place, en fait près des fonctionnaires et des militaires qui, par destination, ont déjà orienté leur politique conformément à celle du Gouvernement et qui sont déjà « engagés ».

Une enquête faite dans ces conditions est fatalement une enquête de seconde main et une enquête unilatérale.

En fait, la conclusion à laquelle vous vous êtes arrêté et que le Gouvernement a fait sienne est une politique de raidissement, une politique de guerre. Mais vous avez hésité, et le Gouvernement a hésité à aller jusqu'au bout de cette politique. Effrayé par l'effort humain et financier que la reconquête impliquait, vous avez cherché un moyen terme: action limitée à de faibles renforts de notre armée en spécialistes, à une augmentation de sa puissance technique sur terre, sur mer et dans les airs grâce aux livraisons américaines et, enfin, constitution d'une armée vietnamienne.

La mise en action de tous ces moyens demandera du temps. Or, le temps ne travaille pas pour nous. J'ai bien peur qu'avant

que ce renforcement ne soit réalisé, les troupes du Viet-Minh, poursuivant leur offensive, ne se soient emparées d'Haïphong, prenant comme dans une nasse la population et les troupes de la région d'Hanoï. Cette hypothèse n'est pas invraisemblable et des officiers particulièrement au courant des questions militaires en Indochine ne m'ont pas caché leur vive appréhension.

Quant à l'armée vietnamienne, tous les spécialistes que j'ai consultés sont d'avis qu'il s'écoulera au moins un an avant qu'elle ne soit constituée.

Et pourrez-vous compter sur elle en toute confiance ? N'oubliez pas que, pour un Vietnamien, c'est à une guerre civile que vous destinez ces troupes. De quel cœur se battront-elles contre leurs frères, surtout si, comme le propose M. Boutbien, vous les armez provisoirement de vieux fusils Gras, en attendant un équipement plus moderne ?

Deux faits récents me paraissent particulièrement inquiétants. Ils sont d'hier. Les dépêches officielles ont annoncé que deux tours de guet avaient été détruites après avoir été abandonnées par les soldats vietnamiens qui les occupaient.

Etes-vous sûr que des faits pareils ne se reproduiront pas, et sur une plus vaste échelle, dans l'armée vietnamienne ?

Vous n'avez pas, dans l'état actuel des choses, les moyens d'une reconquête. Tout au plus, avez-vous la possibilité d'un maintien de positions précaires et toujours exposées à des coups de main sanglants.

Nous sommes, nous restons dans l'impasse où nous nous sommes engagés, et, comme M. Mendès-France l'a lumineusement démontré dans son intervention à la tribune lors du dernier débat sur l'Indochine, vous compromettez le réarmement de la France continentale sans créer les possibilités d'un rétablissement de son prestige militaire en Extrême-Orient.

Les mesures que vous proposez semblent fermer la porte à toute solution pacifique, c'est-à-dire à toute négociation avec nos adversaires représentés par le gouvernement du Viet-Minh.

Je sais bien que de nombreux membres de cette assemblée répugnent à cette solution parce qu'ils considèrent que ce gouvernement est un gouvernement communiste à la dévotion et aux ordres du Kominform. Au risque de me répéter encore une fois, je tiens à déclarer que c'est là une erreur.

Le Viet-Minh est formé de résistants, de patriotes vietnamiens de toutes nuances politiques et de toutes obédiences, comme l'était notre propre résistance sous l'occupation allemande. Son chef, Ho Chi Minh, a la confiance du peuple vietnamien, non pas parce qu'il est communiste, mais parce qu'il incarne la volonté d'indépendance de son pays.

Ce gouvernement comprend six communistes, en plus d'Ho Chi Minh, quatre démocrates, trois socialistes, huit sans parti, deux nationalistes, deux catholiques, un bouddhiste et enfin un marxiste.

Voici d'ailleurs la composition détaillée de ce gouvernement:

Vice-président: Pham Van Dong (communiste);

Secrétaire d'Etat à la présidence: docteur Pham Ngog Thach (sans parti devenu communiste);

Intérieur: ministre, Phan Ke Toai (sans parti, ancien vice-roi du Tonkin sous Bao Daï); secrétaire d'Etat, docteur Tran Duy Hung (sans parti);

Affaires étrangères: Hoang Minh Giam (socialiste);

Défense nationale: ministre, Vo Nguyen Giap (communiste, commandant en chef); secrétaire d'Etat, Ta Quang Buu (sans parti, devenu démocrate);

Education nationale: professeur Nguyen Van Huyen (socialiste); secrétaire d'Etat, professeur Nguyen Khanh Toan (communiste);

Economie nationale: ministre, Phan Anh (sans parti); secrétaire d'Etat, Hui Cong Trung (communiste);

Finances: ministre, Le Van Hien (communiste); secrétaire d'Etat, Trinh Van Binh (socialiste);

Agriculture: ministre, Ngo Tan Nhon (sans parti); secrétaire d'Etat, Ngiem Xuan Yem (démocrate);

Justice: ministre, Vu Dinh Hoe (démocrate); secrétaire d'Etat, Tran Cong Tuong (sans parti);

Santé publique: ministre, docteur Ton That Tung (sans parti), secrétaire général de la Croix-Rouge vietnamienne, membre de l'ancienne famille impériale; secrétaire d'Etat, Nguyen Kim Chi (sans parti);

Assistance sociale: ministre, Chu Ba Phuong (V. N. Quoc Dan Dang: parti nationaliste);

Travaux publics et communications: ministre, Tran Dang Khoa (démocrate); secrétaire d'Etat, Dang Phug Thong (sans parti);

Travail: ministre, Nguyen Van Tao (marxiste);

Blessés et anciens combattants: ministre, docteur Vu Dinh Trung (catholique); secrétaire d'Etat, Ngo Tu Ha (catholique);

Ministres d'Etat: Dang Van Huong (bouddhiste); Bo Xuan Luat (Dong Minh Hoi: nationaliste).

Derrière ce Gouvernement, il y a le peuple vietnamien qui se contente d'être patriote, épris d'indépendance et désireux de reprendre sa vie de travail dans la paix et la liberté.

Qu'on fasse des élections loyales, libres et contrôlées internationalement, et l'on comprendra combien il est injuste de vouloir imposer à ce peuple un souverain qu'il a chassé.

La minorité communiste qui existe ne peut qu'être renforcée par des mesures de méfiance et des actes de guerre. Le communisme s'implante et se développe dans les milieux où le système capitaliste s'est avéré incapable de remédier à la misère humaine.

Cette misère atteint son plus haut degré dans les masses populaires asiatiques. Ce n'est pas avec des bombes au napalm ou avec des bombes atomiques qu'on peut remédier à cette situation dangereuse. C'est par des lois sociales, par une profonde réforme agraire.

Pour réaliser ce programme, le peuple vietnamien fait confiance aux résistants du Viet-Minh et refuse sa confiance aux hommes de l'ancien régime groupés autour de Bao Daï. Voilà, tout le drame.

Maintenant, j'affirme — et le Gouvernement sait que cette affirmation repose sur des faits — que le peuple vietnamien, une fois reconnue son indépendance, est prêt à s'unir à la France au sein de l'Union française, à respecter les droits que notre pays a acquis tant dans le domaine culturel que dans le domaine économique.

J'affirme que la France, encore aujourd'hui, peut mettre fin à la guerre sans humiliation, en gardant, dans un Viet-Nam indépendant, une situation semblable à celle que l'Angleterre a su conserver dans l'Inde libérée.

J'adjure le Gouvernement, j'adjure l'Assemblée de ne pas céder à des sentiments préconçus ou à des rancunes politiques.

L'heure de notre destin en Indochine a sonné. Ne la laissons pas passer: demain, il sera trop tard. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur quelques bancs à gauche et au centre.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Lejeune. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mme Hélène Le Jeune. Mesdames, messieurs, nous avions protesté contre le « manque à répondre » du Gouvernement à la question posée par les députés communistes, lors du dernier débat sur le problème de la guerre du Viet-Nam.

Notre collègue Charles Tillon avait même déclaré à la fin du débat: « Le président du conseil se croit déjà sans doute au parlement de ses rêves, où il n'y aurait plus de communistes, comme dans les assemblées de Bao Daï et autres Syngman Rhee. C'est pourquoi, sans doute, il ne répond pas aux interpellations des communistes. »

A ce moment-là, alors que le pays indigné apprenait les derniers et terribles résultats de la sale guerre, alors que près de trois mille femmes pleuraient un fils ou un mari tué sur les routes du Tonkin, vous n'aviez pas voulu répondre, monsieur Pleven, à la question angoissante que vous posait le pays: Oui ou non, allez-vous arrêter le massacre ?

Hier, M. Letourneau a répondu, sans enthousiasme il est vrai, mais il a répondu: Oui, nous allons continuer la guerre du Viet-Nam, au prix de plus de sang français et vietnamien versé, au prix de plus de milliards sortis des bourses de tous les travailleurs français.

Voilà la froide, la cruelle détermination que vous avez prise.

Et au lieu de dire carrément qu'il s'agit, non plus, certes, de défendre seulement les privilèges, les banquiers et les marchands de caoutchouc français, mais de défendre une place stratégique utile aux fauteurs de guerre, vous avez tenté, monsieur le ministre, d'enrober votre criminel projet dans de grandes phrases sur « l'indépendance des Etats associés », « la liberté et la dignité de l'homme », les « bienfaits » de notre civilisation.

Mais pendant qu'ici, par vos discours, vous fabriquez une façade pour masquer la hideuse réalité que vous voulez prolonger, là-bas, à 12.000 kilomètres de leur terre natale, meurent des centaines de jeunes Français, de jeunes Marocains, de jeunes Africains.

Là-bas continuent de souffrir les 160.000 hommes et femmes du corps expéditionnaire qui souffrent de privations, de maladies, de la peur de mourir, qui souffrent du climat, ce climat si malsain que, même en période de paix, 5 p. 100 seulement de ceux qui sont allés dans ce pays peuvent se vanter de ne pas en avoir gardé les traces physiques.

Pendant que vous essayez déjà de faire oublier le désastre de Caobang et les deuils encore si récents des épouses et des mères françaises, meurent et souffrent encore, chaque jour, des milliers de femmes, d'enfants, de jeunes Français et Vietnamiens.

Si, encore, bien des gens qui ne sont pas directement intéressés aux combattants, si, encore, bien des familles pouvaient croire qu'après tout c'était là une guerre pour défendre le patrimoine national et que le Gouvernement n'y envoyait que les volontaires, voici que, chaque jour davantage, les faits ouvrent les yeux sur le caractère criminel — je dirai même fasciste — de cette guerre contre un peuple qui veut vivre libre et indépendant sur son propre sol.

M. Pleven, président du conseil, parlant à la tribune de l'Assemblée nationale — bien après que notre collègue M. Juge leur eut déjà rendu hommage, ainsi que notre groupe communiste — des morts de Caobang et du Tonkin, déclarait:

« Ces morts étaient à eux seuls un raccourci de l'Union française: c'étaient des Vietnamiens, c'étaient des Marocains, c'étaient des Français de la métropole, des parachutistes, tous combattants pour réaliser l'idéal de l'Union française, dans le cadre des grands principes de la liberté et de la civilisation de notre pays. »

M. Pleven était à Saint-Brieuc dimanche dernier. Il a pu se rendre compte que, depuis quelques semaines, telle n'est pas l'opinion de ceux qui vivent dans cette ville et dans notre département, depuis, justement, que cette ville est le théâtre d'attentats incessants commis par des groupes de soldats en instance de départ pour l'Indochine.

Il est bon qu'au moment où, ici, les partisans de la croisade pour la civilisation menacée, dit-on, en Indochine par le communisme, parlent à qui mieux mieux du moral, de l'héroïsme, de l'idéal élevé de notre corps expéditionnaire, on entende du haut de cette tribune la vérité sur le comportement et le moral de ces jeunes gens, malheureuses victimes non responsables de votre politique criminelle, monsieur le président du conseil, et de celle de votre ministre. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Un bataillon de parachutistes séjourne à Saint-Brieuc depuis des mois. Un autre, parti en Indochine il y a un an, le précédait et, ces jours-ci, de différents points de la région convergent vers Saint-Brieuc des centaines de soldats dont les convois partent chaque semaine vers l'Extrême-Orient. Parmi ces jeunes gens, dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils sont à la fois excités et désespérés, se désignant eux-mêmes sous le triste vocable de « condamnés à mort en sursis », de « futurs allongés au Tonkin », sont créés, grâce à l'appui tacite du Gouvernement, de véritables noyaux fascistes, dûment organisés et obéissant à des consignes venant d'en haut.

Ces groupes fascistes exploitent le désespoir de ces soldats et les entraînent à des attentats terroristes contre les organisations démocratiques et leurs dirigeants, et aussi contre la population.

C'est ainsi que, six fois déjà, comme par hasard au moment des départs pour l'Indochine, la permanence du parti communiste des Côtes-du-Nord a été attaquée à la grenade ou par des incendiaires qui ne furent identifiés qu'une seule fois, grâce à l'action de M. Avril qui précédait l'actuel préfet.

La semaine dernière a eu lieu le plus odieux, le plus édifiant de ces attentats. Il s'agit de la lâche agression contre M. Denis, professeur à l'université de Rennes, directeur du journal démocratique *Ouest-Matin*.

M. Denis présidait, avec un délégué de l'association France-Hongrie, une soirée au cours de laquelle était projeté le film hongrois « Lopin de terre ».

Contrairement à ce qui a été dit par la presse réactionnaire, ce n'était pas un film de propagande communiste ou soviétique propre à exciter les soldats, mais un film de portée sociale très générale, puisqu'il retrace l'évolution de la paysannerie en Hongrie vers 1930, l'absorption de la petite propriété par la grande. Le programme comportait en outre des actualités se rapportant simplement aux fêtes populaires du 1er mai en Hongrie.

Il y aurait beaucoup à dire sur les circonstances de cet attentat. Nous y reviendrons à l'occasion de l'interpellation que j'ai eu l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée.

Je dirai simplement aujourd'hui qu'en tout cas quatre choses sont claires pour la population de Saint-Brieuc et de Bretagne:

Tout d'abord, M. Denis était désigné aux coups des fascistes, en sa qualité de combattant de la paix connu et aimé dans toute la région, et de directeur catholique d'un grand journal démocratique qui, pour la première fois, brise le monopole de la presse réactionnaire dans la région bretonne. Les propos et les gestes de provocation de quelques meneurs parmi les militaires, dès que M. Denis eût, en quelques mots seulement, appelé à l'union pour la paix, le montrent bien.

En second lieu, la tentative d'assassinat était soigneusement préparée à l'avance, comme le prouve le nombre élevé de militaires présents dans la salle, militaires dont tout démontre qu'ils étaient rassemblés, soit parce qu'ils avaient été trompés, soit parce qu'ils étaient venus sur ordre de quelques fascistes issus de leurs rangs, comme le prouve aussi la complicité consciente, pour ne pas dire plus, de la patrouille militaire présente du commencement à la fin, et de la police, qui permirent aux factieux de poursuivre jusqu'au bout notre ami, de le frapper sauvagement et de ne le laisser que lorsqu'ils le crurent hors d'état de se relever.

En troisième lieu, la responsabilité de ce véritable pogrome fasciste — car il n'y a eu, à aucun moment, discussion et bagarre, comme l'a dit encore la presse marshallisée, mais provocation, guet-apens, tentative d'assassinat — la responsabilité de cet attentat, dis-je — attentat toujours impuni à cette heure, comme restent impunis les attentats précédents — incombe entièrement aux officiers chargés de la discipline et de l'éducation dans ce bataillon, au préfet, comptable de l'ordre dans son département et qui avait tous moyens de savoir, dès le début de la séance, qu'une provocation était en cours, et plus encore aux ministres, à M. Pleven et à M. Jules Moch, l'un président du conseil et député des Côtes-du-Nord, l'autre ministre de la guerre et de la milice fasciste organisée déjà dans l'armée.

Quatrième constatation: il y a des meneurs organisés, responsables, connaissant seuls ce qu'il y a à faire, donnant des ordres, sûrs de l'impunité et que suivent un certain nombre de soldats quand, d'autre part, ils ont été, par la parole, par la presse aux ordres, mais surtout par la perspective de partir vers une mort dont ils ne voient pas, dont ils ne peuvent pas voir la nécessité, exaspérés contre les démocrates et les partisans de la paix.

Tout cela est clair pour qui voit, entend, regarde le comportement de ces malheureux jeunes gens, toutes ces semaines, dans la ville.

Ils s'en prennent d'ailleurs à la population paisible, s'attirant, hélas! la haine, le mépris d'une partie de ce peuple si naturellement porté à aimer son armée, ses soldats, ses cadres, et à les respecter.

Leurs officiers, eux, considèrent que tout cela, le scandale, le pugilat, le cambriolage, n'est que simple plaisanterie. Des « distractions », me disait le commandant du bataillon, lors de l'incendie de notre permanence, il y a près de deux ans, « distractions d'hommes jeunes et pleins de santé, soumis par ailleurs à des exercices pénibles ». Ce sont là ses propres termes.

Ou bien encore, tout au plus « acte d'indiscipline », comme disait l'autre nuit à M. Denis, blessé, un officier parachutiste qui l'avait rencontré.

Eh bien! je fais appel, mes chers collègues, à ceux d'entre vous qui ont des enfants grands ou petits, à ceux d'entre vous qui ont vu en d'autres temps des facéties aussi sinistres, d'autres incendies, d'autres massacres. Voudriez-vous confier à de tels officiers, à de tels cadres, vos enfants ? Souhaiteriez-vous voir à de telles écoles des enfants auxquels on rêve de donner un beau métier, des principes d'honneur, des règles de morale ?

Et ceux, enfin, qui ont une religion, comment concilient-ils de tels actes avec leur foi ?

Aussi, comment ne pas comprendre la colère des travailleurs, la colère des mères quand, discutant avec eux chaque fois que les mots peuvent venir plus vite que les coups et les actes de violence, elles entendent ces jeunes gens dire, comme je les ai entendus moi-même: « Moi, je me suis engagé parce que je ne trouvais nulle part de travail. J'en avais assez d'être à la charge de mes parents. »

« Et moi, dit un autre, j'ai eu deux frères fusillés par les Allemands. Il ne me restait plus que ma mère. Elle a été, un jour, tuée dans un accident de car. Alors, je me suis engagé. »

Ils étaient trois, ceux-là, tous trois fils de mineurs du Nord de la France, venus pour nous insulter et nous provoquer au siège de la permanence. Ils s'en allèrent tristement en disant: « Oui, on est tous des « prolos », on est tous des Français. »

Comment ne pas comprendre la colère de ce père, de cette mère de Brest, qui ont appris la mort de leur fils engagé depuis un an, après quatre mois d'Indochine ?

Comment ne pas comprendre les termes qu'emploie ce père de famille de Brest, M. Lescop, quand il dit: « Les cannibales, ce sont les marchands de caoutchouc qui veulent conserver en Indochine leurs plantations qui leur rapportent des millions. Les cannibales, ce sont les gouvernants français qui veu-

lent maintenir en Indochine des bases d'où les Américains pourront demain attaquer la Chine populaire et l'Union soviétique. »

C'est pour défendre les intérêts capitalistes qu'on a envoyé nos jeunes gens se faire tuer en Extrême-Orient. Il faut faire cesser cette guerre. » (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mme Lescop a raconté au représentant de *Ouest-Matin*, en serrant les dents pour ne pas pleurer, comment son fils s'était engagé pour l'Indochine:

« Après avoir suivi un stage de plâtrerie à Orléans, mon fils Louis revint à Brest. Il lui fut impossible de trouver du travail. Pendant six mois il en chercha en vain. Son ami M. Lars lui procura de l'ouvrage chez lui pendant dix jours; après cela il resta encore deux mois en chômage. Toutes les portes étaient fermées: il était trop jeune. »

Alors, en un coup de tête, Louis Lescop s'engagea. Il prévint ses parents, alors qu'il était à Avignon. C'était le 31 octobre, l'année dernière. Il partait pour l'Indochine en juin et arrivait à Hanoï dans le courant de juillet. Quatre mois après, la nouvelle de sa mort arrivait dans l'humble baraque où habitent, à Brest, les parents de ce jeune homme.

Voilà ce que vous faites des enfants de prolétaires de notre pays. Vous commencez par les réduire par la faim à vendre leur vie aux marchands de canons. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Puis, non contents de leur apprendre à tuer leurs frères exploités des rizières du Tonkin ou des forêts du Laos, vous voulez maintenant leur apprendre à tuer, avant de partir vers la mort, ceux des Français qui veulent les sauver, précisément les communistes, les partisans de la paix de toutes opinions, comme M. le professeur Denis, catholique et partisan de la paix.

Ah! qu'il doit être terrible ce chemin par lequel vous menez un fils de mineur, un fils de prolétaire, un fils de paysan breton à ce lâche guet-apens fasciste, dans une rue obscure, à ce cri de brute frappant comme un forcené un homme désarmé et aussi pacifique que le professeur Denis! « A mort l'homme de la paix! » (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Elles sont terribles, messieurs les ministres, messieurs les députés de la majorité, les responsabilités qui pèsent sur vos épaules, vous qui volez au peuple la vie de ses enfants, vous qui volez à notre jeunesse ce qui est son plus beau trésor, son âme (*Applaudissements à l'extrême gauche*), vous qui volez au peuple malheureux du Viet-Nam et à d'autres peuples coloniaux leur indépendance, leur tranquillité, leur vie, pour sauvegarder d'injustes, de sordides privilèges, pour garder une base destinée à une guerre plus sanglante encore, demain, si on vous laisse faire.

Et vous parlez de civilisation, de défense des principes de liberté!

C'est sans doute au nom de cette civilisation, monsieur le ministre de l'éducation nationale, que vous avez appelé à Paris le recteur de l'université de Rennes, coupable à vos yeux de n'avoir pas approuvé l'attentat misérable contre M. Denis.

Le journal *Le Monde* publiait hier soir l'information suivante: « Après son message de sympathie à M. Henri Denis, M. Henry, recteur de l'académie de Rennes, est convoqué à Paris par le ministre de l'éducation nationale ».

Ce journal ajoutait: « M. Henry, de Rennes, est convoqué à Paris par le Gouvernement pour fournir des explications au ministre de l'éducation nationale au sujet du message de sympathie qu'il a récemment adressé à M. Henri Denis, professeur à la faculté de Rennes, et directeur d'*Ouest-Matin* ». (*Exclamations à l'extrême gauche. — Interruptions à droite.*)

A l'extrême gauche. Quelle honte! Quel scandale!

M. Marcel Roclore. Je trouve cela tout a fait normal.

M. Henri Teitgen. Comment cela se passerait-il à Moscou?

Mme Hélène Le Jeune. Je ne saurais mieux faire que de lire à l'Assemblée la lettre par laquelle M. Henry protestait contre l'attentat de Saint-Brieuc, et j'ose croire que la grande majorité d'entre vous ne pourra qu'être d'accord avec les termes de cette lettre.

« J'ai appris avec stupeur, comme tous les Rennais et les membres de l'Université, l'agression dont a été victime hier soir M. le professeur Denis. Je suis heureux de savoir que, malgré ses blessures, il a pu reprendre ses cours, mais j'y vois moins une marque de leur peu de gravité que de son courage personnel et de sa conscience professionnelle.

« Il est désolant que des hommes de pensée comme M. Denis, dont nous connaissons tous la sincérité et la courtoisie, se voient opposer des arguments aussi dégradants et acceuillir par d'inadmissibles violences.

« Quelles que soient les divergences, même profondes, d'opinion qui peuvent diviser les Français, notre pays, depuis des temps que nous croyions révolus, nous avait habitués à d'autres procédés de discussion. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

« Aucun homme civilisé ne pourrait se réconcilier avec de pareilles mœurs. Je sais être d'accord avec tous les collègues de M. Denis pour lui exprimer toute notre sympathie et nos vœux de rapide guérison ». (*Nouveaux applaudissements à l'extrême gauche.*)

Oseriez-vous dire, messieurs, que vous n'êtes pas d'accord avec de tels termes? Il est regrettable que M. Pleven, député de Saint-Brieuc, soit sorti et n'ait pas ainsi à répondre.

Mais tous ces faits, si déshonorants, si indignes de la France qu'ils soient, servent, messieurs, à vous démasquer. Ils servent à resserrer et élargir à la fois l'union qui se réalise dans le pays contre votre politique de misère et de guerre. Ils servent à rendre vigilant le peuple, qui sait maintenant que c'est vous les vrais responsables et non ces exécutants, eux-mêmes victimes malheureuses de votre politique. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Il sait aussi qu'il faut même faire la distinction, parmi les agresseurs, entre le meneur fasciste aux ordres salariés et le malheureux entraîné par le désespoir, le désœuvrement, l'excitation à la haine d'une presse à gages et de la radio, quand ce n'est pas directement le fait d'hommes politiques ou de chefs de bandes factieuses non désarmées.

Le peuple, et à son instar les meilleurs de nos soldats, sous-officiers et officiers, resserrent leur union autour des combattants de la paix, répondent à l'exemple des Henri Martin, des Raymonde Dien et des dix combattants de la paix de Saint-Brieuc emprisonnés depuis six mois sur votre ordre, monsieur Pleven, et sans jugement, au régime de droit commun pour avoir manifesté de la façon la plus pacifique, en chantant la Marseillaise, leur désir de voir finir la guerre d'Indochine et de voir notre pays s'engager dans une politique de paix.

C'est sans doute encore cela votre civilisation: D'un côté, impunité, absence d'enquête contre les auteurs d'attentats caractérisés, et de l'autre, maintien arbitraire en prison de sept hommes et de trois femmes, honnêtes travailleurs de notre ville, coupables d'avoir défendu la paix.

Mesdames, messieurs, réfléchissez. Vous qui vous obstinez à vouloir faire croire au peuple que cette guerre est juste, qui continuez à croire que vous pouvez la gagner, prenez garde d'être pris vous-mêmes à votre propre piège!

Votre corps expéditionnaire, vous êtes en train d'en faire ou d'en laisser faire, par un gouvernement qui n'est plus français, une armée fasciste, ennemie du peuple français.

Eh bien, non! Le peuple de France, les mères, les travailleurs de France, ne permettront pas cela. Ils ne permettront pas qu'avant d'envoyer leurs fils à la mort la plus terrible sous le ciel d'une contrée lointaine, on en fasse des bandits, des fascistes.

Nous avons su donner d'autres fils. Le peuple de France a su donner ses meilleurs enfants, héros et martyrs de la libération nationale, pour abattre le fascisme. Nous ne le laisserons pas ressusciter pour les besoins d'une cause injuste et criminelle.

Pour terminer, nous vous rappellerons les paroles que Jules Guesde prononçait à la tribune au début de l'expédition du Tonkin:

« Nous pouvons et nous devons imposer le rapatriement des rares survivants de deux années de lutte, de fièvre et de choléra, et empêcher les nouveaux départs pour l'abattoir extrême-asiatique.

« Empêtrés comme le sont nos gouvernants dans les combinaisons ministérielles les moins viables, paralysés par leurs dissensions accrues, ils ne sauraient résister à une intervention populaire énergique. »

Ce qui était vrai en 1885 l'est encore beaucoup plus aujourd'hui. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Oui, la paix est possible. Le peuple vietnamien vous l'a offerte par la voix de son gouvernement, et nous saurons l'imposer. En attendant, nous disons à ces jeunes qui ont été entraînés à des crimes, que nous ne sommes pas leurs ennemis, mais leurs frères, que nous continuerons à lutter pour les aider à sauver leur vie, à retrouver leur foyer, un métier, une vie normale, à construire le bonheur.

Nous disons aussi à la population de notre ville et de notre région, qui se laisse aller malheureusement à la haine et au mépris envers eux: Ce n'est pas les soldats qu'il faut mépriser et haïr, mais les gouvernants, vous les gouvernants qui êtes réduits, pour faire votre triste politique, à employer de telles méthodes d'éducation, de fascisation de notre armée.

Et ainsi tous ensemble avec le peuple de France, nous saurons imposer à la France un gouvernement d'union démocratique qui fera cesser la guerre d'Indochine, qui créera en France une armée nationale digne de ses morts, digne de son peuple. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre André.

M. Pierre André. Mesdames, messieurs, c'est avec une infinie tristesse que nous évoquons à nouveau les douloureux événements d'Indochine.

Le discours prononcé hier par le ministre responsable ne m'a pas donné satisfaction. J'ai entendu à nouveau s'affronter des thèses qui me semblent spécieuses. La vérité est simple cependant: En Indochine, nous faisons la guerre, et nous avons en face de nous exactement le même adversaire que les Américains trouvent en face d'eux en Corée, c'est-à-dire le communisme impérialiste.

Je pense que la majorité de l'Assemblée est d'accord pour dire que nous devons demeurer en Indochine. Mais pour y demeurer, que faut-il faire ?

On nous dit: Nous allons accorder le maximum d'autonomie et d'indépendance aux peuples du Viet-Nam. J'estime, moi, qu'il est nécessaire d'abord de mener la guerre, de la gagner, et que les pourparlers et la façon dont nous organiserons ensuite le Viet-Nam ne pourront faire l'objet de discussions dans ce Parlement et avec les Etats associés que le jour où nous aurons rétabli la paix.

Il est donc indispensable d'abord de mener rapidement et de gagner la guerre. Comment ? Il faut pour cela réaliser en Indochine un commandement unique, qui détienne à la fois les pouvoirs civils et militaires, et il faut confier ce commandement unique à un général français, possédant un certain prestige, de l'autorité et des qualités de diplomate. Son nom, vous le savez, est sur toutes les lèvres.

On nous dit aussi: Nous allons engager des frais énormes. On va nous demander plus de 200 milliards. Mais l'Indochine, que nous avons équipée, modernisée, peut nous aider à couvrir ces frais. Il n'y a aucune raison, à mon avis, de faire supporter entièrement par la métropole le poids de cette guerre. Il n'y a pas de raison pour que ce soit le budget français qui fasse la totalité des frais de cette guerre. Il faut que nous libérions l'Indochine du Viet-Minh, afin de permettre aux Vietnamiens de travailler, de produire, et nous partagerons, nous devrions, me semble-t-il, partager les frais de la pacification, avec l'Indochine.

Pourquoi nous battons-nous là-bas ? Du point de vue stratégique, nous nous battons beaucoup plus pour les autres que pour nous.

Nous ne nous battons pas seulement pour défendre des intérêts français, une possession française. Il est évident que si l'on établissait le compte des sommes dépensées depuis cinq ans en Indochine, le total représenterait probablement beaucoup plus que la valeur des installations françaises dans la péninsule.

Ce que je voudrais, c'est que le Gouvernement fasse comprendre, autour de lui, à nos alliés, qu'en nous battant en Indochine nous ne nous battons pas égoïstement pour nos propres intérêts, mais pour l'indépendance vis-à-vis du communisme des peuples de l'Indochine, et aussi pour couvrir — comme le rappelait M. Pineau — le Siam, la Birmanie, la Malaisie, l'Inde, l'Indonésie et l'Australie.

Nous savons bien que si le verrou indochinois sautait, l'ensemble de ces pays seraient menacés par le communisme impérialiste.

Cependant, la solution qu'on va peut-être vous proposer tout à l'heure serait de découvrir immédiatement ces pays. Ce serait perdre la face devant le monde asiatique, ce serait annuler, mesdames, messieurs, la victoire de l'organisation des Nations Unies en Corée, ce serait encourager les agresseurs dans le monde entier.

Il faut donc rester, mais en restant il faut sortir de cette sale guerre qui pourrit depuis cinq ans. Il faut agir, il faut se battre, il faut avoir le courage de faire la guerre, et il faut écraser dans l'œuf l'armée du Viet-Minh qui se constitue, mais qui n'est pas encore complètement formée.

Avec quoi et comment ? En ménageant le sang de nos soldats et de nos alliés; en faisant comprendre à nos amis américains que nous faisons en Indochine la même guerre qu'eux en Corée, et que par conséquent nous devons disposer de moyens puissants pour la mener à bonne fin.

Il faut que nous réclamions de nos alliés les chars, les avions, le matériel qui économiseront du sang français. Nous ne voulons pas revoir un nouveau désastre de Caobang. Vous devez faire comprendre cela, monsieur le président du conseil, à nos amis américains.

Un chef unique, des moyens matériels puissants, prouveront au monde, en quelques mois, que nous sommes encore dignes des soldats de la Marne, de Verdun et de la guerre de libération, que nous sommes dignes d'occuper une des premières places dans le camp de la liberté.

Il faut que nous prouvions au monde que les jugements abominables portés sur nous, sur notre moral, sur notre armée, sur nos combattants, par des journaux américains, sont faux.

Je vous demande d'avoir la même foi, le même courage, que ceux dont ont fait preuve récemment les guides français qui ont arraché ces mots à l'ambassadeur des Indes, après la mort tragique de René Payot:

« Quel peuple que ce peuple français qui possède des hommes capables de donner leur vie pour ramener des morts! » (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre et à gauche.*)

Quand il y a de telles ressources dans ce peuple, quand on voit ce peuple consentir de pareils sacrifices, il est possible d'obtenir de lui l'effort indispensable pour rétablir la paix dans le Viet-Nam, pour rétablir la paix après avoir écrasé le communisme impérialiste.

Si vous faites comprendre au peuple français la grandeur de la tâche, sa nécessité, il aura la foi nécessaire pour l'accomplir avec enthousiasme.

Mais vous, qui êtes le gouvernement de la France, donnez aussi le premier exemple. Brisez la trahison communiste ou craignez de sombrer un jour dans le mépris des combattants revenus de là-bas, qui vous reprocheront d'avoir laissé se perpétuer cette trahison. (*Applaudissements à droite.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Mendès-France.

M. Pierre Mendès-France. Mesdames, messieurs, je ne désirais pas intervenir dans ce débat et hier soir encore je ne m'y étais pas fait inscrire; mais plusieurs de nos collègues ont fait hier et aujourd'hui, courtoisement et je les en remercie, allusion au discours que j'ai prononcé ici voilà un mois. Je me crois obligé de répondre à leurs arguments, dans la mesure même où je partage leurs soucis et leurs angoisses.

M. le ministre chargé des relations avec les Etats associés, comme plusieurs orateurs, et notamment M. le président de la commission des territoires d'outre-mer, ont défini les objectifs qu'ils estiment devoir être ceux de la France en Extrême-Orient et qui consistent, ont-ils dit, à y maintenir la présence française. Et M. de Chevigné, s'exprimant avec plus de précision dans un discours auquel je me référerai à plusieurs reprises, a dit qu'il fallait y rétablir la suprématie de nos forces.

Sur quelles bases, par quelle politique nouvelle, par quels moyens entend-on réaliser ces objectifs ?

Il est d'abord un point sur lequel, mesdames, messieurs, nous devrions être d'accord. Nous devrions être unanimes pour exclure en tout cas la poursuite de ce qui a été fait jusqu'à maintenant en Indochine, cette politique vacillante, incertaine, ambiguë, qui ne s'est jamais appuyée ni sur l'adhésion populaire, ni sur une force vraiment irrésistible, cette politique qui ne pouvait aboutir qu'à décourager nos meilleurs amis, tout en se soldant par des échecs militaires, cette politique qui a fait tuer des hommes inutilement, qui a fait tuer des hommes pour rien.

Cette politique, ou plutôt cette absence de politique nous ne pouvons pas la continuer.

On peut être partisan, comme plusieurs de nos collègues que nous avons entendus, d'une solution militaire; on peut être partisan du maintien de méthodes dont la faillite est maintenant éclatante, plus éclatante encore aujourd'hui qu'il y a un mois, lors de notre précédent débat.

Il siège ici, je le sais, des hommes de bonne foi qui ne croient pas que l'heure soit venue de tirer les amères conclusions de tant de fautes accumulées, des hommes qui ne sont pas encore résignés à payer le prix de nos erreurs, des hommes qui croient possible là-bas, aujourd'hui encore, une solution de force, une solution militaire.

A ces hommes, je ne reproche qu'une chose, je l'ai déjà dit, c'est de dissimuler au pays la vérité sur les conditions de cette solution.

On ne dit pas la vérité au pays sur les sacrifices qu'exigerait la solution militaire; on ne dit pas la vérité sur l'armée vietnamienne, on ne dit pas la vérité sur les véritables possibilités de défense du delta tonkinois.

Tout d'abord, on ne dit pas la vérité au pays sur les sacrifices qui seuls permettraient d'arracher, peut-être encore maintenant, une solution par la force des armes et sur les risques que cette solution implique.

On laisse croire au pays, ou même on lui fait croire, par les comptes rendus tendancieux que nous lisons dans certaine presse ou que nous recueillons de certaines bouches, sur les rapports de ceux qui sont allés officiellement enquêter sur place, que nous pourrions remporter la victoire en Indochine avec les moyens dont nous disposons là-bas ou avec des moyens légèrement accrus.

A entendre certains de nos collègues, il suffirait de remplacer quelques chefs, d'envoyer au Viet-Nam quelques avions, quelques bateaux supplémentaires, et, comme l'a dit M. Frédéric-Dupont, en élevant le débat, de majorer les soldes ou les primes pour faciliter le recrutement des volontaires (*Rires à gauche*), et il suffirait de se retrancher dans le réduit tonkinois.

Ainsi, selon eux, l'essentiel serait sauvé, sans qu'on ait eu besoin de demander au pays un nouvel et considérable effort en hommes, en crédits, en forces vives. Cela, c'est la continuation de la politique passée et, je le répète, nous devrions être tous d'accord pour le condamner. (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche et au centre.*)

Mesdames, messieurs, un homme avait vu clair, très tôt, en Indochine: le général Leclerc. On a beaucoup dit que des influences extérieures et politiques l'avaient détourné d'accepter définitivement les fonctions de haut commissaire en Indochine qui lui avaient été offertes et qu'il avait acceptées. Si cela est vrai, ceux qui l'ont empêché de prendre ces hautes fonctions doivent se poser aujourd'hui de douloureuses questions; car il aurait été, sans doute, le pacificateur de l'Indochine, ou, comme vous l'avez dit un jour, monsieur le président du Conseil, le Hoche de l'Union française.

Leclerc avait écrit sur l'Indochine deux rapports qui n'ont pas été publiés. Parlant ici en mon nom personnel, je ne prendrai pas la responsabilité d'en citer certains passages, les uns accablants, d'autres prophétiques, qui confirment la thèse que j'ai développée à cette tribune. Je ne citerai que quelques phrases parce qu'elles ont déjà été publiées:

« Il nous faut, écrivait le général Leclerc en 1946, éviter une aventure dépassant les possibilités actuelles de la France. Les ambitions doivent être à la mesure des moyens. Sinon, c'est la catastrophe. »

M. Charles Serre. Très bien!

M. Pierre Mendès-France. « Il ne s'agit plus de s'opposer par la force à des masses qui désirent évolution et nouveauté, sinon aucun relâchement de notre effort militaire ne sera possible avant longtemps. »

Et voici la conclusion, une conclusion qui a été écrite deux mois après le soulèvement d'Hanoï, deux mois après la rupture avec Ho Chi Minh:

« En 1947, la France ne jugulera plus par les armes un groupement de 24 millions d'habitants qui prend corps et dans lequel existe une idée xénophobe et peut-être nationale. »

Et le général Leclerc recommandait la solution pacifique, l'accord avec toutes les fractions du peuple vietnamien. Le fait est tellement exact qu'un amiral n'hésita pas à reprocher au général Leclerc « de défendre des solutions municholses ». (*Mouvements divers.*)

Leclerc méditait et écrivait en 1946 et en 1947. A l'époque, les circonstances nous étaient plus favorables qu'elles ne le sont aujourd'hui Mao Tsé Toung n'avait pas encore occupé la frontière du Viet-Nam. Nous n'avions en face de nous que des guerillas mal armées et peu nombreuses. La population d'Indochine croyait en notre supériorité matérielle. Nous n'avions pas, à cette époque, à faire face à un programme considérable de réarmement européen.

Malgré ces circonstances moins défavorables que celles d'aujourd'hui, le général Leclerc, comme tant d'autres après lui, ne voyait de solution que sur le plan politique.

Depuis, les circonstances ont changé, et M. Pineau, tout à l'heure, rappelait que, désormais, si la Chine le veut, il lui sera aisé à chaque instant d'accroître son aide au Viet-Minh plus largement et plus vite que nous n'accroîtrons nos forces en Indochine.

Comment alors, mes chers collègues, l'emporterions-nous aujourd'hui, dans des conditions infiniment plus mauvaises que celles de 1947, sauf si nous envoyions là-bas des effectifs énormes qui seraient, un jour ou l'autre, inévitablement prélevés sur le contingent — pour la relève seulement, on l'a dit hier, il faut 60.000 hommes par an, dont 20.000 métropolitains et on ne trouve pas de volontaires — sauf aussi si nous y consacrions des crédits que financeraient tout aussi inévitablement, soit des impôts nouveaux, soit le pire et le plus injuste des impôts, l'inflation?

M. de Chevigné, dans un discours qui a eu le mérite de la logique jusqu'à son terme, a reconnu, hier, que pour obtenir une solution militaire, il faudrait envoyer là-bas des effectifs accrus et, dans sa pensée, ces effectifs nous devrons, au besoin, les prélever sur ceux qui sont actuellement consacrés à la défense de la métropole. Sans approuver les conclusions de notre collègue, je reconnais la logique de cette position.

On a parlé ici — notamment M. Coste-Floret, dans un discours vigoureux, mais qui ne m'a pas convaincu — d'une armée vietnamienne de 150.000 hommes. Pour faire vivre cette armée, il nous faudrait d'abord des crédits, encore une fois des crédits, du matériel et des cadres que nous n'avons pas, et enfin et surtout, des années — que nous n'avons pas non plus.

M. Pineau et M. le professeur Rivet nous ont dit qu'il fallait au moins un an pour constituer l'armée vietnamienne. Ils sont sans doute au-dessous de la vérité. M. de Chevigné, que je cite encore une fois, évoquant cette solution de l'armée vietnamienne, nous a dit, hier, que pour en recevoir les services que nous en attendons, il faudrait en décupler les effectifs en quelques mois; et il a indiqué loyalement que cela n'était pas possible Il a ajouté que la formule de l'armée vietnamienne est peut-être une solution à long terme, mais que, dans l'immédiat, nous ne pouvons rien en attendre d'efficace.

Alors, où allons-nous?

On parle de défendre indéfiniment le delta tonkinois. C'est encore une illusion, une illusion redoutable. M. le président de la commission des territoires d'outre-mer nous a bien montré hier que le delta n'est pas defendable en lui-même et qu'il est « impossible d'y empêcher des infiltrations massives ». De son côté, M. Rivet, qui connaît admirablement ce pays, parlant tout à l'heure presque en géographe, décrivait ce delta afin de bien faire comprendre que, sur le plan militaire, nous ne pouvons pas espérer nous y défendre durablement. Ce n'est pas par esprit de conquête que nos coloniaux ont, depuis quatre-vingts ans, poussé vers le Nord, toujours vers le Nord. La vérité, c'est que le delta ne peut pas être défendu aux limites de la plaine.

Le delta se défend à Langson et plus au Nord le long de cette route coloniale devenue tragiquement célèbre depuis deux mois. La formule: « maintien à Haïphong et à Hanoï, et pas de reconquête », est une formule fausse. Renoncer à Caobang et à Langson, c'est renoncer à Hanoï, c'est renoncer à Haïphong, c'est renoncer à Dong-Trieu. Défendre Hanoï efficacement, c'est reconquérir la frontière chinoise. C'est ce que confirment tous vos experts militaires.

Avec quels moyens ferez-vous cette reconquête? Avec quels moyens ferez-vous cette politique? On abuse l'opinion en lui laissant croire qu'il suffirait de moyens matériels, de moyens purement matériels.

D'abord, réfléchissez au fait qu'en Corée, les Américains ont cru, au début, eux aussi, qu'ils pourraient gagner la guerre par la seule supériorité matérielle. L'expérience leur a prouvé très vite, dans un pays moins difficile que l'Indochine, qu'il leur fallait des effectifs, beaucoup d'effectifs.

Et puis, sans parler des hommes, l'armement considérable qui serait nécessaire en Indochine nous ferait peut-être, un jour, cruellement défaut en Europe.

Avons-nous le droit, mesdames, messieurs, — je pose cette question encore une fois et je sais combien, pour plus d'un parmi vous, elle est douloureuse — avons-nous le droit, en conscience, de découvrir encore plus largement notre défense nationale au profit d'une expédition lointaine dont le coût en forces vives, en ressources de toutes sortes, est déjà écrasant?

De 1945 à 1950, nous avons, en matériel, en crédits, en matières premières rares, en ressources de toute nature, consacré à l'Indochine beaucoup plus qu'à la reconstruction. C'est une comparaison à laquelle je vous demande de réfléchir.

Mais jusqu'à présent, nous n'avions à choisir qu'entre les besoins métropolitains en investissement, en reconstruction, en niveau de vie, d'une part, et l'effort au Viet-Nam, d'autre part. C'était déjà un arbitrage difficile.

Aujourd'hui, la situation s'est compliquée. Parmi les éléments de la demande qui pèsent sur le revenu national, figurent maintenant, en outre, les besoins de réarmement en Europe. Tout ce que vous ferez en plus là-bas, en hommes, en matériel, en crédits, vous le ferez en moins ici.

Avez-vous pesé la responsabilité que vous encourez désormais et qui met en cause la sécurité même de la France?

Il faut choisir. Nous ne pouvons pas avoir une grande armée ici, une armée moderne avec ses chars, ses avions, ses bateaux — et une grande armée, là-bas, avec les mêmes équipements — fournis par une industrie dont les moyens ne sont pas illimités

ou par une aide extérieure qui, elle non plus, n'est pas indéfiniment extensible.

Il faut choisir.

Choisir, c'est bien ce qui est le plus difficile, à nous, Français, surtout depuis que des formations politiques et des gouvernements promettent tout, à tout le monde, en même temps: la reconstruction, le niveau de vie, les lois sociales, l'armement, les dégrèvements, l'Empire... au lieu d'expliquer au pays loyalement que tout n'est pas possible en même temps. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et divers bancs à droite et au centre.*)

M. Raymond Triboulet. Me permettez-vous de vous interrompre ? (*Protestations au centre et sur divers bancs.*)

M. Pierre Mendès-France. Volontiers.

Mme la présidente. Je vous rappelle, monsieur Triboulet, que le débat est organisé et que nous devons en terminer ce matin.

M. Raymond Triboulet. Je regrette de dire que, par deux fois, M. Mendès-France a parlé de la reconstruction qui intéresse autant que lui, je pense, les sinistrés du Calvados. (*Exclamations sur de nombreux bancs.*)

M. Marcel Poimbeuf. Vous élevez vraiment le débat.

M. Raymond Triboulet. Vous ne m'empêcherez pas de dire que, si M. Mendès-France a pu faire parler le général Leclerc en faveur de sa thèse, ce qui déjà au moins en ma conscience a produit un malaise certain, je ne le laisserai pas invoquer les sinistrés en sa faveur.

Aucun sinistré ne veut établir de balance entre les crédits dépensés pour la défense de l'Indochine et ceux de la reconstruction. (*Interruptions au centre.*)

Les sinistrés sont des patriotes qui n'acceptent pas le langage de M. Mendès-France.

M. Pierre Mendès-France. Aujourd'hui, le Gouvernement prépare un programme massif d'armement qui, malgré les habiletés comptables et les marchandages de la dernière heure, correspond à des centaines de milliards d'augmentations de dépenses. Il en résultera un surcroît d'inflation, de hausse des prix, de misères et, par conséquent, de difficultés sociales. Ainsi donc, vous voulez combattre le communisme et vous faites très exactement ce qu'il faut pour donner des armes nouvelles à sa propagande.

Déjà, nos dépenses militaires, en 1949 et en 1950, sont écrasantes et proportionnellement plus lourdes qu'à aucun moment de notre histoire, mises à part, bien entendu, les années de guerre. Nous en parlerons dans un prochain débat. Mais dès aujourd'hui, je m'élève contre un surcroît de dépenses improductives qui ne peut servir qu'à rompre davantage encore notre équilibre économique et notre équilibre social.

Notre objectif doit être de mieux assurer notre sécurité au niveau déjà très lourd de nos charges militaires actuelles. Cela est possible, d'une part grâce à une meilleure utilisation des crédits — car nous savons que très souvent l'usage qui en est fait est désastreux — et, d'autre part, par le virement au profit de la défense métropolitaine des dépenses actuellement faites à 12.000 kilomètres de chez nous.

Ainsi, et ainsi seulement, nous pourrions éviter des accroissements insupportables pour l'économie nationale et des souffrances supplémentaires qui, sous le prétexte d'assurer notre sécurité extérieure, n'auraient pas d'autre effet que d'accroître notre insécurité intérieure.

M. Pierre André. Quelles seront les conséquences du départ ?

M. Raymond Triboulet. Et l'on écoute bouche bée de tels sophismes !

M. Pierre Mendès-France. Je reviens à l'Indochine. Hors la solution militaire, hors la solution de force, il n'est qu'une possibilité: la négociation.

Mesdames, messieurs, lorsque nous évoquons les pertes subies depuis cinq ans, lorsque nous évoquons le bien que nous avons fait dans cet empire — car s'il y a eu des fautes, des trafics, des malhonnêtetés, des exploitations, il y a eu aussi, pourquoi ne pas les rappeler, et avec fierté, les bienfaits de notre culture et de notre civilisation sur cette terre lointaine — oui, lorsque nous évoquons tout cela, l'issue qui est devant nous, la négociation dans les conditions présentes nous paraît pénible, cruelle, injuste.

Mais avons-nous les moyens d'éviter cette issue après l'avoir nous-même rendue inévitable par nos fautes et par nos erreurs ?

L'Angleterre ne l'a pas pu aux Indes, l'Angleterre ne l'a pas pu en Palestine, les Pays-Bas ne l'ont pas pu en Indonésie.

Me dira-t-on qu'on ne peut pas traiter avec Ho Chi Minh ? Mais des chefs de gouvernement passés ont dit le contraire à cette tribune.

M. André Marie, président du conseil, a déclaré ici même être prêt à négocier « avec toutes les familles spirituelles du Viet-Nam. »

M. Jules Moch, dans sa déclaration d'investiture, proclamait sa volonté « de rétablir la paix ou, à tout le moins, une trêve permettant d'épargner un sang précieux, des souffrances indicibles et de lourdes dépenses. » Et M. Mutter, revenant sur cette phrase claire, faisait justement observer que rechercher la paix ou une trêve, c'était évidemment négocier avec Ho Chi Minh.

L'Assemblée a ratifié les déclarations de M. André Marie comme elle a ratifié celles de M. Jules Moch.

Oh ! certes, on a invoqué les griefs que nous pouvons avoir contre le Viet-Minh. On a invoqué l'accord malheureux de 1946; on a invoqué le drame de l'hiver suivant. Ce n'est pas la première fois dans l'histoire que des négociations s'engagent, au lendemain de guerres sauvages et sanglantes, entre des hommes qui ont de graves reproches à se faire réciproquement. L'Angleterre a traité avec l'Irlande après d'affreux incidents, après des meurtres, après des attentats cruels et qu'elle a considérés parfois comme déloyaux. Elle a repris des relations normales avec Israël après d'autres meurtres, d'autres attentats tout aussi douloureux. Les Pays-Bas ont fait la paix avec les chefs indonésiens auxquels ils avaient, eux aussi, de graves reproches à adresser.

On a posé aussi la question de savoir ce que pourraient être les conditions d'une paix négociée. J'ai réfléchi à cette question difficile. On conviendra qu'elle ne se prête pas à des développements à la tribune.

Il n'est pas utile d'énumérer ce que seraient nos demandes au début d'une conversation. L'opinion française, déjà abusée trop souvent, risquerait encore une fois d'être induite en erreur. D'autre part, aucun homme politique, aucun gouvernement à la veille d'une négociation, ne fixera publiquement ce qu'est la limite de ses concessions éventuelles.

Pour ma part, bien que n'ayant pas de responsabilité gouvernementale et pouvant donc m'exprimer avec plus de liberté, je n'entends pas faire connaître à nos interlocuteurs éventuels l'étendue de ce que, à mon avis, nous devons être résignés à concéder. On me permettra donc, sur ce point, de réserver des explications plus détaillées au Gouvernement, s'il le désire, ou même à une commission spéciale que l'Assemblée pourrait constituer en vue d'étudier demain ce que serait l'essentiel de nos propositions de paix.

Ces propositions comporteraient évidemment la reconnaissance, la confirmation de l'indépendance du Viet-Nam comme l'a fait l'Angleterre pour l'Inde. Les engagements pris par nous à l'égard de Bao Daï et non encore totalement exécutés, resteraient valables au profit de n'importe quel gouvernement vietnamien.

Nos propositions devraient aussi prévoir, je pense, des élections libres et sincères qui auraient lieu sans délai dans l'ensemble des territoires du nouvel Etat, sous le contrôle impartial de commissions bi-partites ou de commissions composées d'observateurs neutres, choisis d'un commun accord. M. Letourneau, hier, faisait allusion à des élections de ce genre. Des élections libres seraient, en effet, le meilleur test d'une paix réelle et loyale.

Des engagements solennels devraient être pris aussi afin d'éviter des représailles ou des vengeances dans un sens ou dans l'autre, notamment contre les Français ou contre les Vietnamiens qui se sont prononcés en faveur de notre cause et qui nous ont prouvé leur fidélité.

Toute évacuation de troupes françaises devrait s'opérer pacifiquement et dans les délais nécessaires à la réalisation d'opérations complexes et délicates. Ces délais permettraient à l'apaisement de s'opérer et assureraient aussi le respect des engagements pris en ce qui concerne les représailles redoutées.

En dehors de ces propositions toutes naturelles, peut-être pourrions-nous aussi faire un effort d'imagination pour découvrir certaines formules susceptibles de servir, au sens le plus large, la cause de la paix. Et je veux envisager ici un problème singulièrement grave. De nombreux Français redoutent ce que pourrait être demain l'orientation du nouvel Etat vietnamien. Il faut étudier toutes les formules qui peuvent répondre à ce souci légitime.

On a parlé à ce sujet des dispositions mêmes du statut de l'Union française. On a parlé d'un traité d'alliance entre la France et le Viet-Nam. On a parlé d'un traité de non-agression. Il y a peut-être une solution qui serait d'un grand intérêt

commun pour les deux pays et à laquelle je vous demande de réfléchir.

Pourquoi le nouvel Etat n'adopterait-il pas solennellement un statut d'Etat neutre ? Pourquoi ne choisirait-il pas, en Extrême-Orient, le rôle que joue la Suisse en Europe ou l'Etat d'Israël dans le Moyen-Orient, en refusant — solennellement, je le répète — de s'identifier à l'un ou à l'autre des deux grands blocs qui divisent, malheureusement, le monde ?

Utopie, dira-t-on ? Pourquoi alors l'a-t-on envisagé à un moment donné pour la Corée ?

Ce statut de neutralité, si nécessaire à la reconstruction économique du Viet-Nam, si nécessaire à son progrès social, pourrait être garanti par les principaux Etats d'Extrême-Orient et par la France. Et cette formule, si elle était adoptée, serait peut-être à reprendre quelque jour dans d'autres régions du monde, car elle constituerait le meilleur symbole de la détente que nous souhaitons tous entre les deux grands blocs qui s'opposent.

Un traité d'étroite collaboration avec la France devrait aussi garantir notre situation culturelle au Viet-Nam, la sauvegarde de nos intérêts économiques, dans le cadre de la législation nationale du nouvel Etat, et l'articulation de la monnaie vietnamienne du franc.

Tout cela signifierait de larges concessions de part et d'autre, notamment, c'est vrai, de larges concessions de notre part. Des concessions moindres auraient suffi, il y a deux ou trois ans, mais les faits sont les faits et les fautes commises finissent toujours pas se payer.

M. le ministre des Etats associés a répété hier que Ho Chi Minh n'est pas libre, qu'il obéit à des ordres extérieurs. Eh bien! mettez-le au pied du mur. Proposez-lui vos conditions de paix, celles que je viens de suggérer ou telles autres qui vous paraîtront meilleures. Si ces conditions comportent tout à la fois certaines clauses qui doivent aller de soi: l'indépendance du Viet-Nam, des élections libres, l'absence de vengeance et de représailles, et aussi des formules originales et novatrices, comme celles que j'ai esquissées tout à l'heure, l'opinion vietnamienne réagira favorablement. Ceux qui refuseraient d'y donner suite se discréditeraient aux yeux de la population d'Indochine et vous, vous auriez fait preuve de la volonté pacifique et désintéressée de la France.

Ce traité, me dira-t-on, nos interlocuteurs le signeront mais, ensuite, ils le trahiront, ils ne l'appliqueront pas. A cela, je répondrai qu'il existe, au Viet-Nam, un sentiment national et même nationaliste dont témoignent tous ceux qui en reviennent et auquel M. Lescorat a fait ce matin une allusion pénétrante. Ce sentiment rend les Vietnamiens particulièrement soucieux d'éviter une mainmise chinoise sur leur pays.

Aujourd'hui, le Gouvernement d'Ho Chi Minh et ses partisans acceptent volontiers l'aide chinoise contre nous. Le jour où la guerre aura pris fin, ils ne voudront pas donner à leur puissant voisin du Nord un pouvoir ou une emprise dont la population prendrait vite ombrage. Dans la mesure où ils ne redouteront plus rien de nous, ils seront désireux de conserver avec nous des liens qui les protégeraient dans une certaine mesure, qui leur éviteraient le tête-à-tête avec la Chine, qu'ils craignent et qu'ils n'aiment pas.

C'est ce qui s'est passé dans tel autre pays que nous avons évacué voici peu d'années et qui n'a cessé, depuis, de développer avec nous une collaboration culturelle, économique et monétaire à laquelle il tient, pour la sauvegarde même de son indépendance.

Mesdames, messieurs, n'attendons pas qu'il soit trop tard pour sauver ce qui peut être sauvé. Un accord peut encore être tenté. Chaque jour, il devient plus difficile et plus coûteux pour nous, jusqu'au jour où il sera définitivement trop tard. (*Très bien! très bien!*).

M. Letourneau a évoqué, hier, la possibilité de « rétractions nouvelles ». Nous savons ce que cela signifie. Il a dit, parlant des hommes qui se battent là-bas, sous un ciel ingrat, que « leur résistance nerveuse à des limites ». Un nouvel échec militaire, possible à chaque instant et qui serait cette fois dramatique par son ampleur, peut rendre vaine demain une conversation cependant nécessaire aux intérêts bien compris des deux pays.

Le Gouvernement le sait. Il faut qu'il dise la vérité au pays au lieu de le bercer de nouvelles illusions, suivies de nouvelles déceptions et d'un terrible réveil qui servira seulement ceux que vous prétendez combattre.

Seulement, il faut aller très vite. Demain, je le répète, et je le répète avec angoisse, il sera peut-être trop tard.

Ne vous laissez pas engager plus avant dans le guêpier d'Extrême-Orient. N'y engloutissez pas plus de moyens, plus de vies humaines, plus encore des forces vives de notre nation.

Il y a eu la guerre d'Espagne, où Napoléon perdit tant de forces qui manquèrent peu après sur le Rhin et en Champagne. Il y a eu la guerre du Mexique, où Napoléon III s'épuisa à la veille de la guerre de 1870-1871.

Ne croyez pas que vous pourrez tirer de ce pays, déjà ruiné par deux terribles guerres, un nouvel effort gigantesque et démesuré pour faire deux armées modernes à la fois.

Sa production reste faible, sa reconstruction est à peine entamée. Le niveau de vie de sa population est médiocre. Vous ne pouvez donc pas poursuivre une guerre lointaine, ruineuse matériellement et moralement, et qui ne conduit à aucune issue.

Ayez le courage de regarder la vérité en face. Ayez le courage de la dire au pays. Entre tant d'obligations écrasantes et qui sont, hélas! incompatibles, ayez enfin le courage de choisir. (*Applaudissements à gauche et sur certains bancs au centre.*)

Mme la présidente. J'ai été saisie de plusieurs ordres du jour, dont je vais donner connaissance à l'Assemblée.

Le premier, présenté par MM. Frédéric-Dupont, Palewski, Max Brusset, July, Mallez, Godin et Rousseau, avec demande de priorité, est ainsi conçu:

« L'Assemblée nationale,

« Affirmant sa volonté d'aider par tous les moyens le corps expéditionnaire français en Indochine, notamment en conférant au commandement militaire local toute l'autorité nécessaire,

« Emue des conditions matérielles et morales déplorables dans lesquelles ont combattu nos troupes d'Indochine,

« Constatant que la prolongation de la guerre est la conséquence de la politique incohérente suivie en Indochine par des partis en désaccord au sein de gouvernements divisés,

« Salue la mémoire des héros tombés en Indochine pour la patrie et adresse à nos combattants un affectueux message de reconnaissance,

« Regrette que les déclarations faites ce jour ne soient pas de nature à la rassurer sur les intentions, les moyens et la volonté d'action du Gouvernement,

« Et, repoussant toute addition,

« Passe à l'ordre du jour. »

Le second, présenté par MM. Arthaud, Pronteau et le groupe communiste, avec demande de priorité, est ainsi libellé:

« L'Assemblée nationale,

« Considérant que la paix immédiate avec la République démocratique du Viet-Nam est possible,

« Invite le Gouvernement:

« 1° A cesser immédiatement les hostilités;

« 2° A engager sans délai des pourparlers de paix;

« 3° A préparer le rapatriement du corps expéditionnaire: soldats, aviateurs, marins;

« Et, repoussant toute addition,

« Passe à l'ordre du jour. »

Le troisième, présenté par MM. Pierre Chevallier, Galy-Gasparrou, Lussy, de Menthon et Senghor, avec demande de priorité, est ainsi rédigé:

« Fait confiance au Gouvernement

« Pour renforcer les moyens mis à la disposition des forces françaises en Indochine,

« Pour aider les gouvernements vietnamien, cambodgien, laotien à mettre sur pied des armées nationales, dans les plus brefs délais,

« Pour mettre en œuvre la solidarité des nations du monde libre en Extrême-Orient,

« Pour poursuivre avec énergie et audace l'application de la politique approuvée à plusieurs reprises par l'Assemblée nationale, politique réalisant l'indépendance des Etats associés au sein de l'Union française,

« Salue les soldats, les partisans et leurs chefs qui combattent pour la défense de la liberté et le rétablissement de la paix,

« Et, repoussant toute addition,

« Passe à l'ordre du jour. »

Le quatrième, présenté par M. Laniel et le groupe P. R. L., avec demande de priorité, est ainsi conçu:

« L'Assemblée nationale,

« Invite le Gouvernement à pratiquer enfin une politique ferme et cohérente en Indochine et à mettre à la disposition du corps expéditionnaire tous les moyens pour maintenir la présence française en Extrême-Orient,

« Exprime la reconnaissance nationale à nos héroïques combattants et demande que la propagande communiste, qui constitue une véritable trahison, soit réprimée comme telle,

« Et passe à l'ordre du jour. »

Enfin M. Charles Serre vient de déposer, également avec demande de priorité, l'ordre du jour suivant:

« L'Assemblée nationale,

« Douloureusement émue par la prolongation du sanglant conflit d'Indochine, et la gravité d'une situation trop longtemps cachée au pays et susceptible d'entraîner de tragiques conséquences sur le plan mondial;

« S'incline avec respect devant l'héroïsme des combattants et le sacrifice des morts;

« Et, convaincue que la solution des problèmes posés par la reconnaissance de l'indépendance du Viet-Nam ne peut être utilement recherchée que par des moyens pacifiques;

« Invite le Gouvernement à engager sans retard sur le plan diplomatique l'action nécessaire pour arrêter les hostilités et rétablir une paix assurant la sauvegarde de nos intérêts nationaux et la sécurité de tous ceux qui nous ont fait confiance. »

Je devrais donner la parole à M. le président du conseil.

Mais, étant donné l'heure, je propose à l'Assemblée de renvoyer à cet après-midi, quinze heures, la suite de la discussion.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à douze heures, est reprise à quinze heures sous la présidence de M. Fernand Bouxom.)

PRESIDENCE DE M. FERNAND BOUXOM, vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion des interpellations sur la situation en Indochine.

La parole est à M. le président du conseil.

M. René Pleven, *président du conseil.* Depuis vingt-quatre heures, un débat grave, un débat qui touche au plus profond des consciences les membres de cette Assemblée est engagé.

Il faut qu'il se termine sans équivoque.

De nombreuses critiques ont été faites au Gouvernement, à lui ou à ceux qui l'ont précédé. De nombreux conseils, de nombreuses exhortations nous ont également été adressés; beaucoup de questions nous ont été posées. J'entends y répondre avec une parfaite clarté et, j'oserai le dire, avec une parfaite probité.

En premier lieu, je traiterai des interpellations des deux orateurs qui ont ouvert le débat: M. Frédéric-Dupont et M. Palewski. A vrai dire, ils ont moins parlé de l'Indochine que de politique générale.

M. Frédéric-Dupont a rapporté des faits qu'il avait déjà mentionnés au cours d'un débat précédent. Je lui ai répondu et lui répondrai encore dans le cours des explications que je donnerai à l'Assemblée. C'est lui, je crois, ou M. Palewski, qui a accusé ce gouvernement d'inactivité.

On nous a dit qu'il fallait crever l'abcès du neutralisme. On a cité à la tribune des extraits de journaux étrangers. Eh bien! aussi longtemps que je serai à la tête du Gouvernement, je ne me préoccuperai pas d'obtenir des satisfecit de journaux étrangers. Je me préoccuperai des affaires du pays. Et à ceux qui disent que nous avons manqué d'activité, j'opposerai un simple bilan.

En quatre mois nous avons fait voter le programme des fabrications aéronautiques, nous avons obtenu, par des accords avec nos alliés, la promesse et un début d'exécution de livraisons de matériel militaire s'élevant à plus de 300 milliards de francs; nous avons fait voter la loi portant le service militaire à dix-huit mois. Et demain, devant la commission des finances, nous présenterons des projets de budget militaire qui montreront que ce n'est pas du côté du Gouvernement que l'on redoute les responsabilités et les charges qu'implique la défense du pays.

M. Palewski s'est préoccupé de savoir si, par une délégation de pouvoirs à M. Letourneau, je cherchais à éluder les responsabilités essentielles que, dans l'affaire d'Indochine comme en matière de défense nationale, je porte constitutionnellement en tant que président du Gouvernement.

Je le rassurerai tout de suite: déléguer des pouvoirs, ce n'est jamais déléguer des responsabilités. Je dirai même que la délégation de pouvoirs, c'est une responsabilité de plus qu'assume celui qui délègue.

M. Joannès Dupraz. C'est très vrai.

M. le président du conseil. Si j'ai estimé qu'il était nécessaire de concentrer entre les mains de M. Letourneau, ministre chargé des relations avec les Etats associés, tous les pouvoirs pour s'occuper sous mon autorité des affaires d'Indochine, c'est parce que depuis longtemps — et l'on en retrouverait la trace dans des débats passés — j'ai pensé que ces affaires étaient politiquement et militairement trop graves pour ne pas réclamer l'attention continue d'un seul ministre s'y consacrant entièrement; c'est également parce que M. Letourneau entend retourner sous peu en Indochine — car, dans ce moment sensible où nous sommes, de notre politique dans la péninsule, il est indispensable que le ministre des Etats associés fasse très fréquemment la navette entre la France et l'Indochine — ...

M. Pierre Montel. Très bien.

M. le président du conseil. ..et parce qu'il faut, lorsqu'il se trouve là-bas, que l'on sache qu'il dispose des pouvoirs du président du conseil pour être prêt à prendre, si c'est nécessaire, toutes les décisions indispensables. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Voilà pourquoi nous avons voulu une délégation de pouvoirs. Ce n'était pas, je le répète, pour éluder nos responsabilités.

Avec M. de Chevigné, M. Juglas, M. Coste-Floret, M. Triboulet et d'autres, nous sommes, au contraire, entrés dans le vif de ce que devait être ce débat.

Pour que celui-ci soit utile, il faut que, dans un esprit d'objectivité, sans hypocrisie, nous examinions quelque peu le passé, le présent et l'avenir. J'accepte très volontiers la sorte de division qui fut faite dans son exposé par M. de Chevigné, lorsqu'il me demanda de dire franchement à l'Assemblée ce que je pensais de ce qui s'était passé avant l'affaire de Caobang et de dire ce que nous avions fait depuis.

Je ne pense pas que M. de Chevigné, en posant ces questions, voulait que je remonte jusqu'aux origines de notre action en Indochine. Nous devrions, en ce qui concerne le passé, examiner la période comprise entre l'inspection en Indochine du général Revers et l'échec de Caobang.

Après l'inspection du général Revers, le chef d'état-major de l'armée recommanda au Gouvernement l'envoi d'importants renforts en hommes et en matériel. Je dois dire, à l'honneur de mon prédécesseur au ministère de la défense nationale, M. Ramadier, que toutes les demandes qui ont été formulées dans ce rapport ont été satisfaites, toutes, qu'il se soit agi des effectifs ou du matériel.

Mais il faut aller un peu plus avant dans l'examen des faits qui se sont produits au cours de l'année écoulée, entre le retour du général Revers et l'affaire de Caobang.

D'abord, il faut juger la tactique qui fut suivie au Tonkin.

Les renforts qu'avait réclamés le chef d'état-major de l'armée étaient surtout destinés à protéger l'Indochine contre une incursion des forces chinoises poursuivant les forces nationalistes en déroute.

J'ai déjà rappelé, il y a un mois, dans quelles conditions le désarmement des forces nationalistes chinoises s'était effectué à la frontière et je dois dire que, la menace d'une incursion des forces chinoises ne s'étant pas réalisée, on a voulu, par une inclination parfaitement explicable, utiliser les bataillons envoyés en renfort à agrandir la zone d'influence, la zone de pacification du delta.

Ainsi, tout au cours de l'année et jusqu'au moment où s'est produite l'affaire de Caobang, nos bataillons ont été utilisés à élargir, par des actions de pacification, menées d'ailleurs avec habileté et qui ont donné de très importants résultats, la zone d'implantation des forces françaises au Tonkin.

Cette tactique avait de grands avantages. Elle avait aussi de grands inconvénients.

Quels étaient les avantages ? Nous étendions la superficie sur laquelle régnait la paix autour des forces françaises. Cela permettait de priver le Viet-Minh de sources de ravitaillement importantes et rendait plus difficile son approvisionnement en riz.

Mais cette tactique comportait aussi un passif: elle imposait la multiplication des postes, elle éparpillait, diluait les forces françaises au Tonkin.

La responsabilité de cette tactique — je le dis franchement — incombe aux gouvernements successifs qui, dans un esprit de pacification, ont assigné cette mission au commandement et ne lui ont pas imposé de conserver ses réserves pour le cas d'une attaque armée puissante du Viet-Minh.

Nous avons là un exemple de l'antagonisme qui se révèle très fréquemment entre l'objectif de pacification — objectif

politique — et l'objectif militaire. Le fait est là. Il peut expliquer que nous n'ayons pas eu assez de forces rassemblées au moment où s'est produit l'échec de Caobang.

D'autre part, a été posée la question du matériel. M. de Chevigné nous a demandé ce qui avait été fait pendant cette période pour donner à nos forces les quantités d'équipements et de matériels qui leur étaient indispensables.

Monsieur de Chevigné, la réponse du Gouvernement, sur ce point, est particulièrement facile.

J'étais ministre de la défense nationale lorsque, dès la fin de novembre 1949, je me suis préoccupé des rapports montrant que les dotations de matériel des forces françaises en Indochine étaient insuffisantes, que le matériel qui, parfois, avait été envoyé au lendemain de la libération, commençait à atteindre un degré d'usure qui exigerait son remplacement prochain.

Dès le mois de février 1950, des négociations ont été entamées avec le gouvernement des Etats-Unis, pour nous permettre de diriger sur l'Indochine des approvisionnements considérables en matériel moderne, correspondant aux dotations très abondantes de deux divisions américaines. Ces négociations ont connu des ralentissements dus à l'affaire de Corée. Mais c'est parce qu'elles furent engagées en février 1950 que les navires arrivent aujourd'hui dans les ports de Saigon et de Haïphong, porteurs du matériel que nous avions demandé aux Etats-Unis.

A cet égard, je tiens à dire à l'Assemblée que, si nous avons obtenu récemment du général Marshall la priorité en vue de livraisons rapides de matériel destiné à l'Indochine, ce fut à la suite de négociations particulièrement heureuses de M. Jules Moch, ministre de la défense nationale, avec le secrétaire de la défense aux Etats-Unis.

M. de Chevigné m'a encore demandé quelle avait été la portée de la décision prise au comité de défense nationale, en août 1950, sur la relève du personnel français. « Vous avez, m'a-t-il dit, décidé à cette époque de réduire, en 1951, les effectifs de relève. »

C'est exact, nous avons pris cette décision en ce qui concerne les sous-officiers et les hommes de troupe, pour plusieurs milliers d'unités. Mais cette réduction n'entraînait aucune disparition de bataillon jusqu'au 1er juillet 1951; par conséquent, il n'y a aucun doute sur le fait que cette décision n'a pu avoir aucune influence sur l'échec de Caobang.

Cette décision fut prise pour amener le commandement à mettre plus de zèle, plus d'activité dans la réalisation de cette armée nationale vietnamienne dont, depuis le milieu de 1949 déjà — M. Coste-Floret l'a justement rappelé — le Gouvernement avait prescrit à nos représentants au Viet-Nam de faciliter la constitution par les Etats.

C'est au mois d'octobre qu'est intervenue l'affaire de Caobang. J'ai déjà expliqué — M. le ministre des Etats associés l'a fait à son tour — dans quelles conditions s'est produit cet échec.

On m'a demandé: « Qu'avez-vous fait, lors de l'échec, pour aider nos forces ? » La réponse est encore très nette.

L'affaire de Caobang se situe autour des 6 et 7 octobre. Le 10 octobre, le commandant en chef nous a adressé ses demandes de renfort. Le 12 octobre, toutes les décisions nécessaires étaient prises, et nous avions résolu d'envoyer davantage qu'il nous était demandé.

On m'a prié de préciser les chiffres; les voici: nous avons destiné au Tonkin 7 bataillons d'infanterie, deux groupes d'artillerie, un régiment de blindés, un groupe de bombardiers; nous avons également décidé de maintenir un groupe de chasse. Nous avons ajouté à ces envois de forces des expéditions de quantités importantes de matériel en blindés et en artillerie.

Je répète que les forces qui ont été ainsi affectées au Tonkin excèdent celles qui avaient été demandées par le commandant en chef et celles que le nouveau commandant de la région opérationnelle du Tonkin avait considérées comme indispensables pour lui permettre d'accomplir sa mission.

Quel a été notre deuxième réflexe, aussitôt après l'échec de Caobang ? Ce fut le souci d'être renseignés, d'être conseillés par une personnalité militaire indiscutable, commandant par sa compétence le respect de l'armée et du pays, et emportant l'audience de nos alliés. Le général Juin a accompagné M. Letourneau en Indochine.

Son avis a été formel. Il nous a indiqué qu'à son sens le chiffre des effectifs ne posait pas, en ce moment, le problème principal, fondamental, et que les effectifs nécessaires devaient être avant tout récupérés en rassemblant, en regroupant les unités, en mettant fin à l'éparpillement dont j'ai expliqué tout à l'heure les causes.

Voici une phrase typique du rapport du général Juin: « Pour ce qui est de la réunion d'un nombre suffisant d'unités de manœuvre, c'est moins un problème d'augmentation du chiffre des Français à fournir chaque année qu'un problème de récupération. Les renforts en bataillons annoncés doivent suffire. »

Et, dans une autre partie de son rapport, le général Juin précise qu'il « approuve pleinement les décisions prises jusqu'alors par le comité de défense nationale en ce qui concerne la relève ». Il nous invite à adopter une nouvelle tactique et, par là même, à examiner si les chefs qui avaient été chargés de l'opération de pacification sont bien doués des qualités et du tempérament nécessaires pour mener d'autres opérations dans un esprit totalement différent.

Dès que j'ai eu connaissance des conclusions du rapport du général Juin, utilisant mes prérogatives de chef du Gouvernement, j'ai décidé, en effet, d'accord avec M. le ministre chargé des Etats associés, que les généraux qui se trouvaient au Tonkin devaient être remplacés. Cela, d'ailleurs, ne comportait sur leur rôle aucun jugement pour le moment.

Le général Alessandri, dont le nom a été prononcé à cette tribune, a accompli pendant onze années au Tonkin, sous l'occupation japonaise, à l'heure de la libération, au moment des opérations de pacification du delta, une œuvre remarquable et dont la France doit lui être reconnaissante. Mais il estimait lui-même qu'en raison du changement de la situation et des nouvelles méthodes qu'il fallait mettre en œuvre le commandement devait être confié à un homme neuf.

Vous savez quelle a été la décision du Gouvernement. Nous avons décidé de confier la défense du Tonkin, la défense de Hanoï au général Boyer de La Tour, combattant qui, au cours des années 1939-1945, a fait la preuve de sa valeur militaire et de son énergie, qui a fait montre, dans son commandement en Cochinchine, pendant une longue période, d'une compréhension du pays, de qualités de chef valables dans le territoire qu'il s'agit actuellement de défendre et qui appellent, elles aussi, le respect de l'armée et sa confiance.

Le général Boyer de La Tour a pris, mercredi, le commandement à Hanoï; c'est désormais de lui que nous attendons les indications nécessaires sur ce qui pourrait être encore indispensable au Tonkin

Troisième réflexe: suffit-il d'assurer actuellement la défense du Tonkin et de Hanoï ? Ne faut-il pas reviser l'ensemble des moyens qui ont été mis à la disposition du corps expéditionnaire pour lui permettre d'accomplir sa tâche, de résister aux assauts qu'on nous annonce ? Certes. Donc, nécessité d'accroître considérablement les moyens matériels mis à la disposition de ce corps expéditionnaire. Et cela aussi est conforme aux conclusions du général Juin: augmentation des forces de l'aviation, des unités de chars et d'artillerie.

Toutes les décisions nécessaires ont été prises. Elles sont actuellement en cours d'exécution. Elles ne sont pas encore suffisantes. Nous sommes engagés dans des négociations avec nos alliés pour obtenir que, grâce à leur aide, le corps expéditionnaire acquière, au point de vue du matériel, une supériorité évidente, absolument incontestable, sur les forces qui nous sont opposées.

Enfin, toujours dans la ligne de la politique qui avait été arrêtée par les gouvernements successifs et que j'avais rappelée lors de la déclaration ministérielle au mois de juillet dernier, nous avons fait un effort réel pour mettre sur pied cette armée nationale vietnamienne à laquelle nous devons confier, le plus tôt possible, l'effort de pacification.

Un embryon de cette armée existe; il est constitué par dix bataillons qui ont été formés par les soins du commandement en chef, mais qui sont, en ce moment, intégrés dans notre armée.

Je suis d'accord avec M. de Chevigné: il faudra plusieurs mois, peut-être dix, avant que les bataillons — en nombre prévu par le programme arrêté dans les négociations menées entre M. Letourneau et le chef de l'Etat vietnamien — soient en mesure de combattre. Il y a donc un hiatus et il y aura lieu de déterminer si, pendant la durée de celui-ci, l'accroissement des forces du Viet-Minh exige que nous augmentions les effectifs du corps expéditionnaire en Indochine ou les moyens mis à sa disposition.

Pour le moment, comme le préconise le général Juin, il faut rassembler nos troupes, leur donner l'armement adéquat, leur faire adopter une tactique qui leur assure cette mobilité et cette agressivité sans lesquelles il n'y a pas de succès.

J'évoquerai maintenant les responsabilités.

On a attribué les paroles généreuses, les paroles justes prononcées par M. Letourneau à je ne sais quel désir d'étouffement. Il n'en est rien. Notre sentiment est exactement celui qu'a exposé avec tant d'élégance et de noblesse, ce matin, M. Bétolaud.

Nous n'entendons pas qu'il y ait des boucs émissaires. Nous voulons que les responsabilités soient établies. Nous n'admet-

tons pas qu'on flétrisse, avant de connaître tous les faits, ceux qui avaient le redoutable honneur de commander dans une région difficile.

Un conseil d'enquête est institué, devant lequel le colonel commandant la zone frontière du Tonkin a lui-même demandé à comparaître. Tous ceux qui ont assumé une responsabilité quelconque dans les opérations du Tonkin seront amenés à s'expliquer devant ce conseil d'enquête. Si des fautes sont relevées, soyez assurés que le Gouvernement fera son devoir, comme l'armée et comme la nation l'attendent.

Voilà pour ce qui a été fait aussitôt après l'échec de Caobang.

On nous dit alors: Mais qu'allez-vous faire pour l'avenir ?

Je n'ai aucune intention d'éluder les questions qui ont été posées sous des formes diverses à cette tribune, et ce matin encore.

Dans l'action de la France en Indochine, à l'heure actuelle, il y a nécessairement, je ne dirai pas trois étapes, mais trois temps.

Il y a d'abord un temps sur lequel tous les partis de cette Assemblée, excepté les complices moraux de ceux qui ont combattu nos troupes depuis des années, devraient être d'accord: quand les forces françaises sont engagées, sont en péril, il n'est pas de raisonnement qui tienne: il y a l'instinct national. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*) Il importe d'envoyer à ces forces ce qu'il faut, même si ce qu'il faut doit être prélevé sur ce qu'il serait utile de conserver en France. C'est cela la solidarité nationale. Autour du drapeau, on marche au canon!

Je déclare que si les chefs responsables affirment qu'il faut faire davantage pour mettre le corps expéditionnaire à l'abri du péril, nous le ferons. Et nous viendrons vous demander les autorisations nécessaires. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche. — Applaudissements au centre et à droite.*)

Voilà le devoir national sur lequel, je le répète, quelle que soit l'opinion que l'on professe sur l'avenir, sur ce qu'il conviendra de faire en Indochine, il ne devrait y avoir, dans une assemblée française, aucune voix dissidente.

Et puis, il y a la politique à suivre pour assurer les lendemains. On nous dit qu'il faut choisir entre la solution militaire et la solution politique. Comme si, depuis fort longtemps, la France n'avait pas fait le choix.

Qui donc, dans un gouvernement français, qui donc, dans cette Assemblée, a jamais prétendu qu'il fallait chercher à régler l'affaire d'Indochine par la force et exclusivement par elle ?

Je regrette que M. Mendès-France, ce matin, ait évoqué le nom du général Leclerc. Il n'était pas nécessaire de verser dans le débat ce nom qui nous unit.

M. Raymond Triboulet. Très bien!

M. le président du conseil. J'ai bien connu le général Leclerc. Non seulement dans son rapport, mais encore dans ses conversations avec moi, il a toujours affirmé qu'il fallait chercher une solution politique. Je ne pense pas, toutefois, qu'il convienne jamais de faire parler les morts. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Je ne crois pas qu'on puisse se servir d'un rapport établi à la fin de 1946 et en 1947 pour le transposer dans une période qui a vu l'agression de Corée et la réalisation de la solidarité entre les différentes démocraties qui luttent contre les pays totalitaires.

Je ne sais pas ce que penserait aujourd'hui le général Leclerc et je ne chercherai pas à me couvrir de son autorité. (*Très bien! très bien!*)

J'affirme simplement que je n'ai jamais rencontré un chef militaire français pour nous conseiller d'essayer de reconquérir le territoire du Viet-Nam par les seuls moyens militaires. Les chefs militaires furent toujours d'accord pour dire qu'il y faudrait trois cent mille ou quatre cent mille hommes.

Et je rappellerai que, peut-être, les difficultés que nous avons aujourd'hui sont venues de ce que, malgré les coups que nous recevions, malgré les pertes que ces coups infligeaient à nos troupes, nous n'avons jamais accepté de nous comporter comme en pays ennemi.

Nous avons ainsi renoncé à l'emploi de certaines armes et de certaines méthodes dont la brutalité est compensée par une extraordinaire et affreuse efficacité.

Donc, jamais nous n'avons dit qu'il fallait reconquérir le Viet-Nam par les armes. Ce que nous avons affirmé, c'est que les moyens militaires suffisants devraient y être mis en œuvre pour permettre une solution politique.

J'ose dire que, ce matin, quand l'un de nos collègues nous indiquait quelles propositions pourraient servir de base à un règlement pacifique, je me demandais s'il avait suivi depuis très longtemps les affaires d'Indochine, du Viet-Nam.

Nous avons été attaqués en 1946. Nous avons connu l'affaire de Haïphong et, avant, l'affaire de Langson.

M. Jean Pronteau. C'est vous qui avez attaqué. (*Protestations sur de nombreux bancs.*)

Tout le monde le sait.

M. le président du conseil. Je vais vous répondre. Il faut tout de même qu'un certain nombre de faits soient rappelés.

La première fois que des forces du Viet-Minh ont tiré sur des forces françaises, après les accords passés avec Ho Chi Minh, ce fut à Langson. La commission des crimes de guerre qui était venue pour explorer le charnier dans lequel les victimes françaises des Japonais avaient été enterrées fut attaquée sans provocation par ces forces du Viet-Minh.

M. Jean-Jacques Juglas. Très juste!

M. le président du conseil. Ensuite, ce fut l'incident de la base de Haïphong, puis l'agression de Hanoï.

Mais, mesdames, messieurs, la France, avec sa vieille expérience de l'Indochine, avec sa vieille expérience des incidents qui peuvent survenir outre-mer, a-t-elle, malgré ces événements, jamais, à aucun moment, renoncé à chercher un règlement pacifique ?

Est-ce qu'au mois de mars 1947 l'appel du haut commissaire de France à Hadong n'était pas adressé spécifiquement à toutes les familles spirituelles du Viet-Nam ?

Et après ce long processus, marqué par le vote, par cette Assemblée, d'une loi qui donnait satisfaction à la revendication peut-être essentielle du Viet-Minh, à savoir la possibilité de réunir les trois Ky et le changement de statut de la Cochinchine — loi qu'il fut, pour certains d'entre nous, douloureux de voter et qui le fut pourtant parce que nous considérions que c'était là l'un des fondements d'un règlement pacifique — avons-nous, nonobstant les pertes, nonobstant les agressions, nonobstant parfois le traitement abominable qui, à une certaine époque, fut infligé à nos prisonniers, renoncé à dégager les bases du règlement pacifique ?

Il faut que je réponde avec une absolue précision sur ce point.

C'est le 27 juillet 1949 que M. le Président de la République, accusant réception au gouvernement vietnamien de la notification de sa nouvelle constitution, adressa à S. M. Bao Dai une lettre publique dont l'importance ne pouvait échapper à personne et qui répond à la question qui m'a été posée, ce matin, par M. Mendès-France. (*Très bien! très bien! au centre.*)

Je veux relire solennellement divers paragraphes de cette lettre:

« En ce qui le concerne, le Gouvernement de la République vient de faire les plus grands efforts dans le but d'assurer la paix.

« Il a, en effet, au cours de négociations loyales, satisfait entièrement aux revendications nationales du peuple vietnamien telles qu'elles furent énoncées, dès 1945, par votre Majesté et telles même qu'elles avaient été précisées, à l'époque, par le gouvernement de fait de Ho Chi Minh.

« L'unité du Viet-Nam a été consacrée par le vote du Parlement français et par la loi française portant changement du statut de la Cochinchine.

« L'indépendance de l'Etat vietnamien a été reconnue dans les accords du 8 mars 1949 par le Gouvernement de la République. »

Je passe un paragraphe.

« Ainsi, le conflit armé prétendument déclenché pour la réalisation de ces revendications nationales n'a plus d'objet. La paix ardemment souhaitée aussi bien par le peuple du Viet-Nam que par la France est entre les mains du peuple vietnamien et de lui seul.

« Ce qui doit contribuer à l'établir, c'est que le Gouvernement de la République et moi-même en ma qualité de Président de la République et de l'Union française, nous nous portons garants de l'exécution loyale et intégrale de l'accord signé. »

Je passe un paragraphe.

« Nos chefs militaires vous accorderont leur collaboration pour l'organisation et l'instruction de l'armée vietnamienne placée sous la responsabilité de votre gouvernement et agissant de concert pour la sécurité commune avec notre armée. »

Je passe encore sur des paragraphes qui ne concernent pas le sujet, pour arriver à ce qui est essentiel :

« Enfin, c'est avec une grande satisfaction que le Gouvernement de la République et moi-même avons entendu le noble appel hautement apprécié de Votre Majesté prenant l'engagement solennel de remettre à la volonté souveraine du peuple vietnamien, après tous les préparatifs nécessaires sur un territoire pacifié et organisé, le choix de son régime constitutionnel, de ses institutions politiques et de son gouvernement.

« Si, pour l'organisation du territoire et de cette consultation, le peuple vietnamien décidait de s'unir pour la cessation des hostilités, laquelle, nous le lui répétons, ne dépend plus que de lui, le Gouvernement de la République et moi-même nous réjouirions de voir ainsi établies les conditions pacifiques de la renaissance vietnamienne et renoués les liens d'amitié qui doivent unir, pour une prospérité et une sécurité solidaires, nos deux nations

« S'il n'en était pas ainsi, si malgré la satisfaction réelle et effective des apirations par eux-mêmes définies au début de ce conflit, certains hommes ou certains mouvements politiques, pour des motifs ou des changements d'orientation dissimulés sous de vains prétextes, persistaient dans leur attitude, c'est qu'ils voudraient livrer le Viet-Nam à l'isolement pour le conduire ensuite vers des destins qui, alors, apparaîtraient clairement et ouvriraient trop tard les yeux des Vietnamiens sincères un instant abusés. »

Cette lettre est signée par le Président de la République en sa capacité de Président de l'Union française ; elle est visée par le président du conseil d'alors, M. Henri Queuille, par le ministre des affaires étrangères, M. Robert Schuman, par le ministre de la France d'outre-mer, M. Paul Coste-Floret, par le ministre de la défense nationale, M. Paul Ramadier.

Voilà ce que la France écrivait, avec toute la solennité dont elle était capable, le 27 juillet 1949, et rien, dans les dispositions qui ont été inscrites dans cette lettre, n'a été modifié depuis.

Alors, mesdames, messieurs, de quoi s'agit-il ?

Il s'agit de savoir — c'est le vrai point d'interrogation qui est suspendu au-dessus de ce débat et qui gêne, je le sais, beaucoup d'entre vous dans leur conscience — il s'agit de savoir ce qu'est véritablement le Viet-Minh.

Le Viet-Minh est-il un mouvement composé de patriotes convaincus qu'ils luttent pour leur indépendance, ou bien le Viet-Minh constitue-t-il un mouvement interposé entre nous et d'autres pays ou d'autres forces qui, pour l'accomplissement d'un grand dessein, ont besoin de fixer en Indochine, comme dans d'autres parties de l'Asie, le maximum de nos forces ?

Voilà le point d'interrogation.

Je prétends que personne, à l'heure actuelle, ne peut totalement répondre à cette question et je dirai que la réponse ne peut venir que du Viet-Minh.

Depuis que nous avons écrit cette lettre, avons-nous accompli des actes qui pouvaient faire douter de notre sincérité ? Je ne le crois pas.

Je crois que si, pendant une année, il a été difficile de mettre au point les conditions dans lesquelles le transfert des pouvoirs devait s'effectuer entre nous et l'Etat indépendant du Viet-Nam, nous arrivons maintenant, avec la fin de la conférence de Pau, à un tournant littéralement décisif.

J'ai remarqué que même M. Frédéric-Dupont — qui, sur bien des points, est cependant souvent en désaccord avec le Gouvernement — cherchant à esquisser une solution au problème de l'Indochine, a déclaré qu'il était indispensable que personne ne puisse contester la sincérité de la France.

Mesdames, messieurs, c'est notamment pour être sûr que certaines résistances émanant de milieux ayant des intérêts là-bas, que certaines résistances bureaucratiques ne se manifestent pas dans l'application de cette politique de l'indépendance, ne viennent pas entraver la volonté du Parlement et du Gouvernement français, que je veux aussi que M. le ministre des Etats associés — et son sentiment rejoint le mien — soit très fréquemment à Saïgon pour veiller, à la fois, à ce que les directives gouvernementales soient exécutées sans mesquinerie, sans étroitesse d'esprit, et à ce que les moyens militaires permettant de mener à bien cette politique correspondent aux nécessités.

Voilà ce que j'avais à dire, et qui m'apparaît essentiel au terme de ce débat, pour répondre aux questions principales qui m'ont été posées ou qui ont été posées au Gouvernement par les différents orateurs.

Je ne crois pas, du plus profond de la conscience d'un homme qui, pendant cinq années, s'est penché, je ne dis pas plus que tout autre, mais au moins autant que tout autre, sur les problèmes d'Indochine, qu'il soit possible actuellement de concevoir une autre politique que celle que je viens d'exposer.

Je résume, encore une fois, ses trois points essentiels.

D'abord, donner aux forces qui sont là-bas les moyens de résister aux assauts, si les assauts qu'on annonce sont dirigés contre elles.

En second lieu, concerter avec nos alliés, avec leur appui, avec leur aide, les dispositions nécessaires au cas où cet assaut ne serait pas seulement celui d'un Viet-Minh que la Chine aiderait à s'armer, mais celui d'un Viet-Minh dont les effectifs seraient renforcés par le pays qui a si longtemps menacé l'indépendance du Viet-Nam.

Et puis, simultanément, convaincre le peuple vietnamien, convaincre les forces morales du Viet-Nam, qui sont restées longtemps sur la réserve parce qu'elles ont pu douter de notre sincérité, que notre volonté d'accomplir, de mener à bien la politique que je viens d'exposer est totale, qu'elle est sans réticence.

C'est, d'ailleurs, cette politique qui nous garantira l'appui maximum de nos alliés.

Voilà, mesdames, messieurs, ma réponse.

Il est indispensable, je l'ai dit au début du débat, que celui-ci se termine sans aucune équivoque. Le Gouvernement, qui a la tâche de défendre les intérêts nationaux, ne pourrait pas accepter de sortir diminué de ce débat.

Quand une question aussi importante que celle-ci est posée, personne n'a le droit de se réfugier dans une abstention trop commode. Il faut dire si l'on pense que la politique que nous avons exposée, la politique que nous entendons mener avec énergie, avec continuité, avec résolution, est celle que l'Assemblée considère comme la politique raisonnable, la politique conforme, non seulement aux intérêts français, mais, ce qui est encore plus important, aux intérêts de la paix et de l'Union française.

Je vous demande de vous prononcer de la façon la plus claire.

Oh ! je le sais, c'est une politique qui comporte un effort et c'est là-dessus que je terminerai.

On nous a sommés, ce matin, de choisir. En effet, il y a toujours un choix à faire entre l'effort et le renoncement.

Le Gouvernement a choisi l'effort. Il demande à l'Assemblée de lui dire si elle est d'accord avec lui. *(Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche et à droite.)*

M. le président. Les cinq ordres du jour déposés étant assortis de demandes de priorité, celles-ci s'annulent.

Le vote aura donc lieu, conformément à l'usage, sur le fond de chacun de ces ordres du jour, dans l'ordre de leur dépôt.

Je reçois à l'instant un sixième ordre du jour présenté par MM. Viollette, de Chevigné, Anxionnaz et Caillavet, avec demande de priorité.

Cet ordre du jour est ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale

« Elève une pensée émue vers l'admirable corps expéditionnaire qui soutient en Indochine le combat de la liberté et l'assure de son indéfectible attachement ;

« Constate douloureusement que nos revers momentanés ont surtout été la conséquence d'une politique d'hésitation et de faiblesses ;

« Prend acte de la déclaration de M. le président du conseil et de ses intentions de prendre les mesures nécessaires pour redresser la situation ;

« Lui donne mandat d'agir avec fermeté pour rétablir en Indochine la suprématie de nos armes, sans laquelle une effective indépendance des Etats associés dans l'Union française serait illusoire ;

« Et, repoussant toute addition,

« Passe à l'ordre du jour. »

M. Christian Pineau. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Pineau.

M. Christian Pineau. Au nom de mon groupe, je demande une suspension de séance, à la suite des déclarations que vient de faire M. le président du conseil.

M. le président. M. Pineau, au nom du groupe socialiste, demande une suspension de séance.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à quinze heures cinquante-cinq minutes, est reprise à dix-sept heures trente-cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

J'ai déjà donné lecture de six ordres du jour. Les auteurs de l'ordre du jour n° 3 le retirent et en déposent un nouveau avec demande de priorité.

Ce nouvel ordre du jour, signé de MM. Pierre Chevallier, de Menthon, Lussy, Gaiv Gasparrou, Viard, Senghor, Lescorat, Temple, est ainsi libellé:

« L'Assemblée nationale,

« Exprime la reconnaissance et la sollicitude du pays aux soldats, aux partisans et à leurs chefs qui combattent en Indochine pour la défense de la liberté et le rétablissement de la paix;

« Condamne les propagandes criminelles inspirées par l'étranger tendant à miner le moral des combattants et à dissocier les forces de la nation;

« Après avoir entendu les déclarations du Gouvernement, en prend acte et les approuve;

« Réaffirme la volonté sincère de la France de faire avec énergie et audace la politique qui tend à affermir l'indépendance des Etats associés du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam au sein de l'Union française;

« Décidée à fournir au Gouvernement les moyens qui permettent aux Etats associés de mettre sur pied des armées nationales dans les plus brefs délais et de participer ainsi à la lutte des nations libres en Extrême-Orient;

« Donne mandat au Gouvernement de renforcer au maximum les moyens mis à la disposition des forces françaises en Indochine pour remplir leur mission actuelle;

« D'insister auprès des nations libres sur le caractère international du conflit soulevé par le Viet-Minh qui met en cause l'avenir du Sud-Est asiatique et sur la nécessité d'un effort commun, tant pour faire face aux menaces présentes que pour rechercher les moyens d'une paix durable;

« Et, repoussant toute addition,

« Passe à l'ordre du jour. »

Les six ordres du jour déposés étant assortis de demandes de priorité qui s'annulent, le vote va avoir lieu, conformément à l'usage, successivement sur le fond de chacun d'eux dans l'ordre où ils ont été déposés.

Avant de mettre aux voix ces ordres du jour, je vais donner la parole aux orateurs qui l'ont demandée pour défendre un ordre du jour ou pour expliquer leur vote.

Je rappelle à l'Assemblée qu'elle a organisé ce débat. Les temps de parole impartis à certains groupes sont déjà épuisés. Je demande donc aux orateurs d'être brefs.

La parole est à M. Palewski.

M. Jean-Paul Palewski. Mesdames, messieurs, nous avons écouté avec toute l'attention que mérite la discussion d'un tel sujet les paroles de M. le président du conseil.

Nous avons entendu M. le président du conseil revendiquer pour lui l'entière responsabilité de l'action gouvernementale sur le plan de la lutte en Indochine.

Nous l'avons entendu déclarer qu'en ce qui concerne l'action de M. Letourneau, il ne s'agissait que d'une délégation de pouvoirs et qu'il était nécessaire — nous le reconnaissons volontiers — qu'un ministre incarnant le gouvernement de la France puisse se rendre souvent à Saïgon et y demeurer longtemps s'il le faut, pour prendre sur place, sous la responsabilité du Gouvernement et celle du président du conseil, les décisions qui s'imposent.

Nous avons également entendu M. le président du conseil affirmer que le Gouvernement de la République entendait soutenir moralement et matériellement, de toutes ses forces, le corps expéditionnaire français, qu'il rendait hommage à ses efforts, qu'il s'inclinait devant ses pertes et qu'il entendait que la nation entière fût derrière lui pour affirmer sa volonté de demeurer en Indochine.

Vous avez déclaré, monsieur le président du conseil, qu'il fallait faire front, et nous sommes d'accord avec vous. Vous avez sans doute omis de parler de l'unité de la lutte que nous soutenons à travers le monde, il faut le dire, pour la défense de l'indépendance et de la liberté françaises, que ce soit en France même ou dans les territoires de l'Union française.

Vous avez également évoqué les difficultés de la situation internationale et vous avez convenu de la nécessité de redresser la position de la France à cet égard. Nous en sommes d'accord avec vous.

Mais, cette politique, c'est bien l'ordre du jour que nous avons déposé qui la symbolise.

Cette politique, pouvez-vous la faire et l'appliquer dans les conditions actuelles ? Pouvez-vous, en un mot, l'imposer au besoin au pays, d'accord avec la majorité de l'Assemblée, si cette majorité elle-même ne vous donne pas un accord véritable ?

Nous avons entendu ce matin l'appel de M. Mendès-France et nous avons été, pour notre part, quelque peu surpris de voir qu'il recueillait l'approbation, non seulement de nos collègues socialistes, mais également d'un nombre important de nos collègues du groupe du mouvement républicain populaire.

M. Lionel de Tinguy. Vous n'êtes pas leur porte-parole.

M. Jean-Paul Palewski. Que signifie cette majorité qui applaudit une thèse qui n'est pas la vôtre, monsieur le président du conseil ?

Nous avons également constaté que, dans l'ordre du jour présenté par les chefs de la majorité, qui paraît avoir les préférences de votre gouvernement, il n'est même pas question de la confiance. On n'y demande qu'une approbation.

Dans une circonstance aussi grave que celle qui nous réunit ici aujourd'hui, il est pourtant contraire à tous les usages parlementaires que le Gouvernement ne demande pas la confiance et se contente d'une simple approbation. Est-ce donc qu'il redoute de ne pas obtenir cette confiance de sa propre majorité ?

Monsieur le président du conseil, nous estimons qu'en une telle matière il ne peut s'agir, à aucun degré, de voter dans l'équivoque.

L'ordre du jour que nous présentons est net et clair. Il symbolise ce que vous avez dit vous-même. C'est cet ordre du jour que nous demandons à l'Assemblée d'accepter, parce que cet ordre du jour indique que la lutte sur le terrain de l'Indochine n'est qu'un aspect de l'unité de la lutte qui doit nous animer tous et qui, hélas! nous est imposée; parce qu'il implique le renforcement des pouvoirs du commandant en chef en Indochine; parce qu'il établit enfin qu'une majorité cohérente peut seule donner au Gouvernement les moyens de lutter et de maintenir à travers le monde le prestige, la vie et l'indépendance de notre pays. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Legendre, pour expliquer son vote.

M. Jean Legendre. Mesdames, messieurs, nous ne voterons pas l'ordre du jour, pourtant édulcoré, accepté par les groupes de la majorité.

Pourquoi, en effet, accorderions-nous implicitement notre confiance à un gouvernement qui n'ose même pas la solliciter ouvertement de sa majorité ?

Certes, son chef a lancé tout à l'heure, du haut de cette tribune, un appel éloquent auquel nous ne sommes pas insensibles.

Quand nos soldats se battent dans des conditions difficiles, a-t-il dit, tous les Français, hors ceux qui se font les complices moraux de l'ennemi, doivent marcher ensemble au son du canon.

J'ai l'impression que cette adjuration s'adressait beaucoup plus à la majorité qu'à nous-mêmes. (*Mouvements divers.*)

En effet, ce matin, nous avons vu le groupe socialiste dans son entier et le groupe du mouvement républicain populaire en partie applaudir la thèse de l'abandon, soutenue, avec infiniment de talent d'ailleurs, par M. Mendès-France.

M. Pierre Mendès-France. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Jean Legendre. Je ne dispose que de cinq minutes. Je préfère terminer mes explications. Vous pourrez intervenir dans quelques instants.

M. le président. Monsieur Mendès-France, l'orateur ne vous permet pas de l'interrompre. (*Protestations sur de nombreux bancs au centre et à gauche.*)

M. Pierre Mendès-France. Je me permets d'insister. Je n'en aurai que pour une minute.

M. Jean Legendre. Je vous permets de m'interrompre.

M. le président. La parole est à M. Mendès-France, avec la permission de l'orateur.

M. Pierre Mendès-France. Monsieur Legendre, parlant de mon intervention, vous venez de prononcer le mot d' « abandon ». Je ne peux pas accepter d'entendre dire que j'ai défendu la thèse de l'abandon.

A ce sujet, je voudrais indiquer à l'Assemblée que j'ai lu avec surprise, dans le compte rendu analytique officiel de la séance

de ce matin, que l'on m'attribue les paroles suivantes: « ...ces propositions devront comporter... l'organisation de l'évacuation pacifique des troupes françaises dans les délais nécessaires pour permettre à l'apaisement des esprits de s'opérer. »

Je n'ai pas dit cela et, pour ne pas abuser de la courtoisie de M. Legendre, je demande à mes collègues de se reporter au *Journal officiel* pour s'en convaincre.

M. Jean Legendre. Cette rectification s'adresse aux fonctionnaires de l'Assemblée beaucoup plus qu'à moi-même.

M. le président. Les observations ne s'adressent jamais au personnel de l'Assemblée.

M. Mendès-France a fait une déclaration qui trouverait normalement sa place sur le procès-verbal. Il pourra d'ailleurs la reprendre à ce moment et il lui en sera donné acte.

M. Jean Legendre. Monsieur le président, c'est implicitement ce que je voulais dire, montrant par là même que l'intervention de M. Mendès-France ne m'était pas destinée.

M. Pierre Mendès-France. Je l'ai présentée dès maintenant pour gagner du temps.

M. Jean Legendre. Il en est seul responsable.

Mais je tiens à ajouter, pour lui répondre, que s'il n'a pas prononcé le mot « d'abandon », nous sommes en droit de dire, après avoir entendu la thèse qu'il a soutenue ici et qui n'est d'ailleurs pas nouvelle, que dès l'instant où l'on n'accepte pas de se battre, il n'y a plus qu'une solution, c'est de partir.

Par conséquent, que vous le vouliez ou non, l'abandon est inclus dans votre thèse et cela n'est pas de nature, monsieur Mendès-France, à rassurer ceux qui ne veulent pas d'un nouveau juin 1940 pire que l'autre, car la lâcheté s'y ajouterait au déshonneur.

Vous avez, monsieur le président du conseil, flétri tout à l'heure les complices moraux de l'ennemi. Or, je vois avec surprise qu'au moment même où vous les condamnez, ici, à Paris, les partis qui vous soutiennent s'allient avec eux. (*Interruptions au centre.*)

M. Yves Fagon. Dans l'ordre historique, parlez-nous des élections de Vichy!

M. Jean Legendre. Je vous demanderai de bien vouloir, si vous avez quelque loisir, lire la page 4 du journal *L'Humanité* de ce jour. Alors que s'y étale ce qu'ils appellent dans leur langage, que je méprise, « le dossier de la sale guerre », alors qu'on y publie les injures que proférait à cette même tribune il y a quelques heures leur porte-parole M. Arthaud, tout à côté, on y trouve un compte rendu des délibérations du conseil général de la Seine, dont je veux rapidemnet lire quelques passages. (*Exclamations au centre.*)

M. Henri Teitgen. Cela, c'est bien du Legendre!

M. Paul Coste-Floret. Vous élevez le débat, monsieur Legendre.

M. Jean Legendre. « Au début de la séance, le groupe communiste s'est adressé à tous les groupes composant le conseil général. Il a indiqué qu'il était prêt à réaliser, pour cette élection, la plus large union sur un programme minimum acceptable par tous... »

M. Paul Coste-Floret. Et pendant ce temps, il y a des soldats qui se font tuer !

M. Jean Legendre. « Le groupe R. P. F. a répondu à nos propositions en déclarant qu'il se refusait à entrer même en conversation avec les communistes. »

M. Jean Catrice. Vous avez fait élire des communistes à Dunkerque!

M. René-Jean Schmitt. Et vous avez voté 150 fois avec eux.

M. Charles Serre. Ne parlons pas de politique intérieure aujourd'hui.

M. Jean Legendre. « Par contre, tous les autres groupes ont envisagé un troisième tour se déroulant sous le signe d'un accord pour un bureau commun respectant... » ce qu'on appelle, par euphémisme sans doute, dans le journal *l'Humanité* « ...les traditions républicaines. »

M. Paul Coste-Floret. Monsieur Legendre, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Jean Legendre. Non. Je préfère terminer.

M. le président. Monsieur Coste-Floret, M. Legendre ne vous permet pas de l'interrompre.

M. Henri Teitgen. M. Legendre est en train de nous exposer sa politique de la grandeur, à lui !

M. le président. Veuillez ne pas interrompre. Seul, M. Legendre a la parole.

M. Edouard Moisan. Je demande la parole, pour un rappel au règlement.

M. le président. Monsieur Moisan, je vous donnerai la parole pour un rappel au règlement tout à l'heure. Permettez à M. Legendre de terminer son exposé.

M. Paul Coste-Floret. Je veux rappeler à M. Legendre comment s'est faite l'élection du maire de Vichy... (*Exclamations à droite et sur certains bancs à gauche.*)

M. le président. Monsieur Coste-Floret, il vous est loisible de vous faire inscrire pour expliquer votre vote. Mais vous ne pouvez pas prendre la parole quand l'orateur qui est à la tribune ne permet pas qu'on l'interrompe.

M. Paul Coste-Floret. Je voulais simplement rappeler comment s'est faite l'élection du maire de Vichy. C'est fait.

M. Jean Legendre. Cet accord s'est réalisé. Il a porté ses fruits.

Le candidat du M. R. P. a été élu président, avec les voix communistes, et les candidats communistes ont été élus l'un vice-président et l'autre secrétaire avec les voix du M. R. P.

M. Paul Coste-Floret. Comme le candidat du R. P. F. a été élu maire de Vichy!

M. Jean Legendre. Quand on s'entend ainsi comme larrons en foire, je m'étonne que dans l'ordre du jour...

M. Paul Boulet. On voit que les élections approchent !

M. Jean Legendre. ...qui porte cependant la signature du représentant du groupe socialiste et celle du représentant le plus qualifié du groupe du mouvement républicain populaire, on lise ceci...

M. Paul Boulet. Il est pénible qu'on parle d'élections quand des hommes se font tuer en Indochine ! (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche. — Protestations à droite et sur certains bancs à gauche.*)

M. le président. Ce débat doit garder toute sa dignité. (*Très bien! Très bien!*)

Je demande à l'Assemblée d'écouter sans passion l'exposé de M. Legendre.

M. Jean Legendre. Je m'étonne, mesdames, messieurs, qu'après les marchandages de cette nuit, les représentants des partis de la majorité puissent inclure dans l'ordre du jour qu'ils soumettent à votre vote le paragraphe suivant:

« Condamne les propagandes criminelles inspirées par l'étranger, tendant à miner le moral des combattants et à dissocier les forces de la nation ».

Si vous voulez rénover le moral de nos combattants d'Indochine, si vous voulez que cesse la trahison permanente, il faut commencer par ne pas mettre en place les traîtres, comme vous l'avez fait. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et à droite.*)

M. Paul Coste-Floret. Et ne pas s'associer avec eux pour faire élire un membre du R. P. F. maire de Vichy!

M. le président. Monsieur Moisan, vous m'avez demandé la parole pour un rappel au règlement.

Je vous ai prié d'attendre, car, en vertu de l'article 51 du règlement, de telles interventions ne peuvent se produire que lorsque l'orateur qui est à la tribune a achevé son discours.

M. Legendre ayant terminé son exposé, je vous donne maintenant la parole pour un rappel au règlement.

M. Edouard Moisan. Je m'en excuse, monsieur le président, mais je voudrais vous faire remarquer que l'article 43 du règlement dispose:

« La parole est accordée sur-le-champ à tout député qui la demande pour un rappel au règlement ».

Il est possible que le règlement se contredise; mais, jusqu'à plus ample informé, « sur-le-champ », doit vouloir dire « immédiatement ». (*Rires au centre.*)

M. le président. Je dois mettre les choses au point. Ce sera l'occasion, pour les uns et les autres, d'apprendre à connaître un peu mieux notre règlement, qui est souvent bien peu respecté.

L'article 51 du règlement stipule:

« Les demandes touchant à l'ordre du jour, les demandes de priorité ou de rappel au règlement ont toujours la préférence sur la question principale, elles en suspendent la discussion. Elles ne peuvent se produire tant que l'orateur n'a pas achevé son discours. »

C'est d'ailleurs une règle de courtoisie que le règlement ne fait que confirmer par l'article 51. (*Très bien! très bien! à droite.*)

M. Edouard Moisan. Si j'ai demandé la parole pour un rappel au règlement, monsieur le président, c'est qu'en conscience je croyais en avoir le droit.

M. le président. C'est certain.

M. Edouard Moisan. Je voulais d'ailleurs simplement signaler, par le moyen de ce rappel au règlement, et sans avoir l'intention de traiter la question au fond, que le président a parfaitement le droit de faire observer à un orateur qui est à la tribune qu'il s'écarte du sujet. (*Vives exclamations à droite et sur quelques bancs à gauche.*)

M. Paul Theetten. C'est pourtant un sujet d'actualité.

M. Roger Dusseaulx. Cela vous gêne beaucoup, évidemment, monsieur Moisan.

M. le président. Je vous prie, messieurs, à votre tour, de respecter le règlement en vous abstenant d'interrompre. M. Moisan a seul la parole.

M. Edouard Moisan. Je n'ai pas l'habitude de prononcer des paroles susceptibles de choquer tel ou tel de mes collègues.

Je déclare que le président avait parfaitement la possibilité de faire observer à l'orateur qui était à cette tribune qu'il s'écartait singulièrement du sujet.

M. Jean Legendre. Mais c'est tout le sujet!

M. Raymond Mondon. Monsieur Moisan, il vous faudrait un tableau noir pour vous expliquer! (*Rires à droite.*)

M. le président. Messieurs, je vous en prie, veuillez faire preuve de courtoisie.

M. Edouard Moisan. Je tiens à dire ici combien il est pénible, à l'heure où des soldats français et des partisans tombent en Indochine...

M. Roger Dusseaulx. ...de se faire élire par les communistes!

M. Frédéric-Dupont. ...de voter avec les communistes!

M. Edouard Moisan. ...de mêler à ce débat de sordides préoccupations électorales que je dénonce devant l'Assemblée! (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. le président. M. Moisan a parfaitement raison de demander que, conformément au règlement, l'orateur ne s'écarte pas du sujet.

Je me proposais de le rappeler moi-même à M. Legendre. Notre collègue a dû le sentir, car, très rapidement, il est revenu de lui-même à l'ordre du jour en discussion.

L'incident est donc clos.

Revenons, comme je l'ai déjà demandé, au débat serein et grave qui nous préoccupe. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

La parole est à M. Pronteau. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jean Pronteau. Mesdames, messieurs, le débat a montré que le Gouvernement, ainsi que M. le président du conseil le confirmait il y a quelques instants, n'est nullement décidé à rechercher par des négociations la voie, cependant largement ouverte, qui peut mener à la paix en Indochine.

Enferré dans une politique de force, qui ne coïncide en aucun point avec les intérêts de la France et de la paix mondiale, le Gouvernement — M. Pleven l'a confirmé — se déclare partisan de la guerre à outrance, la guerre ruineuse pour nos finances, la guerre dévoreuse de nos hommes, accablante pour notre honneur national, la sale guerre contre la liberté du peuple du Viet-Nam. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Quatre ans jour pour jour après le lâche et stupide bombardement d'Haïphong par nos navires, qui devait aboutir au massacre de 6.000 civils et marquer le point de départ de l'aventure militaire au Viet-Nam, si le pays et l'Assemblée ne pouvaient, certes, attendre des hommes qui siègent sur les bancs du Gouvernement la condamnation de la guerre injuste qu'ils imposent à notre peuple, du moins étaient-ils en droit de croire que, tirant enfin les leçons des quatre ans écoulés, ils montreraient, à défaut de remords, qu'ils sont capables de sagesse et du minimum de courage nécessaire pour dire, avec l'immense majorité de l'opinion française: Assez de morts! assez de ruines! Mettons un terme à une guerre qui ne peut plus être gagnée! Gardons en France les fils et les milliards dont notre pays a besoin. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mais ce qu'attendent les peuples de France et du Viet-Nam ensanglantés par cette guerre et désirant passionnément la paix, le Gouvernement ne l'a pas dit. Le seul souci qu'il ait montré, soutenu en cela par les orateurs de sa majorité, c'est celui de chercher de nouvelles ressources, de nouvelles vies humaines pour nourrir sa guerre.

Pourtant, on l'a dit sur divers bancs, la situation s'est transformée entièrement depuis quatre ans, depuis Haïphong. Monsieur le président du conseil, il n'y a que votre politique qui soit restée figée, au point d'apparaître non pas seulement atroce, mais déjà stupide, odieusement stupide.

La guerre que vous meniez dans les années passées pour le compte d'un colonialisme périmé et féroce, était alors qualifiée « d'opération de police ». Aujourd'hui, vos orateurs l'ont avoué, c'est la guerre, la guerre tout court, la guerre dans toute son horreur.

D'ailleurs, les faits le montrent déjà, les objectifs de cette guerre ne répondent plus seulement aux intérêts des trusts coloniaux français et de leur banque en Indochine. Ce qui est en cause, ce sont, avant tout, les intérêts stratégiques de l'impérialisme yankee qui vous contraint à envoyer nos garçons se faire tuer pour conquérir ses bases d'agression en Asie, ses bases contre tous les peuples en lutte pour leur indépendance, ses bases contre la Chine, contre la Corée, contre l'U. R. S. S. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Si vous ne voulez tenir aucun compte des changements survenus dans la situation, vous n'ignorez cependant rien de ces changements.

La lutte du peuple vietnamien pour son indépendance s'est développée considérablement et c'est maintenant une véritable armée nationale que vous avez devant vous. Elle se renforce et, vous le savez bien, elle ira se renforçant chaque jour. Elle vous contraint chaque jour à de nouveaux replis et, tôt ou tard, vous contraint à de nouveaux replis et, tôt ou tard, elle vous acculera à la défaite.

Vous pouvez le nier, vous pouvez bercer d'illusions une partie de l'opinion publique, mais, ni vous ni l'Assemblée nationale ne l'ignorent plus, la cause que vous défendez là-bas est tous les jours un peu plus mauvaise et vous conduit progressivement au désastre.

Mieux que personne, vous savez que Bao Daï ne peut plus vous permettre de venir à bout du peuple vietnamien. Un peu plus tôt ou un peu plus tard, l'heure de la défaite sonnera ou a déjà sonné pous tous les Tchang Kaï Cheik, les Synman Rhee et les Bao Daï en Asie.

S'il en est ainsi, ce n'est pas en fonction de je ne sais quelle subversion. Ce qui est déterminant, ce n'est pas ce que vous continuerez sans doute à appeler les meneurs.

Quand une masse d'un milliard d'hommes se met en marche en Asie — ô, messieurs, qui parlez si souvent de dignité humaine et qui ne la reconnaissez jamais à vos adversaires — c'est qu'une force immense les a mis en mouvement, une force telle que la calomnie dont vous tentez de la masquer et de la salir vous accable définitivement aux yeux des peuples d'Asie. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Cette force, c'est la volonté maintenant farouche de conquérir l'indépendance nationale, sans laquelle il n'y a ni liberté, ni dignité.

Là-bas, il est clair comme le jour qu'il n'y a qu'un seul impérialisme, celui auquel vous êtes rattaché, celui que vous dressez vainement contre les aspirations des peuples à leur bonheur.

Votre illusion, c'est de croire que vous pouvez vous défendre du tumulte grandiose de notre temps en tapant sur les idées à coups de mensonges et à coups de canons. Cela n'est pas possible. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Les hommes politiques qui sont au Gouvernement peuvent regretter, ils peuvent déplorer le tumulte de notre temps, ils peuvent pleurer sur les faits, mais je ne crois pas qu'ils puissent se prendre eux-mêmes sérieusement au piège de leur propre propagande.

Votre croisade pour la liberté, comme vous l'appelez, je n'y crois pas et vous n'y croyez pas non plus. S'il en était autrement, s'il y avait vraiment une croisade pour la liberté, monsieur le président du conseil, vous ne douteriez pas que, parmi les hommes de votre majorité, parmi ceux qui soutiennent votre action guerrière, certains jugeraient sans doute de leur devoir de ne pas seulement la soutenir à partir des bancs de cette Assemblée, mais en y participant en combattants. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Vives exclamations sur divers bancs à droite, au centre et à gauche.*)

M. Auguste Joubert. Comme Thorez en 1939.

M. le président du conseil. Pourquoi ne vous êtes-vous pas engagé vous-même pour aller en Corée ? (*Rires et applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Jean Pronteau. Monsieur le président du conseil, votre réponse témoigne simplement que vous semblez ignorer qu'en Corée comme au Viet-Nam, c'est l'impérialisme qui a déclenché la guerre. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Rires et applaudissements au centre et à droite.*)

M. le président du conseil. Raison de plus!

M. Henri Teitgen. L'impérialisme ? Lequel ?

M. Jean Pronteau. Pour notre part, nous savons que les peuples de Corée et du Viet-Nam, qui luttent pour leur indépendance, sont à même de la réaliser sans le secours des armées étrangères.

Vous, vous êtes obligés de leur imposer la servitude avec l'aide des armées étrangères; vous n'avez pas le courage d'aller exposer votre vie. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Paul Coste-Floret. L'armée chinoise n'est-elle pas étrangère à la Corée ?

M. Jean Pronteau. Qu'attend le Gouvernement de cette prolongation de la guerre ? C'est la question très grave que nous posons, parce qu'il semble désormais évident que, désespérant de venir à bout de l'Indochine, vous n'envisagez qu'une seule issue dans la poursuite de la guerre, vous ne nourrissez plus qu'un seul espoir, vous ne vous appuyez plus que sur une seule logique: maintenir coûte que coûte la guerre en Indochine, jusqu'au moment où vous serez déchargés en partie de sa conduite, jusqu'au moment où vous déboucherez enfin dans un conflit général.

De votre attitude dans ce débat, il faut donc conclure que vous êtes devenus les attentistes en même temps que les artisans et les complices d'une troisième guerre mondiale et que c'est là la seule chance de votre lutte! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ce que vous demandez à l'Assemblée d'approuver, c'est votre programme transitoire, votre programme d'attente.

Ce qu'il en coûtera en fin de compte de sang, de larmes et de milliards à la France et au peuple vietnamien, personne ici ne peut le dire, mais chacun sait que le fardeau, déjà accablant, sera de jour en jour plus lourd.

Déjà, parce que vous manquez d'effectifs, vous parlez de créer une armée composée de Vietnamiens, levés dans les territoires que vous contrôlez encore.

Mais les plus lucides d'entre vous ne cachent pas leurs appréhensions. Que feront ces troupes ? N'iront-elles pas renforcer l'armée de la République démocratique du Viet-Nam ?

Elles iront à coup sûr. Car, dans ce cas, les chefs de l'armée démocratique du Viet-Nam se garderont d'oublier le principe fondamental de la stratégie populaire que définissait Mao Tse Toung en 1947 et qui s'est rigoureusemnt vérifié. Mao Tse Toung disait: « La source principale de nos approvisionnements, de notre armement et de nos effectifs est au front, chez l'ennemi ». (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

Peut-être, pour votre « croisade de la liberté », attendez-vous que les Etats-Unis mettent à votre disposition les contingents de la nouvelle armée japonaise qu'ils reconstituent et qui devrait, ainsi que le signalent des dépêches américaines récentes, compter bientôt cinq cent mille hommes.

En vérité, aucun de ces projets d'avenir ne vous dispensera, si vous continuez la guerre, de prélever des renforts sur les jeunes soldats du contingent et il apparaît que, dans votre dernière déclaration, vous avez vous-même, monsieur Pleven, montré ce chemin, en disant que vous mettriez en œuvre tous les moyens nécessaires pour nourrir votre guerre.

Hier, le simple rappel par M. Arthaud de l'amendement à la loi de dix-huit mois voté par l'Assemblée nationale a provoqué la fureur sur les bancs du Gouvernement. Il est vrai que cet amendement précise que les jeunes soldats du contingent ne doivent pas être envoyés sur les théâtres d'opérations actives, tels que l'Indochine.

Dans ces conditions, nous collègue Arthaud avait parfaitement raison de dire que la loi fait un devoir aux jeunes soldats de s'opposer à tout départ en Indochine. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions à droite.*)

M. Jean Crouzier. C'est scandaleux!

M. Jean Pronteau. Il vous reste l'Afrique. Votre intention est d'y puiser sans ménagement Algériens, Marocains, Tunisiens et soldats de l'Afrique noire.

Le parti communiste français proteste solennellement contre ces tentatives criminelles de jeter les uns contre les autres des peuples que vous rassemblez sous un joug commun, et il fait confiance à leur lutte pour poursuivre et intensifier leur action contre la guerre d'Indochine, qui est la guerre contre tous les peuples qui aspirent à leur liberté.

Aucune des solutions que vous avez proposées ne peut vous dispenser non plus, dans la poursuite de cette guerre, de sombrer un peu plus chaque jour, en fonction même des revers qui vous attendent, dans ce qu'il faut bien aujourd'hui appeler le « macarthurisme », la politique de Mac Arthur, c'est-à-dire la destruction massive, brutale, totalitaire de toutes les villes et de tous les villages, écrasant la vie partout où elle se dresse.

Mais il n'y a pas une conscience française qui ne frémisse d'horreur et d'indignation à l'annonce de telles opérations, condamnées, je le rappelle, par les conventions de la Haye et punies aussi par le tribunal de Nuremberg.

Ecoutez plutôt ce qu'écrivait il y a deux jours, dans *Le Monde*, M. Beuve-Méry, à propos de ces bombardements auxquels certains ici pensent qu'il faudrait avoir recours rapidement: « Si les bombardements de Guernica, de Belgrade, de Rotterdam ont soulevé, à l'époque, une juste réprobation, il en va nécessairement de même pour tout bombardement dirigé contre des populations sans défense... »

Et, plus loin: « Aujourd'hui, les faits du même ordre se multiplient dans la parfaite accoutumance de l'opinion publique. Il ne se passe guère de semaine sans que des communiqués nous fournissent complaisamment les détails les plus précis sur le nombre, la qualité et les effets des bombes jetées en Corée sur des villes de 50.000 à 100.000 habitants, qu'il s'agit, ne l'oublions pas, de délivrer. » — C'est M. Beuve-Méry qui parle, et il poursuit:

« Suffit-il vraiment que ces villes servent de lieu de passage aux troupes ennemies ou contribuent à leur ravitaillement pour qu'il n'en reste plus, sous l'effet du napalm, qu'une terre calcinée jusque dans ses profondeurs ?

« On ne craint d'ailleurs pas de nous aviser qu'il s'agit là de « raids psychologiques » destinés à semer la panique chez l'ennemi. Et d'aucuns suggèrent que ces mêmes méthodes appliquées au Tonkin pourraient soulager notre corps expéditionnaire en difficulté...

« Est-ce là vraiment le langage et l'attitude des champions de la dignité et de la liberté humaines ? Est-ce là tout bonnement le respect des traités signés et de la foi jurée ?

« Il est interdit — lit-on dans les conventions de la Haye — d'attaquer ou de bombarder par quelque moyen que ce soit des villes, des villages, des habitations ou des bâtiments qui ne sont pas défendus. »

Ainsi, mesdames, messieurs, c'est vers la guerre de plus en plus atroce que vous voulez orienter les opérations en Indochine.

Deux voies s'ouvrent maintenant clairement à l'Assemblée nationale et le débat a contribué, sur ce point, à faire la lumière.

La première, c'est celle que propose le Gouvernement: poursuite de la guerre en Indochine, au prix de nouvelles horreurs, au prix de plus de sang et d'impôts de plus en plus lourds. Cette voie ne peut mener qu'à la défaite en Indochine et ceux qui s'y engagent n'espèrent, en vérité, que dans la guerre mondiale.

La seconde voie n'est pas celle des seuls communistes. Elle permet à des hommes séparés et même opposés sur bien des points de se retrouver pour dire ensemble l'intérêt et l'honneur de la France: c'est la voie de la négociation pour conclure la paix avec le gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam, avec le gouvernement présidé par M. Ho Chi Minh.

Oh! je sais bien que vous avez tenté de faire croire à l'Assemblée que vous aviez — les gouvernements précédents dans leur majorité et vous-même — essayé, jadis, d'engager des

négociations avec le président de la République démocratique du Viet-Nam.

Si j'ai bien compris vos explications à propos de l'envoi d'une certaine lettre, il s'agissait d'une lettre pour Ho Chi Minh adressée à Bao Daï. On pense irrésistiblement, en paraphrasant Diderot, à une formule de ce genre: Lettre à l'aveugle à l'usage de celui qui voit.

Quand on représente la France, on agit avec plus de sérieux...

M. le président du conseil. Cette lettre est la lettre de M. le Président de la République.

M. Jean Pronteau. ... et on ne prétend pas s'adresser, par son valet de chambre, à l'homme avec lequel on doit traiter. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Pour vous excuser de ne pas avoir traité hier avec Ho Chi Minh, vous dites aujourd'hui qu'il n'est plus le même homme. Cela souligne simplement que vous aviez déjà tort, hier, de ne pas traiter avec lui. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Puis vous tentez, volontairement, de déplacer la question. La question n'est pas: Bao Daï ou Ho Chi Minh. Elle est de savoir autour de qui se sont rassemblés les millions et les millions de Vietnamiens. Or, vous le savez bien, et c'est une annexe du rapport Revers qui le dit: S'il y avait une consultation libre au Viet-Nam, 95 p. 100 de la population serait derrière le gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Quant aux prétendues tentatives de M. Bollaert à Hadong, je trouve que vous auriez peut-être mieux fait, monsieur le président du conseil, de les passer sous silence, puisque M. Bollaert a pu lui-même déclarer — on l'a dit à l'Assemblée de l'Union française après ces soi-disant pourparlers et cela n'a jamais été démenti: « Je suis donc parti le 7 août pour Hanoï, plus convaincu que jamais de l'opportunité de prononcer un discours dont le substantiel contenu me paraissait susceptible de désorganiser profondément l'action du Viet-Minh ».

Ce n'était pas là une tentative de paix; c'était une tentative de poursuivre la guerre par d'autres moyens. Mais cette tentative-là, non plus, n'a pas réussi.

En vérité, la seule voie qui s'ouvre devant l'Assemblée nationale, c'est celle de la pacification par la négociation et par la paix, et non celle de la pacification par la guerre, comme vous l'entendez. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Chacun sait aujourd'hui en France qu'il est possible de négocier avec un gouvernement comme celui de la République démocratique du Viet-Nam, un gouvernement qui rend les prisonniers, qui laisse les avions de ses adversaires venir jusque sur ses bases nationales, reconquises à prix de sang, pour rechercher les blessés.

Par conséquent, chacun le sait, les négociations sont possibles, il suffit de les désirer pour les engager, et il suffirait de tenir compte de la réalité pour les mener à bien.

La majorité du peuple français souhaite ardemment que l'Assemblée s'engage dans cette voie. Notre peuple, qui lutte pour la paix aux côtés de tous les peuples du monde, rejette avec horreur l'idée de la poursuite et de l'extension jusqu'au monde entier de la guerre du Viet-Nam.

Les peuples savent qu'ils sont de taille à empêcher la guerre, et ils lutteront chaque jour plus résolument pour imposer la paix. Si vous ne décidez pas ce soir, mesdames, messieurs, la paix au Viet-Nam, elle se fera cependant dans un avenir que nous souhaitons proche, elle se fera contre vous, avec l'appui du peuple français, mais, hélas! au prix de plus de sang et de plus de misère, et personne, en France ni au Viet-Nam, ne pourrait l'oublier ni pardonner.

Faites la paix au Viet-Nam! C'est ce que veut la France. (*Applaudissements prolongés à l'extrême gauche.*)

M. Etienne de Raulin-Laboureur. Faites-là partout!

M. le président. La parole est à M. Pierre Chevallier.

M. Pierre Chevallier. Mesdames, messieurs, le groupe de l'union démocratique et socialiste de la Résistance votera l'ordre du jour présenté par la majorité de l'Assemblée.

Nous avons écouté avec satisfaction et approuvé les explications de M. le président du conseil et les engagements qu'elles impliquent. Des erreurs graves, des négligences, des fautes ont été commises. Il importe que des sanctions rigoureuses soient prises contre les coupables, dès que les conclusions de l'enquête actuellement en cours seront connues et dès que les responsabilités auront été clairement et nettement déterminées.

Le groupe de l'U. D. R. S. entend également que soient poursuivis et punis avec une extrême rigueur tous ceux qui, dans notre pays, se livrent à une propagande subversive et criminelle susceptible de miner, avec le moral de la nation, le moral de ceux qui risquent chaque jour leur vie pour défendre ce territoire de l'Union française qui nous a déjà coûté tant de sacrifices et pour protéger ces populations lointaines qui nous ont fait confiance et sur lesquelles de terribles malheurs s'abattraient si nous les abandonnions à leur triste sort. (*Très bien! très bien! à gauche et au centre.*)

Le groupe de l'U. D. S. R. accorde aujourd'hui et ne refusera pas demain son soutien au Gouvernement dans la tâche difficile qui est la sienne, mais il entend que le gouvernement Bao Daï, dont le désir légitime d'indépendance dans le cadre de l'Union française a déjà reçu de notables satisfactions, prenne ses responsabilités et fasse lui aussi l'effort nécessaire pour bouter hors de ses frontières ou anéantir l'ennemi commun.

En janvier dernier, nous avons déjà demandé la création d'une armée vietnamienne. Nous avons dit que le gouvernement Bao Daï devait faire figure de gouvernement, les armes à la main, si cela était nécessaire.

Ces armes sont en train de se forger. Nous ne pouvons qu'applaudir à la création d'une armée vietnamienne qui doit venir rapidement à l'aide de notre corps expéditionnaire et participer chaque jour davantage au combat commun.

Mais que le gouvernement Bao Daï ne nous déçoivent pas. Qu'il soit un partenaire loyal, un associé consciencieux et déterminé, car il faut qu'il soit persuadé que nous ne pourrons continuer éternellement l'effort que nous avons accompli au cours de ces dernières années, l'effort encore plus grand auquel nous sommes décidés aujourd'hui alors que tant de soucis nous accablent, dont chacun pourrait suffire à absorber nos possibilités, nos disponibilités.

Nous faisons confiance au Gouvernement et principalement à M. le ministre chargé des relations avec les Etats associés et à M. le président du conseil, pour le rappeler au gouvernement Bao Daï et pour le lui rappeler sans cesse. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre-Grouès.

M. Pierre-Grouès. Mes chers collègues, nous allons, en votant tout à l'heure, engager des vies, et des vies nombreuses. Je voudrais à cet instant vous exposer exactement l'état d'esprit dans lequel je suis et la décision que je crois devoir prendre.

Je voudrais qu'à cet instant nous ne pensions qu'à nos camarades. Car, pour beaucoup d'entre nous, ceux qui sont là-bas sont des camarades de combat d'hier.

M. Etienne de Raulin-Laboureur Très bien!

M. Pierre-Grouès. Je voudrais que nous pensions aussi à ceux qui ne sont pas partis et dont cependant, nous le savons, l'héroïsme et le patriotisme ne peuvent pas être mis en cause.

Nous avons entendu hier un orateur dire que si les engagements volontaires étaient insuffisamment nombreux, c'était parce que les primes étaient insuffisamment élevées. Je proteste avec indignation au nom de tous les Français qui furent un jour combattants volontaires. Ce n'est pas vrai. Ce n'est pas parce que les primes ne sont pas assez élevées que des hommes de France ou de nos territoires d'outre-mer ne s'engagent pas, lorsqu'ils croient qu'un combat est juste et qu'il est le combat de la liberté. S'ils ne s'engagent pas, c'est qu'ils doutent que le combat soit tel, et tant qu'ils en douteront ce ne sera pas parce que les primes seront multipliées que ceux qui méritent le nom de Français partiront. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre et à l'extrême gauche.*)

Nous sommes saisis de divers ordres du jour. Je ne peux pas voter celui qui est présenté par nos collègues du parti communiste.

M. Paul Theetten. Ils viennent de vous applaudir!

M. Pierre-Grouès. Je ne le peux pas, parce que nous savons, par les conversations qui ont eu lieu au cours des années passées, qu'en fait jusqu'à présent aucune assurance n'a jamais pu être obtenue de la part de nos antagonistes, de l'adversaire d'aujourd'hui, de l'acceptation d'élections générales et libres sous des contrôles qui puissent donner toute garantie, après la cessation des combats. Tant qu'une condition de cette nature, qui n'en est qu'une parmi d'autres que nous devons exiger, n'est pas assurée, nous ne pouvons accepter un ordre du jour tel que celui qui nous est présenté par le groupe communiste, car il ne peut pas nous apparaître comme susceptible d'offrir une véritable solution au problème.

Mais je ne puis davantage souscrire à l'ordre du jour qui nous est présenté par la majorité. Il m'apparaît, en effet, gravement insuffisant. Je l'ai relu avec attention. Or, en fait, je n'y trouve aucune ouverture raisonnable, véritablement réaliste, susceptible de donner satisfaction à ceux qui veulent espérer que l'autonomie accordée ou promise sera suffisamment large et réelle.

M. Maurice Violette. Mais si!

M. Pierre-Grouès. Le texte même de l'ordre du jour donne une garantie très insuffisante. Or, cette garantie devrait être contenue dans l'ordre du jour.

Ne donnez pas à mes paroles le sens d'un désir de voir abandonner l'Indochine. Je ne le crois ni possible, ni moral, ni acceptable dans l'état actuel des choses, mais j'essaye de me mettre à la place d'hommes que je connais bien, de mes camarades d'hier qui sont dans ce combat. Je me souviens qu'il serait possible que beaucoup d'entre nous se trouvent là-bas aux avant-postes, à cette heure, si les événements de la fin de la guerre l'avaient voulu, au lieu de se trouver, non pas tranquillement, parce que nos consciences sont tourmentées devant le poids de nos responsabilités, mais de se trouver ici, à l'abri, sur ces bancs.

Et je me pose cette question: si j'y étais, maintenant, est-ce que les conditions morales dans lesquelles je me trouverais me permettraient de tenir dans une épreuve aussi terrible ?

Et je suis obligé de m'avouer qu'actuellement une condition essentielle me serait nécessaire pour que j'aie la force de tenir, ce serait que je sache avec certitude, et que j'aie la preuve que, pendant que les gouvernants me demandent cet effort, me demandent à toute heure de risqur de mourir de l'une des morts les plus atroces, pendant ce temps-là, eux, ces hommes responsables politiquement, ils mutiplient les initiatives, des initiatives véritablement françaises, sur le plan diplomatique, des initiatives recherchant, à l'échelle de ce combat, à l'échelle, d'ailleurs, de tous les combats qui présentement se livrent sur la terre, c'est-à-dire à l'échelle mondiale, les possibilités d'un règlement d'ensemble de tous les conflits de l'Extrême-Orient.

Des tentatives diverses semblent faites, à l'heure actuelle, pour régler les problèmes européens. Mais pourquoi faut-il que nous en soyons encore à attendre la moindre initiative venant du gouvernement de la France pour poser à la face du monde l'ensemble du problème d'Extrême-Orient, avec ses données réelles, c'est-à-dire, entre autres, avec la prise en considération de la réalité que constitue, qu'on le déplore ou qu'on s'en réjouisse, la Chine présente ?

Oui, le combattant français a besoin de cette certitude. Or, hélas! vous ne la lui donnez pas. Mais, voyez-vous, tant que vous ne donnerez pas cette certitude — et la raison pour laquelle je voterai le texte présenté par M. Charles Serre, c'est que, seul, il ouvre cette perspective d'une volonté d'initiative française pour un règlement diplomatique général des conflits d'Extrême-Orient — tant que vous ne donnerez pas cette certitude et n'ouvrirez pas cette perspective, vous obtiendrez peut-être des combattants français qu'ils soient des héros, qu'ils continuent encore à être des héros, qu'ils le soient plus encore demain qu'hier, mais vous ne les empêcherez pas d'avoir aux lèvres un goût d'amertume et au cœur un sentiment de détresse.

Pour ma part, aussi grande que soit mon admiration pour les héros véritables, jamais leur héroïsme ne parviendra à me satisfaire, ne réussira à apaiser en moi la conscience de mes responsabilités.

Je vous le dis, notre tâche n'est pas de nous assurer seulement ni même d'abord que les hommes de France qui sont là-bas seront encore héroïques. Notre tâche, c'est de leur assurer que l'héroïsme qu'ils ont au cœur n'aura plus jamais désormais de raisons d'être mêlé de quelque désespérance que ce soit.

Je vous en adjure, pensez à cela. Ne vous contentez plus de promettre à ceux à qui vous demandez de prolonger leur effort et leur sacrifice que vous allez leur envoyer des renforts en troupes et en matériel. Vous savez très bien que vous ne réussirez pas avant de longs délais à leur en envoyer dans des conditions telles qu'ils puissent se sentir véritablement réconfortés.

Je vous en supplie, puisque vous savez bien que vous ne pouvez pas leur donner cette certitude de l'arrivée rapide d'une puissance matérielle écrasante qui leur permette de bientôt imposer la fin de tout combat, alors, apportez-leur au moins cette autre certitude, celle de votre décision, non pas seulement à l'échelle de l'Indochine, mais à l'échelle de tout l'Extrême-Orient et, du même coup, peut-être, à l'échelle mondiale, de faire prendre à nouveau à la France les initiatives diplomatiques qu'exige la paix. La France, là d'abord, a encore un rôle à jouer. (*Applaudissements sur quelques bancs au centre et à gauche.*)

M. Etienne de Raulin-Laboureur. Vive la France!

M. le président. La parole est à M. Reeb. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Henri-Eugène Reeb. Mesdames, messieurs, le groupe socialiste votera la motion de confiance présentée par la majorité, parce qu'elle répond à l'essentiel de ses préoccupations, à un certain nombre de ses volontés et surtout à quelques-unes de ses plus chères espérances.

D'abord, l'objet des durs combats menés en Indochine y est défini comme la défense des intérêts franco-vietnamiens et de l'indépendance d'un peuple qui a évolué.

Ensuite, ce texte affirme une fois de plus la volonté solennelle des Français, je veux dire des vrais Français, d'assurer au peuple du Viet-Nam une indépendance réelle. Si le groupe socialiste apporte ses voix à l'ordre du jour de la majorité, c'est parce qu'il sent tout le poids que peut avoir pour vous, monsieur le président du conseil, lorsque vous renouvellerez cette assurance au peuple vietnamien, la solidité de cette majorité de Français qui veulent accorder au Viet-Nam la paix et l'indépendance.

Enfin, ce texte définit, en quelque sorte, la solidarité des peuples qui veulent être libres. Nous estimons qu'un jour le dossier de l'Indochine devra être ouvert devant les instances supranationales. Là encore, monsieur le président du conseil, nous vous conjurons de faire en sorte que ce dossier soit celui d'une nation qui n'a pas failli à sa mission, celui d'un peuple resté fidèle à la mission civilisatrice qu'il avait à accomplir là-bas.

Nous estimons que cette motion, en plaçant le problème de la défense et de l'indépendance du Viet-Nam sur un plan qui n'est plus celui strictement de l'Union française, mais en faisant appel aux instances internationales, en définissant le front unique de la paix contre les forces du mal, nous estimons, dis-je, monsieur le président du conseil, qu'elle répond à une de nos plus chères espérances, celles que l'agresseur reculera partout parce qu'il verra que l'agression ne rapporte plus. (*Applaudissements à gauche.*)

Multipliez les tentatives, multipliez les propositions de paix. Parce qu'il favorise le front unique de la paix en Indochine, nous voterons ce texte, et c'est pourquoi aussi le groupe socialiste demande aux autres groupes de se joindre à lui le plus nombreux possible pour voter cette motion, dans laquelle est réaffirmée la volonté d'indépendance du peuple vietnamien. En même temps que la solidarité entre le peuple français et ce peuple qui veut son indépendance, est réaffirmée notre volonté de nous présenter devant une instance supranationale, en tout cas de pouvoir demander au reste du monde de garantir là-bas la paix et l'indépendance dans le cas où nous ne pourrions pas y suffire nous-mêmes.

C'est pour ces différentes raisons que le groupe socialiste votera cette motion, et nous demandons solennellement au président du Gouvernement de prendre des mesures pour que les hommes qui tombent là-bas ne meurent pas en vain, mais servent vraiment une cause juste et la liberté. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. de Moro-Giafferri, dernier orateur inscrit.

M. de Moro-Giafferri. Mesdames, messieurs, le groupe radical-socialiste, dans sa grande majorité, votera l'ordre du jour présenté par MM. Chevallier, de Menthon, Lussy, Galy Gasparrou, Viard, Senghor, Lescorat et Temple. Nous considérons que dans les circonstances actuelles, dans un tel débat qui doit être maintenu, qui devrait être maintenu très au-dessus des disputes partisanes, toute expression parlementaire qui semblerait diminuer l'autorité du Gouvernement de la République constituerait une faute lourde au regard de l'opinion universelle. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et au centre.*)

M. le président. Je mets d'abord aux voix l'ordre du jour n° 1, présenté par MM. Frédéric-Dupont, Palewski, Max Brusset, July, Mallez, Godin et Rousseau.

M. Frédéric-Dupont. Nous demandons le scrutin.

M. le président. Je suis saisi d'une demande de scrutin, présentée au nom du groupe du parti républicain de la liberté.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants	573
Majorité absolue	287
Pour l'adoption	73
Contre	500

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Je mets maintenant aux voix l'ordre du jour n° 2, déposé par MM. Arthaud, Pronteau et les membres du groupe communiste.

M. Gaston Auguet. Nous demandons un scrutin.

M. le président. Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée au nom du groupe communiste.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants	589
Majorité absolue	295
Pour l'adoption	171
Contre	418

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

M. Jacques Vendroux. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Vendroux.

M. Jacques Vendroux. Conformément au règlement, je demande que sur l'ordre du jour n° 3 qui va être mis aux voix, l'Assemblée soit appelée à voter par division.

M. le président. Monsieur Vendroux, l'ordre du jour n° 3 a été retiré. Mais il sera mis aux voix dans une nouvelle rédaction, en dernier lieu, sous le numéro 7.

M. Jacques Vendroux. Dans ces conditions, je vous prie de bien vouloir tenir compte de ma demande au moment où cet ordre du jour sera mis aux voix.

M. le président. Je mets aux voix l'ordre du jour n° 4, présenté par M. Laniel et les membres du groupe du parti républicain de la liberté.

M. Jean Crouzier. Nous demandons un scrutin.

M. le président. Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée au nom du groupe du parti républicain de la liberté.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants	578
Majorité absolue	290
Pour l'adoption	100
Contre	478

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Je mets maintenant aux voix l'ordre du jour n° 5, déposé par M. Charles Serre.

M. Charles d'Aragon. Nous demandons un scrutin.

M. le président. Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée au nom du groupe d'union démocratique des indépendants.

Le scrutin est ouvert.

[*Le votes sont recueillis.*]

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants	599
Majorité absolue	300
Pour l'adoption	186
Contre	413

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

M. Viollette m'a fait savoir qu'il retirait l'ordre du jour n° 6 qu'il avait déposé avec MM. de Chevigné, Anxionnaz et Caillavet.

Je vais donc consulter l'Assemblée sur l'ordre du jour n° 7, présenté par MM. Pierre Chevallier, de Menthon, Lussy, Galy-Gasparrou, Viard, Senghor, Lescorat et Temple.

M. Vendroux a demandé le vote par division sur cet ordre du jour.

A quel endroit, monsieur Vendroux, demandez-vous la division ?

M. Jacques Vendroux. Cet ordre du jour, monsieur le président, comporte sept alinéas. Nous désirons simplement un vote séparé sur le troisième alinéa.

M. le président. Je vais donc mettre aux voix d'abord les deux premiers alinéas.

M. Paul Coste-Floret. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Paul Coste-Floret.

M. Paul Coste-Floret. Je ne m'oppose pas au vote par division, mais je constate qu'un ordre du jour forme un tout.

Je pense donc que l'Assemblée nationale, avant tout vote sur l'ordre du jour accepté par le Gouvernement, voudra demander à M. le président du conseil quelques précisions sur le dernier alinéa de cet ordre du jour, qui est ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale donne mandat au Gouvernement d'insister auprès des nations libres sur le caractère international du conflit soulevé par le Viet-Minh, qui met en cause l'avenir du Sud-Est asiatique et sur la nécessité d'un effort commun tant pour faire face aux menaces présentes que pour rechercher les moyens d'une paix durable. »

Pour ma part, je demanderai d'abord au Gouvernement si, en insistant sur le caractère international d'un conflit, sur lequel nous sommes d'accord, il entend bien que ce conflit se pose toujours sur le plan et dans le cadre de l'Union française.

Je lui demanderai, en second lieu, ce que signifie « insister auprès des nations libres », si cela doit être entendu comme demandant une aide que certains orateurs ont précisée à cette tribune ou, au contraire, si cela doit être entendu comme ouvrant un appel à l'Organisation des Nations unies que, pour notre part, nous continuons à considérer comme prématuré. (*Applaudissements sur de nombreux bancs au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le président du conseil.

M. le président du conseil. Je remercie vivement M. Paul Coste-Floret de me donner l'occasion de préciser les deux points fort importants qu'il vient de souligner dans son intervention.

En premier lieu, que voulons-nous dire par « caractère international du conflit » ?

Ce « caractère international » existe dans le cadre de l'Union française. Il signifie que, dans ce conflit, l'effort de nos soldats est fait dans l'intérêt de l'Union française, mais aussi qu'il protège les intérêts de beaucoup d'autres peuples voisins. Voilà ce que veut dire « caractère international ».

Quant au « recours à des nations libres », cela veut dire le recours aux nations qui sont nos alliées et nos amies, le recours aux nations qui, en Asie du Sud-Est, sont intéressées, comme le Cambodge, le Laos et le Viet-Nam, au rétablissement de la paix. Cela ne veut pas dire le recours à l'organisation des Nations Unies. (*Applaudissements au centre, à gauche et sur divers bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Pineau.

M. Christian Pineau. Comme il s'agit, précisément, d'une phrase qui correspond à ce que j'ai dit ce matin, au nom de mon groupe, je tiens à préciser que notre interprétation est

la même que celle de M. le président du conseil et que, par conséquent, il y a accord entre les membres de la majorité sur ce point. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Paul Coste-Floret. Je suis également d'accord avec l'interprétation de M. le président du conseil, et je le remercie.

M. le président. Je vais consulter l'Assemblée sur les deux premiers alinéas de l'ordre du jour, qui sont ainsi conçus:

« L'Assemblée nationale,

« Exprime la reconnaissance et la sollicitude du pays aux soldats, aux partisans et à leurs chefs qui combattent en Indochine pour la défense de la liberté et le rétablissement de la paix;

« Condamne les propagandes criminelles inspirées par l'étranger tendant à miner le moral des combattants et à dissocier les forces de la nation; »

Je mets aux voix ces deux premiers alinéas.

(*Ces deux premiers alinéas, mis aux voix, sont adoptés.*)

M. le président. Nous arrivons au troisième alinéa, qui est ainsi libellé:

« Après avoir entendu les déclarations du Gouvernement, en prend acte et les approuve. »

M. Jacques Vendroux. Je demande un scrutin.

M. le président. Je mets aux voix ce troisième alinéa.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée au nom du groupe d'action démocratique et sociale.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants	571
Majorité absolue	286
Pour l'adoption	345
Contre	226

L'Assemblée nationale a adopté.

Je vais consulter l'Assemblée sur les derniers alinéas.

J'en rappelle les termes:

« Réaffirme la volonté sincère de la France de faire avec énergie et audace la politique qui tend à affermir l'indépendance des Etats associés du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam au sein de l'Union française;

« Décidée à fournir au Gouvernement les moyens qui permettent aux Etats associés de mettre sur pied des armées nationales dans les plus brefs délais et de participer ainsi à la lutte des nations libres en Extrême-Orient;

« Donne mandat au Gouvernement de renforcer au maximum les moyens mis à la disposition des forces françaises en Indochine pour remplir leur mission actuelle;

« D'insister auprès des nations libres sur le caractère international du conflit soulevé par le Viet-Minh qui met en cause l'avenir du Sud-Est asiatique et sur la nécessité d'un effort commun tant pour faire face aux menaces présentes que pour rechercher les moyens d'une paix durable;

« Et, repoussant toute addition,

« Passe à l'ordre du jour. »

M. Jacques Furaud. Nous demandons un scrutin.

M. le président. Je mets aux voix ces derniers alinéas.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée au nom du groupe de l'action démocratique et sociale.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants	603
Majorité absolue	302
Pour l'adoption	408
Contre	195

L'Assemblée nationale a adopté.

Je mets aux voix l'ensemble de l'ordre du jour de MM. Pierre Chevalier, de Menthon, Lussy, Galy-Gasparrou, Viard, Senghor, Lescorat et Temple.

M. le président du conseil. Je demande le scrutin.

M. le président. Le Gouvernement demande le scrutin.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants	538
Majorité absolue	270
Pour l'adoption	345
Contre	193

L'Assemblée nationale a adopté.

— 4 —

RETRAIT D'UNE DEMANDE D'INTERPELLATION

M. le président. Dans sa séance du 17 octobre 1950, l'Assemblée a été saisie d'une demande d'interpellation de M. de Raulin-Laboureur sur les conditions particulièrement odieuses dans lesquelles sont opérées certaines arrestations.

L'auteur de cette demande d'interpellation m'a fait connaître qu'il la retirait.

Acte est donné de ce retrait.

— 5 —

DECISION DU CONSEIL ECONOMIQUE

M. le président. J'informe l'Assemblée qu'en application de l'article 2 (§ 2) de la loi organique du 27 octobre 1946, le Conseil économique a décidé de se saisir pour avis:

1° De la proposition de loi de M. Renard et plusieurs de ses collègues, tendant à l'application à l'agriculture du décret du 23 août 1950 relatif à la fixation du salaire minimum national interprofessionnel garanti (n° 10981);

2° De la proposition de loi de M. Le Sciellour et Mme Francine Lefebvre, tendant à accorder aux salariés de l'agriculture le bénéfice du décret n° 50-1029 portant fixation du salaire national minimum interprofessionnel garanti (n° 11319).

Acte est donné de cette décision.

— 6 —

RENVOIS POUR AVIS

M. le président. La commission de la défense nationale demande à donner son avis sur la proposition de résolution (n° 11069) de M. Bétolaud, tendant à la création d'une commission des Etats associés, qui a été renvoyée pour examen au fond à la commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions.

La commission des territoires d'outre-mer demande à donner son avis sur:

1° La proposition de loi (n° 11309) de M. Diallo et plusieurs de ses collègues, relative à l'élection des membres de l'Assemblée nationale dans les territoires de l'Afrique occidentale française, de l'Afrique équatoriale française, du Togo, du Cameroun et de la Côte française des Somalis, qui a été renvoyée pour examen au fond à la commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions;

2° La proposition de loi (n° 11357) de M. Edouard Daladier et plusieurs de ses collègues, tendant à fixer le mode de représentation à l'Assemblée nationale des territoires d'outre-mer rele-

vant du ministère de la France d'outre-mer, qui a été renvoyée pour examen au fond à la commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions.

La commission des finances demande à donner son avis sur:

1° La proposition de loi (n° 11274) de M. Bruyneel et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier la loi n° 50-948 du 8 août 1950 portant fixation du budget annexe des prestations familiales agricoles pour l'exercice 1950 en rétablissant l'allocation de salaire unique aux membres salariés de la famille de l'exploitant agricole, qui a été renvoyée pour examen au fond à la commission de l'agriculture;

2° La proposition de résolution (n° 11240) de M. Mouton et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à inscrire dans le budget de 1951 un crédit de 5 milliards pour réaliser la 2e tranche du pécule aux anciens prisonniers de guerre, qui a été renvoyée pour examen au fond à la commission des pensions;

3° La proposition de loi (n° 115307) de M. Jean Masson et plusieurs de ses collègues, tendant à l'encouragement de la production du blé, qui a été renvoyée pour examen au fond à la commission de l'agriculture;

4° La proposition de résolution (n° 11243) de M. Francis Leenhardt et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à assouplir les conditions d'octroi du crédit consenti aux entreprises privées pour assurer leur modernisation et leur équipement, qui a été renvoyée pour examen au fond à la commission des affaires économiques;

5° Le projet de loi (n° 11345) relatif à la fixation du taux des taxes perçues en matière de propriété industrielle, qui a été renvoyé pour examen au fond à la commission des affaires économiques;

6° La proposition de loi (n° 11244) de M. Robert Ballenger et plusieurs de ses collègues, tendant à la construction de classes primaires, élémentaires et maternelles dans le département de Seine-et-Oise, qui a été renvoyée pour examen au fond à la commission de l'éducation nationale.

Conformément à l'article 27 du règlement, l'Assemblée voudra sans doute prononcer ces renvois pour avis ? (*Assentiment.*)

— 7 —

DEPOT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme un projet de loi tendant à la réorganisation des transports ferroviaires et routiers et à l'assainissement financier de la Société nationale des chemins de fer français.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 11378, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition renvoyé à la commission des moyens de communication et du tourisme. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le ministre de l'agriculture un projet de loi relatif au degré minimum des vins de coupage.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 11386, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des boissons. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le ministre du travail et de la sécurité sociale un projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la convention n° 87 concernant la liberté syndicale et la protection du droit syndical.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 11387, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission du travail et de la sécurité sociale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le ministre du travail et de la sécurité sociale un projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la convention n° 98 concernant l'application des principes du droit d'organisation et de négociation collective adoptée par la conférence internationale du travail dans sa 32e session tenue à Genève du 8 juin au 2 juillet 1949.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 11388, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission du travail et de la sécurité sociale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le ministre des affaires étrangères un projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la convention relative au service militaire, conclue le 21 décembre 1949 entre la France et la Grande-Bretagne.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 11392, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission de la défense nationale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme une lettre rectificative au projet de loi portant déclassement de la section Couterne—Bagnoles-de-l'Orne de la ligne d'intérêt général de Couterne à la Ferté-Macé.

La lettre rectificative sera imprimée sous le n° 11393, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des moyens de communication et du tourisme. (*Assentiment.*)

— 8 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Legendre et plusieurs de ses collègues une proposition de loi réprimant les menées antinationales des organisations dépendant de puissances étrangères.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 11379, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'intérieur. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Auguet et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à instituer des commissions paritaires chargées d'examiner la situation des contribuables menacés de saisie-exécution et à surseoir provisoirement à toute saisie-exécution de contribuables de bonne foi en attendant la constitution desdites commissions.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 11380, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à modifier l'article 79 de la loi sur les loyers du 1er septembre 1948.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 11382, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la justice et de législation. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Maurellet et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à dispenser certains artisans ruraux, âgés de plus de soixante-dix ans, de la taxe sur le chiffre d'affaires.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 11383, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Henneguelle une proposition de loi tendant à compléter le paragraphe 3 de l'article 27 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 11384, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la reconstruction et des dommages de guerre. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Pierre Chevallier une proposition de loi tendant à modifier la législation sur la translation des débits de boissons sinistrés.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 11390, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la famille, de la population et de la santé publique. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Gabriel Roucaute et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à porter aux deux tiers de la pension du mari la pension servie aux veuves par la caisse autonome nationale des mines.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 11395, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la production industrielle. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Gros et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à abroger l'article 3 de la loi n° 779 du 13 août 1942 relative au ravitaillement en vin de la métropole.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 11396, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des boissons. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Genest et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant au remboursement aux prisonniers de guerre des marks détenus par eux à leur retour de captivité.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 11397, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des pensions. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Marcel Noël et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à accorder aux veuves de guerre non remariées une réduction des tarifs de transports de 50 p. 100 sur les lignes de la Société nationale des chemins de fer français et lignes routières parallèles ou de remplacement.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 11398, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des moyens de communication et du tourisme. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Duquesne une proposition de loi tendant à la modification de la loi du 19 octobre 1919 et constatant la nullité des procédures engagées en vertu de l'acte dit loi du 12 juillet 1941.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 11404, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'intérieur. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Doutrellot et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à revaloriser l'indemnité dite de « frais de bureau » des inspecteurs de l'enseignement primaire.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 11405, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'éducation nationale. (*Assentiment.*)

— 9 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI TRANSMISE PAR LE CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

M. le président. J'ai reçu, transmise par M. le président du Conseil de l. République, une proposition de loi formulée par M. Armengaud et précisant l'étendue des activités industrielles de l'Etat, des établissements publics à caractère industriel ou commercial et de certaines sociétés d'économie mixte et tendant à la création de la Société nationale pour la gestion des fonds publics.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 11403, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires économiques. (*Assentiment.*)

— 10 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Gilles Gozard et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à rétablir le régime antérieur au 21 février 1949 en ce qui concerne l'imposition aux taxes sur le chiffre d'affaires des échanges de laine brute contre de la laine filée ou en tissu.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 11381, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Djemad et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à déposer devant l'Assemblée algérienne un projet de décision en vue de l'application en Algérie de l'article 56 de la loi n° 47-1859 du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 11399, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'intérieur. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Mora et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à rétablir le trafic ferroviaire du service voyageurs sur la ligne de Ossès à Saint-Etienne-de-Baigorry.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 11400, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des moyens de communication et du tourisme. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Signor et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à inscrire dans les prochains comptes spéciaux du Trésor un crédit de 1 milliard 500 millions de francs en faveur de la caisse centrale de crédit coopératif, ce crédit étant destiné à couvrir les demandes d'avances formulées à cet établissement par les caisses régionales de crédit maritime mutuel pour l'année 1951.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 11401, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la marine marchande et des pêches. (*Assentiment.*)

— 11 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Wasmer un rapport, fait au nom de la commission de la justice et de législation, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale tendant à compléter l'article 14 et à modifier les articles 22 et 23 de l'ordonnance du 21 avril 1945 portant deuxième application de l'ordonnance du 12 novembre 1943 sur la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi ou sous son contrôle et édictant la restitution aux victimes de ces actes de ceux de leurs biens qui ont fait l'objet d'actes de disposition (n° 10889).

Le rapport sera imprimé sous le n° 11368 et distribué.

J'ai reçu de M. Minjoz un rapport fait au nom de la commission de la justice et de législation sur le projet de loi modifiant l'article 38 de la loi du 29 juillet 1881 (n° 6859).

Le rapport sera imprimé sous le n° 11369 et distribué.

J'ai reçu de M. Minjoz, un rapport fait au nom de la commission de la justice et de législation, sur la proposition de loi de M. Berger et plusieurs de ses collègues, tendant à faire bénéficier de l'assistance judiciaire les locataires dont les ressources sont insuffisantes pour faire valoir leurs droits ou pour se défendre (n° 6459).

Le rapport sera imprimé sous le n° 11370 et distribué.

J'ai reçu de M. Capdeville, un rapport fait au nom de la commission de la défense nationale, portant création d'un contingent spécial de décorations de la Légion d'honneur et de la médaille militaire en faveur des militaires des armées de terre, de mer et de l'air en opérations en Indochine (n° 9471).

Le rapport sera imprimé sous le n° 11372 et distribué.

J'ai reçu de M. Capdeville un rapport fait au nom de la commission de la défense nationale sur la proposition de loi de M. Daladier relative au titre de « Combattant volontaire » (n° 8818).

Le rapport sera imprimé sous le n° 11373 et distribué.

J'ai reçu de M. Emile-Louis Lambert un rapport fait au nom de la commission de la défense nationale, sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier les quatre conventions de Genève du 12 août 1949 pour la protection des victimes de la guerre (n° 10105).

Le rapport sera imprimé sous le n° 11375 et distribué.

J'ai reçu de M. Jean Cayeux un rapport fait au nom de la commission de la famille, de la population et de la santé publique sur la proposition de loi de M. Segelle et plusieurs de ses collègues, tendant à compléter les dispositions de la loi n° 49-762 du 10 juin 1949, qui a notamment prévu l'expropriation de l'immeuble sis à Paris, n°s 4 et 6, rue Alexandre-Cabanel, au profit de l'œuvre de la transfusion sanguine d'urgence (n° 11198)).

Le rapport sera imprimé sous le n° 11376 et distribué.

J'ai reçu de M. Guiguen un rapport fait au nom de la commission de la marine marchande et des pêches sur la proposition de résolution n° 10355 de M. Guiguen et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à faire assurer la liaison téléphonique entre les ports bretons et les différents postes de météo régionaux afin de permettre l'affichage des avis de coups de vent et de tempêtes (n° 10355).

Le rapport sera imprimé sous le n° 11385 et distribué.

J'ai reçu de M. Truffaut un rapport fait au nom de la commission des finances sur les propositions de résolution: 1° de M. Very, tendant à inviter le Gouvernement à accorder aux victimes de l'incendie qui a ravagé le village de Marin (Martinique) un secours immédiat de 15 millions de francs; 2° de M. Bissol et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à attribuer un premier secours de 15 millions de francs aux victimes de l'incendie de la commune de Marin (Martinique) (n°s 11341, 11366).

Le rapport sera imprimé sous le n° 11389 et distribué.

J'ai reçu de M. Le Coutaller un rapport fait au nom de la commission des pensions sur la proposition de loi de M. Le Coutaller et plusieurs de ses collègues, tendant à compléter l'article 61 de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires et à permettre la revision administrative de certaines pensions (n° 10638).

Le rapport sera imprimé sous le n° 11391 et distribué.

J'ai reçu de M. Touchard un rapport fait au nom de la commission des pensions sur l'avis donné par le Conseil de la République sur le projet de loi tendant à étendre le bénéfice des retraites mutualistes instituées par la loi du 4 août 1923 aux combattants de la guerre 1939-1945 et aux ayants cause des combattants morts pour la France au cours de la guerre 1939-1945 (n° 11286).

Le rapport sera imprimé sous le n° 11394 et distribué.

J'ai reçu de M. Cayol un rapport fait au nom de la commission de la marine marchande et des pêches sur la proposition de résolution de M. Siefridt et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à favoriser la construction navale en France (n° 8401).

Le rapport sera imprimé sous le n° 11402 et distribué.

— 12 —

DEPOT D'AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. Minjoz un avis supplémentaire présenté au nom de la commission de la justice et de législation sur la proposition de loi de M. Gérard Vée et plusieurs de ses collègues concernant les jardins ouvriers (n° 9585).

L'avis supplémentaire sera imprimé sous le n° 11371 et distribué.

J'ai reçu de M. André-François Mercier un avis présenté au nom de la commission de la défense nationale sur le projet de loi sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques (n°s 10099 et 10519).

L'avis sera imprimé sous le n° 11374 et distribué.

— 13 —

DEPOT D'UN AVIS TRANSMIS PAR L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le président de l'Assemblée de l'Union française, un avis donné sur la proposition de loi de M. Duveau tendant à assurer la protection dans le commerce de la dénomination « vanille » (n° 9714).

L'avis sera imprimé sous le n° 11377 et distribué.

— 14 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, jeudi 23 novembre, à vingt et une heures et demie, séance publique:

Appel nominal des signataires de la demande d'arbitrage de M. Touchard sur l'urgence de la discussion de sa proposition de loi tendant à abroger le décret n° 50-1223 du 3 octobre 1950 concernant la réduction des effectifs du service des restitutions de corps du ministère des anciens combattants et victimes de guerre, en application du plan d'économies prévu par l'article 31 de la loi de finances du 31 janvier 1950 (n°s 11284, 11339 — M. Mouton, rapporteur).

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant à dix-huit mois la durée du service militaire actif et modifiant certaines dispositions de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée (n°s 11285, 11333 — M. Triboulet, rapporteur).

Discussion du rapport de la commission chargée d'enquêter sur les faits relatés par M. le président du conseil dans sa déclaration du 17 janvier 1950 (n° 10795 et annexes — M. Delahoutre, rapporteur).

La séance est levée.

(La séance est levée le jeudi 23 novembre, à dix-neuf heures trente-cinq minutes.)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
PAUL LAISSY.

Erratum

au compte rendu in extenso *de la 2e séance du 21 novembre 1950*

Page 7970, 2e colonne, — 13 —, Dépôt de propositions de résolution, 5e alinéa, 4e ligne:

Au lieu de: « contingent »,

Lire: « contingentement ».

Avis de M. le président du conseil et de la commission intéressée sur l'urgence de la discussion de la proposition de loi tendant à allouer une allocation de 1.000 F à chaque écolier, à l'occasion de la rentrée des classes (n° 11211).

1° *Avis de M. le président du conseil.*

21 novembre 1950.

Monsieur le président,

Vous avez bien voulu me communiquer la demande de discussion d'urgence déposée au début de la séance du 17 novembre 1950 par Mme Darras pour sa proposition de loi tendant à allouer une allocation de 1.000 F à chaque écolier à l'occasion de la rentrée des classes.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que compte tenu de l'importance des sommes que nécessiterait le financement de la mesure proposée, le Gouvernement ne peut qu'émettre un avis défavorable à l'égard de la demande de discussion d'urgence déposée par Mme Darras.

Je vous prie de croire, monsieur le président, à l'assurance de ma très haute considération.

Signé: R. PLEVEN.

2° *Avis de la commission intéressée.*

18 novembre 1950.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la commission du travail et de la sécurité sociale, au cours de sa séance du vendredi 17 novembre 1950, a repoussé par 13 voix contre 9 la demande de discussion d'urgence de la proposition de loi (n° 11211) de Mme Darras tendant à allouer une allocation de 1.000 F à chaque écolier à l'occasion de la rentrée des classes.

AVIS DE LA MINORITÉ

La minorité de la commission a rappelé que de nombreuses caisses d'allocations familiales avaient pris l'initiative d'octroyer pour la rentrée des classes une prime de 1.000 F à chaque écolier. Ces décisions se sont heurtées à l'opposition du Gouvernement. Dans ces conditions la minorité de la commission estime que le Parlement doit, par voie législative, consacrer cette initiative des caisses.

AVIS DE LA MAJORITÉ

La majorité de la commission a considéré que la situation financière des caisses d'allocations familiales ne permettait pas actuellement l'adoption d'une telle mesure. D'autre part, la commission examine en ce moment les propositions de loi tendant à relever le salaire de base des allocations familiales et il a semblé à la majorité de la commission que cette dernière mesure devait avoir la priorité sur la proposition de Mme Darras.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Le président de la commission,
Signé: BEUGNIEZ.

Avis de M. le président du conseil et de la commission intéressée sur l'urgence de la discussion de la proposition de résolution de M. de Menthon et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à accorder à titre exceptionnel la gratuité de l'envoi d'un colis aux soldats d'Indochine à l'occasion des fêtes de Noël (n° 11326).

1° *Avis de M. le président du conseil.*

(Acceptation tacite.)

2° *Avis de la commission intéressée.*

17 novembre 1950.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, dans sa séance de ce matin, la commission de la défense nationale a accepté la demande de discussion d'urgence de la proposition de résolution (n° 11326) de M. de Menthon et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à accorder à titre exceptionnel la gratuité de l'envoi d'un colis aux soldats d'Indochine à l'occasion des fêtes de Noël, 23 commissaires s'étant prononcés en faveur de l'urgence et 3 s'étant abstenus. M. Fagon a été nommé rapporteur.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Le président de la commission,
P. MONTEL.

QUESTIONS

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
LE 22 NOVEMBRE 1950

(Application des articles 94 à 97 du règlement.)

« *Art. 94.* — . . . . . .
« *Les questions doivent être très sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.* »
. . . . . .

« *Art. 97.* — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu* in extenso; *dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*
« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.* »

QUESTIONS ORALES

INTERIEUR

16446. — 22 novembre 1950. — **M. Edmond Castera** expose à **M. le ministre de l'intérieur** que de hauts fonctionnaires se livrent à des abus de pouvoirs et portent de graves atteintes à la liberté d'opinion en empêchant l'accès d'emplois à certaines personnes en raison de leur appartenance politique. Il lui demande si un préfet a le droit d'émettre un avis défavorable à une demande de gérance de bureau de tabac sous le prétexte que le postulant ou le conjoint est membre d'un parti qui exerce son activité dans le cadre de la légalité républicaine.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

16447. — 22 novembre 1950. — **M. André Barthélémy** expose à **M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme** que la loi n° 50-981 du 1er août 1950 accorde des facilités de transports par chemin de fer aux bénéficiaires d'une rente, pension, retraite, allocation ou secours viager, versé au titre d'un régime de sécurité sociale. Le décret d'application n'étant pas encore pris, il lui demande ce qu'il compte faire pour rendre cette loi immédiatement exécutoire et pour que les bénéficiaires éventuels puissent jouir de ses dispositions à l'occasion des congés de fin d'année 1950.

QUESTIONS ÉCRITES

AFFAIRES ETRANGERES

16448. — 22 novembre 1950. — **Mlle Marie-Louise Weber** demande à **M. le ministre des affaires étrangères** ce qu'il compte faire pour venir en aide aux professeurs de français ayant exercé pendant toute leur carrière dans des instituts français à l'étranger, à présent expulsés des pays de l'Europe orientale par les autorités soviétiques après la perte de toutes leurs économies. Ils sont en France sans ressources, sans famille et n'ont pas eu l'occasion de cotiser à la sécurité sociale.

AGRICULTURE

16449. — 22 novembre 1950. — **M. Auguste Farinez** expose à **M. le ministre de l'agriculture** que plusieurs propriétaires de terres recueillies dans la succession de leur mère sous l'usufruit du conjoint survivant ont continué le bail consenti par l'usufruitier après le décès de celui-ci et que le lot de chaque propriétaire est inférieur à la contenance minimum fixée par arrêté préfectoral pour l'exercice du droit de préemption, alors que la contenance de l'ensemble lui est supérieure. Il demande si le preneur peut exercer le droit de préemption, en cas de vente de son lot, par un seul propriétaire.

16450. — 22 novembre 1950. — **M. Bernard Paumier** demande à **M. le ministre de l'agriculture** dans quelles conditions se sont effectuées les importations de 2.000 tonnes de tourteaux d'arachides, en provenance de l'Afrique occidentale française.

16451. — 22 novembre 1950. — **M. Bernard Paumier** demande à **M. le ministre de l'agriculture:** 1° depuis quand est inscrit dans le budget du ministère de l'agriculture le chapitre de l'émigration rurale; 2° quelles sont, pour chaque exercice budgétaire, les sommes allouées à ce chapitre; 3° quel est le nombre de personnes ou de familles qui ont bénéficié de ces dispositions.

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

16452. — 22 novembre 1950. — **M. André Barthélémy** expose à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre** que la loi du 31 mars 1949, modifiant la législation des pensions de guerre, reconnait (article 64) aux bénéficiaires le droit aux services médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques nécessités par la blessure ou la maladie ayant motivé leur réforme, et que le paragraphe 6 du même article prévoit que « si l'hospitalisation est reconnue nécessaire, les malades seront admis, à leur choix, dans les salles militaires ou dans les salles civiles de l'hôpital de leur ressort ». Il lui demande si, dans les mêmes conditions de nécessité médicale reconnue, les ayants-droit peuvent, éventuellement, prétendre au bénéfice de l'admission dans les préventoria et sanatoria de la sécurité sociale.

16453. — 22 novembre 1950. — **M. Charles Viatte** expose à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre** que le mode actuel de payement de la retraite du combattant entraine souvent des déplacements importants pour les bénéficiaires, surtout à la campagne, et par voie de conséquence, des frais hors de proportion avec la modicité des sommes perçues. Il lui demande s'il ne serait pas possible d'envisager ce payement, par les soins de l'administration des P. T. T. au domicile des intéressés.

EDUCATION NATIONALE

16454. — 22 novembre 1950. — **M. Emmanuel d'Astier** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** si, puisque l'on fait une exception à la regle suivant laquelle peuvent, seuls, être inscrits dans les facultés parisiennes les étudiants dont les parents sont domiciliés dans le ressort de l'Université de Paris, on ne pourrait pas admettre également que l'étudiant bénéficiaire de cette exception puisse obtenir une bourse d'enseignement supérieur, malgré les termes de l'arrêté du 16 mai 1949.

16455. — 22 novembre 1950. — **M. André-François Mercier** expose à **M. le ministre de l'éducation nationale** que plusieurs associations de bienfaisance de province et de la banlieue parisienne sont émues par les programmes particulièrement immoraux présentés au cours de tournées théâtrales par certain théâtre bénéficiant d'une licence n° 684 du ministère de l'éducation nationale, les prospectus distribués par ce théâtre ambulant faisant état de ladite licence. Il est particulièrement regrettable que le patronage du ministère de l'éducation nationale soit donné à un théâtre dont les représentations, pendant les semaines du 2 au 15 octobre 1950, eurent les titres suivants; *Ma Nuit de Noces, La Dame aux Camélias, Adèle couche-toi, Pourquoi j'ai tué, La Main de ma Sœur, Cœur de Française, Une Poule de luxe, Roger la honte, Je veux tromper ma femme, Le Contrôleur des wagons-lits, La Fille du garde-chasse, Le Bossu ou le Petit Parisien.* Il apparaît que la majorité des spectacles présentés sont, au moins par leur titre, d'une certaine légèreté. Il lui demande dans quelles conditions son patronage est accordé à ces représentations théâtrales et quelle est la portée de la licence accordée.

16456. — 22 novembre 1950. — **M. René Penoy** expose à **M. le ministre de l'éducation nationale** qu'un décret en date du 16 avril 1949 modifie celui du 6 mars 1934 relatif aux études sociales, en prévoyant, pour les étudiants en médecine de 6e année d'études, un stage interne obligatoire. L'article 3 de ce décret stipule que la date d'application des dispositions précédentes sera fixée par arrêté du ministre de l'éducation nationale et du ministre de la santé publique et de la population. Il lui demande: 1° à quelle date a paru l'arrêté rendant obligatoire le stage interne de 6e année pour l'année scolaire 1950-1951, l'arrêté du 12 août 1949 pris en vue de fixer les modalités d'application du décret du 16 avril 1949, étant muet sur ce point; 2° dans quelles conditions sera appliqué l'article 4 du même arrêté prévoyant qu'une indemnité et des avantages en nature seront versés aux stagiaires en raison de services rendus, et de quel ordre seront ces indemnités; 3° l'arrêté du 4 avril 1950 fixant la date limite de début du stage interne au 15 août de chaque année et étant donné que, pour l'année scolaire 1950-1951, la plupart des étudiants en médecine de 6e année n'ont pas encore (en novembre) reçu d'affectation comme stagiaires hospitaliers, quelles mesures sont envisagées pour ces étudiants, et si leurs études devront se trouver prolongées pour une raison indépendante de leur volonté.

16457. — 22 novembre 1950. — **Mlle Marie-Louise Weber** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** quelle affectation il compte donner à l'école de monitrices d'éducation physique du château de Quincy-sous-Sénart (Seine-et-Oise). Cette magnifique école normale a été fermée brusquement à la mi-septembre 1950 et sa directrice reste actuellement sans poste. En raison des grands travaux d'aménagement et des frais engagés pour créer un internat, une magnifique salle de gymnastique, un stade d'athlétisme, il serait grandement désirable que cette institution soit affectée sans retard à des œuvres de jeunesse ou à un collège.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

16458. — 22 novembre 1950. — **M. Philippe Livry-Level** demande à **M. le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports** les raisons qui lui font refuser aux fonctionnaires de son administration et assimilés le bénéfice de l'ordonnance n° 45-1283 du 15 juin 1945, et sembler, même, jusqu'à paraître en ignorer l'existence.

16459. — 22 novembre 1950. — **M. Jean-Louis Tinaud** expose à **M. le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports** que l'acte dit décret n° 1073 du 3 avril 1942, relatif à la formation professionnelle des experts-comptables, règle, en particulier, le régime de l'examen préliminaire. Cet examen ne comporte qu'une partie. L'article 9, 5° de l'ordonnance n° 45138 du 19 septembre 1945 stipule que les comptables qui ont subi avec succès les épreuves de l'examen préliminaire (tel qu'il est organisé par l'acte dit décret du 3 avril 1942) et justifient, en outre, de trois années de pratique professionnelle, peuvent solliciter leur inscription au tableau de l'ordre en qualité de comptables agréés. Le décret du 19 juillet 1948 réorganise le régime des examens pour l'obtention du diplôme d'expert-comptable et dispose, en son article 3, que l'examen préliminaire comporte deux parties. Le même décret stipule, en son article 40, que les candidats qui, avant le 1er janvier 1949, auront satisfait aux dispositions réglementaires concernant l'examen préliminaire tel qu'il a été institué par l'acte dit décret du 3 avril 1942, seront considérés comme ayant satisfait aux épreuves de la première partie de l'examen préliminaire prévu par le présent décret. Il lui demande: 1° si un texte ayant force de loi a modifié l'article 9, 5° de l'ordonnance n° 45138 du 19 septembre 1945 pour le mettre en harmonie avec le décret du 19 juillet 1948, dans le sens que les comptables, justifiant, par ailleurs, de trois années de pratique professionnelle et désireux d'être inscrits au tableau de l'ordre en qualité de comptables agréés doivent posséder les deux parties de l'examen préliminaire tel qu'il est organisé par le décret du 19 juillet 1948; 2° dans la négative, si les comptables titulaires de la première partie de l'examen préliminaire réglementé par le décret du 19 juillet 1948 et justifiant par ailleurs de trois années de pratique professionnelle peuvent obtenir leur inscription au tableau de l'ordre des experts-comptables en qualité de comptables agréés.

ETATS ASSOCIES

16460. — 22 novembre 1950. — **M. Jean-Paul Palewski** expose à **M. le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés** qu'aux termes de la loi n° 46-1835 du 22 août 1946 fixant le régime des prestations familiales, il est attribué une allocation de maternité à la naissance, survenue en France, de chaque enfant de nationalité française, né viable, légitime et reconnu. Il indique qu'un fonctionnaire métropolitain, qui se trouvait à Saïgon au moment de la naissance de son premier enfant, s'est vu refuser le bénéfice de cette prime par le service colonial de Marseille, en application d'une circulaire SS. 112 du 3 avril 1947 d'après laquelle l'allocataire doit résider en France au moment de la naissance. Il demande si ce refus ne résulte pas d'une méconnaissance de l'esprit qui a inspiré le vote de la loi précitée, applicable à tous les enfants nés en France et, dans l'affirmative, quelles dispositions peuvent être prises pour donner satisfaction au fonctionnaire lésé.

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

16461 — 22 novembre 1950. — **M. Emmanuel d'Astier,** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** de lui préciser si une société civile immobilière réunissant les conditions de forme prévues par la circulaire du 10 juin 1949, n° 2253 de la direction générale des impôts, est susceptible: 1° d'être assujettie à l'impôt sur les sociétés si elle procède à la vente totale ou partielle, par appartements de l'immeuble qu'elle a fait construire et qu'elle gère depuis 1936; 2° dans la négative, à quels impôts serait assujettie, entre les mains des associés, la répartition: *a*) des prix de vente, en cours de société: *b*) du boni constitué par la plus-value après dissolution de la société.

16462. — 22 novembre 1950. — **M. Maurice Bayrou** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques:** 1° si, d'une manière générale, le temps passé à bord de navires ou d'avions, de guerre ou de commerce, entre 1940 et 1945, par des fonctionnaires civils obligés en raison de leurs fonctions à se déplacer hors de la France métropolitaine, comporte certaines majorations quant au décompte des services compris dans la liquidation à la pension de retraite; 2° dans l'affirmative, dans quelles proportions et dans quelles conditions, et quels sont les textes dont il est fait application en l'occurrence; 3° si, en particulier, un fonctionnaire civil qui, pour se rendre à Alger, en mission auprès du Gouvernement provisoire, en 1943, a traversé l'Atlantique à bord d'un bâtiment de guerre français et a regagné ensuite, en sens inverse, sa résidence à bord d'un avion militaire américain, peut prétendre, pour le calcul de ses services valables, pour la retraite à certaines majorations de la durée effective, d'une part de son séjour en Afrique et, d'autre part, de ses traversées maritime ou aérienne.

16463. — 22 novembre 1950. — **M. Maurice Béné** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** la date à laquelle seront mises en payement les pensions et les retraites rajustées au taux voté par le Parlement.

16464. — 22 novembre 1950. — **M. Maurice Béné** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** quelle est la situation, du point de vue de la retraite, des officiers qui, pour ne point servir l'ennemi, demandèrent à être rayés des cadres de l'armée au moment précis où ils donnèrent leur adhésion à un mouvement de résistance et si l'interruption de leur activité militaire doit leur porter préjudice dans la liquidation de leur retraite

16465. — 22 novembre 1950 — **M. Joseph Denais** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** sur quelle base les pensions civiles d'invalidité revisées selon l'article 61 de la loi du 20 septembre 1948 sont liquidées puisque les articles 19, 20, 21, 22 de la loi du 24 avril 1926 les concernant ont été abrogés par l'article 66 de la loi nouvelle et que, d'autre part, l'alinéa 2 de l'article 61 de la même loi du 20 septembre 1948 précise que les dispositions prévues en son titre V ne pourront bénéficier aux pensions desdits articles 19 à 22, c'est-à-dire aux pensions d'invalidité.

16466. — 22 novembre 1950. — **Mlle Marie-Louise Weber** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** le cas d'une petite entreprise de marchand de meubles, objets d'art et tableaux qui a été imposée, pour 1950, pour un bénéfice forfaitaire de 500.000 francs. Ce commerçant a demandé au contrôleur des contributions directes que de ce bénéfice forfaitaire soit retranché le déficit non amorti de l'exercice clos en 1948 et se chiffrant à plus de 2 millions de francs, après liquidation judiciaire suivie d'un concordat. La dette concordataire se monte à 1.487.149 francs, payable tous les quatre mois à raison de 141.166 francs. Le contrôleur des contributions a répondu négativement, en faisant valoir que seulement les déficits résultant d'une comptabilité ayant servi de base à la déclaration du résultat commercial peuvent être défalqués; qu'en 1949, ledit commerçant a été imposé d'après le système forfaitaire et qu'il n'a, pour les années précédentes présenté aucun document comptable qui fait ressortir la perte fiscale. La liquidation judiciaire a pour origine le fait suivant. Le commerçant avait acheté pendant l'occupation des meubles aux enchères publiques contre payement au comptant. Après la libération, il a été obligé de rembourser la valeur de ces meubles à des coefficients variant de 1 mark × 15 × 20 à 30 (soit 300 à 450 francs par mark), ce qui a provoqué sa faillite resp. liquidation judiciaire qui s'est terminée en 1948 par le concordat relaté ci-dessus. Cette liquidation judiciaire a évidemment été effectuée par un syndic liquidateur officiel et le déficit résulte de la comptabilité dressé par le liquidateur officiel. C'est seulement en août 1948 que ce commerçant, après avoir obtenu le concordat, a recommencé à travailler. Le motif invoqué par le contrôleur des contributions directes est ainsi caduc, vu que, d'une part, la liquidation officielle a été établie par une comptabilité officielle régulière, et que, d'autre part, il ne pouvait être présenté pendant ce temps de déclarations concernant le B. I. C., toute activité commerciale ayant cessé par le fait de la liquidation. Elle lui demande si ce commerçant a le droit de retrancher de son imposition forfaitaire de 1950 (et éventuellement pour les années suivantes) le déficit résultant de la liquidation judiciaire.

16457. — 22 novembre 1950. — **M. Charles Viatte** signale à **M. le ministre du budget** qu'un directeur des douanes a affirmé récemment que ses services avaient bloqué 2.000 tonnes d'emmenthal finlandais à la frontière; et lui demande: 1° si cette affirmation est exacte; 2° dans la négative, quelles mesures il compte prendre pour éviter que des organismes ou personnages officiels mettent en circulation des bruits tendant à jeter le trouble dans une opinion déjà inquiétée par l'orientation actuelle du marché; 3° dans l'affirmative, quel est le ministère responsable de cette importation.

16468. — 22 novembre 1950. — **M. André Barthélémy** demande à **M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques:** 1° quel est le chiffre, par année, du montant des exportation des produits laitiers français, par catégories, depuis 1945; 2° quel est le chiffre, par année, du montant des importations, en France métropolitaine, par catégories, de produits laitiers en provenance de l'étranger.

16469. — 22 novembre 1950. — **M. Robert Prigent** signale à **M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques** que dans un avis aux importateurs de semences de lin à fibre paru au *Journal officiel* du 5 novembre 1950 (page 11327), traitant des modalités d'importation pour la campagne 1950-1951, au paragraphe 6° fixant les postes de douanes habilités aux dédouanement des marchandises visées, le poste de Ghyvelde-Route, traditionnellement habilité pour ces opérations, a été omis; cette omission cause un grave préjudice aux utilisateurs de la région Bergues-Hondschoote-Steenvoorde, qui sont habitués à s'approvisionner par la route en semences provenant de Hollande. Dans les conditions actuelles, en plus de l'important surcroît de kilomètres que cause le détour par Halluin-Route, l'utilisation de ce poste souvent surchargé impose, certains jours, une attente pouvant aller jusqu'à sept heures pour les opérations de dédouanement. Le poste de Ghyvelde possédant des agents de douanes et un service douanier parfaitement compétent apportant toutes garanties quant au contrôle de la qualité des semences importées, il lui demande s'il n'y aurait pas lieu de rectifier d'urgence l'avis sus-indiqué en y ajoutant le poste de Ghyvelde-Route, son omission s'expliquant d'autant moins que la même brigade de douanes de Dunkerque est habilitée au dédouanement des importations par mer.

FONCTION PUBLIQUE ET REFORME ADMINISTRATIVE

16470. — 22 novembre 1950. — **M. Gabriel Paul** expose à **M. le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative** le cas d'un fonctionnaire qui a contracté une longue maladie (tuberculose) en service dans l'armée, qui a été réintégré dans les cadres de l'enseignement, puis placé en congé de longue durée par l'éducation nationale; et lui demande si ce fonctionnaire a droit au bénéfice de la loi n° 46-2294 portant statut de la fonction publique (art. 93, 2e alinéa), qui stipule que: « si la maladie donnant droit à un congé de longue durée a été contractée, de l'avis du comité médical, visé à l'article 89, ou d'experts par lui désignés, dans l'exercice de ses fonctions, les délais fixés par l'alinéa précédent sont respectivement portés à cinq et trois années ».

INTERIEUR

16471. — 22 novembre 1950. — **M. Pierre Hénault** demande à **M. le ministre de l'intérieur:** 1° si le receveur municipal doit encore, comme anciennement, adresser périodiquement, à chaque maire de son ressort, un état des recettes et dépenses de sa commune et, avant l'établissement par le maire, qui en est responsable devant le conseil municipal et devant l'autorité de tutelle, de son compte administratif, d'un compte de gestion établi par le receveur sous sa responsabilité personnelle; 2° ou bien si le maire doit pratiquement se contenter de faire établir par le receveur municipal, moyennant diverses indemnités, le compte administratif de la mairie, le projet de budget supplémentaire et le projet de budget primitif de l'année à venir.

16472. — 22 novembre 1950. — **M. Paul Ihuel** demande à **M. le ministre de l'intérieur** dans quelles conditions la loi du 1er septembre 1948 s'applique aux loyers des administrations publiques, quelle est l'autorité chargée de déterminer ces loyers et suivant quelles directives.

JUSTICE

16473. — 22 novembre 1950. — **M. Bertrand Chautard** demande à **M. le ministre de la justice** si les dispositions de l'article 7 de la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée aux termes desquelles les services militaires accomplis par des fonctionnaires avant leur admission dans les cadres valent pour une durée équivalente de services civils en ce qui concerne les avancements de classe, ancienneté et choix, reçoivent leur application dans le cadre de la fonction judiciaire, et si le bénéfice de ces dispositions donne aux magistrats et juges de paix un droit reconnu à l'avancement par l'inscription automatique au tableau dans la mesure où elles permettent de compléter le temps restant à courir pour un changement de classe.

16474. — 22 novembre 1950. — **M. Paul Couston** rappelle à **M. le ministre de la justice** qu'aux termes de l'article 3, paragraphe 2, de la loi du 30 juin 1926, concernant les baux commerciaux, « ne pourront être désignés comme experts dans le ressort du tribunal dont ils dépendent et auquel le litige est soumis: les greffiers, huissiers ou leurs employés »; il lui demande si cette interdiction vise seulement le greffier en chef, les greffiers et commis-greffiers d'un tribunal de première instance, ou si elle vise également les greffiers des justices de paix du ressort de ce tribunal.

RECONSTRUCTION ET URBANISME

16475. — 22 novembre 1950. — **M. René Penoy** demande à **M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme** dans quelle mesure un sinistré compris dans un îlot remembré peut encore réclamer l'indemnité d'éviction lorsque le projet de reconstruction de l'îlot est sur le point d'être déposé et si une date limite est fixée pour bénéficier de cette indemnité.

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

16476. — 22 novembre 1950. — **M. Pierre Fayet** expose à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** que certaines compagnies d'assurances en Algérie se permettent de ne pas faire d'offre de rente devant les tribunaux sous prétexte que les conclusions du rapport d'expertise médicale prévoient un taux d'incapacité partielle permanente inférieur à 6 ou 7 p. 100, ce qui constitue une infirmité minime; que, dans certains cas, les victimes ne réagissent pas devant les prétentions des compagnies d'assurances et sont frustrées d'un droit que leur confère la loi, mais que, dans bien des cas, les instances font l'objet de jugements rendus par les tribunaux et que les décisions ne sont pas toujours en faveur des accidentés du travail. Or, dans la loi du 9 avril 1898, il n'existe aucune disposition sur laquelle les compagnies d'assurances peuvent s'appuyer pour faire admettre leurs prétentions. Il demande s'il y a un texte législatif qui prévoit qu'une rente ne sera allouée à la victime d'un accident du travail que si elle est atteinte d'une incapacité partielle et permanente de x pour cent.

16477. — 22 novembre 1950. — **M. Bernard Paumier** expose à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** le cas d'un célibataire inscrit et cotisant comme salarié aux assurances sociales, qui a sa mère à charge, laquelle veuve et âgée de plus de 65 ans ne touche seulement que 1.750 francs par mois, au titre de l'allocation temporaire aux économiquement faibles, et lui demande si, en cas de maladie de la mère, celle-ci peut bénéficier du régime des prestations maladie couvertes par les assurances sociales.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

16478. — 22 novembre 1950. — **M. Jean-Louis Tinaud** expose à **M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme** que les indemnités dites « vicinales » ou « départementales » qui étaient allouées au personnel des ponts et chaussées ont été supprimées par l'acte dit « loi du 5 octobre 1941 », mais que ce dernier texte a été expressément abrogé par l'article 1er de la loi du 29 septembre 1948. Il lui demande si, dans ces conditions, il y a un obstacle à ce que ces indemnités soient, de nouveau, allouées par les conseils généraux.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

FRANCE D'OUTRE-MER

16013. — **M. Roger Duveau** expose à **M. le ministre de la France d'outre-mer** que, depuis deux ou trois ans, le péril acridien a pris à Madagascar des proportions catastrophiques; que de récentes évaluations officielles ont fixé à 700 millions de francs C. F. A. le montant des dommages causées, chaque année, par les sauterelles, à l'agriculture et aux plantations malgaches; que pour lutter contre le péril, la chambre de commerce de Majunga, approuvée par l'assemblée représentative et par le haut-commissariat de Madagascar, a décidé l'achat de six *Piper-Cub* américains de 115-125 CV spécialement adaptés à l'épandage d'insecticide sur de grandes distances. Mais les services métropolitains refusent d'allouer les dollars indispensables au motif; que l'industrie française pourrait livrer des appareils équivalents, en l'occurence des *N. C.* 853. Il est cependant évident que les *N. C.* 853, équipés avec des moteurs de 90 CV, ont, d'une part, une réserve de puissance insuffisante pour être utilisés dans un pays où le régime des vents est très variable; d'autre part, une charge utile réduite qui entraînera un accroissement considérable du coût de l'exploitation; que ces appareils n'ont pas fait leurs preuves à Madagascar, alors que le *Piper-Cub* réunit les conditions exigées dans un pays où l'aéronautique doit faire face à des difficultés particulières. Or, toute tergiversation est coupable, si l'on observe que le fléau acridien continue ses ravages à la cadence d'un milliard par an. En outre, la Grande Ile tient la tête des pays exportateurs dans la zone dollar et nul n'a jamais songé à lui refuser des allocations de dollars souvent importantes, lorsqu'il s'agit d'acheter des marchandises américaines de luxe, telles que whisky, bas nylon, automobiles, etc. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour remédier à cette situation, soit que l'autorisation d'acheter six *Piper-Cub* américains soit accordée à Madagascar, soit qu'un crédit d'un milliard de francs soit prévu au budget pour dédommager les agriculteurs malgaches des dommages causés par le fléau acridien. (*Question du 24 octobre 1950.*)

Réponse. — L'importance des dégâts imputables au fléau acridien à Madagascar et la nécessité d'intensifier la lutte anti-acridienne retiennent toute l'attention du ministère de la France d'outre-mer. Toutefois, la demande d'importation d'avions *Piper-Cub* se heurte à l'interdiction d'achat d'avions légers en provenance des Etats-Unis qui a été prononcée par le ministère des finances et des affaires économiques après intervention du ministère technique intéressé. Dans ces conditions, les arguments techniques mis en avant en faveur du matériel *Piper-Cub* font l'objet d'un examen approfondi de la part des services techniques du ministère des travaux publics (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale) dont le résultat est attendu sous peu. En ce qui les concerne, les services du département de la France d'outre-mer, font tout ce qui est en leur pouvoir pour qu'une décision efficace mette rapidement l'agriculture malgache en mesure de porter remède à la situation actuelle. Des renseignements complémentaires seront communiqués dès que possible.

16078. — **M. Robert Prigent** demande à **M. le ministre de la France d'outre-mer** pour quelles raisons la demande de renseignements n° 31954 INT. 2 H. DAM du 13 octobre 1950, qui envisage la réalisation de 560.000 mètres de toile de lin, précise que les tissus devront provenir exclusivement de l'importation alors que les tissages français sont en mesure de fournir en qualité et quantité les produits demandés. (*Question du 25 octobre 1950.*)

Réponse. — La demande de renseignements susvisée n'a été adressée qu'aux importateurs, par suite de la diffusion par le département de la guerre le 11 septembre 1950, d'un appel d'offres englobant les mêmes quantités de tissus et adressé aux industriels français. Cette double consultation avait uniquement pour but de confronter les prix obtenus pour les fournitures provenant d'une part de l'importation, d'autre part, du marché français.

INTERIEUR

15989. — **M. Guy Petit** signale à **M. le ministre de l'intérieur** que l'arrêté ministériel du 3 mars 1950 modifiant les dispositions de l'arrêté interministériel du 19 novembre 1948 sur le recrutement des rédacteurs de mairie, stipule « que les candidats à un poste de rédac-

leur dans les communes de 5.000 à 10.000 habitants, peuvent être dispensés des épreuves du concours s'ils ont satisfait à l'examen d'aptitude aux fonctions de secrétaire de mairie de communes de moins de 10.000 habitants ». Il lui demande si un commis d'ordre et de comptabilité, titulaire depuis six ans, occupant officiellement un emploi de rédacteur (dans le tableau fixant les effectifs du personnel, ce grade étant vacant par suite de la non nomination d'un titulaire *ad hoc*) ne peut pas être promu à ce grade, dont il exerce néanmoins effectivement les fonctions, étant donné qu'il est titulaire d'un diplôme qui lui a été délivré par l'école normale des services municipaux de Bordeaux, ainsi que d'un diplôme d'études délivré par l'école des hautes études municipales de Paris, sanctionnant deux années d'études spéciales d'administration municipale, et attestant ainsi ses aptitudes à l'emploi de secrétaire de mairie d'une commune de plus de 10.000 habitants, et semble-t-il, *a fortiori*, à l'emploi de rédacteur dans n'importe quelle commune. (*Question du 20 octobre* 1950.)

Réponse. — Si le conseil municipal de la commune dont il s'agit a décidé d'adopter les échelles indiciaires maximum fixées par les arrêtés interministériels des 19 novembre 1948 et 3 mars 1950, et par conséquent d'adopter les règles-type de recrutement établies par ces textes, il n'est pas possible à un commis remplissant les conditions énumérées dans la question de l'honorable parlementaire, d'accéder sans concours au grade de rédacteur de mairie. Il est actuellement procédé à une enquête en vue d'apprécier la valeur susceptible d'être reconnue aux diplômes délivrés par l'école normale des services municipaux de Bordeaux et par l'école des hautes études municipales de Paris.

16049. — M. Raymond Marcellin demande à **M. le ministre de l'intérieur** quelles mesures il compte prendre pour mettre fin, du moins en ce qui concerne les petites communes, au système des avances versées par les municipalités pour leurs employés de mairie chargés de famille, aux caisses d'allocations familiales départementales. Les remboursements de ces avances ne sont effectués qu'après des délais qui dépassent parfois vingt mois, ce qui obère lourdement le budget des petites communes (sur un budget de 1 million de francs, 350.000 F peuvent être avancés à ce titre) et risque d'avoir pour effet d'écarter les pères de familles nombreuses des emplois municipaux. Il lui suggère, en accord avec le ministre du travail et de la sécurité sociale, de substituer, par exemple, au système de la compensation annuelle de ces avances, un système de compensation trimestrielle et lui demande s'il compte agir en ce sens. (*Question du 24 octobre* 1950.)

Réponse. — Aux termes de l'article 42 modifié du décret-loi du 29 juillet 1939, relatif à la famille et à la natalité française, il est créé un fonds national de compensation destiné à répartir entre les départements, communes et établissements publics autres que nationaux, les charges résultant des prestations familiales versées obligatoirement par ces collectivités à leurs personnels. L'affiliation de ces dernières à cet organisme est obligatoire. Ces dispositions étant prévues par un texte ayant force de loi ne peuvent être modifiées que par un texte législatif. Par ailleurs, la question de la substitution d'un système de compensation trimestrielle au système actuel de compensation annuelle, prévu par le décret du 15 avril 1940, a été étudiée à plusieurs reprises par la commission supérieure du fonds national de compensation. Cet organisme s'est toujours déclaré hostile à cette réforme qui, tout en n'apportant, à son avis, aucun avantage réel aux collectivités, pourrait être à l'origine de graves difficultés comptables. Quoi qu'il en soit, différentes mesures sont prévues en faveur des petites communes qui ont notamment la faculté de solliciter, dans les conditions prévues par l'article 11 du décret du 15 avril 1940, des avances à valoir sur les sommes dues par le fonds national de compensation.

16241. — M. Pierre Hénault expose à **M. le ministre de l'intérieur** que de très nombreuses communes, notamment parmi les plus sinistrées, n'ont pratiquement aucune ressource pour établir leur budget et sont obligés de recourir aux centimes additionnels dans des proportions aujourd'hui très élevées et cependant insuffisantes. Elles se trouvent dans l'incapacité absolue de pouvoir consacrer la moindre somme à l'entretien de leurs chemins et bâtiments communaux. Il lui demande dans quelles conditions ces communes peuvent être classées « économiquement faibles » et si cette situation est susceptible de pouvoir leur assurer un allégement de leurs dépenses. (*Question du 7 novembre* 1950.)

Réponse. — Le seul texte qui fasse état de « communes économiquement faibles » est l'article 19 de la loi n° 49-482 du 8 avril 1949, modifiant l'article 1er de la loi n° 47-1501 du 14 août 1947. La portée de ce texte reste limitée, puisqu'il concerne uniquement les subventions versées par l'Etat aux communes qui entreprennent des travaux d'équipement rural. Normalement, ces subventions sont versées, moitié en capital, moitié en annuités, et la part correspondant à la subvention en annuités doit être couverte par un emprunt local. La part versée en capital est accrue pour les communes reconnues économiquement faibles aux termes des décrets des 24 août 1949 et 21 octobre 1950. Dans aucun autre cas, il n'est fait allusion aux communes économiquement faibles. Toutefois, l'on tient compte de la richesse des communes lors de l'octroi de la plupart des subventions budgétaires ou d'équipement et, d'autre part, l'Etat alloue aux communes sinistrées une subvention automatique qui compense la perte de recettes résultant des destructions immobilières. En outre, les décisions du comité national du fonds de péréquation tendent à favoriser les collectivités pauvres. En définitive, chaque fois que l'Etat doit venir en aide à des collectivités locales, ou que le comité du fonds de péréquation a à intervenir, il est tenu compte de la richesse de la commune, sans qu'il soit nécessaire pour cela qu'elle ait été reconnue économiquement faible, dans le cadre de la loi du 14 août 1947.

16305. — M. Paul Theetten demande à **M. le ministre de l'intérieur** si les commis d'administration, titulaires du diplôme de l'école nationale d'administration municipale, peuvent être nommés, sur titres, au grade de rédacteur. (*Question du 10 novembre* 1950.)

Réponse. — Dans l'état actuel de la réglementation, lorsqu'un conseil municipal a décidé de faire bénéficier les rédacteurs de la commune de l'échelle indiciaire maximum 185-315 prévue par l'arrêté interministériel du 19 novembre 1948, portant classement indiciaire des fonctionnaires et agents communaux, les commis, même s'ils sont titulaires du diplôme de l'école nationale d'administration municipale, doivent satisfaire aux épreuves d'un concours afin d'accéder au grade de rédacteur. Si le conseil municipal a, au contraire, réduit de 10 p. 100 au moins l'échelle indiciaire maximum de rédacteur, les conditions d'accès des commis au grade de rédacteur restent libres.

POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

16097. — M. André Barthélémy demande à **M. le ministre des postes, télégraphes et téléphones** dans quelles conditions sont décomptées les heures de route passées par les ouvriers des services techniques des postes, télégraphes et téléphones pour se rendre de leur résidence au lieu de travail et retour. (*Question du 26 octobre* 1950.)

Réponse. — Les heures de route passées par les ouvriers des services techniques des postes, télégraphes et téléphones, notamment par le personnel du service des lignes, pour se rendre au lieu de travail en dehors de leur résidence et pour en revenir sont compensées par l'octroi, aux intéressés, d'une indemnité horaire de déplacement exclusive de toute autre indemnité au titre des heures supplémentaires pour le temps dit « de route » (décret n° 49-1279 du 21 septembre 1949). Cette indemnité est versée pour tout le temps passé hors de la résidence d'attache, c'est-à-dire sur la base d'un nombre d'heures comprenant: la durée normale de la journée de travail, le temps de route (aller et retour) et l'interruption de travail d'une heure pour le repas de midi.

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

15890. — M. Maurice Guérin expose à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** le cas d'un particulier ayant confié la réparation de sa maison à un ouvrier qui travaille en dehors de ses heures de travail normales et à qui il précomptait sur le salaire ainsi versé les cotisations normales de sécurité sociale et réglait la totalité des cotisations sociales, qui a reçu la visite d'un inspecteur du travail l'ayant menacé d'une contravention. Il demande: 1° si la situation de ce propriétaire n'était pas absolument normale; 2° les raisons pour lesquelles l'inspection du travail, sur plainte du syndicat des entrepreneurs, aurait qualité pour appliquer une sanction correspondant à une contravention dont on ne voit pas la nature. (*Question du 17 octobre* 1950.)

Réponse. — Le travailleur qui exerçait, dans les conditions exposées par l'honorable parlementaire, une activité salariée accessoire à son activité principale cumulait deux emplois. Cette pratique est réglementée par les dispositions de l'acte dit loi du 11 octobre 1940 qui n'a pas été l'objet d'une déclaration expresse de nullité et qui est ainsi provisoirement applicable. Les dispositions dudit acte interdisent aux salariés de cumuler au delà de la durée maxima hebdomadaire du travail l'exercice de plusieurs activités industrielles, commerciales ou artisanales rémunérées. Le conseil économique a étudié les problèmes posés par le travail noir et les cumuls d'emplois au cours de plusieurs séances et a formulé, le 5 mars 1950, le vœu que les pouvoirs publics assurent le respect des dispositions légales applicables en ces matières. Le département du travail et de la sécurité sociale ainsi que celui de l'industrie et du commerce avaient été saisis, d'autre part, de vœux analogues émanant d'organisations syndicales, patronales et artisanales, de chambres de métiers et de parlementaires. Dans ces conditions, des instructions ont été diffusées le 7 avril 1950, sous le double timbre des deux départements, invitant les inspecteurs du travail à assurer le respect des dispositions de l'acte du 11 octobre 1940. Ces instructions précisent que la durée maxima au delà de laquelle les cumuls d'emplois sont interdits est de 60 heures par semaine. Il y a lieu de présumer que l'ouvrier visé par l'honorable parlementaire se trouvait en contravention avec cette réglementation. Il faut également mentionner que l'article 4 de l'acte du 11 octobre 1940 interdit à toute personne de recourir aux services de travailleurs contrevenant aux dispositions dudit acte et que l'article 7 charge les inspecteurs du travail d'en contrôler l'application.

16061. — M. Robert Lecourt demande à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** si un médecin non encore inscrit au tableau de l'ordre et par conséquent non patenté, remplaçant un médecin en service lorsqu'il est rémunéré à temps, doit être considéré, notamment vis-à-vis de la sécurité sociale, comme travailleur indépendant ou comme salarié. (*Question du 24 octobre* 1950.)

Réponse. — Sous réserve de la jurisprudence des tribunaux, n'est pas considéré comme salarié le médecin non encore inscrit au tableau de l'ordre et qui remplace un autre médecin auprès de sa clientèle.

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

DE LA

2e séance du mercredi 22 novembre 1950.

SCRUTIN (N° 2922)

Sur l'ordre du jour de MM. Frédéric-Dupont et Palewski déposé en conclusion du débat sur l'Indochine.

Nombre des votants..... 548
Majorité absolue..... 275

Pour l'adoption..... 63
Contre 485

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour:

MM.
André (Pierre).
Aumeran.
Barrachin.
Baudry d'Asson (de).
Bayrou.
Bégouin.
Bergasse.
Xavier Bouvier, Ille-et-Vilaine.
Bouvier - O'Cottereau, Mayenne.
Brusset (Max).
Capitant (René).
Castellani.
Chevallier (Fernand), Alger.
Chevallier (Jacques), Alger.
Christiaens.
Clemenceau (Michel).
Clostermann.
Crouzier.
Denais (Joseph).
Desjardins.
Dusseaulx.
Frédéric-Dupont.
Frédet (Maurice).
Furaud.
Geoffre (de).
Godin.
Hénault.
Joubert.
July.
Kauffmann.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Laniel (Joseph).
Lefèvre-Pontalis.
Legendre.
Lespès.
Liquard.
Livry-Level.
Macoulin.
Malbrant.
Mallez.
Michelet.
Mondon.
Monin.
Montel (Pierre).
Moustier (de).
Moynet.
Mutter (André).
Nisse.
Palewski.
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Peytel.
Quilici.
Raulin-Laboureur (de).
Roulon.
Rousseau.
Schauffler (Charles).
Sesmaisons (de).
Terrenoire.
Theetten.
Triboulet.
Vendroux.
Wolff.

Ont voté contre:

MM.
Abelin.
Airoldi.
Aku.
Ailiot.
Allonneau.
Amiot (Octave).
Antier.
Apithy.
Aragon (d').
Mlle Archimède.
Arnal.
Arthaud.
Asseray.
Astier de La Vigerie (d')
Aubame.
Auban.
Aubry.
Audegui.
Augarde.
Auguet.
Aujoulat.
Babet (Raphaël).
Bacon.
Badiou.
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barel.
Barrot.
Barthélémy.
Bartolini.
Bas.
Mme Bastide (Denise), Loire.
Baurens.
Bayiet.
Beauquier.
Bèche.
Ben Aly Chérif.
Benchennouf.
Béné (Maurice).
Benoist (Charles).
Bentaleb.
Béranger (André).
Berger.
Bergeret.
Bessac.
Besset.
Beugniez.
Bianchini.
Bichet.
Bidault (Georges).
Billat.
Billères.
Billoux.
Binot.
Biscarlet.
Bissol.
Blanchet.
Blocquaux.
Boccagny.
Bocquet.
Boganda.
Edouard Bonnefous.
Bonnet.
Bonte (Florimond).
Borra.
Bouhey (Jean).
Boulet (Paul).
Bour.
Bourbon.
Bouret (Henri).
Bourgès-Maunoury.
Mme Boutard.
Boutavant.
Brault.
Mme Madeleine Braun.
Brillouet.
Buriot.
Buron.
Cachin (Marcel).
Cadi (Abdelkader).
Calas.
Camphin.
Cance.
Capdeville.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel), Drôme.
Cartier (Marius), Haute-Marne.
Casanova.
Castera.
Catoire.
Catrice.
Cayeux (Jean).
Cayol.
Cermolacce.
Césaire.
Chambeiron.
Chambrun (de).
Mme Charbonnel.
Charlot (Jean).
Charpentier.
Charpin.
Chassaing.
Chausson.
Chatiard.
Chaze.
Cherrier.
Chevallier (Louis), Indre.
Chevallier (Pierre), Loiret.
Chevigné (de).
Mme Chevrin.
Citerne.
Mme Claeys.
Coffin.
Cogniot.
Colin.
Cordonnier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Coudray.
Couston.
Cristofol.
Croizat.
Dagain.
Damas.
Darou.
Mme Darras.
Dassonville.
David (Jean-Paul), (Seine-et-Oise).
David (Marcel), Landes.
Delferre.
Defos du Rau.
Degoutte.
Mme Degrond.
Deixonne.
Delaboutre.
Delbos (Yvon).
Delcos.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Denis (André), Dordogne.
Depreux (Edouard).
Desson.
Devemy.
Dezarnaulds.
Dhers.
Diallo (Yacine).
Mlle Dienesch.
Djemad.
Dominjon.
Douala.
Mme Douteau.
Doutrellot.
Draveny.
Dreyfus-Schmidt.
Duclos (Jacques), Seine.
Duclos (Jean), Seine-et-Oise.
Duforest.
Dufour.
Dumas (Joseph).
Dumet (Jean-Louis).
Duprat (Gérard).
Dupraz (Joannès).
Mlle Dupuis (José), Seine.
Marc Dupuy (Gironde).
Dupuy (Marceau), Gironde.
Duquesne.
Durroux.
Dutard.
Duveau.
Mme Duvernois.
Elain.
Errecart.
Evrard.
Fabre.
Fagon (Yves).
Fajon (Etienne).
Faraud.
Farine (Philippe).
Farinez.
Faure (Edgar).
Fauvel.
Fayet.
Fievez.
Finet.
Fonlupt-Esperaber.
Forcinal.
Fouyet.
Mme François.
Froment.
Gabelle.
Gaborit.
Gaillard.
Mme Galicier.
Gallet.
Gaty-Gasparrou.
Garaudy.
Garcia.
Gau.
Gautier.
Gazier.
Genest.
Gernez.
Gervolino.
Giacobbi.
Ginestet.
Mme Ginollin.
Giovoni.
Girard.
Girardot.
Gorse.
Gosnat.
Gosset.
Goudoux.
Gouge.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Greffier.
Grenier (Fernand).
Gresa (Jacques).
Grimaud.
Gros.
Mme Guérin (Lucie), Seine-Inférieure.
Guérin (Maurice), Rhône.
Mme Guérin (Rose), Seine.
Guesdon.
Guiguen.
Guilbert.
Guillant (André).
Guille.
Guillon (Jean), Indre-et-Loire.
Guillou (Louis), Finistère.
Guissou (Henri).
Guitton.
Guyomard.
Guyon (Jean-Raymond), Gironde.
Guyot (Raymond), Seine.
Halbout.
Hamon (Marcel).
Hennequelle.
Mme Herlzog-Cachin.
Horma Ould Babana.
Hubert (Jean).
Hugonnier.
Hugues (Joseph-André), Seine.
Hulin.
Hussel.
Hutin-Desgrées.
Inuel.
Jacquinot.
Jaquet.
Jeanmot.
Joinville (Alfred Malleret).
Jouve (Géraud).
Juge.
Juglas.
Jules-Julien, Rhône.
Julian (Gaston), Hautes-Alpes.
Kriegel-Valrimont.
Labrosse.
Lacaze (Henri).
Lacoste.
Lamarque-Cando.
Lambert (Emile-Louis), Doubs.
Lambert (Lucien), Bouches-du-Rhône.
Mme Lambert (Marie), Finistère.
Mlle Lamblin.
Lamine-Guèye.
Lamps.
Lapie (Pierre-Olivier).
Lareppe.
Larbi.
Laurelli.
Laurent (Augustin), Nord.
Lavergne.
Le Bail.
Lecœur.
Lecourt.
Le Coutaller.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Mme Le Jeune (Hélène), Côtes-du-Nord.
Lejeune (Max), Somme.
Mme Lempereur.
Lenormand.
Lepervanche (de).
Le Sciellour.
Letourneau.
Le Troquer (André).
Levindrey.
L'Huillier (Waldeck).
Llante.
Loustau.
Louvel.
Lucas.
Charles Lussy.
Mabrut.
Maillocheau.
Mamba Sano.
Manceau.
Marie (André).
Maroselli.
Martel (Louis).
Martine.
Martineau.
Marty (André).
Masson (Albert), Loire.
Masson (Jean), Haute Marne.
Maton.
Maurellet.
Maurice-Petsche.
Mauroux.
Mayer (Daniel), Seine.
René Mayer, Constantine.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Meck.
Médecin.
Mehaignerie.
Mekki.
Mendès-France.
Menthon (de).
André Mercier (Oise).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Métayer.
Jean Meunier, Indre-et-Loire.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Michaud (Louis), Vendée.
Michaut (Victor), Seine-Inférieure.
Michel.
Midol.
Minjoz.
Mitterrand.
Moch (Jules).
Moisan.
Mokhtari.
Mollet (Guy).
Monjaret.
Mont.
Montagnier.
Montell (André), Finistère.
Môquet.
Mora.
Morand.
Morice.
Moro-Giafferri (de).
Mouchet.
Moussu.
Mouton.
Mudry.
Musmeaux.
Mme Nautré.
Nazi Boni.
Mme Nedelec.
Ninine.
Noël (André), Puy-de-Dôme.
Noël (Marcel), Aube.
Noguères.
Olmi.
Orvoen.
Ouedraogo Mamadou.
Pantaloni.
Patinaud.
Paul (Gabriel), Finistère.
Paumier.
Penoy.
Perdon (Hilaire).
Mme Péri.
Péron (Yves).
Petit (Albert), Seine.
Petit (Eugène-Claudius).
Peyrat.
Mme Germaine Peyroles.
Pflimlin.
Philip (André).
Pierrard.
Pierre-Groues.
Pinay.
Pineau.
Pirot.
Pleven (René).
Poimbœuf.
Mme Poinso-Chapuis.
Poirot (Maurice).
Poulain.
Poumadère.
Pourtalet.
Pourtier.
Pouyet.
Mlle Prevert.
Prigent (Robert), Nord.
Prigent (Tanguy), Finistère.
Pronteau.
Prot.
Queuille.
Mme Rabaté.
Rabier.
Ramadier.

Ramette.
Ramonet.
Raymond-Laurent.
Reeb.
Regaudie.
Reille-Soult.
Renard.
Rencurel.
Tony Révillon.
Mme Reyraud.
Ricou.
Rigal (Albert), Loiret.
Rincent.
Rivet.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rollin (Louis).
Roques.
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel), Gard.
Roucaute (Roger), Ardèche.
Rougier.
Ruffe.
Mlle Rumeau.
Saïd Mohamed Cheikh.
Sauder.
Savard.
Schaff.
Mme Schell.
Scherer (Marc).
Schmidt (Robert), Haute-Vienne.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmitt (René), Manche.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Segelle.
Senghor.
Serre.
Servin.
Siefridt.
Signor.
Sigrist.
Silvandre.
Simonnet.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Small.
Solinhac.
Mme Sportisse.
Taillade.
Teitgen (Henri), Gironde.
Teitgen (Pierre), Ille-et-Vilaine.
Terpend.
Thamier.
Thibault.
Thomas (Eugène).
Thorez (Maurice).
Thuillier.
Tillon (Charles).
Tinaud (Jean-Louis).
Tinguy (de).
Touchard.
Toujas.
Tourne.
Tourtaud.
Tricart.
Truffaut.
Mme Vaillant-Couturier.
Valay.
Valentino.
Vedrines.
Vée (Gérard).
Vergès.
Mme Vermeersch.
Verneyras.
Very (Emmanuel).
Viatte.
Pierre Villon.
Viollette (Maurice).
Vuillaume.
Wagner.
Wasmer.
Mlle Weber.
Yvon.
Zunino.

Se sont abstenus volontairement:

MM.
Badie.
Caillavet.
Daladier (Edouard).
Lécrivain-Servoz.
Rigal (Eugène), Seine.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Anxionnaz.
Bacheiet.
Barbier.
Bardoux (Jacques).
Becquet.
Ben Tounes.
Bétolaud.
Mlle Bosquier.
Boukadoum.
Bruyneel.
Caron.
Chamant.
Chastellain.
Condat-Mahaman.
Coulibaly Ouezzin.
Courant.
Delachenal.
Derdour.
Deshors.
Dixmier.
Félix.
Félix-Tchicaya.
Garavel.
Garet.
Gavini.
Hamani Diori.
Houphouet-Boigny.
Hugues (Emile), Alpes Maritimes.
Jean-Moreau.
Khider.
Kir.
Lalle.
Lamine Debaghine.
Laurens (Camille), Cantal.
Lescorat.
Lisette.
Mamadou Konate.
Marcellin.
Mazel.
Mezerna.
Oopa Pouvanaa.
Ramarony.
Ribeyre (Paul).
Roclore.
Saravane Lambert.
Sourbet.
Temple.
Thiriet.
Toublanc.
Viard.

Ne peuvent prendre part au vote:

MM. Rabemananjara, Raseta, Ravoahangy et Recy (de).

Excusés ou absents par congé:

MM.
Paul Bastid.
Chaban-Delmas.
Devinat.
Gay (Francisque).
Marin (Louis).
Montillot.
Naegelen (Marcel).
Reynaud (Paul).
Thoral.
Villard.

N'ont pas pris part au vote:

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, et M. Bouxom, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants 573
Majorité absolue 287

Pour l'adoption 73
Contre 500

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Dans le présent scrutin, M. Bachelet porté comme « n'ayant pas pris part au vote », déclare avoir voulu voter « pour ».

SCRUTIN (N° 2923)

Sur l'ordre du jour de M. Arthaud déposé en conclusion du débat sur l'Indochine.

Nombre des votants 581
Majorité absolue 291

Pour l'adoption 171
Contre 410

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour:

MM.
Airoldi.
Alliot.
Mlle Archimède.
Arthaud.
Auguet.
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barel.
Barthélémy.
Bartolini.
Mme Bastide (Denise), Loire.
Benoist (Charles).
Berger.
Besset.
Billat.
Billoux.
Biscarlet.
Bissol.
Blanchet.
Boccagny.
Bonte (Florimond).
Boukadoum.
Bourbon.
Mme Boutard.
Boutavant.
Braun.
Mme Madeleine Braun.
Brillouet.
Cachin (Marcel).
Calas.
Camphin.
Cance.
Cartier (Marius), Haute-Marne.
Casanova.
Castera.
Cermolacce.
Césaire.
Mme Charbonnel.
Chausson.
Cherrier.
Mme Chevrin.
Citerne.
Mme Claeys.
Cogniot.
Costes (Alfred), Seine.
Cristofol.
Croizat.
Mme Darras.
Dassonville.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Djemad.
Mme Douteau.
Duclos (Jacques), Seine.
Duclos (Jean), Seine-et-Oise.
Dufour.
Dumet (Jean-Louis).
Duprat (Gérard).
Marc Dupuy, Gironde.
Dutard.
Mme Duvernois.
Fajon (Etienne).
Fayet.
Fievez.
Mme François.
Mme Galicier.
Garaudy.
Garcia.
Gautier.
Genest.
Ginestet.
Mme Ginollin.
Giovoni.
Girard.
Girardot.
Gosnat.
Goudoux.
Gouge.
Greffier.
Grenier (Fernand).
Gresa (Jacques).
Gros.
Mme Guérin (Lucie), Seine-Inférieure.
Mme Guérin (Rose), Seine.
Guiguen.
Guillon (Jean), Indre-et-Loire.
Guyot (Raymond), Seine.
Hamon (Marcel).
Mme Hertzog-Cachin.
Hugonnier.
Joinville (Alfred-Malleret).
Juge.
Julian (Gaston), Hautes-Alpes.
Khider.
Kriegel-Valrimont.
Lambert (Lucien), Bouches-du-Rhône.
Mme Lambert (Marie), Finistère.
Lamps.
Lareppe.
Lavergne.
Lecœur.
Mme Le Jeune (Hélène), Côtes-du-Nord.
Lenormand.
Lepervanche (de).
L'Huillier (Waldeck).
Llante.
Maillocheau.
Manceau.
Marty (André).
Masson (Albert), Loire.
Maton.
André Mercier, Oise.
Mezerna.
Michaut (Victor), Seine-Inférieure.
Michel.
Midol.
Mokhtari.
Montagnier.
Môquet.
Mora.
Morand.
Mouton.
Mudry.
Musmeaux.
Mme Nautré.
Mme Nedelec.
Noël (Marcel), Aube.
Patinaud.
Paul (Gabriel), Finistère.
Paumier.
Pardon (Hilaire).
Mme Péri.
Péron (Yves).
Petit (Albert), Seine.
Peyrat.
Pierrard.
Pirot.
Poumadère.
Pourtalet.
Pronteau.
Prot.
Mme Rabaté.
Ramette.
Renard.
Mme Reyraud.
Rigal (Albert), Loiret.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel), Gard.
Roucaute (Roger), Ardèche.
Ruffe.
Mlle Rumeau.
Savard.
Mme Schell.
Servin.
Signor.
Mme Sportisse.
Thamier.
Thorez (Maurice).
Thuillier.
Tillon (Charles).
Touchard.
Toujas.
Tourne.
Tourtaud.
Tricart.
Mme Vaillant-Couturier.
Vedrines.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Pierre Villon.
Zunino.

Ont voté contre:

MM.
Abelin.
Aku.
Allonneau.
Amiot (Octave).
André (Pierre).
Antier.
Anxionnaz.
Apithy.
Arnal.
Asseray.
Aubame.
Auban.
Aubry.
Audeguil.
Augarde.
Aujoulat.
Aumeran.
Babet (Raphaël).
Bachelet.
Bacon.

Badie.
Badiou.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barbier.
Bardoux (Jacques).
Barrachin.
Barrot.
Bas.
Baudry d'Asson (de).
Baurens.
Baylet.
Bayrou.
Beauquier.
Bèche.
Becquet.
Bégouin.
Ben Aly Chérif.
Benchennouf.
Béné (Maurice).
Bentaleb.
Béranger (André).
Bergasse.
Bergeret.
Bessac.
Bétolaud.
Beugniez.
Bianchini.
Bichet.
Bidault (Georges).
Billères.
Binot.
Blocquaux.
Bocquet.
Boganda.
Edouard Bonnefous.
Bonnet.
Borra.
Mlle Bosquier.
Bouhey (Jean).
Boulet (Paul).
Bour.
Bouret (Henri).
Bourgès-Maunoury.
Xavier Bouvier, Ille-et-Vilaine.
Bouvier O'Cottereau, Mayenne.
Brusset (Max).
Bruyneel.
Buriot.
Buron.
Cadi Abdelkader).
Caillavet.
Capdeville.
Capitant (René).
Caron.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel), Drôme.
Castellani.
Catoire.
Catrice.
Cayeux (Jean).
Cayol.
Chamant.
Chariot (Jean).
Charpentier.
Charpin.
Chassaing.
Chastellain.
Chautard.
Chaze.
Chevalier (Fernand), Alger.
Chevallier (Jacques), Alger.
Chevallier (Louis), Indre.
Chevallier (Pierre), Loiret.
Chevigné (de).
Christiaens.
Clemenceau (Michel).
Clostermann.
Coffin.
Colin.
Cordonnier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coudray.
Courant.
Couston.
Couzier.
Dagain.
Daladier (Edouard).
Damas.
Darou.
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Defos du Rau.
Degoutte.
Mme Degrond.
Deixonne.
Delachenal.
Delahoutre.
Delbos (Yvon).
Delcos.
Denais (Joseph).
Denis (André), Dordogne.
Depreux (Edouard).
Deshors.
Desjardins.
Desson.
Devemy.
Dezarnaulds.
Dhers.
Diallo (Yacine).
Mlle Dienesch.
Dixmier.
Dominjon.
Douala.
Doutreloot.
Draveny.
Dufrest.
Dumas (Joseph).
Dupraz (Jeannès).
Mlle Dupuis (José), Seine.
Dupuy (Marceau), Gironde.
Duquesne.
Durroux.
Dusseaulx.
Duveau.
Elain.
Errecart.
Evrard.
Fabre.
Fagon (Yves).
Faraud.
Farine (Philippe).
Farinez.
Faure (Edgar).
Fauvel.
Félix.
Finet.
Fonlupt-Esperaber.
Forcinal.
Fouyet.
Frédéric-Dupont.
Frédet (Maurice).
Froment.
Furaud.
Gabelle.
Gaborit.
Gaillard.
Gallet.
Galy-Gasparrou.
Garavel.
Garet.
Gau.
Gavini.
Gazier.
Geoffre (de).
Gernez.
Gervolino.
Giacobbi.
Godin.
Gorse.
Gosset.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Grimaud.
Guérin (Maurice), Rhône.
Guesdon.
Guilbert.
Guillant (André).
Guille.
Guillou (Louis), Finistère.
Guissou (Henri).
Guitton.
Guyomard.
Guyon (Jean-Raymond), Gironde.
Halbout.
Hénault.
Henneguelle.
Horma Ould Babana.
Hubert (Jean).
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Hugues (Joseph-André), Seine.
Hulin.
Hussel.
Hutin-Desgrées.
Ihuel.
Jacquinot.
Jaquet.
Jean-Moreau.
Jeanmot.
Joubert.
Jouve (Géraud).
Juglas.
Jules-Julien, Rhône.
July.
Kauffmann.
Kir.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Labrosse.
Lacaze (Henri).
Lacoste.
Lalle.
Lamarque-Cando.
Lambert (Emile-Louis), Doubs.
Mlle Lamblin.
Lamine-Guèye.
Laniel (Joseph).
Lapie (Pierre-Olivier).
Laribi.
Laurelli.
Laurens (Camille), Cantal.
Laurent (Augustin), Nord.
Le Bail.
Lecourt.
Le Coutaller.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lefèvre-Pontalis.
Legendre.
Lejeune (Max), Somme.
Mme Lempereur.
Le Sciellour.
Lescorat.
Lespès.
Letourneau.
Le Troquer (André).
Levindrey.
Liquard.
Livry-Level.
Loustau.
Louvel.
Lucas.
Charles Lussy.
Mabrut.
Macouin.
Malbrant.
Mallez.
Mamba Sano.
Marcellin.
Marie (André).
Maroselli.
Martel (Louis).
Martine.
Martineau.
Masson (Jean), Haute-Marne.
Maurellet.
Maurice-Petsche.
Mauroux.
Mayer (Daniel), Seine.
René Mayer, Constantine.
Mazel.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Meck.
Médecin.
Menaignerie.
Mekki.
Mendès-France.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Métayer.
Jean Meunier, Indre-et-Loire.
Michaud (Louis), Vendée.
Michelet.
Minjoz.
Mitterrand.
Moch (Jules).
Moisan.
Mollet (Guy).
Mondon.
Monin.
Monjaret.
Mont.
Monteil (André), Finistère.
Montel (Pierre).
Morice.
Moro-Giafferri (de).
Mouchet.
Moussu.
Moustier (de).
Moynet.
Mutter (André).
Nazi Boni.
Ninine.
Nisse.
Noël (André), Puy-de-Dôme.
Noguères.
Omi.
Oopa Pouvanaa.
Orvoen.
Ouedraogo Mamadou.
Palewski.
Pantaloni.
Penoy.
Petit (Eugène-Claudius).
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Mme Germaine Peyroles.
Peytel.
Pflimlin.
Philip (André).
Pierre-Grouès.
Pinay.
Pineau.
Pleven (René).
Poimboeuf.
Mme Poinso-Chapuis.
Poirot (Maurice).
Poulain.
Pourtier.
Mlle Prevert.
Prigent (Robert), Nord.
Prigent (Tanguy), Finistère.
Queuille.
Quilici.
Rabier.
Ramadier.
Ramarony.
Ramonet.
Raulin-Laboureur (de).
Raymond-Laurent.
Reeb.
Regaudie.
Reille-Soult.
Rencurel.
Tony Révillon.
Ribeyre (Paul).
Ricou.
Rigal (Eugène), Seine.
Rincent.
Roclore.
Rollin (Louis).
Roques.
Rougier.
Roulon.
Rousseau.
Said Mohamed Cheikh.
Sauder.
Schaff.
Schauffler (Charles).
Scherer (Marc).
Schmidt (Robert), Haute-Vienne.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmitt (René), Manche.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Ségelle.
Senghor.
Sesmaisons (de).
Siefridt.
Sigrist.
Silvandre.
Simonnet.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Smaïl.
Solinhac.
Sourbet.
Taillade.
Teitgen (Henri), Gironde.
Teitgen (Pierre), Ille-et-Vilaine.
Temple.
Terpend.
Terrenoire.
Theetten.
Thibault.
Thiriet.
Thomas (Eugène).
Tinaud (Jean-Louis).
Tinguy (de).
Toublanc.
Triboulet.
Truffaut.
Valay.
Valentino.
Vée (Gérard).
Vendroux.
Verneyras.
Very (Emmanuel).
Viard.
Viatte.
Viollette (Maurice).
Vuillaume.
Wagner.
Wasmer.
Mlle Weber.
Wolff.
Yvon.

S'est abstenu volontairement :

M. Lécrivain-Servoz.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Aragon (d').
Astier de la Vigerie (d').
Ben Tounes.
Chambeiron.
Chambrun (de).
Condat-Mahaman.
Pierre Cot.
Coulibaly Ouezzin.
Derdour.
Dreyfus-Schmidt.
Félix-Tchicaya.
Hamani Diori.
Houphouet-Boigny.
Lamine Debaghine.
Livry-Level.
Mamadou Konate.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Pouyet.
Rivet.
Saravane Lambert.
Serre.

Ne peuvent prendre part au vote :

MM. Rabemananjara, Raseta, Ravoahangy, Récy (de).

Excusés ou absents par congé :

MM.
Paul Bastid.
Chaban-Delmas.
Devinat.
Gay (Francisque).
Marin (Louis).
Montillot.
Naegelen (Marcel).
Reynaud (Paul).
Thoral.
Villard.

N'ont pas pris part au vote :

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, et M. Bouxom, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants 589
Majorité absolue 295

Pour l'adoption 171
Contre 418

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 2924)

Sur l'ordre du jour de M. Laniel déposé en conclusion du débat sur l'Indochine.

Nombre des votants 564
Majorité absolue 283

Pour l'adoption 95
Contre 469

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
André (Pierre).
Anxionnaz.
Aumeran.
Bachelet.
Barbier.
Bardoux (Jacques).
Barrachin.
Baudry d'Asson (de).
Bayrou.
Becquet.
Bégouin.
Bergasse.
Bétolaud.
Mlle Bosquier.
Xavier Bouvier, Ille-et-Vilaine.
Bouvier O'Cottereau, Mayenne.
Brusset (Max).
Bruyneel.
Caillavet.
Capitant (René).
Caron.
Castellani.
Chamant.
Chastellain.
Chevalier (Fernand), Alger.
Chevallier (Jacques), Alger.
Christiaens.
Clemenceau (Michel).
Clostermann.
Courant.
Crouzier.
Denais (Joseph).
Deshors.
Desjardins.
Dixmier.
Dusseaulx.
Félix.
Frédéric-Dupont.
Frédet (Maurice).
Furaud.
Garet.
Geoffre (de).
Godin.
Henault.
Jean-Moreau.
Joubert.
July.
Kauffmann.
Kir.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Lalle.
Laniel (Joseph).
Laurens (Camille), Cantal.
Lefèvre-Pontalis.
Legendre.
Lescorat.
Lespès.
Liquard.
Livry-Level.
Macoun.
Malbrant.
Mallez.
Marcellin.
Mazel.
Michelet.
Mondon.
Monin.
Montel (Pierre).
Moustier (de).
Moynet.
Mutter (André).
Nisse.
Oopa Pouvanaa.
Palewski.
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Peytel.
Quilici.
Ramarony.
Raulin-Laboureur (de).
Ribeyre (Paul).
Roclore.
Roulon.
Rousseau.
Schauffler (Charles).
Sesmaisons (de).
Sourbet.
Terrenoire.
Theetten.
Thiriet.
Toubanc.
Triboulet.
Vendroux.
Viard.
Wolff.

Ont voté contre :

MM.
Abelin.
Airoldi.
Alliot.
Allonneau.
Amiot (Octave).
Antier.
Aragon (d').
Mlle Archimède.
Arnal.
Arthaud.
Asseray.
Astier de LaVigerie (d').
Auban.
Aubry.
Audeguil.
Augarde.
Auguet.
Aujoulat.
Babet (Raphaël).
Bacon.
Badiou.
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barel.
Barrot.
Barthélémy.
Bartolini.
Bas.
Mme Bastide (Denise), Loire.
Baurens.
Baylet.
Beauquier.
Bèche.
Ben Aly Chérif.
Benchennouf.
Benoist (Charles).
Bentaieb.
Bérange (André).
Berger.
Bergeret.
Bessac.
Besset.
Beugniez.
Bianchini.
Bichet.
Bidault (Georges).
Billat.
Billoux.
Binot.
Biscarlet.
Bissol.
Blanchet.
Blocquaux.
Boccagny.
Bocquet.
Boganda.
Edouard Bonnefous.
Bonnet.
Bonte (Florimond).
Borra.
Bouhey (Jean).
Boulet (Paul).
Bour.
Bourbon.
Bouret (Henri).
Bourgès-Maunoury.
Mme Boutard.
Boutavant.
Brault.
Mme Madeleine Braun.
Brillouet.
Burlot.
Buron.
Cachin (Marcel).
Cadi (Abdelkader).
Calas.
Camphin.
Cance.
Capdeville.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel), Drôme.
Cartier (Marius), Haute-Marne.
Casanova.
Castera.
Catoire.
Catrice.
Cayeux (Jean).
Cayol.
Cermolacce.
Césaire.
Chambeiron.
Chambrun (de).
Mme Charbonnel.
Charlot (Jean).
Charpentier.
Charpin.
Chausson.
Chautard.
Chaze.
Cherrier.
Chevallier (Louis), Indre.
Chevallier (Pierre), Loiret.
Chevigné (de).
Mme Chevrin.
Citerne.
Mme Claeys.
Coffin.
Cogniot.
Colin.
Cordonnier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Coudray.
Couston.
Cristofol.
Croizat.
Dagain.
Damas.
Darou.
Mme Darras.
Dassonville.
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Defos du Rau.
Degoutte.
Mme Degrond.
Deixonne.
Delahoutre.
Delbos (Yvon).
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Denis (André), Dordogne.
Depreux (Edouard).
Desson.
Devemy.
Dezarnaulds.
Dhers.
Diallo (Yacine).
Mlle Dienesch.
Djemad.
Dominjon.
Douala.
Mme Douteau.
Doutrellot.
Draveny.
Dreyfus-Schmidt.
Duclos (Jacques), Seine.
Duclos (Jean), Seine-et-Oise).
Duforest.
Dufour.
Dumas (Joseph).
Dumet (Jean-Louis).
Duprat (Gérard).
Dupraz (Joannès).
Mlle Dupuis (José), Seine.
Marc Dupuy, Gironde.
Duquesne.
Durroux.
Dutard.
Duveau.
Mme Duvernois.
Elain.
Errecart.
Evrard.
Fabre.
Fagon (Yves).
Fajon (Etienne).
Faraud.
Farine (Philippe).
Farinez.
Faure (Edgar).
Fauvel.
Fayet.
Fievez.
Finet.
Foniupt-Esperaber.
Forcinal.
Fouyet.
Mme François.
Froment.
Gabelle.
Gaborit.
Mme Galicier.
Gallet.
Galy-Gasparrou.
Garaudy.
Garcia.
Gau.
Gautier.
Gazier.
Genest.
Gernez.
Gervolino.
Giacobbi.
Ginestet.
Mme Ginollin.
Giovoni.
Girard.
Girardot.
Gorse.
Gosnat.
Gosset.
Goudoux.
Gouge.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Greffier.
Grenier (Fernand).
Gresa (Jacques).
Grimaud.
Gros.
Mme Guérin (Lucie), Seine-Inférieure.
Guérin (Maurice), Rhône.
Mme Guérin (Rose), Seine.
Guesdon.
Guiguen.
Guilibert.
Guillant (André).
Guille.
Guillon (Jean), Indre-et-Loire.
Guillou (Louis), Finistère.
Guitton.
Guyomard.
Guyon (Jean-Raymond), Gironde.
Guyot (Raymond), Seine.
Halbout.
Hamon (Marcel).
Hennequelle.
Mme Hertzog-Cachin.
Horma Ould Babana.
Hubert (Jean).
Hugonnier.
Hugues (Emile), (Alpes-Maritimes.
Hulin.
Hussel.
Hutin-Desgrées.
Ihuel.
Jacquinot.
Jaquet.
Jeanmot.
Joinville (Alfred Mallereau).
Jouve (Géraud).
Juge.
Juglas.
Jules-Julien (Rhône).
Julian (Gaston), Hautes-Alpes.
Kriegel-Valrimont.
Labrosse.
Lacaze (Henri).
Lacoste.
Lamarque-Cando.
Lambert (Emile-Louis) Doubs.
Lambert (Lucien), Bouches-du-Rhône.
Mme Lambert (Marie), Finistère.
Mlle Lamblin.
Lamine-Guèye.
Lamps.
Lapie (Pierre-Olivier).
Lareppe.
Laribi.
Laurelli.
Laurent (Augustin), Nord.
Lavergne.
Le Ball.
Lecœur.
Lecourt.
Le Coutaller.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Mme Le Jeune (Hélène) Côtes-du-Nord.
Lejeune (Max), Somme.
Mme Lempereur.
Lenormand.
Lepervanche (de).
Le Sciellour.
Letourneau.
Le Troquer (André).
Levindrey.
L'Huillier (Waldeck).
Llante.
Loustau.
Louvel.
Lucas.
Charles Lussy.
Mabrut.
Maillocheau.
Manceau.
Marie (André).
Maroselli.
Marie (Louis).
Martineau.
Marty (André).
Masson (Albert), Loire.
Masson (Jean), Haute-Marne.
Maton.
Maurellet.
Maurice-Petsche.
Mauroux.
Mayer (Daniel), Seine.
René Mayer, Constantine.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Meck.
Médecin.
Mehaignerie.
Mekki.
Mendès-France.
Menthon (de).
André Mercier, Oise.
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Meyer.
Jean Meunier, Indre-et-Loire.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Michaud (Louis), Vendée.
Michaut (Victor), Seine-Inférieure.
Michel.
Midol.
Minjoz.
Mitterrand.
Moch (Jules).
Moisan.
Mokhtari.
Mollet (Guy).
Monjaret.
Mont.
Montagnier.
Monteil (André), Finistère.
Môquet.
Mora.
Morand.
Morice.
Moro-Giafferri (de).
Mouchet.
Moussu.
Mouton.
Mudry.
Musmeaux.
Mme Nautré.
Mme Nedelec.
Ninine.
Noël (André), Puy-de-Dôme.
Noël (Marcel), Aube.
Noguères.
Olmi.
Orvoen.
Pantaloni.
Patinaud.
Paul (Gabriel), Finistère.
Paumier.
Penoy.
Perron (Hilaire).
Mme Péri.
Péron (Yves).
Petit (Albert), Seine.
Petit (Eugène-Claudius).
Peyrat.
Mme Germaine Peyroles.
Pflimlin.
Philip (André).
Pierrard.
Pierre-Grouès.
Pinay.
Pineau.
Pirot.
Pleven (René).
Poimbœuf.
Mme Poinso-Chapuis.
Poirot (Maurice).
Poulain.

Poumadère.
Pourtalet.
Pourtier.
Pouyet.
Mlle Prevert.
Prigent (Robert), Nord.
Prigent (Tanguy), Finistère.
Pronteau.
Prot
Queuille.
Mme Rabaté.
Rabier.
Ramadier.
Ramette.
Ramonet.
Raymond-Laurent.
Reeb
Regaudie.
Reille-Soult.
Renard.
Rencurel.
Tony Révillon.
Mme Reyraud.
Ricou.
Rigal (Albert), Loiret.
Rincent.
Rivet.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Roques.
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel) Gard.
Roucaute (Roger), Ardèche.
Rougier.
Ruffe.
Mlle Rumeau.
Saïd Mohamed Cheikh
Sauder.
Savard.
Schaff.
Mme Schell.
Scherer (Marc).
Schmidt (Robert), Haute-Vienne.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmitt (René), Manche.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Ségelle.
Serre.
Servin.
Siefridt.
Signor.
Sigrist.
Silvandre.
Simonnet.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Small.
Solinhac.
Mme Sportisse.
Taillade.
Teitgen (Henri), Gironde.
Teitgen (Pierre), Ille-et-Vilaine.
Terpend.
Thamier.
Thibault.
Thomas (Eugène).
Thorez (Maurice).
Thuillier.
Tillon (Charles).
Tinaud (Jean-Louis).
Tinguy (de).
Touchard.
Toujas.
Tourne.
Tourtaud.
Tricart.
Truffaut.
Mme Vaillant-Couturier.
Valay.
Valentino.
Vedrines
Vée (Gérard).
Vergès.
Mme Vermeersch.
Verneyras.
Very (Emmanuel).
Viatte.
Pierre Villon
Viollette (Maurice).
Vuillaume.
Wagner.
Wasmer
Mlle Weber.
Yvon.
Zunino.

Se sont abstenus volontairement:

MM.
Badie.
Daladier (Edouard).
Lécrivain-Servoz.
Rigal (Eugène), Seine.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Aku.
Apithy.
Aubame.
Béné (Maurice).
Ben Tounes.
Billères.
Boukadoum.
Chassaing.
Condat-Mahaman.
Coulibaly Ouezzin.
Delachenal.
Delcos.
Derdour.
Dupuy (Marceau), Gironde.
Félix-Tchicaya.
Gaillard.
Garavel.
Gavini.
Guissou (Henri).
Hamani Diori.
Houphouet-Boigny.
Hugues (Joseph-André), Seine.
Khider.
Lamine Debaghine.
Lisette.
Mamadou Konate.
Mamba Sano.
Martine.
Mezerna.
Nazi Boni.
Ouedraogo Mamadou.
Rollin (Louis)
Saravane Lambert.
Senghor.
Temple.

Ne peuvent prendre part au vote:

MM. Rabemananjara, Raseta, Ravoahangy et Récy (de).

Excusés ou absents par congé:

MM.
Paul Bastid.
Chaban-Delmas.
Devinat.
Gay (Francisque).
Marin (Louis).
Montillot.
Naegelen (Marcel).
Reynaud (Paul).
Thoral.
Villard.

N'ont pas pris part au vote :

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, et M. Bouxom, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 578
Majorité absolue..... 290

Pour l'adoption..... 100
Contre 478

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 2925)

Sur l'ordre du jour de M. Serre déposé en conclusion du débat sur l'Indochine.

Nombre des votants..... 588
Majorité absolue..... 295

Pour l'adoption..... 190
Contre 398

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour:

MM.
Airoldi.
Alliot.
Aragon (d').
Mlle Archimède.
Arthaud.
Astier de La Vigerie (d').
Auguet.
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barel.
Barthélémy.
Bartolini.
Mme Bastide (Denise), Loire.
Benoist (Charles).
Berger.
Besset.
Billat.
Billoux.
Biscarlet.
Bissol.
Blanchet.
Boccagny.
Bonnet.
Bonte (Florimond).
Boukadoum.
Boulet (Paul).
Bourbon
Mme Boutard.
Boutavant.
Brault.
Mme Madeleine Braun
Brillouet.
Cachin (Marcel).
Calas.
Camphin.
Cance.
Cartier (Marius), Haute-Marne.
Casanova.
Castera
Cermolacce.
Césaire.
Chambeiron.
Chambrun (de).
Mme Charbonnel.
Chausson
Cherrier.
Mme Chevrin.
Citerne.
Mme Claeys.
Cogniot.
Costes (Alfred), Seine
Pierre Cot.
Couston.
Cristofol.
Croizat.
Mme Darras.
Dassonville.
Defos du Rau
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Denis (André), Dordogne.
Djemad
Mme Douteau.
Dreyfus-Schmidt.
Duclos (Jacques), Seine.
Duclos (Jean), Seine-et-Oise.
Dufour.
Dumet (Jean-Louis).
Duprat (Gérard).
Marc Dupuy, Gironde
Dutard.
Mme Duvernois.
Fajon (Etienne).
Fayet
Fievez.
Mme François.
Mme Galicier.
Garaudy.
Garcia.
Gautier.
Genest.
Ginestet.
Mme Ginollin.
Giovoni.
Girard
Girardot.
Gosnat.
Goudoux.
Gouge.
Greffier.
Grenier (Fernand).
Gresa (Jacques).
Gros.
Mme Guérin (Lucie), Seine-Inférieure.
Mme Guérin (Rose), Seine.
Guiguen.
Guillon (Jean), Indre-et-Loire.
Guyot (Raymond), Seine.
Hamon (Marcel).
Mme Hertzog-Cachin.
Hugonnier.
Joinville (Alfred Malleret).
Juge.
Julian (Gaston), Hautes-Alpes.
Khider.
Kriegel-Valrimont.
Lambert (Lucien), Bouches-du-Rhône.
Mme Lambert (Marie), Finistère.
Lamps.
Lareppe.
Lavergne.
Lecœur.
Lécrivain-Servoz.
Mme Le Jeune (Hélène), Côtes-du-Nord.
Lenormand.
Lepervanche (de).
L'Huillier (Waldeck).
Llante.
Maillocheau.
Manceau.
Marty (André).
Masson (Albert), Loire.
Maton.
Mendès-France.
André Mercier, Oise.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Mezerna.
Michaut (Victor), Seine-Inférieure.
Michel.
Midol.
Mokhtari.
Montagnier.
Môquet.
Mora
Morand.
Moulon.
Mudry
Musmeaux.
Mme Nautré.
Mme Nedelec.
Noël (Marcel), Aube.
Patinaud.
Paul (Gabriel), Finistère.
Paumier.
Perdon (Hilaire),
Mme Péri
Péron (Yves).
Petit (Albert), Seine,
Peyrat.
Pierrard
Pierre-Grouès.
Pirot.
Poumadère,
Pourtalet.
Pouyet.
Pronteau.
Prot.
Mme Rabaté.
Ramette.
Renard
Mme Reyraud.
Rigal (Albert), Loiret.
Rivet
Mme Roca
Rochet (Waldeck),
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel), Gard
Roucaute (Roger), Ardèche.
Ruffe.
Mlle Rumeau
Saravane Lambert.
Savard.
Mme Schell.
Serre.
Servin.
Signor.
Mme Sportisse.
Thamier
Thorez (Maurice).
Thuillier.
Tillon (Charles).
Touchard.
Toujas.
Tourne.
Tourtaud.
Tricart.
Mme Vaillant-Couturier.
Vedrines.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Pierre Villon.
Zunino.

Ont voté contre:

MM.
Abelin.
Aku.
Allonneau.
Amiot (Octave).
André (Pierre).
Antier.
Anxionnaz.
Apithy.
Arnal.
Asseray.
Aubame.
Auban.
Aubry.
Audegui.

Augarde.
Aujoulat.
Aumeran.
Babet (Raphaël).
Bachelet.
Bacon.
Badiou.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barbier.
Bardoux (Jacques).
Barrachin.
Barrot.
Bas.
Baudry d'Asson (de).
Baurens.
Baylet.
Bayrou.
Beauquier.
Bèche.
Becquet.
Bégouin.
Ben Aly Chérif.
Benchennouf.
Béné (Maurice).
Bentaleb.
Béranger (André).
Bergasse.
Bergeret.
Bessac.
Bétolaud.
Beugniez.
Bianchini.
Bichet.
Bidault (Georges).
Billères.
Binot.
Blocquaux.
Bocquet.
Boginda.
Edouard Bonnefous.
Borra.
Mlle Bosquier.
Bouhey (Jean).
Bour.
Bouret (Henri).
Bourgès-Maunoury.
Xavier Bouvier, Ille-et-Vilaine.
Bouvier - O'Cottereau, Mayenne.
Brusset (Max).
Bruyneel.
Burlot.
Buron.
Cadi (Abdelkader).
Caillavet.
Capdeville.
Capitant (René).
Caron.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel), Drôme.
Castellani.
Catoire.
Catrice.
Cayeux (Jean).
Cayol.
Chamant.
Chariot (Jean).
Charpentier.
Charpin.
Chassaing.
Chastellain.
Chautard.
Chaze.
Chevalier (Fernand), Alger.
Chevallier (Jacques), Alger.
Chevallier (Louis), Indre.
Chevallier (Pierre), Loiret.
Chevigné (de).
Christiaens.
Clemenceau (Michel).
Clostermann.
Coffin.
Colin.
Cordonnier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coudray.
Courant.
Crouzier.
Dagain.
Damas.
Darou.
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Degoutte.
Mme Degrond.
Deixonne.
Delahoutre.
Delbos (Yvon).
Delcos.
Denais (Joseph).
Depreux (Edouard).
Deshors.
Desjardins.
Desson.
Devemy.
Dezarnaulds.
Dhers.
Diallo (Yacine).
Mlle Dienesch.
Dixmier.
Dominjon.
Douala.
Doutrellot.
Draveny.
Duforest.
Dumas (Joseph).
Dupraz (Joannès).
Mlle Dupuis (José), Seine.
Dupuy (Marceau), Gironde.
Duquesne.
Durroux.
Dusseaulx.
Duveau.
Elain.
Errecart.
Evrard.
Fabre.
Fagon (Yves).
Faraud.
Farine (Philippe).
Farinez.
Faure (Edgar).
Fauvel.
Félix.
Finet.
Fonlupt-Esperaber.
Forcinal.
Fouyet.
Frédéric-Dupont.
Frédet (Maurice).
Froment.
Furaud.
Gabelle.
Gaborit.
Gaillard.
Gallet.
Galy-Gasparrou.
Garavel.
Garet.
Gau.
Gavini.
Gazier.
Geoffre (de).
Gernez.
Gervolino.
Giacobbi.
Godin.
Gorse.
Gosset.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Grimaud.
Guérin (Maurice), Rhône.
Guesdon.
Guilbert.
Guillant (André).
Guille.
Guillou (Louis), Finistère.
Guissou (Henri).
Guitton.
Guyomard.
Guyon (Jean-Raymond), Gironde.
Halbout.
Henault.
Henneguelle.
Horma Ould Babana.
Hubert (Jean).
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Hugues (Joseph-André), Seine.
Hulin.
Hussel.
Hutin-Desgrées.
Ihuel.
Jacquinot.
Jaquet.
Jean-Moreau.
Jeanmot.
Joubert.
Jouve (Géraud).
Juglas.
Jules-Julien, Rhône.
July.
Kauffmann.
Kir.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Labrosse.
Lacaze (Henri).
Lacoste.
Laffe.
Lamarque-Cando.
Lamberet (Emile-Louis), Doubs.
Mlle Lamblin.
Lamine-Gueye.
Laniel (Joseph).
Laple (Pierre-Olivier).
Laribi.
Laurelli.
Laurens (Camille), Cantal.
Laurent (Augustin), Nord.
Le Bail.
Lecourt.
Le Coutaller.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lefèvre-Pontalis.
Legendre.
Lejeune (Max), Somme.
Mme Lempereur.
Le Sciellour.
Lescorat.
Lespès.
Letournneau.
Le Troquer (André).
Levindrey.
Liquard.
Livry-Level.
Loustau.
Louvel.
Lucas.
Charles Lussy.
Mabrut.
Maccouin.
Malbrant.
Mallez.
Mamba Sano.
Marcellin.
Marie (André).
Marosselli.
Martel (Louis).
Martine.
Martineau.
Masson (Jean), Haute-Marne.
Maurellet.
Maurice-Petsche.
Mauroux.
Mayer (Daniel), Seine.
Mayer (René), Constantine.
Mazel.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Meck.
Médecin.
Mehaignerie.
Mekki.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Métayer.
Jean Meunier, Indre-et-Loire.
Michaud (Louis), Vendée.
Michelet.
Minjoz.
Mitterrand.
Moch (Jules).
Moisan.
Mollet (Guy).
Mondon.
Monjaret.
Moni.
Monteil (André), Finistère.
Montel (Pierre).
Morice.
Moro-Giafferri (de).
Mouchet.
Moussu.
Moustier (de).
Moynet.
Muller (André).
Nazi Boni.
Ninine.
Nisse.
Noel (André), Puy-de-Dôme.
Noguères.
Olmi.
Oopa Pouvanaa.
Orvoen.
Ouedraogo Mamadou.
Palewski.
Pantaloni.
Penoy.
Petit (Eugène-Claudius).
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Mme Germaine Peyroles.
Peyte.
Pflimlin.
Philip (André).
Pinay.
Pineau.
Pleven (René).
Poimboeuf.
Mme Poinso-Chapuis.
Poirot (Maurice).
Poulain.
Pourtier.
Mlle Prevert.
Prigent (Robert), Nord.
Prigent (Tanguy), Finistère.
Queuille.
Quilici.
Rabier.
Ramadier.
Ramarony.
Ramonet.
Raymond-Laurent.
Reeb.
Regaudie.
Reille-Soult.
Rencurel.
Tony Révillon.
Ribeyre (Paul).
Ricou.
Rigal (Eugène), Seine.
Rincent.
Roclore.
Rollin (Louis).
Roques.
Rougier.
Roulon.
Rousseau.
Saïd Mohamed Cheikh.
Sauder.
Schaff.
Schauffler (Charles).
Scherer (Marc).
Schmidt (Robert), Haute-Vienne.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmitt (René), Manche.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Segelle.
Senghor.
Sesmaisons (de).
Siefridt.
Sigrist.
Silvandre.
Simonnet.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Small.
Solinhac.
Sourbet.
Taillade.
Teitgen (Henri), Gironde.
Teitgen (Pierre), Ille-et-Vilaine.
Temple.
Terpend.
Terrenoire.
Theetten.
Thibault.
Thiriet.
Thomas (Eugène).
Tinaud (Jean-Louis).
Tinguy (de).
Toublanc.
Triboulet.
Truffaut.
Valay.
Valentino.
Vée (Gérard).
Vendroux.
Verneyras.
Very (Emmanuel).
Viard.
Viatte.
Viollette (Maurice).
Vuillaume.
Wagner.
Wasmer.
Mlle Weber.
Wolff.
Yvon.

Se sont abstenus volontairement :

MM. Badie et Daladier (Edouard).

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Ben Tounes.
Condat-Mahaman.
Coulibaly Ouezzin.
Delachenal.
Derdour.
Félix-Tchicaya.
Hamani Diori.
Houphouet-Boigny.
Lamine Debaghine.
Lisette.
Mamadou Konate.
Monin.
Raulin-Laboureur (de).

Ne peuvent prendre part au vote :

MM. Rabemananjara, Raseta, Ravoahangy et Recy (de).

Excusés ou absents par congé :

MM.
Paul Bastid.
Chaban-Delmas.
Devinat.
Gay (Francisque).
Marin (Louis).
Montillot.
Naegelen (Marcel).
Reynaud (Paul).
Thora.
Villard.

N'ont pas pris part au vote

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, et M. Bouxom, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants 599
Majorité absolue 300

Pour l'adoption 186
Contre 413

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 2926)

Sur le troisième paragraphe de l'ordre du jour de M. Pierre Chevallier, déposé en conclusion du débat sur l'Indochine.

Nombre des votants..... 544
Majorité absolue..... 273

Pour l'adoption..... 331
Contre 213

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour :

MM.
Abelin.
Aku.
Allonneau.
Amiot (Octave).
Antier.
Apithy.
Arnal.
Asseray.
Aubame.
Auban.
Aubry.
Audeguil.
Augarde.
Aujoulat.
Babet (Raphaël).
Bacon.
Badiou.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barbier.
Bardoux (Jacques).
Barrot.
Bas.
Baurens.
Baylet.
Beauquier.
Bèche.
Becquet.
Ben Aly Chérif.
Benchennouf.
Béné (Maurice).
Bentaieb.
Béranger (André).
Bergeret.
Bessac.
Bétoland.
Beugniez.
Bianchini.
Bichet.
Bidault (Georges).
Billères.
Binot.
Blocquaux.
Bocquet.
Boganda.
Edouard Bonnefous.
Borra.
Bouhey (Jean).
Bour.
Bouret (Henri).
Bourgès-Maunoury.
Bruyneel.
Buriot.
Buron.
Cadi (Abdelkader).
Capdeville.
Cafon.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel), Drôme.
Catoire.
Catrice.
Cayeux (Jean).
Cayol.
Chariot (Jean).
Charpentier.
Charpin.
Chassaing.
Chastellain.
Chautard.
Chaze.
Chevallier (Louis), Indre.
Chevallier (Pierre), Loiret.
Clemenceau (Michel).
Coffin.
Colin.
Cordonnier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coudray.
Dagain.
Damas.
Darou.
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Defos du Rau.
Degoutte.
Mme Degrond.
Deixonne.
Delahoutre.
Delbos (Yvon).
Delcos.
Denais (Joseph).
Depreux (Edouard).
Deshors.
Desjardins.
Desson.
Devemy.
Dezarnaulds.
Dhers.
Diallo (Yacine).
Mlle Dienesch.
Dixmier.
Dominjon.
Douala.
Doutrellot.
Draveny.
Duforest.
Dumas (Joseph).
Dupraz (Joannès).
Mlle Dupuis (José), Seine.
Dupuy (Marceau), Gironde.
Duquesne.
Durroux.
Elain.
Evrard.
Fabre.
Fagon (Yves).
Féraud.
Farine (Philippe).
Farinez.
Faure (Edgar).
Fauvel.
Félix.
Finet.
Fonlupt-Esperaber.
Fouyet.
Froment.
Gabelle.
Gaborit.
Gallet.
Galy-Gasparou.
Garet.
Gau.
Gavini.
Gazier.
Gernez.
Gervolino.
Giacobbi.
Gorse.
Gosset.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Grimaud.
Guérin (Maurice), Rhône.
Guesdon.
Guilbert.
Guillant (André).
Guille.
Guillou (Louis), Finistère.
Guissou (Henri).
Guitton.
Guyomard.
Guyon (Jean-Raymond), Gironde.
Halbout.
Hennequelle.
Horma Ould Babana.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Hugues (Joseph-André), Seine.
Hulin.
Hussel.
Hutin-Desgrées.
Ihuel.
Jacquinot.
Jaquet.
Jean-Moreau.
Jeanmot.
Joubert.
Jouve (Géraud).
Juglas.
Jules-Julien, Rhône.
Kir.
Labrosse.
Lacaze (Henri).
Lacoste.
Lalle.
Lamarque-Cando.
Lambert (Emile-Louis), Doubs.
Mlle Lamblin.
Lamine-Guèye.
Laniel (Joseph).
Lapie (Pierre-Olivier).
Laurelli.
Laurens (Camille), Cantal.
Laurent (Augustin), Nord.
Le Bail.
Lecourt.
Le Coutaller.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lejeune (Max), Somme.
Mme Lempereur.
Le Sciellour.
Lescorat.
Letourneau.
Le Troquer (André).
Levindrey.
Loustau.
Louvel.
Lucas.
Charles Lussy.
Mabrut.
Mamba Sano.
Marcellin.
Marie (André).
Maroselli.
Martel (Louis).
Martine.
Martineau.
Masson (Jean), Haute-Marne.
Maurellet.
Maurice-Petsche.
Mauroux.
Mayer (Daniel), Seine.
René Mayer, Constantine.
Mazel.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Meck.
Médecin.
Mehaignerie.
Mekki.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Métayer.
Jean Meunier, Indre-et-Loire.
Michaud (Louis), Vendée.
Minjoz.
Mitterrand.
Moch (Jules).
Moisan.
Mollet (Guy).
Monin.
Monjaret.
Mont.
Monteil (André), Finistère.
Montel (Pierre).
Morice.
Moro-Giafferri (de).
Mouchet.
Moussu.
Moustier (de).
Nazi Boni.
Ninine.
Noël (André), Puy-de-Dôme.
Noguères.
Olmi.
Oopa Pouvanaa.
Orvoen.
Ouedraogo Mamadou.
Pantaloni.
Penoy.
Petit (Eugène-Claudius).
Mme Germaine Peyroles.
Pflimlin.
Philip (André).
Pinay.
Pineau.
Pleven (René).
Poimboeuf.
Mme Poinso-Chapuis.
Poirot (Maurice).
Poulain.
Pourtier.
Mlle Prevert.
Prigent (Robert), Nord.
Prigent (Tanguy), Finistère.
Queuille.
Rabier.
Ramadier.
Ramarony.
Ramonet.
Raymond-Laurent.
Reeb.
Regaudie.
Reille-Soult.
Rencurel.
Tony Révillon.
Ribeyre (Paul).
Ricou.
Rincent.
Roclore.
Rollin (Louis).
Roques.
Rougier.
Saïd Mohamed Cheikh.
Sauder.
Schaff.
Scherer (Marc).
Schmidt (Robert), Haute-Vienne.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmitt (René), Manche.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Ségelle.
Senghor.
Sesmaisons (de).
Siefridt.
Sigrist.
Silvandre.
Simonnet.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Small.
Solinhac.
Sourbet.
Taillade.
Teitgen (Henri), Gironde.
Teitgen (Pierre), Ille-et-Vilaine.
Temple.
Terpend.
Thibault.
Tairiet.
Thomas (Eugène).
Tinguy (de).
Toublanc.
Truffaut.
Valay.
Valentino.
Vée (Gérard).
Verneyras.
Very (Emmanuel).
Viard.
Viatte.
Viollette (Maurice).
Vuillaume.
Wagner.
Wasmer.
Mlle Weber.
Yvon.

Ont voté contre :

MM.
Airoldi.
Alliot.
Aragon (d').
Mlle Archimède.
Arthaud.
Astier de La Vigerie (d').
Auguet.
Aumeran.
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barel.
Barthélémy.
Bartolini.
Mme Bastide (Denise), Loire.
Bayrou.
Benoist (Charles).
Berger.
Besset.
Billat.
Billoux.
Biscarlet.
Bissol.
Blanchet.
Boccagny.
Bonte (Florimond).
Boulet (Paul).
Bourbon.
Mme Boutard.
Boutavant.
Brault.
Mme Madeleine Braun.
Brillouet.
Cachin (Marcel).
Calas.
Camphin.
Cance.
Capitant (René).
Cartier (Marius), Haute-Marne.
Casanova.
Castellani.
Castera.
Cermolacce.
Césaire.
Chambeiron.
Chambrun (de).
Mme Charbonnel.
Chausson.
Cherrier.
Chevalier (Fernand), Alger.
Chevallier (Jacques), Alger.
Mme Chevrin.
Christiaens.
Citerne.
Mme Claeys.
Clostermann.
Cogniot.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Cristofol.
Croizat.
Mme Darras.
Dassonville.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Djemad.
Mme Douteau.
Dreyfus-Schmidt.
Duclos (Jacques), Seine.
Duclos (Jean), Seine-et-Oise.
Dufour.
Dumet (Jean-Louis).
Duprat (Gérard).
Marc Dupuy, Gironde.
Dusseaulx.
Dutard.
Mme Duvernois.
Fajon (Etienne).
Feyet.
Fievez.
Mme François.
Furaud.
Mme Galicier.
Garaudy.
Garcia.
Gautier.
Genest.
Ginestet.
Mme Ginollin.
Giovoni.
Girard.
Girardot.
Gosnat.
Goudoux.
Gouge.
Greffier.
Grenier (Fernand).
Gresa (Jacques).
Gros.
Mme Guérin (Lucie), Seine-Inférieure.
Mme Guérin (Rose), Seine.
Guiguen.
Guillon (Jean), Indre-et-Loire.
Guyot (Raymond), Seine.
Hamon (Marcel).
Mme Hertzog-Cachin.
Hugonnier.
Joinville (Alfred-Malleret).
Juge.
Julian (Gaston), Hautes-Alpes.
Kauffmann.
Khider.
Kriegel-Valrimont.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Lambert (Lucien), Bouches-du-Rhône.
Mme Lambert (Marie), Finistère.
Lamps.
Lareppe.
Lavergne.
Lecœur.
Lécrivain-Servoz.
Legendre.
Mme Le Jeune (Hélène), Côtes-du-Nord.
Lenormand.
Lepervanche (de).
Lespès.
L'Huillier (Waldeck).
Liquard.
Livry-Level.
Llante.
Maillocheau.
Malbrant.
Mallez.
Manceau.
Marty (André).
Masson (Albert), Loire.
Maton.
Mendès-France.
André Mercier, Oise.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.

Mezerna.
Michaut (Victor), Seine-Inférieure.
Michel.
Michelet.
Midol.
Mokhtari.
Mondon.
Montagnier.
Môquet.
Mora.
Morand.
Moulon.
Moynet.
Mudry.
Musmeaux.
Mme Nautré.
Mme Nedelec.
Nisse.
Noël (Marcel), Aube.
Palewski.
Patinaud.
Paul (Gabriel), Finistère.
Paumier.
Perdon (Hilaire).
Mme Péri.
Péron (Yves).
Petit (Albert), Seine.
Peyrat.
Pierrard.
Pierre-Grouès.
Pirot.
Poumadère.
Pourtalet.
Pouyet.
Pronteau.
Prot.
Quilici.
Mme Rabaté.
Ramette.
Renard.
Mme Reyraud.
Rigal (Albert), Loiret.
Rivet.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel), Gard.
Roucaute (Roger), Ardèche.
Ruffe.
Mlle Rumeau.
Saravane Lambert.
Savard.
Mme Schell.
Serre.
Servin.
Signor.
Mme Sportisse.
Terrenoire.
Thamier.
Theetten.
Thorez (Maurice).
Thuillier.
Tillon (Charles).
Touchard.
Toujas.
Tourne.
Tourtaud.
Tricart.
Mme Vaillant-Couturier.
Vedrines.
Venaroux.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Pierre Villon.
Wolff.
Zunino.

Se sont abstenus volontairement :

MM.
André (Pierre).
Badie.
Barrachin.
Baudry d'Asson (de).
Bergasse.
Bonnet.
Xavier Bouvier, Ille-et-Vilaine.
Bouvier - O'Cottereau, Mayenne.
Brusset (Max).
Chevigné (de).
Couston.
Crouzier.
Daladier (Edouard).
Denis (André), Dordogne.
Duveau.
Errecart.
Frédéric-Dupont.
Frédet (Maurice).
Geoffre (de).
Henault.
Hubert (Jean).
July.
Lécrivain-Servoz.
Lefèvre-Pontalis.
Macoun.
Mutter (André).
Peytel.
Rigal (Eugène), Seine.
Roulon.
Rousseau.
Schauffler (Charles).
Tinaud (Jean-Louis).

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Anxionnaz.
Bachelet.
Bégouin.
Ben Tounes.
Mlle Bosquier.
Boukadoum.
Caillavet.
Chamant.
Condat-Mahaman.
Coulibaly Ouezzin.
Courant.
Delachenal.
Derdour.
Félix-Tchicaya.
Forcinal.
Gaillard.
Garavel.
Godin.
Hamani Diori.
Houphouet-Boigny.
Lamine Debaghine.
Laribi.
Lisette.
Mamadou Konate.
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Raudin-Laboureur (de).
Triboulet.

Ne peuvent prendre part au vote :

MM. Rabemananjara, Raseta, Ravoahangy et de Recy.

Excusés ou absents par congé :

MM.
Bastid (Paul).
Chaban-Delmas.
Devinat.
Gay (Francisque).
Marin (Louis).
Montillot.
Naegelen (Marcel).
Reynaud (Paul).
Thorat.
Villard.

N'ont pas pris part au vote :

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, et M. Bouxom, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants 571
Majorité absolue 286

Pour l'adoption 345
Contre 226

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Dans le présent scrutin, M. Bessac, porté comme ayant voté « pour », déclare avoir voulu « s'abstenir volontairement ».

SCRUTIN (N° 2927)

Sur les quatre derniers paragraphes de l'ordre du jour de M. Pierre Chevallier déposé en conclusion du débat sur l'Indochine.

Nombre des votants 585
Majorité absolue 293

Pour l'adoption 398
Contre 187

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour :

MM.
Abelin.
Aku.
Alonneau.
Amiot (Octave).
André (Pierre).
Antier.
Anxionnaz.
Apithy.
Arnal.
Asseray.
Aubame.
Auban.
Aubry.
Audegui.
Augarde.
Aujoulat.
Babet (Raphaël).
Bachelet.
Bacon.
Badiou.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barbier.
Bardoux (Jacques).
Barrachin.
Barrot.
Bas.
Baudry d'Asson (de).
Baurens.
Baylet.
Bayrou.
Beauquier.
Bèche.
Becquet.
Bégouin.
Ben Aly Chérif.
Benchennouf.
Béné (Maurice).
Bentaleb.
Béranger (André).
Bergasse.
Bergeret.
Bessac.
Bétolaud.
Beugniez.
Bianchini.
Bichet.
Bidault (Georges).
Billères.
Binot.
Blocquaux.
Bocquet.
Boganda.
Edouard Bonnefous.
Borra.
Mlle Bosquier.
Bouhey (Jean).
Bour.
Bouret (Henri).
Bourgès-Maunoury.
Xavier Bouvier, Ille-et-Vilaine.
Bouvier O'Cottereau, Mayenne.
Brusset (Max).
Bruyneel.
Burlot.
Buron.
Cadi (Abdelkader).
Caillavet.
Capdeville.
Capitant (René).
Caron.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel), Drôme.
Castellani.
Catoire.
Catrice.
Cayeux (Jean).
Cayol.
Chamant.
Chamot (Jean).
Charpentier.
Charpin.
Chassaing.
Chastellain.
Chautard.
Chaze.
Chevallier (Louis), Indre.
Chevallier (Pierre), Loiret.
Chevigné (de).
Christiaens.
Clemenceau (Michel).
Clostermann.
Coffin.
Colin.
Cordonnier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coudray.
Courant.
Crouzier.
Dagain.
Damas.
Darou.
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Delos du Rau.
Degoutte.
Mme Degrond.
Delxonne.
Delachenal.
Delahoutre.
Delbos (Yvon).
Delcos.
Denais (Joseph).
Depreux (Edouard).
Deshors.
Desjardins.
Desson.
Devemy.
Dezarnaulds.
Dhers.
Diallo (Yacine).
Mlle Dienesch.
Dixmier.
Dominjon.
Douala.
Doutrellot.
Draveny.
Duforest.
Dumas (Joseph).
Dupraz (Joannès).
Mlle Dupuis (José), Seine.
Dupuy (Marceau), Gironde.
Duquesne.
Durroux.
Dusseaulx.
Elain.
Errecart.
Evrard.
Fabre.
Fagon (Yves).
Faraud.
Farine (Philippe).
Farinez.
Faure (Edgar).
Fauvel.
Félix.
Finet.
Fontupt-Esperaber.
Forcina.
Fouyet.
Frédéric-Dupont.
Frédet (Maurice).
Froment.
Furaud.
Gabelle.
Gaborit.
Gaillard.
Gallet.
Galy-Gasparrou.
Garavel.
Garet.
Gau.
Gavini.
Gazier.
Geoffre (de).
Gernez.
Gervolino.
Giacobbi.
Godin.
Gorse.
Gosset.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Grimaud.
Guérin (Maurice), Rhône.
Guesdon.
Guilbert.
Guillant (André).
Guille.
Guillou (Louis), Finistère.
Guisson (Henri).
Guitton.
Guyomard.
Guyon (Jean-Raymond), Gironde.
Halbout.
Henault.
Henneguelle.
Horma Ould Babana.
Hubert (Jean).
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Hugues (Joseph-André), Seine.
Hulin.
Husse.
Hutin-Desgrées.
Ihuel.
Jacquinot.
Jaquet.
Jean Moreau.
Jeannot.
Joubert.
Jouve (Gérard).
Juglas.
Jules-Julien, Rhône.
July.
Kauffmann.
Kir.
Krieger (Alfred).
Krieln (René).
Labrosse.
Lacaze (Henri).
Lacoste.
Lalle.
Lamarque-Cando.
Lambert (Emile-Louis), Doubs.
Mlle Lambin.
Lamine-Guèye.
Lamic (Joseph).
Lapie (Pierre-Olivier).

Larbi.
Laureill.
Laurens (Camille), Cantal.
Laurent (Augustin), Nord.
Le Bail.
Lecourt.
Le Coutaller.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lefèvre-Pontalis.
Legendre.
Lejeune (Max), Somme.
Mme Lempereur.
Le Scielour.
Lescorat.
Lespès.
Letourneau.
Le Troquer (André).
Levindrey.
Liquard.
Livry-Level.
Loustau.
Louvel.
Lucas.
Charles Lussy.
Mabrut.
Macouin.
Malbrant.
Mallez.
Mamba Sano.
Marcellin.
Marie (André).
Maroselli.
Martel (Louis).
Martine.
Martineau.
Masson (Jean), Haute-Marne.
Maurellet.
Maurice-Petsche.
Mauroux.
Mayer (Daniel), Seine.
René Mayer, Constantine.
Mazel.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Meck.
Médecin.
Mehaignerie.
Mekki.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Métayer.
Jean Meunier, Indre-et-Loire.
Michaud (Louis), Vendée.
Michelet.
Minjoz.
Mitterrand.
Moch (Jules).
Moisan.
Mollet (Guy).
Mondon.
Monin.
Monjaret.
Mont.
Monteil (André), Finistère.
Montel (Pierre).
Morice.
Moro-Giafferri (de).
Mouchet.
Moussu.
Moustier (de).
Moynet.
Mutter (André).
Nazi Boni.
Ninine.
Nisse.
Noël (André), Puy-de-Dôme.
Noguères.
Olmi.
Oopa Pouvanaa.
Orvoen.
Ouedraogo Mamadou.
Palewski.
Pantaloni.
Penoy.
Petit (Eugène-Claudius).
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Mme Germaine Peyroles.
Peytel.
Pflimlin.
Philip (André).
Pinay.
Pineau.
Pleven (René).
Poimbœuf.
Mme Poinso-Chapuis.
Poirot (Maurice).
Poulain.
Pourtier.
Mlle Prevert.
Prigent (Robert), Nord.
Prigent (Tanguy), Finistère.
Queuille.
Quilici.
Rabier.
Ramadier.
Ramarony.
Ramonet.
Raulin-Laboureur (de).
Raymond-Laurent.
Reeb.
Regaudie.
Reille-Soult.
Rencurel.
Tony Révillon.
Ribeyre (Paul).
Ricou.
Rigal (Eugène), Seine.
Rincent.
Roclore.
Rollin (Louis).
Roques.
Rougier.
Rouion.
Rousseau.
Said Mohamed Cheikh.
Sauder.
Schaff.
Schauffler (Charles).
Scherer (Marc).
Schmidt (Robert), Haute-Vienne.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmitt (René), Manche.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Ségelle.
Senghor.
Sesmaisons (de).
Siefridt.
Sigrist.
Silvandre.
Simonet.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Small.
Solinhac.
Sourbet.
Taillade.
Teitgen (Henri), Gironde.
Teitgen (Pierre), Ille-et-Vilaine.
Temple.
Terpend.
Terrenoire.
Theetten.
Thibault.
Thiriet.
Thomas (Eugène).
Tinaud (Jean-Louis).
Tinguy (de).
Toublanc.
Triboulet.
Truffaut.
Valay.
Valentino.
Vée (Gérard).
Vendroux.
Verneyras.
Very (Emmanuel).
Viard.
Viatte.
Viollette (Maurice).
Vuillaume.
Wagner.
Wasmer.
Mlle Weber.
Wolff.
Yvon.

Ont voté contre :

MM.
Airoldi.
Alliot.
Aragon (d').
Mlle Archimède.
Arthaud.
Astier de La Vigerie (d').
Auguet.
Aumeran.
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barel.
Barthélémy.
Bartolini.
Mme Bastide (Denise), Loire.
Benoist (Charles).
Berger.
Besset.
Billat.
Billoux.
Biscarlet.
Bissol.
Blanchet.
Boccagny.
Bonte (Florimond).
Boukadoum.
Boulet (Paul).
Bourbon.
Mme Boutard.
Boutavant.
Brault.
Mme Madeleine Braun.
Brillouet.
Cachin (Marcel).
Calas.
Camphin.
Cance.
Cartier (Marius), Haute-Marne.
Casanova.
Castera.
Cermolacce.
Césaire.
Chambeiron.
Chambrun (de).
Mme Charbonnel.
Chausson.
Cherrier.
Chevallier (Jacques), Alger.
Mme Chevrin.
Citerne.
Mme Claeys.
Cogniot.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Cristofol.
Croizat.
Mme Darras.
Dassonville.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Djemad.
Mme Douteau.
Dreyfus-Schmidt.
Duclos (Jacques), Seine.
Duclos (Jean), Seine-et-Oise.
Dufour.
Dumet (Jean-Louis).
Duprat (Gérard).
Marc Dupuy, Gironde.
Dutard.
Mme Duvernois.
Fajon (Etienne).
Fayet.
Fievez.
Mme François.
Mme Gaillcier.
Garaudy.
Garcia.
Gautier.
Genest.
Ginestet.
Mme Ginollin.
Giovoni.
Girard.
Girardot.
Gosnat.
Goudoux.
Gouge.
Greffier.
Grenier (Fernand).
Gresa (Jacques).
Gros.
Mme Guérin (Lucie), Seine-Inférieure.
Mme Guérin (Rose), Seine.
Guiguen.
Guillon (Jean), Indre-et-Loire.
Guyot (Raymond), Seine.
Hamon (Marcel).
Mme Hertzog-Lachin.
Hugonnier.
Joinville (Alfred Malleret).
Juge.
Julian (Gaston), Hautes-Alpes.
Khider.
Kriegel-Valrimont.
Lambert (Lucien), Bouches-du-Rhône.
Mme Lambert (Marie), Finistère.
Lamps.
Lareppe.
Lavergne.
Lecœur.
Mme Le Jeune (Hélène), Côtes-du-Nord.
Lenormand.
Lepervanche (de).
L'Huillier (Waldeck).
Llante.
Maillocheau.
Manceau.
Marty (André).
Masson (Albert), Loire.
Maton.
Mendès-France.
André Mercier, Oise.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Mezerna.
Michaut (Victor), Seine-Inférieure.
Michel.
Midol.
Mokhtari.
Montagnier.
Môquet.
Mora.
Morand.
Mouton.
Mudry.
Musmeaux.
Mme Nautré.
Mme Nedelec.
Noël (Marcel), Aube.
Patinaud.
Paul (Gabriel), Finistère.
Paumier.
Perdon (Hilaire).
Mme Péri.
Peron (Yves).
Petit (Albert), Seine.
Peyrat.
Pierrard.
Pierre-Grouès.
Pirot.
Poumadère.
Pourtalet.
Pouyet.
Pronteau.
Prot.
Mme Rabaté.
Rainette.
Renard.
Mme Reyraud.
Rigal (Albert), Loire.
Rivet.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel), Gard.
Roucaute (Roger), Ardèche.
Ruffe.
Mlle Rumeau.
Saravane Lambert.
Savard.
Mme Schell.
Serre.
Servin.
Signor.
Mme Sportisse.
Thamier.
Thorez (Maurice).
Thuillier.
Tillon (Charles).
Touchard.
Toujas.
Tourne.
Tourtaud.
Tricart.
Mme Vaillant-Couturier.
Vedrines.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Pierre Villon.
Zunino.

Se sont abstenus volontairement :

MM.
Badie.
Bonnet.
Couston.
Daladier (Edouard).
Denis (André), Dordogne.
Duveau.
Lécrivain-Servoz.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Ben Tounes.
Chevalier (Fernand), Alger.
Condat-Mahaman.
Coulibaly Ouezzin.
Derdour.
Félix-Tchicaya.
Hamani Diori.
Houphouet-Boigny.
Lamine Debaghine.
Lisette.
Mamadou Konate.

Ne peuvent prendre part au vote :

MM. Rabemananjara, Raseta, Ravoahangy et Recy (de).

Excusés ou absents par congé :

MM.
Pau. Bastid.
Chaban-Delmas.
Devinat.
Gay (Francisque).
Marin (Louis).
Montillot.
Naegelen (Marcel).
Reynaud (Paul).
Thoral.
Villard.

N'ont pas pris part au vote :

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, et M. Bouxom, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants 603
Majorité absolue 302

Pour l'adoption 408
Contre 195

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Dans le présent scrutin :

M. Bachelet, porté comme ayant voté « pour », déclare avoir voulu « s'abstenir volontairement ».

M. Delachenal, porté comme ayant voté « pour », déclare avoir voulu « s'abstenir ».

SCRUTIN (N° 2928)

Sur l'ensemble de l'ordre du jour de M. Pierre Chevallier, déposé en conclusion du débat sur l'Indochine.

Nombre des votants..... 524
Majorité absolue..... 263

Pour l'adoption..... 337
Contre 187

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour :

MM.
Abelin.
Aku.
Allonneau.
Amiot (Octave).
Antier.
Apithy.
Arnal.
Asseray.
Aubame.
Auban.
Aubry.
Audegui.
Augarde.
Aujoulat.
Babet (Raphaël).
Bacon.
Badiou.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barbier.
Bardoux (Jacques).
Barrot.
Bas.
Baurens.
Baylet.
Beauquier.
Bèche.
Becquet.
Ben Aly Chérif.
Benchennouf.
Béné (Maurice).
Bentaleb.
Béranger (André).
Bergeret.
Bessac.
Bétolaud.
Beugniez.
Bianchini.
Bichet.
Bidault (Georges).
Billères.
Binot.
Biocquaux.
Bocquet.
Boganda.
Edouard Bonnefous.
Borra.
Mlle Bosquier.
Bouhey (Jean).
Bour.
Bouret (Henri).
Bourgès-Maunoury.
Bruyneel.
Burlot.
Buron.
Cadi (Abdelkader).
Capdeville.
Caron.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel), Drôme.
Caloire.
Catrice.
Cayeux (Jean).
Cayol.
Charlot (Jean).
Charpentier.
Charpin.
Chassaing.
Chastellain.
Chautard.
Chaze.
Chevallier (Louis), Indre.
Chevallier (Pierre), Loiret.
Clemenceau (Michel).
Coffin.
Colin.
Cordonnier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coudray.
Courant.
Dagain.
Damas.
Darou.
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Defos du Rau.
Degoutte.
Mme Degrond.
Deixonne.
Delahoutre.
Delbos (Yvon).
Delcos.
Denais (Joseph).
Depreux (Edouard).
Deshors.
Desjardins.
Desson.
Devemy.
Dezarnaulds.
Dhers.
Diallo (Yacine).
Mlle Dienesch.
Dixmier.
Dominjon.
Douala.
Doutrellot.
Draveny.
Duforest.
Dumas (Joseph).
Dupraz (Joannès).
Mlle Dupuis (José), Seine.
Dupuy (Marceau), Gironde.
Duquesne.
Durroux.
Elain.
Evrard.
Fabre.
Fagon (Yves).
Faraud.
Farine (Philippe).
Farinez.
Faure (Edgar).
Fauvel.
Félix.
Finet.
Fonlupt-Esperaber.
Forcinal.
Fouyet.
Froment.
Gabelle.
Gaborit.
Gaillard.
Gallet.
Galy-Gasparrou.
Garet.
Gau.
Gavini.
Gazier.
Gernez.
Gervolino.
Giacobbi.
Gorse.
Gosset.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Grimaud.
Guérin (Maurice), Rhône.
Guesdon.
Guilbert.
Guillant (André).
Guille.
Guillou (Louis), Finistère.
Guissou (Henri).
Guitton.
Guyomard.
Guyon (Jean-Raymond), Gironde.
Halbout.
Henneguelle.
Horma Ould Babana.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Hugues (Joseph-André), Seine.
Hulin.
Hussel.
Hutin-Desgrées.
Ihuel.
Jacquinot.
Jaquet.
Jean-Moreau.
Jeanmot.
Joubert.
Jouve (Géraud).
Juglas.
Jules-Julien, Rhône.
Kir.
Labrosse.
Lacaze (Henri).
Lacoste.
Lalle.
Lamarque-Cando.
Lambert (Emile), Doubs.
Mlle Lamblin.
Lamine-Guèye.
Laniel (Joseph).
Laple (Pierre-Olivier).
Laurelli.
Laurens (Camille), Cantal.
Laurent (Augustin), Nord.
Le Bail.
Lecourt.
Le Coutaller.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lejeune (Max), Somme.
Mme Lempereur.
Le Sciellour.
Lescorat.
Letourneau.
Le Troquer (André).
Levindrey.
Loustau.
Louvel.
Lucas.
Charles Lussy.
Mabrut.
Mamba Sano.
Marcellin.
Marie (André).
Maroselli.
Martel (Louis).
Martine.
Martineau.
Masson (Jean), Haute-Marne.
Maurellet.
Maurice-Petsche.
Mauroux.
Mayer (Daniel), Seine.
René Mayer, Constantine.
Mazel.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Meck.
Médecin.
Menaignerie.
Mekki.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Métayer.
Jean Meunier, Indre-et-Loire.
Michaud (Louis), Vendée.
Minjoz.
Mitterrand.
Moch (Jules).
Moisan.
Mollet (Guy).
Monin.
Monparet.
Mont.
Monteil (André), Finistère.
Montel (Pierre).
Morice.
Moro-Giafferri (de).
Mouchet.
Moussu.
Moustier (de).
Nazi Boni.
Ninine.
Noël (André), Puy-de-Dôme.
Noguères.
Olmi.
Oopa Pouvanaa.
Orvoen.
Ouedraogo Mamadou.
Pantaloni.
Penoy.
Petit (Eugène-Claudius).
Mme Germaine Peyroles.
Pflimlin.
Philip (André).
Pinay.
Pineau.
Pleven (René).
Poimboeuf.
Mme Poinso-Chapuis.
Poirot (Maurice).
Poulain.
Pourtier.
Mlle Prevert.
Prigent (Robert), Nord.
Prigent (Tanguy), Finistère.
Queuille.
Rabier.
Ramadier.
Ramarony.
Ramonet.
Raulin-Laboureur (de).
Raymond-Laurent.
Reeb.
Regaudie.
Reille-Soult.
Rencurel.
Tony Révillon.
Ribeyre (Paul).
Ricou.
Rigal (Eugène), Seine.
Rincent.
Roclore.
Rollin (Louis).
Roques.
Rougier.
Saïd Mohamed Cheikh.
Sauder.
Schaff.
Scherer (Marc).
Schmidt (Robert), Haute-Vienne.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmitt (René), Manche.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Ségelle.
Senghor.
Sesmaisons (de).
Siefridt.
Sigrist.
Silvandre.
Simonnet.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Small.
Solinhac.
Sourbet.
Taillade.
Teitgen (Henri), Gironde.
Teitgen (Pierre), Ille-et-Vilaine.
Temple.
Terpend.
Thibault.
Thiriet.
Thomas (Eugène).
Tinguy (de).
Toublanc.
Truffaut.
Valay.
Valentino.
Vée (Gérard).
Verneyras.
Very (Emmanuel).
Viard.
Viatte.
Viollette (Maurice).
Vuillaume.
Wagner.
Wasmer.
Mlle Weber.
Yvon.

Ont voté contre :

MM.
Airoldi.
Alliot.
Aragon (d').
Mlle Archimède.
Arthaud.
Astier de La Vigerie (d').
Auguet.
Aumeran.
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barel.
Barthélémy.
Bartolini.
Mme Bastide (Denise), Loire.
Benoist (Charles).
Berger.
Besset.
Billat.
Billoux.
Biscarlet.
Bissol.
Blanchet.
Boccagny.
Bonte (Florimond).
Boukadoum.
Boulet (Paul).
Bourbon.
Mme Boutard.
Boutavant.
Brault.
Mme Madeleine Braun.
Brillouet.
Cachin (Marcel).
Calas.
Camphin.
Cance.
Cartier (Marius), Haute-Marne.
Casanova.
Castera.
Cermolacce.
Césaire.
Chambeiron.
Chambrun (de).
Mme Charbonnel.
Chausson.
Cherrier.
Chevallier (Jacques), Alger.
Mme Chevrin.
Citerne.
Mme Claeys.
Cogniot.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Cristofol.
Croizat.
Mme Darras.
Dassonville.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Djemad.
Mme Douteau.
Dreyfus-Schmidt.
Duclos (Jacques), Seine.
Duclos (Jean), Seine-et-Oise.
Dufour.
Dumet (Jean-Louis).
Duprat (Gérard).
Marc Dupuy, Gironde.
Dutard.
Mme Duvernois.
Fajon (Etienne).
Fayet.
Fievez.
Mme François.
Mme Galicier.
Garaudy.
Garcia.
Gautier.
Genest.
Ginestet.
Mme Ginollin.
Giovoni.
Girard.
Girardot.
Gosnat.
Goudoux.
Gouge.
Greffier.
Grenier (Fernand).
Gresa (Jacques).
Gros.
Mme Guérin (Lucie), Seine-Inférieure.
Mme Guérin (Rose), Seine.
Guiguen.
Guillon (Jean), Indre-et-Loire.
Guyot (Raymond), Seine.
Hamon (Marcel).
Mme Hertzog-Cachin.
Hugonnier.
Joinville (Alfred Mallerel).
Juge.
Julian (Gaston), Hautes-Alpes.
Khider.
Kriegel-Valrimont.
Lambert (Lucien), Bouches-du-Rhône.
Mme Lambert (Marie), Finistère.
Lamps.
Lareppe.
Lavergne.
Lecœur.
Mme Le Jeune (Hélène), Côtes-du-Nord.
Lenormand.
Lepervanche (de).
L'Huillier (Waldeck).
Llante.
Maillocheau.
Manceau.
Marty (André).
Masson (Albert), Loire.
Maton.
Mendès-France.
André Mercier, Oise.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Mezerna.
Michaut (Victor), Seine-Inférieure.

Michel.
Midol.
Mokhtari.
Montagnier.
Môquet
Mora
Morand.
Mouton.
Mudry.
Musmeaux.
Mme Nautré.
Mme Nedelec.
Noël (Marcel), Aube.
Patinaud.
Paul (Gabriel), Finistère.
Paumier
Perron (Hilaire).
Mme Péri
Péron (Yves).
Petit (Albert), Seine.
Peyrat.
Pierrard.
Pierre-Grouès.
Pirot.
Poumadère.
Pourtalet.
Pouyet.
Pronteau.
Prot.
Mme Rabaté.
Ramette.
Renard.
Mme Reyraud.
Rigal (Albert), Loiret
Rivet.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel), Gard.
Roucaute (Roger), Ardèche.
Ruffe
Mlle Rumeau
Saravane Lambert.
Savard.
Mme Schell.
Serre.
Servin.
Signor.
Mme Sportisse.
Thamier
Thorez (Maurice).
Thuillier.
Tillon (Charles).
Touchard.
Toujas.
Tourne.
Tourtaud.
Trivari
Mme Vaillant-Couturier.
Vedrines.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Pierre Villon.
Zunino.

Se sont abstenus volontairement :

MM.
André (Pierre).
Badie
Barrachin.
Baudry d'Asson (de).
Bayrou.
Bergasse.
Bonnet.
Xavier Bouvier, Ille-et-Vilaine.
Bouvier-O'Cottereau, Mayenne.
Brusset (Max).
Caillavet.
Capitant (René).
Castellani
Chevigné (de).
Clostermann.
Couston.
Creuzier.
Daladier (Edouard).
Denis (André), Dordogne.
Dusseaulx.
Duveau.
Errecart.
Frédéric-Dupont.
Frédet (Maurice).
Furaud
Geoffre (de).
Godin
Hénault.
Hubert (Jean).
July
Kauffmann
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Lécrivain-Servoz.
Lefèvre-Pontalis.
Legendre.
Lespès.
Liquard
Livry-Level.
Macouin.
Malbrant.
Michelet.
Mondon.
Nisse.
Palewski.
Peytel
Rousseau.
Schauffler (Charles).
Terrenoire
Theetten.
Tinaud (Jean-Louis).
Vendroux.
Wolff.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Anxionnaz.
Bachelet.
Bégouin.
Ben Tounes.
Chamant.
Chevalier (Fernand), Alger
Christiaens
Condat-Mahaman.
Coulibaly Ouezzin.
Delachenal.
Dernour.
Félix-Tchicaya.
Garavel
Hamani Diori.
Houphouet-Boigny.
Lamine Debaghine.
Laribi.
Lisette.
Mallez.
Mamadou Konate.
Moynet.
Mutter (André).
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Quilici.
Roulon.
Triboulet.

Ne peuvent prendre part au vote :

MM. Rabemananjara, Raseta, Ravoahangy et Recy (de).

Excusés ou absents par congé :

MM
Paul Bastid.
Chaban-Delmas.
Devinat.
Gay (Francisque).
Marin (Louis).
Montillot.
Naegelen (Marcel).
Reynaud (Paul).
Thoral.
Villard.

N'ont pas pris part au vote :

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, et M. Bouxom, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants..... 538
Majorité absolue..... 270

Pour l'adoption..... 345
Contre 193

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Rectification

au compte rendu in extenso *de la* 1re *séance du* 21 *novembre* 1950, (*Journal officiel* du 22 novembre 1950.)

Dans le scrutin (n° 2912) sur l'article unique de la proposition de loi relative aux crédits de l'éducation national (2e lecture) :

M. Toublanc, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », déclare avoir voulu voter « pour ».

Rectification

au compte rendu in extenso *de la* 2e *séance du* 21 *novembre* 1950, (*Journal officiel* du 22 novembre 1950.)

Dans le scrutin (n° 2921) sur les propositions de M. Michelet tendant à prolonger après dîner la séance de cet après-midi :

M. Serre, porté comme ayant voté « pour », déclare avoir voulu voter « contre ».

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.